■ la météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses. 45 et 55.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Godefroy VOL. LX - NO 260 Montréal, samedi 8 novembre 1969 15 CENTS

Benson propose:

La pleine imposition des gains de capital

OTTAWA – Le ministre fédéral des finances, M. J. Edgar Benson, a annoncé hier aux Communes que le gouvernement avait décidé de taxer les gains de capital au même titre que les autres formes de revenu. Une nouvelle échelle de taux d'imposition entrera en vigueur en même temps; elle sera plafonnée, après une période de transition, à 50 pour cent du revenu imposable.

De plus, les exemptions personnelles dont pourront se prévaloir les contribuables passeront de $1,000 à $1,400 dans le cas des célibataires, et de $2,000 à $2,800 dans le cas des contribuables mariés. Les travailleurs pourront aussi déduire de leur revenu les frais encourus pour la garde de leurs enfants, lorsque l'épouse aura un emploi, de même qu'un montant équivalant à 3 pour cent mais ne dépassant pas $150, destiné à compenser pour les frais professionnels encourus par eux.

Quant aux sociétés anonymes, elles ne pourront plus se prévaloir du taux d'imposition de 21 pour cent (le taux normal est de 50 pour cent) lorsque leur revenu imposable est inférieur à 35,000. Mais il leur sera loisible de choisir entre deux régimes fiscaux distincts: celui qui s'applique aux "corporations" fermées," dont les bénéfices seront taxés directement ou après remises aux actionnaires, et celui qui s'applique aux "corporations ouvertes," dont les actionnaires auront désormais droit à un dégrèvement d'impôt, équivalant à la moitié de l'impôt versé par la société en cause.

Enfin, la "lune de miel fiscale" dont ont profité jusqu'ici les bénéficiaires de subventions de recherche et les hommes d'affaires ayant accès à des comptes de dépenses se terminera en 1971. A compter de cette année-là, les premiers devront inclure ces subventions dans leur revenu imposable, tandis que pour le

Voir page 2 : Benson



Souriant, une bonne blague . . . à tabac à la main, le ministre des finances, M. Edgar Benson, quitte la Chambre des Communes où il vient de déposer son "livre blanc", proposant une restructuration globale dans le régime de taxation en vigueur au Canada. Quelques députés libéraux l'entourent. (Téléphoto PC)

■ le point

par Claude Lemelin

● Les gains de capital seront désormais assujettis à l'impôt sur le revenu comme toutes les autres formes de revenus. Après une période de transition de cinq ans, les contribuables devront les déclarer soit au moment de leur réalisation, soit à la suite d'une réévaluation, tous les cinq ans. Ils pourront également déduire les pertes de capital de leur revenu imposable.

● Les exemptions personnelles déductibles du revenu brut seront portées de $1,000 à $1,400 pour les célibataires et de $2,000 à $2,800 pour les contribuables mariés.

● Le revenu imposable sera assujetti à de nouveaux barèmes d'imposition, qui allègent le fardeau fiscal des contribuables, sauf ceux dont le revenu est le plus élevé, qui bénéficieront d'un plafonnement des taux à 50 pour cent. Les nouveaux barèmes englobent l'impôt de la sécurité de la vieilleuse, la taxe de progrès social, et la surtaxe, qui se trouveront par le fait même abolis.

Voir page 2 : Le point

Le projet de loi numéro 63

L'Assemblée nationale s'ajourne sans avoir adopté l'article deux

de notre envoyé spécial, Michel Roy

QUÉBEC – Profondément et passionnément engagés dans le débat sur le projet de loi 63 – tendant à promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec – l'Assemblée nationale a ajourné ses travaux pour le week-end sans avoir adopté l'article 2 qui consacre la liberté du choix de la langue d'enseignement et affirme une priorité de la langue française.

En comité plénier, ce sont MM. René Lévesque et Yves Michaud qui ont combattu cet article. Ils le jugent inacceptable parce que la liberté du choix de la langue d'enseignement, qui reste entière pour les parents, risque d'accélérer le processus d'assimilation des francophones au groupe anglophone, processus dont les démographes ont déjà souligné l'ampleur.

C'est pourquoi le chef du Parti québécois a proposé, en fin de soirée, jeudi, un amendement qui, tout en reconnaissant le droit des anglophones à leurs écoles, vise à contingenter les effectifs scolaires de ce groupe pour l'avenir. Il s'agit d'une proposition tirée du programme de son Parti.

Mais le président du comité plénier de la Chambre, ainsi qu'il était prévu, a jugé l'amendement de M. Lévesque irrecevable hier à l'issue d'un débat de procédure au cours duquel le député de Laurier a lui-même reconnu le caractère irrégulier de son projet de modification, du moins au regard de la procédure, qu'il tient du reste pour étouffante dans ce Parlement.

Aussitôt, M. Michaud – qui forme tandem avec M. Lévesque depuis le début de ce débat – a soumis le même amendement, expurgé des passages qui le rendaient irrégulier. Un nouveau débat de procédure allait s'ouvrir à l'heure où la Chambre s'apprêtait à ajourner ses travaux pour la fin de semaine. Le président a donc annoncé qu'il se prononcera mardi, à la reprise de la session, sur la recevabilité du texte soumis par le député de Gouin, libéral désormais indépendant.

Rappelons que la Chambre a déjà souscrit, par 89 voix contre cinq, au principe du projet de loi. Après la deuxième lecture, c'est en comité que les députés examinent, point par point, le texte de la mesure. Jeudi soir, ils ont adopté l'article un portant que le ministre de l'éducation doit prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes d'études et les examens assurent, tant au niveau élémentaire et secondaire qu'au niveau collégial, une connaissance d'usage de la langue française aux enfants auxquels l'enseignement est dispensé en anglais.

Sur ce premier article, les libéraux tout comme MM. Lévesque et Michaud, ont demandé avec insistance au ministre de l'éducation quelles seraient ces "dispositions nécessaires". En entendant les explications de M. Cardinal, ils ont constaté que le gouvernement n'est pas encore en possession d'un plan d'ensemble propre à assurer la mise en oeuvre de l'article premier. M. Cardinal leur ayant cependant donné l'assurance qu'il s'employait à résoudre ce problème, les libéraux ont voté le texte.

Sur l'article 2, les libéraux sont déjà prêts à voter avec le gouvernement. Ce sont MM. Michaud et Lévesque qui,

Voir page 2 : L'Assemblée

M. Cardinal a présenté le bill 63 "par devoir"

par Gilles Lesage

QUEBEC (DNC) – C'est par "devoir" que le ministre de l'éducation, M. Cardinal, a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 63 relatif aux langues d'enseignement. Par contre, le projet de loi de restructuration scolaire de l'île de Montréal (bill 62) le satisfait "énormément" et il est prêt à se battre "pour le défendre jusqu'au bout".

Telles sont deux des réponses que le ministre a données à Claude Saint-Laurent, dans une entrevue exclusive a "L'Action", hier.

M. Cardinal n'a pas rédigé le bill 63. "C'est un comité de légistes qui, à partir de certaines idées, a formulé la rédaction du projet de loi." Il laisse aux antres le soin d'interpréter le fait qu'en deuxième lecture il n'ait défendu le projet que durant sept minutes; mais il insiste sur le fait que les règlements qui seront assortis à la loi joueront un rôle primordial pour la promotion de l'enseignement du français.

Le ministre ne dit pas directement que le projet ne le satisfait pas entièrement, mais "A compter du moment où vous êtes ministre, ce n'est pas la même chose que député. Vous devez accepter la solidarité ministérielle. J'ai fait mon devoir. C'est cela, j'ai fait mon devoir."

M. Cardinal a dit que le droit à la dissidence ne peut être permis pour un ministre, parce qu'il est pratiquement synonyme de démission. Mais il estime qu'il pourrait y avoir des groupements divers au sein d'un même parti, ce qui de fait répondrait à la question de la dissidence.

Il comprend l'attitude des quatre dissidents de son parti. "La ligne de parti ne va pas si loin que des gens puissent être forcés d'aller outre leur conscience. Cette situation n'est certes pas facile pour moi."

M. Cardinal a modifié son attitude depuis un an. Pourquoi? demande le reporter. "J'ai peut-être un peu plus d'expérience et j'ai décidé d'entrer dans le système puisque c'est présentement la seule voie pour agir. Ce n'est pas en démissionnant ou en faisant éclater la machine de toutes parts que l'on peut agir et que l'on peut arriver à modifier quelque chose. Je prends les choses comme elles sont. Je m'adapte comme d'autres se sont adaptés, mais non sans conserver l'espoir de voir le système changer."

Le ministre de l'éducation estime

Voir page 2 : Cardinal

■ au gré du temps

Fidélités

Ils sont drôles ces Français!

Parce qu'un gaulliste des premières heures, M. Louis Vallon n'a pas la même conception de la fidélité à la doctrine du fondateur que les chefs actuellement au pouvoir, parce qu'il ne partage pas les opinions de la majorité au sein de la formation politique, le bureau du Parti a fulminé contre lui une excommunication majeure, puis a voté l'exclusion pure et simple.

Décidément le pays de la mesure tout court devient le pays de la mesure discriminatoire et ne laisse plus de place à la dissidence honnête et puérile.

Vraiment, ce n'est pas au Québec où l'on verrait de tels faits. Imagine-t-on un de nos partis politiques bannir ceux de ses députés qui ne pensent pas comme le plus grand nombre?

Ils sont drôles ces Français!

Louis-Martin TARD

Lévesque déplore les chicanes de procédure

QUEBEC (DNC) – Forcé, malgré lui, d'utiliser la procédure parlementaire pour tenter d'amener des modifications au projet de loi numéro 63, M. René Lévesque a déploré amèrement hier que des débats de fond – qui peuvent affecter le sort du Québec, comme c'est le cas avec ce "bill" – "risquent d'être abolis dans cette jungle ou stérilisés dans des chicanes de procédures".

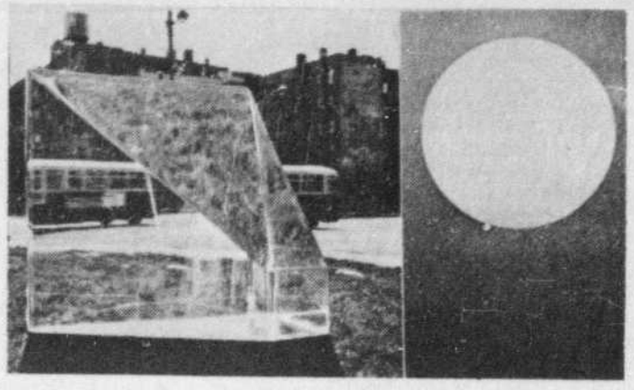
Appuyé qu'il est, dans ce débat, par M. Michaud, et aussi par deux unionistes, le député indépendant de Laurier s'est lancé à corps perdu, cette semaine, dans les règles parlementaires pour tenter d'infléchir le projet de loi. Mais c'est à tout coup peine perdue: les experts ministériels sont là pour veiller au grain.

Si bien que M. Lévesque s'en est pris à ce qu'il appelle "le délire procédurier".

"Alors que nous sommes devant un problème crucial, ce qui surnage, c'est le nombre de barrières qu'on trouve dans la jungle réglementaire du livre vert. Cela souligne à quel point les dé-

Voir page 2 : Lévesque

création récréation



■ NOUVELLE ALCHIMIE: Quatre artistes internationaux (Takis, Hans Haacke, Charles Ross et John van Saun) exposent actuellement leurs oeuvres récentes au Musée d'art contemporain sous le titre "Nouvelle alchimie". Jean Basile a visité cette exposition importante (à la page 13).

■ LITTÉRATURE: Dans son feuilleton littéraire, André Major parle principalement de Marie-Claire Blais et de "Lettres et colères" de Pierre Vadeboncoeur (à la page 14); la chronique des livres de poche de Jean-Pierre Tadros et les textes de chansons de Jean-Pierre Ferland selon Jean-Guy Pilon (à la page 15); "Papillon" demeure-t-il toujours un best-sellers? Un article de Gisèle Tremblay (à la page 16).

■ L'OEIL SUR LE GROUPE: À quel âge nos enfants peuvent-ils aller manifester dans la rue? Solange Chalvin a fait enquête cette semaine auprès des parents, des enseignants et de quelques spécialistes de l'adolescence (à la page 17).

■ L'OEIL SUR L'ÉCRAN: Naim Kattan a vu "Easy Rider", "Midnight Cowboy" et "Alice Restaurant" - autant de films qui réussissent à cerner l'esprit d'une génération (à la page 19).

■ L'OEIL SUR LES ROUTES: François Barbeau a visité la Haute Provence et la Côte d'Azur (à la page 21).

■ L'OEIL SUR LES DISQUES: Jacques Thériault a écouté l'intégrale (huit disques Erato) de la "Selva Morale e spirituale" de Claudio Monteverdi; Pénélope nous fait visiter le Texas de Johnny Winter et Janis Joplin (à la page 24).

Autre affrontement fédéral-provincial?

OTTAWA (de notre envoyé) – En exposant hier aux Communes le projet de réforme fiscale du gouvernement Trudeau, M. Benson a réaffirmé un leadership en matière économique et financière qu'Ottawa revendique comme sien depuis la Confédération, mais que les provinces, et en particulier le Québec, avaient sérieusement entamé depuis le début des années 60.

Mais en même temps, le ministre des finances a en quelque sorte placé le gouvernement central à la merci des provinces. Sans la coopération intime des trésoreries provinciales en effet, il est douteux que les propositions contenues dans le livre blanc puissent être intégralement mises en vigueur, du moins dans leur forme actuelle, puisqu'elles portent toutes deux sur des champs d'imposition conjointement par les deux ordres de gouvernement.

Autres textes de Claude Lemelin sur le livre blanc de M. Benson à la page 8

Les négociations fédérales-provinciales qui s'amorceront bientôt promettent donc d'être des plus serrées. Il est difficile de discerner, entre les lignes du livre blanc, la marge de manoeuvre que s'est réservée M. Benson. Mais on peut d'ores et déjà prévoir que lors de ces négociations, c'est l'Ontario et non le Québec qui tiendra le haut du pavé.

Car dans son propre livre blanc sur la réforme fiscale, le gouvernement de Queen's Park a formulé des intentions qui vont à l'encontre de celles qu'a formulées hier le ministre fédéral des finances. Si l'Ontario veut établir son propre régime d'imposition du revenu des particuliers, ce n'est pas pour réaffirmer son autonomie fiscale, comme le Québec au milieu des années 50. C'est pour établir un système sensiblement différent de celui qui fut proposé hier par M. Benson, qui permettrait la déduction de certaines taxes provinciales, qui substituerait des crédits fiscaux à certaines exemptions, et qui serait vraisemblablement plus progressif que le système proposé par Ottawa. De la même façon, rien n'indique que la taxe sur les gains de capital envisagée par l'Ontario

Voir page 2 : Affrontement

L'opération "Libération" a tourné au vandalisme

par Jean-Luc Duguay et André Charbonneau

L'opération "libération" a tourné au vandalisme hier soir alors que vers 21h.30, des manifestants ont fait voler en éclats les vitres de plusieurs édifices situés dans le quartier des affaires. C'est la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-François Xavier et Saint-Jean qui a été la plus durement atteinte.

La manifestation, au moment de mettre sous presse, semblait sous contrôle. La police cependant recherchait encore des groupuscules qui s'étaient dispersés un peu partout dans la ville, notamment au parc Lafontaine, lieu de départ du rassemblement.

Celui-ci se sera soldé par une dizaine de cocktails molotov, par quelques arrestations (5 ou 6, semble-t-il) ainsi que par de nombreux bris de vitres causés notamment aux édifices de la Banque royale, de la Banque provinciale, du service des voyageurs du Canadien Pacifique, du Montreal Star, de la librairie Pilon et d'un certain nombre de restaurants.

Quelques minutes avant que n'aient lieu les actes de vandalisme, les quelque 2,500 manifestants, réunis devant le Palais de justice où devait en principe se terminer la manifestation, avaient été invités par un leader à se rendre

Voir page 2: L'opération

Permis conditionnel

Le moratoire du 15 est autorisé par Washington

WASHINGTON (AP) – Le gouvernement américain a décidé hier de permettre la manifestation contre la guerre du Vietnam, samedi prochain. Cette marche doit commencer au Capitole pour aboutir devant la Maison Blanche.

M. Richard Kleindienst, procureur général adjoint a annoncé qu'un permis serait émis si les organisateurs acceptaient de passer par l'avenue Constitution plutôt que la traditionnelle avenue Pennsylvania. La marche serait donc au sud de la maison Blanche pour continuer ensuite vers le monument Washington. C'est là qu'aurait lieu le "sommet" des trois jours de manifestation contre la guerre.

"Nous croyons que les manifestants ont un droit évident de se rassembler à Washington et de demander au Gouvernement de tenir compte de leurs critiques, a dit M. Kleindienst. Nous croyons aussi que le Gouvernement doit voir à maintenir l'ordre dans la ville et au sein des manifestants".

Le département de la justice a affirmé que les manifestants ne pourraient en aucune circonstance utiliser l'avenue Pennsylvania à cause d'un "risque substantiel de violence". Il n'a pas révélé pourquoi le fait d'utiliser une rue parallèle pourrait y changer quelque chose.

M. Kleindienst a dit que le département de la justice espérait que les organisateurs de la manifestation accepteraient l'offre du gouvernement. Sinon, il s'est cependant dit prêt à envisager d'autres solutions avec eux.

Il a aussi fait savoir que les autorités mettent sur pied conjointement avec les organisateurs de la manifestation, les installations sanitaires et médicales ainsi que les stationnements nécessaires pour tous les manifestants. On en attend entre 100,000 et 500,000. . .

suites de la première page

BENSON

malheur des seconds, les entreprises ne pourront plus déduire de leurs bénéfices les frais de représentation, les cotisations à des clubs sociaux et les frais de participation à des congrès.

Telles sont les propositions du livre blanc sur la réforme fiscale que le ministre fédéral des finances, M. J. Edgar Benson, a déposé hier soir.

"Il s'agit d'une réforme fondamentale de notre système fiscal", a déclaré M. Benson dans sa conférence de presse. Le ministre a signalé que les propositions du gouvernement visent essentiellement à rendre le système plus équitable. Il ne s'agissait aucunement, a-t-il précisé, d'accroître les revenus du gouvernement. Par contre, le gouvernement ne pouvait se permettre de réduire le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Aussi ces impôts deviennent-ils plus équitables essentiellement par une redistribution du fardeau fiscal depuis les contribuables à faibles revenus vers ceux à revenus moyens – en somme, les classes moyennes. Quant aux riches, il est difficile de mesurer l'impact du livre blanc sur leurs charges fiscales, puisque l'imposition des gains de capital s'accompagne d'un plafonnement des barèmes d'imposition à 50 pour cent.

La mise en place du nouveau régime d'imposition des revenus exigera, à toute fins utiles, la collaboration des provinces. En rendant le système plus complexe, les propositions gouvernementales accroîtraient le coût économique et social de disparités trop grandes entre la législation fédérale et celle des provinces. Aussi le livre blanc consacre-t-il tout un chapitre à la coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le ministre des finances y multiplie les coups de patte de velours à l'endroit des provinces en particulier du Québec et de l'Ontario. Surtout cette dernière, qui a menacé dans son propre livre blanc sur la réforme fiscale d'instituer son propre impôt sur le revenu, afin de procéder à certaines innovations, ainsi que son propre impôt sur les gains de capital.

A ce sujet, M. Benson a déclaré qu'il entamera le plus tôt possible des pourparlers avec ses collègues des provinces. Le ministre des finances ne prévoit pas de difficultés particulières. Il a toutefois précisé que s'il espérait bien pouvoir légiférer sur la réforme fiscale de façon que le nouveau système entre en vigueur en janvier 1971, la chose pourrait fort bien être reportée à plus tard si des délais imprévus survenaient. . .

Contrairement aux prévisions de certains observateurs, le document porte exclusivement sur l'impôt sur le revenu des personnes et des sociétés. Encore le gouvernement a-t-il ajourné le rajustement des déductions pour personnes à charge – essentiellement les enfants – jusqu'à ce qu'il ait complété la revision du système de sécurité sociale; et ce n'est qu'après avoir consulté les intéressés qu'il modifiera le régime d'amortissement des investissements des entreprises.

Rappelons toutefois que M. Benson a modifié, dans son dernier discours sur le budget, le régime d'imposition des sociétés d'assurances, ainsi que l'impôt successoral. Pour ce qui est de la taxe de vente, dont la commission Carter avait recommandé également la revision, le livre blanc affirme que celle-ci "n'est pas aussi urgente et pourra être entreprise après que l'on aura donné suite aux propositions publiées hier.

Le livre blanc s'inspire largement, mais non pas servilement, des recommandations du rapport Carter. Le gouvernement a été visiblement impressionné par le playdoyer de la Commission en faveur d'un élargissement substantiel de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Le livre blanc parle de "l'amertume ressentie par le contribuable lorsqu'il se voit supporter un fardeau fiscal supplémentaire destiné à compenser la faible et inéquitable contribution des autres.

C'est pour corriger de telles iniquités que le gouvernement a l'intention d'assujettir les prestations d'assurance-chômage, les allocations versées sous l'empire de la loi sur la formation professionnelle des adultes, les bourses d'études et les subventions à la recherche.

Mais c'est surtout en incluant les gains de capital dans la matière taxable que le gouvernement entend élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu. Se rendant aux arguments de la Commission Carter, le livre blanc ne voit pas de distinction entre les gains de capital et les autres gains – ceux du travail, par exemple – qui pourraient justifier une taxe spéciale, à un taux plus faible, du genre de celle qui existe déjà aux Etats-Unis. Il signale que la non-imposition des gains de capital a incité les épargnants à préférer les actions aux autres formes de placement et même les actions à forte plus-value plutôt qu'à fort dividende, ce qui a rendu l'allocation de l'épargne relativement moins efficace. Il rappelle enfin que ce sont surtout les nantis, les possédants, les contribuables dont la faculté contributive est la plus élevée qui ont accès à cette source de revenu jusqu'ici non-taxable.

Mais si les gains de capital devront être inclus dans le revenu imposable, les pertes de capital pourront en être exclues. Et le livre blanc prévoit un certain nombre d'exceptions. C'est ainsi que le gain réalisé sur la vente de la résidence principale du contribuable ne sera pas taxé, sauf s'il excède $1,000 par année d'occupation. De même, les biens destinés à l'usage ou à l'agrément du contribuable – automobiles, bateaux de plaisance, villa de campagne, tableaux, sculpture – ne seront assujettis à l'impôt sur le revenu que si leur prix de vente dépasse $500.

De plus, une période de transition de cinq ans est prévue. Peu de temps après l'entrée en vigueur des propositions contenues dans le livre blanc, le gouvernement choisira un "jour d'évaluation," dont le choix, il va sans dire, sera tenu secret jusqu'à posteriori afin de ne pas perturber indûment le marché des valeurs. Les valeurs marchandes observées ce jour-là serviront subséquemment de base au calcul des gains et des pertes. Les détenteurs de biens imposables seront ensuite tenus de les réévaluer tous les cinq ans et de verser l'impôt dû sur leur plus-value. Autrement, l'impôt sur le gain de capital sera imposé au moment de sa réalisation – c'est-à-dire pendant l'année où l'actif aura été vendu – ou encore lorsque le propriétaire de l'actif transférera son lieu de résidence hors du pays.

Enfin, les détenteurs canadiens d'actions de "corporations canadiennes ouvertes," c'est-à-dire celles dont les actions sont cotées en bourse ou largement diffusées dans le public, ne paieront l'impôt que sur la moitié des gains de capital qu'ils en retireront. En revanche, ils pourront déduire de l'impôt dû par eux la moitié de l'impôt que ladite corporation aura pour ainsi dire payé en leur nom.

Nouveaux barèmes d'imposition

L'imposition des gains de capital, en accroissant considérablement la matière taxable, permettra au gouvernement de réduire les taux ou barèmes d'imposition du revenu sans pour autant réduire le rendement de ce qui demeure la source principale de revenu du gouvernement.

Les nouveaux taux, qui n'entreront en vigueur qu'à la fin de la période de transition de cinq ans, ont été calculés de façon à intégrer l'impôt de base dont les taux sont progressifs aux 3 autres impôts sur le revenu dont les taux sont proportionnels, en tout ou en partie: l'impôt sur la sécurité de la vieillesse, de 4 pour cent, l'impôt dit "de progrès social" de 2 pour cent et la surtaxe de 3 pour cent.

Les nouveaux taux s'échelonneront entre 21.76 pour cent, sur les premiers $500 de revenu imposable, et 51.2 pour cent, sur la tranche du revenu imposable excédant $300,000. A l'heure actuelle, les taux varient entre 14.80 pour cent sur les premiers $909 et 82.40 pour cent au-delà de $400,000. Il s'agit de taux combinés, englobant à la fois l'impôt fédéral et l'impôt provincial, dans les provinces où celui-ci équivaut à 28 pour cent du premier.

Il convient toutefois de rappeler que les nouveaux barèmes s'appliqueront à un revenu imposable "élargi" par les gains de capital, surtout aux branches supérieures de revenu, et "rétréci" par le relèvement des exemptions personnelles.

L'effet combiné des nouveaux barèmes et des nouvelles exemptions serait d'exonérer de tout impôt le contribuable marié ayant deux enfants à charge, lorsqu'il gagne moins de $2,800. Aussi longtemps que son revenu reste en-deçà de $10,000, le contribuable payerait moins d'impôt que maintenant. Ainsi, si son revenu était de $5,000, il paierait $75 dollars ou 18 pour cent de moins d'impôt sous l'empire du nouveau système.

Toutefois, le nouveau système alourdirait les charges fiscales des contribuables gagnant plus de $10,000 mais moins de $30,000. Par exemple, le bénéficiaire d'un revenu de $15,000 paierait $234, ou environ 1 pour cent de plus; mais au-delà de cette somme, l'accroissement des charges fiscales diminue progressivement. Et si par hasard le contribuable avait la bonne fortune de gagner $50,000 par année, il aurait le privilège de payer $324 ou un pour cent de moins au fisc.

LE POINT

- Les contribuables mariés qui travaillent tous les deux pourront déduire de leur revenu brut les frais de garde de leurs enfants, jusqu'à concurrence de $500 par enfant et $2,000 par année, au total.
- Tous les contribuables pourront déduire de leur revenu brut du travail un montant équivalant à 3 pour cent de celui-ci, jusqu'à concurrence de $150, pour frais professionnels.
- Tous les contribuables pourront désormais étaler leurs revenus sur plusieurs années, lorsque ceux-ci varient fortement, afin de payer moins d'impôt.
- Les prestations d'assurance chômage, les bourses d'étude, les subventions à la formation professionnelle devront être inclues dans le revenu imposable; mais les cotisations d'assurance-chômage pourront en être déduites.
- Le régime fiscal spécial des militaires sera aboli.
- Le régime fiscal spécial des militaires sera aboli.
- Les sociétés anonymes dont les bénéfices sont inférieurs à $35,000 ne bénéficieront plus d'un taux d'imposition plus faible; mais elles jouiront d'un statut fiscal distinct, celui de la "corporation fermée," dont les bénéfices seront imposés soit directement, au taux de 50 pour cent, soit après distribution aux actionnaires, au taux s'appliquant au revenu de celui-ci.
- Les détenteurs d'actions des "corporations ouvertes" obtiendront un crédit équivalant à la moitié de l'impôt de 50 pour cent acquitté par celles-ci.
- Les frais de représentation, les cotisations à des clubs sociaux et les frais de participation à des congrès ne seront plus déductibles du revenu imposable des sociétés.
- Les entreprises minières et pétrolières continueront de bénéficier de privilèges fiscaux importants. Toutefois, l'exemption de l'impôt sur les bénéfices pendant les trois premières années de production commerciale sera remplacée par des dispositons s'assurant que ces entreprises récupéreront leur mise de fonds initiale, tandis que les allocations d'épuisement seront désormais accordées en fonction des frais d'exploration et d'exploitation encourus.
- Le taux de la taxe de retenue fiscale sur les dividendes versés par des sociétés canadiennes à leurs actionnaires étrangers sera porté de 15 à 25 pour cent; mais ce taux pourra être ramené à 15 pour cent par une convention bilatérale avec un autre pays.
- Le gouvernement est disposé à percevoir les impôts sur le revenu des particuliers et sur les bénéfices des sociétés imposés par les provinces, à condition que le taux de celui-ci soit exprimé en pourcentage de l'impôt fédéral.
- Les bénéfices des coopératives ne seront plus exonérés d'impôt pendant les trois premières années de leur existence. De plus, les modalités du calcul de leur revenu imposable seront modifiées. Quant aux caisses populaires, elles seront désormais sur le même pied que les autres coopératives.

L'ASSEMBLÉE

jusqu'ici, ont fait sur ce point toute l'opposition. Mais il est prévu que MM. Jérôme Proulx et Antonio Flamand, qui ont voté contre la deuxième lecture, interviendront à leur tour mardi pour appuyer les positions défendues par MM. Lévesque et Michaud.

Le député de Gouin, qui a fait un discours de plus d'une heure hier matin, s'est efforcé de poser le problème que suscite l'article deux à ses yeux.

"L'article 2, qui consacre le principe du libre choix des parents. . . est l'article le plus névralgique, le plus vital, le plus chargé d'émotivité", a dit M. Michaud qui se demande jusqu'à quel point un droit individuel peut être consacré sans mettre en danger un droit collectif.

"Est-ce qu'un droit individuel poussé à sa limite. . . peut mettre en danger un droit collectif et la survie d'une ethnie, d'un peuple ou d'une communauté linguistique?"

Le débat fondamental, pour le député de Gouin, est donc ce qu'il appelle "l'apparente irréconciliation entre les droits individuels et les droits collectifs".

Pour répondre à cette question, M. Michaud cite un discours que prononçait M. Jean-Jacques Bertrand en 1963. "Une communauté culturelle de cinq à six millions d'habitants ne peut guère compter sur la force du nombre, disait le premier ministre à l'époque. Elle doit donc s'appuyer sur la force du droit pour reconnaître et faire reconnaître ses revendications légitimes."

En conséquence, reprend M. Michaud, "la force du droit, c'est peut-être le droit pour le Québec, collectivité à majorité francophone. . . de prévoir des mesures afin d'éviter la saignée. . . et l'intégration vers d'autres (groupes) culturels".

"L'abusive et extrême défense des droits individuels – libre choix des parents – pourrait conduire dans notre société québécoise à une sorte de diminution de la vitalité culturelle de notre peuple. . . J'ai cette inquétude déchirante et fondamentale."

M. Michaud se demande ensuite pourquoi, à l'égard d'un problème aussi vital, le premier ministre veut décider tout de suite. Pourquoi ce "forcing"? demande-t-il.

"Est-il possible pour une collectivité, un groupe humain, une ethnie menacée et fragile d'étudier la nouvelle dimension des droits collectifs sans verser dans le fascisme, sans verser dans le racisme, sans verser dans tout ce que nous abhorrons et dans tout ce que nous avons combattu pendant 10, 20 ou 30 ans? J'essaie péniblement de réconcilier ces deux pôles du débat: droits collectifs et droits individuels."

Le premier ministre, intervenant dans le débat, pose le problème en d'autres termes.

"En quoi, demande-t-il au député de Gouin, le droit des nôtres à l'enseignement en français est-il brimé par le présent projet de loi et en quoi était-il brimé auparavant? C'est là qu'est le problème."

M. Michaud lui répond: "Il est brimé parce que le projet de loi ne prévoit pas de bornes et de balises à l'assimilation des francophones par le groupe anglophone québécois. C'est là le problème fondamental!"

Le premier ministre constate alors ce qu'il appelle "deux philosophies" en opposition dans ce débat. L'une, dit-il, est pessimiste. C'est celle de MM. Michaud et Lévesque. L'autre est optimiste parce qu'elle "fait confiance au sens de la responsabilité des nôtres."

Ce ne sont pas, dit encore M. Bertrand, "quelques statistiques" sur la démographie qui pourront l'amener à changer d'avis. Il en veut pour preuve la vitalité du groupe canadien-français dans les Cantons de l'Est qui vit en contact étroit avec des anglophones.

Pour sa part, le ministre des affaires culturelles a exposé le point de vue du gouvernement à l'égard du bill 63. La majorité ministérielle, dit-il, est parfaitement consciente des problèmes posés par le député de Gouin. Il y a longtemps que le gouvernement se rend compte de la situation.

"Mais, dit-il, en face d'une situation qui est extrêmement difficile, nous essayons de poser des jalons afin d'apporter des solutions à un problème qui est énorme, qui est immense et qui inquiète la conscience... de ceux qui ont à l'heure actuelle la responsabilité de redresser la situation...

"Le député de Gouin s'inquiète à raison de la montée grandissante de la population anglophone, dira encore M. Jean-Noël Tremblay, et, d'autre part de la diminution de la population francophone. Quel moyen peut-il nous suggérer?

Sans attendre la réponse, M. Tremblay enchaîne:

"Nous avons à tenir compte, d'un côté, de la dénatalité de la nation canadienne-française et, d'autre part, non seulement du maintien au niveau actuel de la natalité anglophone et de la natalité des immigrants, mais même d'une hausse dans ce domaine, d'un accroissement du taux de natalité.

"Alors, quelles que soient les mesures que nous prenions, dans un sens ou dans l'autre, il y aura toujours ce facteur démographique dont il faut, certes, tenir compte comme l'a indiqué hier soir le député de Laurier. Mais les solutions à ce problème ne sont pas des solutions qui s'improvisent.

"Il ne s'agit pas simplement de faire des enfants, souligne M. Jean-Noël Tremblay. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure la population francophone du Québec peut contrebalancer le poids de cet accroissement démographique qui se produit de l'autre côté..."

Le ministre demande alors à M. Michaud quelles ont été les mesures prises dans le passé pour préparer les instruments qui nous permettraient justement de faire échec à cette montée grandissante de l'anglicisation?

M. Tremblay va répondre:

"Parce que le gouvernement actuel, pendant les trois années de son administration, a pris la précaution de préparer des outils et des instruments, a-t-on le droit de lui reprocher de n'avoir rien fait? Au contraire, c'est le premier gouvernement qui prend l'initiative en cette matière."

Le gouvernement sait parfaitement qu'en légiférant dans ce domaine, poursuit M. Tremblay, il touche "à une matière explosive de caractère émotionnel" qui provoque toutes les manifestations et réactions des jours derniers.

Mais le gouvernement devait-il s'interdire de les prendre?

Bertrand souhaite que se manifeste davantage la "majorité silencieuse"

QUEBEC (DNC) – La "majorité silencieuse", "l'élément modéré" de la population devrait faire connaître ses vues au sujet du projet de loi numéro 63, ont déclaré hier le premier ministre et le chef de l'opposition, MM. Bertrand et Lesage, à l'Assemblée nationale.

Mais tandis que le premier ne serait pas disposé à participer lui-même à une marche pacifique, le second n'aurait aucune objection à participer à une manifestation publique.

"Malgré qu'il faudrait bien faire attention qu'une telle manifestation ne soit pas, aux yeux des opposants, une provocation", a ajouté M. Lesage.

Le député libéral de Richmond, M. Lafrance, avait demandé si les deux chefs de parti consentiraient à faire partie d'une marche à l'intention de la "majorité silencieuse", pour reprendre le mot du président Nixon. Selon lui, des démarches en ce sens, non officielles, se feraient auprès de représentants d'organismes tels que les Chevaliers de Colomb, les associations de parents et certaines sections de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Le premier ministre a répondu qu'il serait heureux que "la majorité qui, à l'heure actuelle, est silencieuse, c'est-à-dire la majorité de ce que l'on appelle l'élément modéré, l'élément qui recherche la paix, qui veut quand même de l'action de la part du gouvernement, se manifeste davantage".

M. Bertrand a ajouté que, pour les parlementaires, la meilleure façon de manifester qu'ils sont partisans de l'ordre, "c'est d'appliquer autant que possible les règlements de cette Chambre, tout en permettant au groupe de minoritaires de manifester leur opposition a des mesures".

"Personne plus que moi, a-t-il ajouté, ne sera favorable à l'expression d'opinions, en cette Chambre, à l'encontre des mesures gouvernementales quelles qu'elles soient. C'est ici que la démocratie doit agir. C'est ici qu'elle doit être vivante, mais il faudrait quand même réaliser, à un moment donné, que la majorité doit l'emporter, parce que c'est une majorité démocratiquement élue et qui a reçu du peuple un mandat qu'elle doit remplir."

Partisan du respect de l'autorité, M. Bertrand estime qu'il serait mal placé pour participer lui-même à une manifestation publique, bien qu'il soit favorable à ce que les voix silencieuses se manifestent. Il n'a pas dit de quelle façon.

M. Lesage

M. Lesage a renchéri que, tout en étant favorable à la contestation pacifique, il s'était toujours opposé de toutes ses forces à la violence ou même à la menace de violence.

Le chef de l'opposition a ajouté qu'il comprenait le désir du gouvernement d'accélérer les travaux de l'Assemblée nationale, "mais faisons bien attention que le désir de célérité du gouvernement ne passe aux yeux du public pour l'utilisation du rouleau à vapeur". Il a invité certains députés, qu'il n'a pas nommés, à freiner leur impatience, "parce que l'image qui est donnée parfois est l'image d'une majorité qui ne veut pas laisser la minorité s'exprimer librement".

Le député de Gouin, M. Michaud, qui ne laisse à aucun autre son droit de parole, a complété l'échange en disant qu'il s'abstenait d'ajouter quoi que ce soit parce que le chef de "son" parti avait résumé fidèlement sa pensée.

L'amendement Michaud

QUEBEC (de notre envoyé) – Voici le texte intégral de la motion d'amendement soumise hier par M. Yves Michaud afin de modifier l'article 2 du projet de loi 63. On aura noté qu'elle est presque en tous points semblable à celle – reproduite ici même dans nos dernières éditions de jeudi – que M. René Lévesque avait faite avant lui et qui avait été jugée irrecevable.

. Que le 4e alinéa de l'article 2 soit modifié en remplaçant les mots après "Ils sont donnés en langue anglaise" par les suivants:

"aux secteurs de la population d'âge scolaire et selon les modalités qui sont définis, les uns et les autres, dans les alinéas suivants:

Les commissions scolaires protestantes locales et régionales sont transformées en commission scolaires anglophones, chargées de fournir un enseignement catholique, protestant ou neutre en langue anglaise. Cet enseignement est sujet aux dispositions de l'article 1. Une association provinciale des commissions scolaires anglophones susdites est formée, d'ici le 1er juillet 1970, aux fins de répartir sur l'ensemble du territoire québécois le nombre de places-élèves tel que déterminé par les alinéas qui suivent:

a) On détermine combien de ménages (au sens du recensement) ont des enfants inscrits dans des écoles publiques de langue anglaise, élémentaires, secondaires ou collégiales, au cours de l'année scolaire 1969-70.

b) On recense les caractéristiques démographiques de ces ménages et les caractéristiques scolaires de leurs enfants (localisation, âge, scolarité, cas exceptionnels, inadaptés, etc).

c) Pour les années suivantes, une projection est établie du nombre et des caractéristiques des élèves provenant de la population décrite aux alinéas a et b.

d) Le Conseil Supérieur de l'Education est chargée de préciser l'étendue des engagements prévus à l'alinéa précédent pour les cinq premières années du régime, et doit faire rapport publiquement avant le 1er juillet 1970.

e) Tous les cinq ans, une revision sera faite de la population scolaire établie en vertu de l'alinéa c.

Tout accroissement de la demande de services d'enseignement de langue anglaise, au-delà de ce qui est prévu précédemment, doit être satisfait par l'établissement d'écoles privées.

Les écoles publiques et privées anglophones seront financées de la même façon que les autres écoles publiques et privées du Québec."

AFFRONTEMENT

soit entièrement compatible avec celle qu'a annoncée hier M. Benson.

Le ministre fédéral des finances a demandé à Queen's Park de renoncer à ses projets. M. Robarts consentira-t-il?

D'autre part, si les projets de Québec en matière de réforme fiscale sont beaucoup plus informes que ceux de l'Ontario, il ne faudrait pas sous-estimer la puissance de négociation de cette province. Il suffirait par exemple que M. Beaulieu décide de ne pas inclure les gains de capital dans la définition du revenu imposable au Québec pour que les ardeurs de l'Ontario à cet égard soient considérablement refroidies. On pourrait alors se retrouver avec un demi-impôt sur les gains de capital – uniquement fédéral. Qu'adviendra-t-il alors de la nouvelle échelle de taux d'imposition justifiée par M. Benson en grande partie par l'alourdissement du fardeau fiscal des possédants qu'entraînerait la pleine imposition des gains de capital? Et ainsi de suite . . .

Plus généralement, l'harmonisation des lois fiscales fédérales provinciales ne s'est pas faite sans anicroche, même à l'intérieur du système qui existe depuis la guerre. On peut donc douter qu'elle se fasse aussi sereinement que M. Benson se devait de l'affirmer hier, lorsqu'il s'agira de mettre en place un système radicalement différent de l'ancien.

Et si MM. Bennett et Strom, du fond de leur forteresse créditiste, ne voulaient entendre parler de rien, de rien du tout?

Le ministre des finances est sûrement conscient de ces difficultés. C'est sans doute ce qui nous a valu, au chapitre sept du livre blanc sur la réforme fiscale, les propos les plus conciliants à l'endroit des provinces qu'il nous a encore été donné d'entendre, de la part d'un gouvernement qui n'est habituellement pas très tendre pour les "junior governments" du Canada.

LÉVESQUE

bats de substance qui peuvent même affecter le sort du Québec risquent d'être abolis dans cette jungle ou stérilisés dans des chicanes de procédures. Qu'on prenne garde au fait que ça contribue, et peut-être plus puissamment qu'on pense, à la désaffection générale et à l'indifférence passablement dégoûtée auxquelles les institutions parlementaires sont exposées de plus en plus."

Le président du Parti québécois a noté que ce rappel devrait être utile au ministre du travail, M. Bellemare, et au ministre de la justice, M. Paul, et à d'autres, afin "de ne stériliser l'esprit continuellement par cette espèce d'incroyable série de fausses trappes qu'on a développées ici pour les amateurs de procédures délirantes".

Il a souligné par la suite qu'il n'y a pas moins de 600 articles au règlement de l'Assemblée nationale et que cette jungle contribue à étouffer un débat de fond.

M. Lévesque a noté que l'on ne peut pas toucher au principe d'un bill en deuxième lecture, mais que l'étude en comité, comme c'est le cas avec le bill 63, devrait précisément permettre de travailler sur le fond pour l'améliorer, si possible. "Ensuite on s'en va en troisième lecture pour proposer de le renvoyer ou bien de l'avaler. Ce qui fait qu'à toutes fins utiles, on peut très bien passer un monstre législatif tout simplement en se servant de la grille invraisemblable de cette procédure."

M. Bertrand

Le premier ministre a répondu qu'il ne fallait pas blâmer les parlementaires d'utiliser la procédure. "Dans un parlement, quel qu'il soit, a dit M. Bertrand, il faut toujours qu'on en finisse avec une discussion, et à ce moment-là, c'est le vote et c'est la majorité. C'est le règne de la loi. C'est exactement la position dans laquelle se trouve n'importe quel parlementaire ici. C'est le jeu des partis et c'est la majorité qui l'emporte."

CARDINAL

que "si le bill 63 avait été présenté dans deux ans, après le rapport de la commission Gendron, et si le public avait été informé de façon adéquate", peut-être le projet de loi 63 aurait-il pu faire l'objet d'un référendum. Mais quelle question poser, et quelle aurait été alors la conjoncture politique?

Le bill 62

M. Cardinal note qu'au lieu du bill 63, on aurait pu insérer dans le bill 62 une clause relative aux langues qui ne se serait appliquée que dans l'île de Montréal. "Le premier ministre et le conseil (des ministres) ont préféré légiférer pour toute la province", ajoute-t-il.

Quant au bill 62, qui le satisfait pleinement, le ministre souligne qu'il offre une plus grande représentation et une meilleure répartition des impôts; il donne plus de pouvoirs au ministre de l'éducation; il donne véritablement cette fois les pouvoirs à ceux qui ont les responsabilités, ce qui n'a pas toujours été le cas.

M. Cardinal – qui n'a pu faire soumettre le bill 63 à de larges consultations, comme il l'aurait voulu – note qu'en ce qui concerne le bill 62 relatif à Montréal, "il est construit dans la ligne de la participation sur laquelle nous voulons mettre l'accent de plus en plus".

L'OPÉRATION

au CEGEP du Vieux-Montréal à l'angle des rues Bleury et Dorchester, afin d'y tenir un teach-in sur les problèmes du Québec.

Rapidement morcelés par une police qui n'avait pas, semble-t-il, prévu la manoeuvre, quelque 500 manifestants ont quand même réussi à atteindre l'église du Gesù où les ont rejoints les forces policières. Du haut du camion des chevaliers de l'indépendance, un ordre de dispersion leur a alors été donné. Les manifestants ont obéi.

La manifestation avait débuté dans l'ordre devant l'édifice de l'ancienne école normale Jacques-Cartier, qui reçoit maintenant des étudiants de CEGEP.

En effet, peu après huit heures, quelque 2,000 manifestants, dont la plupart s'étaient massés à l'intérieur de l'édifice pour se protéger de la pluie, se sont mis en branle en direction du Palais de Justice, par les rues Amherst, Craig, Bonsecours et Notre-Dame.

Un important dispositif de sécurité avait été mis en ordre pour parer à toute éventualité. Quelque 1,000 policiers, sous les ordres de l'assistant directeur de la police municipale, M. Pierre Laforest, avaient été assignés à cette tâche. Un circuit fermé de télévision permettait également de l'état major de diriger les opérations avec plus d'efficacité.

En prévision de la manifestation, le juge en chef André Fabien avait en outre ordonné l'ajournement des causes à 2 heures et la fermeture du Palais de justice à 4 heures.

Encadrés par leur propre service d'ordre et par une vingtaine de policiers, surveillés d'en haut par des hélicoptères, les marcheurs, agitant de nombreuses pancartes montrant Vallières et Gagnon, scandant des slogans (notamment: Ce n'est qu'un début – continuons le combat), se rendirent sans incident jusque devant l'entrée du quartier général de la police, rue Bonsecours, où éclata un premier cocktail molotov.

Un peu plus loin, entre l'hôtel de ville et le Palais de justice, un deuxième cocktail éclata, faisant fuir quelques manifestants.

Devant le Palais de justice, protégé par de nombreux policiers de l'escouade anti-émeute, un dispositif de haut-parleurs avait été aménagé pour permettre aux orateurs de s'adresser aux manifestants pendant une vingtaine de minutes.

Pendant que M. Jacques Larue-Langlois s'adressait à la foule, deux cocktails éclatèrent simultanément au pied des policiers. Nouveau mouvement de foule qui fut freiné par des manifestants qui invitèrent leurs confrères à ne pas s'enfuir, à rester solidaires.

C'est alors qu'un leader invite au micro les manifestants à se rendre au CEGEP du Vieux-Montréal afin d'y discuter des problèmes du Québec et que bon nombre d'entre eux se dirigèrent vers l'ouest.

La manifestation avait été organisée par le Front de libération populaire, le Mouvement syndical populaire, la Ligue socialiste ouvrière, le Conseil central de Montréal (CSN), la Ligue pour l'intégration scolaire et le Comité d'aide à Vallières-Gagnon.

Elle visait, de façon générale, à protester contre "Le climat de répression politique croissante au Québec" en demandant la libération de Vallières et Gagnon, la démission du ministre de la justice Rémi Paul et le retrait du projet de loi 63.

Le comité mis sur pied pour organiser l'opération "libération" avait tenu des réunions tous les jours depuis deux semaines afin de mettre au point les détails du rassemblement et de rejoindre le plus grand nombre de personnes possibles.

A Québec, une manifestation semblable a été interdite par le commissaire Matte. Une cinquantaine de manifestants se sont retrouvés toutefois devant le Palais de justice. D'abord tolérés par le service d'ordre, les protestataires ont par la suite été rapidement dispersés.

LA LOGIQUE

Suite de la page 8

Moins nombreux sont ceux qui gagnent entre $5,000 et $10,000; mais ils fournissent à eux seuls 40 pour cent des revenus de l'impôt des particuliers. Comment aurait-on pu les détaxer?

Quant aux quelque 500,000 contribuables qui gagnent plus de $10,000, ils ne versent que 35 pour cent de l'impôt sur les revenus des particulier. On ne pouvait les priver de leur contribution. Et comment alourdir le fardeau des contribuables qui gagnent $25,000 et plus, disons sans réduire leur ardeur au travail – ce qui serait désastreux, puisque ce sont les gestionnaires de l'économie. C'est un dilemme, le livre blanc le prouve, dont M. Benson a quand même réussi à s'extirper.

Les nouveaux programmes de français à l'élémentaire, au secondaire et à la maternelle seront officiellement "lancés" le 13 novembre. Une journée d'étude aura lieu le lendemain sur ces programmes à l'école secondaire Le Plateau, à Montréal. Le 15 novembre, aura lieu le congrès de l'association québécoise des professeurs de français.

Soyez dans le vent, buvez le scotch
St. LEGER
Distillé et embouteillé par:
Hill Thompson & Co. Ltd., Edimbourg - Écosse
Représentants: Importations Durand - 324-3581

Le Dr Paul David et M. Fernand Dumont, lauréats de l'ACFAS

par Françoise Côté,
collaboration spéciale

Les deux plus hautes distinctions du Canada français scientifique la Médaille Archambault et la Médaille Léo Pariseau sont respectivement décernées par l'ACFAS au Dr Paul David, directeur de l'Institut de cardiologie de Montréal et à M. le professeur Fernand Dumont, directeur de l'Institut des sciences humaines de l'université Laval.

Les noms des lauréats 1969 de ces deux importantes distinctions étaient révélés à l'ouverture du 37e congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, qui siège pendant deux jours à l'université de Montréal. La remise officielle des médailles se fera lors du banquet annuel par le président M. Lionel Boulet, directeur de l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec.

Connu mondialement, le Dr David a placé le Canada français à la fine pointe du progrès dans les sciences de la vie dans le monde avec les interventions de transplantation cardiaque qu'il a réalisées avec son équipe médicale à Montréal. Dans le domaine des sciences humaines, le professeur Dumont s'est affirmé à la fois comme un sociologue de réputation internationale et comme le maître à penser de nombreux jeunes nationalistes québécois.

L'ACFAS a accordé cette année trois bourses à des étudiants. D'abord les deux bourses Pfizer au montant de $500. chacune, qui sont décernées à Mlle Mariette Lépine de Ste-Mélanie de Joliette, présentement inscrite à la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke et M. Daniel Huard, de Sorel, inscrit en mathématiques à la faculté des sciences de l'université de Sherbrooke. Enfin cette année l'ACFAS a accordé une bourse spéciale de $500. à Mlle Raymonde Vaillancourt, de Sherbrooke, qui se dirige vers des recherches en pédiatrie à la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke.

Le 37e congrès de l'ACFAS marque une étape importante pour cette association au moment où l'ensemble de la communauté scientifique canadienne procède à une remise en question. Le congrès veut faire un inventaire des ressources humaines et technologiques du Canada français. Quant à l'Association elle se propose d'élaborer des formules permettant l'organisation de colloques scientifiques sur des thèmes orientés et multidisciplinaires. De plus l'ACFAS entend continuer à fournir aux chercheurs isolés ou à des groupes de chercheurs l'occasion de présenter le résultat de leurs travaux. Dans bien des disciplines, en effet, l'ACFAS demeure la seule organisation qui fournit aux scientifiques un milieu où présenter leurs travaux.

Le colloque principal qui a débuté hier avait pour but de faire un tour d'horizon des relations entre le monde universitaire, industriel et gouvernemental. L'ACFAS veut établir un dialogue constant entre ces grands secteurs de l'activité humaine.

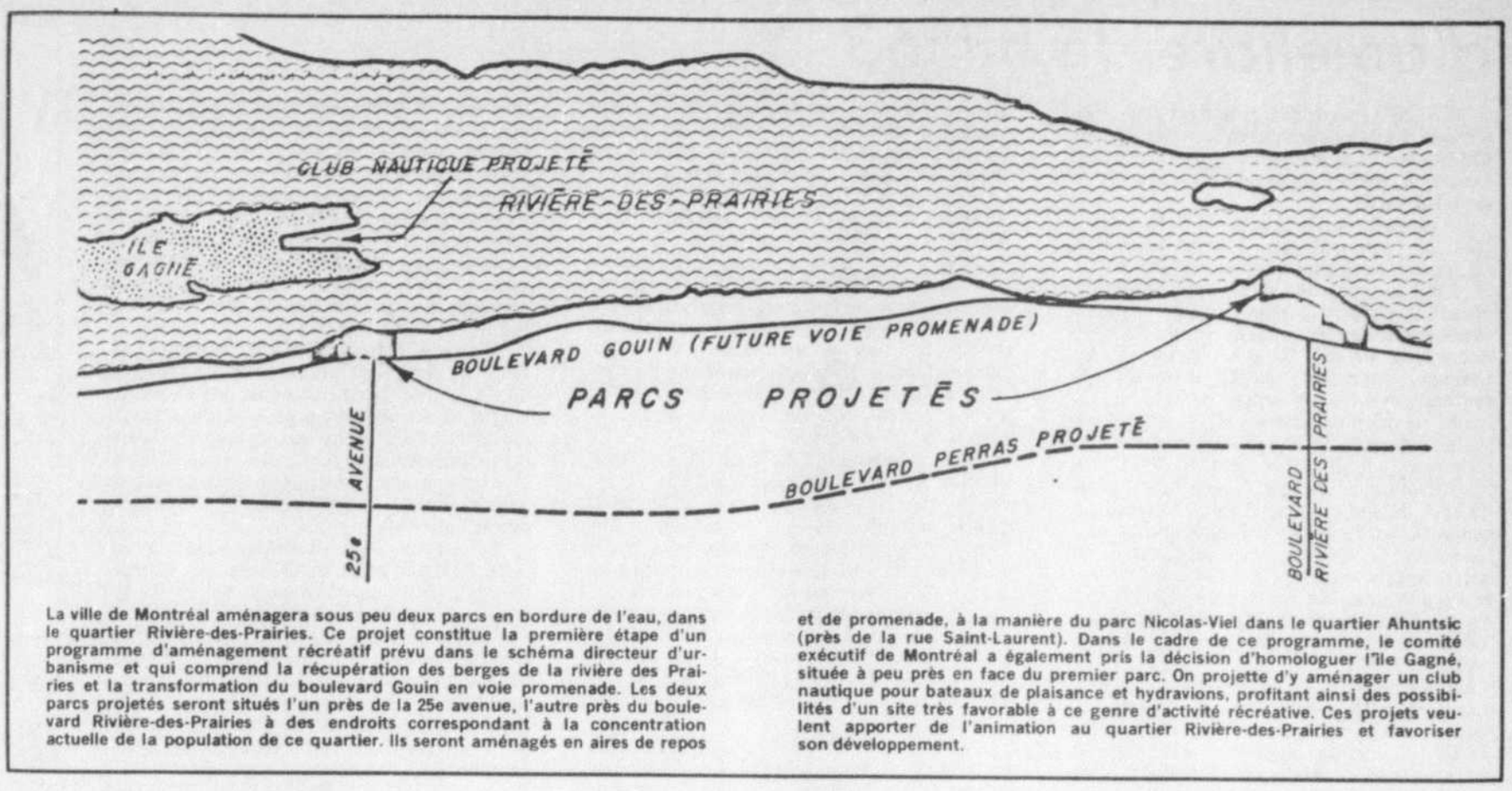
Mise au point de la Place des Arts

La Place des Arts, dans un communiqué récent, tient à faire savoir que les difficultés qu'a ou que pourrait avoir l'Orchestre symphonique de Montréal ne signifient pas que la Place des Arts devrait subir le même sort que l'OSM, dût cet orchestre disparaître.

La mise au point de la Place des Arts est reliée à la déclaration du directeur de la campagne de souscription de l'OSM selon laquelle, si l'OSM venait à disparaître, il faudrait fermer la Place des Arts. Le communiqué mentionne que 25% des activités de la Place des Arts sont fonction de l'OSM, pas plus. Ironiquement, le président de la Régie de la Place des Arts demande que l'OSM l'informe de la fermeture de Place des Arts, advenant la disparition de l'OSM. Voici des extraits du communiqué:

"La Place des Arts reconnaît l'importance de l'OSM dans l'équilibre de sa programmation. La Place des Arts a toujours collaboré avec l'OSM et entend poursuivre ses efforts en ce sens. Mais l'existence de la Place des Arts ou sa survie n'est pas fonction de celle de l'OSM. L'Orchestre symphonique de Montréal ne représente guère plus de 25% de la programmation de la Salle Wilfrid-Pelletier et, forcément, une fraction de la programmation de ses trois théâtres. De plus, le seul fait que l'Orchestre symphonique de Montréal s'approprie — ce à quoi nous souscrivons — la presque totalité des meilleures dates de la saison artistique implique que nous devrions, par la même occasion, nous abstenir de présenter au public de Montréal des spectacles à grand déploiement. En d'autres termes, c'est précisément parce que la Régie de la Place des Arts consent à accorder à l'OSM une priorité que cette dernière peut revendiquer un rôle aussi vital dans notre programmation. Il pourrait en être autrement.

Nous regrettons d'avoir à faire cette mise au point qui s'impose maintenant à la lumière des derniers événements. La Place des Arts, encore une fois, tient à maintenir l'équilibre des choses mais il serait faux de croire pour autant qu'elle puisse être dépendante de l'une des parties qui la composent.



La ville de Montréal aménagera sous peu deux parcs en bordure de l'eau, dans le quartier Rivière-des-Prairies. Ce projet constitue la première étape d'un programme d'aménagement récréatif prévu dans le schéma directeur d'urbanisme et qui comprend la récupération des berges de la rivière des Prairies et la transformation du boulevard Gouin en voie promenade. Les deux parcs projetés seront situés l'un près de la 25e avenue, l'autre près du boulevard Rivière-des-Prairies à des endroits correspondant à la concentration actuelle de la population de ce quartier. Ils seront aménagés en aires de repos et de promenade, à la manière du parc Nicolas-Viel dans le quartier Ahuntsic (près de la rue Saint-Laurent). Dans le cadre de ce programme, le comité exécutif de Montréal a également pris la décision d'homologuer l'île Gagné, située à peu près en face du premier parc. On projette d'y aménager un club nautique pour bateaux de plaisance et hydravions, profitant ainsi des possibilités d'un site très favorable à ce genre d'activité récréative. Ces projets veulent apporter de l'animation au quartier Rivière-des-Prairies et favoriser son développement.

Sous l'accusation de sédition

Le 14 novembre, Vallières saura s'il est envoyé à son procès; Gagnon subira son enquête préliminaire

par Guy Deshaies

Pierre Vallières saura vendredi prochain 14 novembre s'il est envoyé à son procès pour sédition. A cette même date Charles Gagnon subira son enquête préliminaire pour sédition également, enquête qui devait avoir lieu hier dans les deux cas.

Avant de procéder à l'enquête hier, la Couronne, représentée par Me Yves Mayrand, a demandé une remise pour Charles Gagnon et s'est dit prête à procéder pour Pierre Vallières.

On sait que le procès pour meurtre de Vallières commence lundi tandis que celui de Gagnon débute le 17 novembre.

Hier le juge Emile Trottier a été saisi des deux accusations et a entendu la preuve de la Couronne et les admissions de la défense, représentée cette fois par Me Jacques Bellemare.

Me Mayrand a dit au tribunal qu'il entendait établir l'accusation de sédition à partir de deux éditions du livre "Nègres blancs d'Amérique" dont l'auteur est Pierre Vallières. Pour les fins de sa preuve la Couronne a versé au dossier les volumes et aussi un résumé des passages qu'elle retient comme étant incriminants. Interrogé par Me Bellemare quant à la provenance de ces écrits la Couronne a dit avoir acheté le volume de première édition et avoir saisi l'autre aux Editions Parti Pris à Montréal.

Me Bellemare a alors fait les admissions suivantes: 1) la défense admet que la poursuite est en état de prouver que Pierre Vallières, du 1er novembre 1966 au 10 janvier 1967, a écrit seul dans sa prison de New York le manuscrit des volumes intitulés "Nègres blancs d'Amérique"; 2) la défense admet que ces volumes ont été remis à des agents de New York qui les ont remis à des éditeurs de Montréal lesquels ont fait distribuer le livre au Canada et à l'étranger. Tout en demandant la remise pour Charles Gagnon Me Mayrand a dit que dans ce cas la preuve "était plus difficile et plus longue" à faire.

Le juge Trottier a dit qu'il ferait connaître son jugement pour Vallières le 14 novembre après avoir lu les pièces versées au dossier et que tout de suite après, le même jour, il présiderait à l'enquête préliminaire de Charles Gagnon.

Entre-temps les organisateurs de l'"opération Libération", manifestation qui devait avoir lieu dans la soirée devant le palais de justice pour réclamer entre autres la libération de Vallières et Gagnon et la démission du ministre de la justice Rémi Paul, se préparaient à tenir leur marche sur le palais de justice tandis qu'au palais de justice un ordre du juge en chef était donné pour que les portes soient fermées à 16 h. et que les lieux soient complètement vidés à cette heure.

Le rôle de McGill au Québec

Quel est le rôle de l'université McGill dans un Québec nouveau? Telle est la question qui retiendra l'attention d'un congrès organisé par la Art and Science Undergraduate Society de l'université McGill au 3480 rue McTavish. Ces étudiants ont voulu inviter des personnalités qui permettront de plonger vraiment au fond de la question: Raymond Lemieux de la LIS et Nick Ciamarra de l'association des parents anglophones de Saint-Léonard, par exemple.

Aujourd'hui, deux thèmes sont à l'étude: McGill français ou anglais? (table ronde animée par Laurier Lapierre avec participation de MM. Ciamarra et Lemieux) et McGill et ses relations avec le Tiers-Monde. On se rappellera que le 28 mars dernier, l'université McGill avait été la cible de l'opération "McGill français". La discussion d'aujourd'hui reprendra l'ensemble du problème et, peut-être, lui donnera une dimension nouvelle, surtout au moment où l'on discute amplement la portée du projet de loi no 63, portant sur la langue d'enseignement au Québec.

Cette journée se terminera à 20h30 par un spectacle de Pauline Julien et du Quatuor de jazz libre du Québec. Demain à 13h00, une dernière table ronde tentera de définir l'avenir de l'université. Les participants en seront Pierre Bourgault, du parti Québécois, Julius Gray, président de l'association des étudiants, Stanley Gray, ancien professeur de sciences politiques mis à la porte par McGill et Maxwell Cohen, ancien doyen de la faculté de droit.

M. Senechal sera le premier député NPD au Nouveau-Brunswick

FREDERICTON (PC) — Le président adjoint de la législature du Nouveau-Brunswick, M. J. Wilfred Senechal, a déclaré hier qu'il abandonnera le côté ministériel, lors de la prochaine session, et siégera comme membre du Nouveau parti démocratique.

M. Senechal, qui a été élu député libéral pour la première fois lors de l'élection générale de 1967, a déclaré qu'il abandonne les libéraux parce qu'il ne peut "absolument pas tolérer" le sénateur libéral Charles McElman, de Fredericton, et "ses attaques contre la presse du Nouveau-Brunswick".

Le député de Restigouche a déclaré, en outre, qu'il "peut encore moins digérer les idées et les agissements du premier ministre Louis Robichaud" et qu'il lui a fait part de ses sentiments, de même qu'au sénateur McElman.

Le sénateur McElman, ex-secrétaire exécutif du premier ministre Robichaud, a critiqué les cinq quotidiens de langue anglaise du Nouveau-Brunswick et leur a reproché d'être contrôlés par l'industriel K. C. Irving, de Saint-Jean.

M. Senechal s'est dit indigné de l'attitude des libéraux à l'endroit de M. Irving qui est responsable de l'accession de M. Robichaud au pouvoir.

M. Senechal a ajouté que les libéraux sont à faire des préparatifs en vue d'une élection au printemps, mais qu'ils perdront les comtés de Restigouche et Madawaska.

La démission de M. Senechal laisse les libéraux avec 30 sièges à la législature. Les conservateurs en détiennent 27.

M. Senechal sera le premier député du NPD à siéger à la législature du Nouveau-Brunswick.

aujourd'hui

Dernière journée du congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, à l'université de Montréal.

●

A 09h30, au Chantecler de Sainte-Adèle, début de la 8e assemblée annuelle du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) qui durera trois jours.

●

A 14h00, au Palais du commerce, salle 3124, séance de parties simultanées du club d'échecs Alekhine placé sous le patronage de l'Association culturelle Québec-URSS.

●

A 14h00, Me Robert Bourassa, candidat à la direction du Parti libéral du Québec, donnera une conférence de presse au Château Roverval, à Roberval. A 16h30, M. Bourassa sera interviewé au poste de radio CHVD de Dolbeau. A 17h30, il rencontrera les militants libéraux du comté à l'hôtel Milot de Dolbeau.

●

A 18h30, au Metcalfe Hall de la synagogue Shaar Hashomayim, dîner en l'honneur de M. Ben Beutel, sous la présidence de M. Samuel Bronfman, président honoraire du Congrès juif canadien. Le conférencier sera M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'éducation.

●

A 20h30, bal de l'armistice de l'Association des vétérans belges du Québec inc., au 452 est de la rue Notre-Dame.

●

A 20h30, au centre civique de Victoriaville, le ministre du revenu, M. Jean-Pierre Côté, représentera le premier ministre du Canada au banquet d'ouverture de la Semaine de la sobriété qui se déroulera du 9 au 15 novembre.

DIMANCHE

Invitation aux anciens combattants de se rendre au 6262 du boul. Saint-Laurent, à 10h00 pour se joindre aux Légionnaires du Québec dans le but de commémorer le jour du souvenir.

●

A 10h45, le gouverneur général, M. Roland Michener, remettra le nouveau drapeau royal au Royal Montreal Regiment, au parc Westmount. A 14h45, angle Sherbrooke et côte Saint-Antoine, cérémonie du jour du souvenir au cénotaphe de Westmount.

●

A 13h00, à l'hôtel Wellington de Sherbrooke, Me Robert Bourassa, candidat à la direction du Parti libéral du Québec, déjeunera avec les journalistes et donnera une conférence de presse. A 15h30, M. Bourassa rencontrera les militants libéraux des comtés de Sherbrooke, Compton, Stanstead et Richmond au Club de Réforme de Sherbrooke.

●

A 14h00, au salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor, conférence publique de la Société d'hygiène naturelle du Québec.

●

A 14h00, au monument aux morts, carré Dominion, départ d'un défilé du mouvement Hungaria des Combattants de la liberté (1956) du Canada. Cérémonie de commémoration de la révolution hongroise du 23 octobre 1956, à l'école d'Arcy McGee.

Hâtez-vous d'enrayer les ennuis de l'automne avec les
GOUTTIÈRES "PRIMEAU"
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Estimation et installation
•MONTRÉAL 322-4160
•QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Pour VENDRE "PROPRIETE" ou ACHETER

J. Goulet
IMMEUBLES GOULET REALTIES
(Consultez)

M. Goulet
(IMMEUBLES) GOULET (REALTIES INC.)
3130 est, rue SHERBROOKE Tél.: 526-6655

INTER CONTINENTAL
Tours et Voyages
2118 est, rue Jean-Talon
729-5264

Espagne & Portugal
Voyage en groupe
$464.00 ca. Deux sem.
Comprenant trajet aérien aller-retour, hôtels deluxe & repas, visites avec guide.
Hôtels deluxe & première classe
Autocar deluxe climatisé,
Départ de Montréal tous les lundis.
Vous visiterez:
Lisbonne - Séville - Gibraltar - Malaga - Grenade - Madrid - Torremolinos et Fatima.
Itinéraire de base de 15 jours avec la possibilité de prolonger vos vacances.
Un guide polyglotte: ce guide s'occupe de tous les menus détails et de ce fait, vos formalités douanières sont simplifiées, vos réservations d'hôtels sont confirmées, vos bagages sont surveillés et vos excursions sont organisées.
VOS AGENTS DE VOYAGES DE CONFIANCE
Alfred Gagliardi 6900 RUE SAINT-DENIS 271-6900
MONDIAL AVIOMAR 445 B RUE JEAN TALON 274-7595

les best-sellers marabout en vente partout

VIVRONS-NOUS PLUS JEUNES PLUS LONGTEMPS ?
par Alex Comfort
PREMIERE EDITION EN LANGUE FRANÇAISE
Un volume de 224 pages
marabout université
Dans la même collection :


gratuitement
sur simple demande à l'adresse ci-dessous, vous recevrez régulièrement le Magazine Marabout illustré en couleurs et le catalogue général.
Marabout Kasan Limitée - 226 Est, Ch. Colomb - Quebec 2.

Une manière très simple d'améliorer le bill 63

Hier, à l'Assemblée nationale, les députés ont rejeté, pour une dizaine de raisons différentes, l'amendement que M. René Lévesque voulait apporter à l'article 2 du projet de loi 63.

La proposition du leader du Parti québécois ne manquait pas d'ingéniosité. Elle comportait cependant des conséquences telles qu'il eût presque fallu, pour l'adopter, consentir d'abord à une rédaction entièrement nouvelle non seulement du bill 63, mais aussi du bill 62. La formule de M. Lévesque représente un effort sincère de synthèse entre deux ordres de valeurs difficiles à réconcilier, les droits des personnes et ceux de la collectivité. On doute cependant qu'il suffise des quelques retouches annoncées par M. Yves Michaud pour qu'elle devienne plus immédiatement acceptable aux députés. La formule repose, au fond, sur la principe du contingentement des effectifs scolaires anglophones. Il serait étonnant qu'on pût réussir, en très peu de temps, à exprimer ce principe dans une formule concrète capable de rallier tous les esprits.

La formule de M. Lévesque paraissant exclue dans l'immédiat, on se retrouve devant le texte gouvernemental, c'est-à-dire devant la version originelle de l'article 2 et la version amendée de l'article 3. Ces articles sont les pierres d'assise du projet de loi. Les deux autres articles les encadrent et les complètent, mais leur restent subordonnés.

●

Or, on ne saurait trop rappeler que le projet, dans sa formulation présente, n'apporte pas une réponse satisfaisante au problème que soulève l'intégration des immigrants non-Canadiens au milieu anglophone.

La seule disposition positive que contienne à cet égard le bill 63 se trouve dans le texte de l'amendement que M. Bertrand veut faire incorporer à l'article 3. Ce dernier article dit présentement que le ministre de l'immigration "doit prendre, de concert avec le ministre de l'éducation, les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'installent au Québec acquièrent dès leur arrivée la connaissance de la langue française". A cette phrase, M. Bertrand propose d'ajouter les mots suivants: "... et fassent instruire leurs enfants dans des institutions d'enseignement où les cours seront donnés en langue française".

Cette formule d'amendement procède d'une inspiration généreuse. Elle risque cependant, en pratique, de donner naissance à deux ordres de difficultés:

1. Pris à la lettre, le texte de l'article 3, tel qu'amendé, peut vouloir dire que les immigrants resteront libres de faire leur propre choix, et que le devoir du ministre consistera simplement à faciliter l'accès de l'école française aux enfants de parents qui auront opté pour celle-ci ou, à tout le mieux, à encourager ces parents à opter pour l'école française, sans garantie de résultats satisfaisants;

2. Le texte peut aussi être interprété comme signifiant que, sans y être tenu rigoureusement, le ministre serait habilité à user de pressions de toutes sortes auprès des immigrants pour les amener à opter en faveur de l'école française et même, en dernière analyse, à décider par règlement que les immigrants devront inscrire leurs enfants à l'école française.

A ne s'en tenir qu'au texte, la deuxième interprétation paraît aussi plausible, aussi valide que la première. Mais à supposer qu'elle soit épousée par le ministre, elle viendrait carrément en conflit avec le texte actuel de l'article 2, qui érige en norme la liberté de choix pour tous les parents. Un texte qui contiendrait des germes de contradiction aussi prochaine n'est pas un bon texte. Il faut au moins le modifier de façon qu'il n'ait pas l'air de défaire dans un paragraphe ce qu'il a essayé de définir au paragraphe précédent.

On est devant un dilemme très simple. Ou l'article 3, dans sa version amendée, n'a qu'une portée incitative, et alors il est une réponse insatisfaisante au problème de l'intégration des nouveaux venus et, de plus, il est rédigé dans une langue ambiguë qui pourrait permettre aux ministres et à leurs fonctionnaires d'en donner en pratique une interprétation abusive et contraire à l'intention du législateur. Ou l'article 3, dans sa version amendée, peut se prêter à une interprétation plus large, impliquant même le recours à la coercition, et alors il contredit carrément et dangereusement le principe posé à l'article 2.

●

Pour dissiper tout doute et franchir un pas décisif dans la définition d'une politique plus positive, plus nette et plus franche, il suffirait d'ajouter au texte actuel de l'article 2, quelques mots très simples qui rallieraient peut-être, non pas tous, mais une bonne partie des adversaires actuels du projet de loi,

Le texte dit présentement que les cours d'étude, de la première à la onzième année inclusivement, "doivent être donnés en langue française". Il ajoute tout de suite après: "Ils sont donnés en langue anglaise à chaque enfant dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu en font la demande lors de son inscription".

Le gouvernement pourrait, s'il voulait être clair et ferme, écrire tout simplement: "... à chaque enfant de PARENTS CANADIENS, dont les parents... etc." Cette formule aurait pour effet de réserver aux parents nés au Canada ou dûment devenus citoyens canadiens le libre choix défini par le législateur. Elle obligerait implicitement les parents non-canadiens à inscrire leurs enfants à l'école française. Elle donnerait tout son sens à la phrase que M. Bertrand veut ensuite ajouter à l'article 3.

L'article 2, ainsi amendé, laisserait intacte la liberté de choix pour les citoyens de plein droit. Il ne donnerait prise à aucun conflit d'interprétation avec l'article 3. Il dissiperait l'ambiguïté susceptible de naître de la formulation actuelle des articles 2 et 3. Il donnerait une autorité plus claire, mais en même temps mieux circonscrite, aux ministres intéressés.

Cette formule aurait enfin un autre avantage. Elle donnerait au Québec une période de répit de quelques années, autour de laquelle il devrait être possible de créer un consensus plus large en matière linguistique. Pendant les cinq prochaines années, le comportement scolaire des nouveaux venus non-canadiens ne ferait pas problème. D'ici la fin de cette période, il devrait être possible de définir enfin une politique linguistique acceptable.

●

Une enquête faite en juin dernier par le groupe de recherche sur l'opinion publique auprès de citoyens de la région montréalaise établissait que plus de soixante pour cent des personnes interrogées favorisaient le recours à la loi "pour obliger les immigrants de la région de Montréal à faire instruire leurs enfants en français au cours primaire". Cette constatation rejoint les observations qu'il nous a été donné de faire au cours des dernières semaines. Pratiques et généreux, les Canadiens français demeurent opposés à toute forme d'intransigeance linguistique qui équivaudrait à nier les droits évidents de la minorité anglophone. Ils sont cependant conscients du grave danger que l'immigration fait courir à leur communauté, et ils accepteraient volontiers qu'une intervention du législateur vienne, en cette matière, établir un équilibre plus favorable.

Le bill 63, dans sa forme actuelle, ne répond pas à cette attente. A moins qu'il ne soit rendu plus acceptable, il ne servira qu'à préparer des lendemains plus radicaux. Trois mots de plus, ajoutés au bon endroit, pourraient améliorer considérablement le projet. Le gouvernement peut-il dire non à une requête aussi simple?

Claude RYAN



- On appuie le bill

La "démocratie directe" sur le campus

Quand une petite clique manipule les assemblées d'étudiants à l'UQAM

Par Roland CHAGNON

● A titre de professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Roland Chagnon a participé à plusieurs assemblées tenues cette semaine à l'UQAM autour du bill 63. Voici le récit qu'il trace des événements qui ont marqué ces assemblées.

Mardi le 4 novembre, se tenait à l'UQAM une journée d'étude sur le projet de loi Québec No. 1 intitulé "Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec". Il fut décidé à l'assemblée générale de l'avant-midi d'étudier ce projet en ateliers modulaires. L'assemblée générale se réunit de nouveau l'après-midi pour prendre une position commune sur ce projet. A cette réunion, le comité provisoire avoua ne pas avoir eu le temps de faire la synthèse des diverses propositions des ateliers. L'assemblée générale mandata alors un comité formé d'un professeur et d'un étudiant par module ayant pour fin de faire la synthèse des opinions. L'assemblée générale se réservait le droit du verdict final à sa réunion de vendredi matin. C'est de cette réunion que je parlerai maintenant.

En arrivant à la salle du Gesù, chacun reçut une feuille qui résumait le travail de synthèse. D'un côté se trouvait un projet du comité provisoire en 3 au lieu de 4 articles. Ce projet était hors d'ordre puisque l'assemblée générale du mardi n'avait pas demandé au comité provisoire de l'orienter dans son choix, mais seulement de lui fournir l'éventail des travaux d'ateliers. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce texte était fort discret et qu'il ne manifestait pas particulièrement la richesse intellectuelle des gens de l'UQAM.

Il reproduisait textuellement le projet de loi Québec No. 1 qui avait été soumis à l'étude des ateliers avec une légère divergence à l'article 2. En effet, l'article 2 avait été scindé en deux blocs: en 2A, on lisait: "Seules les institutions d'enseignement de langue française bénéficieront de subventions gouvernementales". En 2B, on lisait: "B-1 les institutions d'enseignement de langue française bénéficieront de subventions gouvernementales. B-2 ajoutait "Les institutions d'enseignement de langue anglaise bénéficieront aussi de subventions gouvernementales" à la condition de s'intégrer graduellement au système d'enseignement francophone."

Bref, toute la journée d'étude de mardi aboutissait à la maigre synthèse B-2. Etonnant, n'est-ce pas? Etonnant que des gens en arrivent à une proposition aussi sotte que B-1 et aussi illogique que B-2. C'est illogique de reconnaître une minorité à la condition qu'elle promette de ne plus demander à être reconnue. Tel était paraît-il le fruit des cogitations de centaines d'intellectuels durant toute une journée.

Il est clair que le comité provisoire n'a pas accompli son mandat. Il s'est plutôt mandaté lui-même à être l'UQAM, à parler au nom de l'UQAM. Mais cette intention, il l'a galvaudée, dissimulée sous les apparences de la démocratie. Il a offert à l'assemblée générale un choix qui n'en était plus un en rendant ridicule l'alternative B-1, B-2 et en plaçant dans les 2 projets entre lesquels l'assemblée devait choisir le même texte inacceptable. (Référer à 2A, ci-haut).

La démocratie a eu un sursaut. Un membre de l'assemblée a fait remarquer que l'opinion de son module n'apparaissait pas sur le texte de synthèse. On lui a répondu qu'un étudiant avait volé tous les rapports des ateliers avant même que le comité provisoire n'entreprenne son travail. Quelle dure épreuve!!! Toutefois, le comité n'a pas lâché et il a reconstitué beaucoup des opinions exprimées (les siennes!). Un autre membre de l'assemblée a ensuite proposé d'élargir l'article 2 en incluant une autre proposition qui fut appelée proposition C, la voilà:

Article 2 C-1: Les institutions d'enseignement anglophones bénéficieront de subventions gouvernementales fixées au prorata de la population québécoise qui se déclare de langue maternelle anglaise lors des recensements quinquennaux.

Article 2 C-2: Tous les nouveaux immigrants devront fréquenter les institutions d'enseignement de langue française.

Aussitôt cette proposition secondée, elle fut taxée de proposition P.Q. Ceux qui en discutèrent étaient majoritairement contre. Après une période raisonnable de discussion, l'assemblée demanda le vote sur les propositions A-B-C de l'article 2. La proposition C rallia les suffrages avec une visible majorité.

C'est alors que le désordre commença. La clique se monta. Elle lança des injures à l'assistance, accusa le président d'assemblée de manoeuvres illégales, prétendant que l'assemblée était invalide parce qu'aucun secrétaire n'avait été désigné. Le président quitta son poste en lançant à l'assemblée: "Vous êtes menés par une clique depuis le début de l'année."

Comme on ne pouvait continuer la réunion dans l'anarchie, l'assemblée demanda au président de reprendre son siège. Celui-ci y consentit à condition que la décision qui venait d'être entérinée par l'assemblée soit annulée et qu'on reprenne la discussion et le vote.

La discussion reprit. La clique détenait la majorité des interventions. Il était midi. Beaucoup quittèrent la salle. La clique s'opposa plusieurs fois à ce qu'on mette fin aux discussions. Elle avait pris la tactique de l'usure. Vers midi trente, un nouveau vote fut pris. La majorité était en faveur de l'article 2A, et 2C était battu en brèche. Cette fois on ne souleva pas de doute sur la légalité de l'assemblée.

J'ai cru bon raconter dans ses grandes lignes le déroulement de cette assemblée pour bien renseigner le public. Quand les mass media diront que l'assemblée générale des étudiants de l'Université du Québec à Montréal a entériné le projet de loi Québec No. 1, les lecteurs de cet article sauront qui sont ces étudiants: une faible minorité qui manipule fort bien les têtes.

La nouvelle idole, ne nous y trompons pas, ce n'est pas la démocratie, mais la manipulation dictatoriale des masses par la force de l'opinion.

Vive le Québec français!

bloc-notes

La télévision éducative

En annonçant aux Communes, mercredi, que le gouvernement fédéral a décidé de ne pas poursuivre pour le moment la création d'un Office canadien de la radiodiffusion éducative, et de retirer le projet de loi C-179, M. Gérard Pelletier a indiqué trois motifs de ce changement de politique: des progrès technologiques qui vont probablement continuer permettent d'autres solutions; des mesures intérimaires ont été adoptées dans certaines provinces pour répondre à des besoins précis, et aussi l'impossibilité de trouver une approche d'ensemble qui aurait convenu à toutes les provinces.

Il semble assez évident que la raison mentionnée à la fin a été déterminante; si un accord avait été possible avec toutes les provinces au sujet de la formule préconisée dans le bill C-179, les autres raisons invoquées par le ministre n'auraient pas été un obstacle à la création de l'Office proposé.

Au sujet de l'évolution des moyens technologiques, M. Pelletier a annoncé que les provinces qui le désireront pourront disposer d'un canal pour fins d'émissions éducatives dans les installations à antennes communautaires, et que ce sera une condition d'émission ou de renouvellement des permis aux entreprises qui utilisent ce mode de transmission. Le ministre a précisé que cette politique est conforme à la déclaration du CRTC, le 13 mai dernier, sur les services d'antennes communautaires. Puisque cette méthode de diffusion a fait l'objet d'une déclaration du CRTC le 13 mai, l'évolution dont parle le ministre était déjà connue et prévisible au moment où le Bill C-179, présenté en première lecture le 19 mars, soulevait des objections de la part du Québec.

M. Pelletier insiste sur le fait que le gouvernement fédéral maintient son refus d'accorder des permis d'exploitation aux provinces ou à leurs agents, et il affirme qu'en retirant son projet de loi le gouvernement ne recule par devant les pressions exercées par les provinces.

Toutefois, l'une des principales objections formulées par M. Bertrand au projet de loi C-179, portait sur la définition des "émissions éducatives" à l'article 1 (c). Le premier ministre du Québec soulevait avec raison que le Parlement canadien n'a pas compétence en matière d'éducation. Sur ce point, M. Pelletier s'est montré beaucoup plus souple mercredi; il a dit que des entretiens avec les provinces auront lieu en vue de la définition des émissions éducatives. La définition inscrite au projet de loi fédéral était trop limitative et trop rigide, et surtout elle représentait une ingérence inacceptable du pouvoir central.

En retirant ce projet de oi contestable et contesté, le gouvernement fédéral évite un affrontement avec les provinces, et notamment avec le Québec. La radiodiffusion éducative exige le concours des deux ordres de gouvernement. C'est un des cas nombreux où il faut commencer par des négociations fédérales-provinciales et non par un projet de loi fédéral qui menace de placer les provinces devant un fait accompli et de restreindre arbitrairement leurs droits.

La guerre du Vietnam

La "vietnamisation" du conflit, c'est-à-dire le remplacement graduel des troupes américaines par des forces sud-vietnamiennes mieux entrainées, est un élément capital dans la politique énoncée mardi par le président Nixon. Cette opération comporte des difficultés évidentes au plan militaire, mais elle risque d'avoir aussi d'autres répercussions assez inquiétantes. Le journal "Christian Science Monitor" rapportait ces jours derniers le cas d'un commandant de compagnie, jeune Vietnamien, qui s'est trouvé devant un dilemme lorsque son unité est passée sous l'autorité de la police vietnamienne alors qu'elle relevait auparavant de la CIA américaine.

Ses deux nouveaux supérieurs sud-vietnamiens ont exigé de lui des pots-de-vins mensuels relativement élevés; lorsqu'il a refusé en disant qu'il lui était impossible de payer de telles sommes, on a souri avec incrédulité en lui disant de se débrouiller pour remplir les conditions fixées. Ce jeune officier, qui avait obtenu plusieurs décorations, et qui ne voulait pas être impliqué dans un tel système de corruption, a tenté d'économiser les sommes réclamées en rognant sur les budgets mis à sa disposition par les autorités américaines.

Mais comme il ne voyait pas d'issue possible sans s'enliser dans la corruption, il décida de se faire congédier. Il n'osait pas démissionner car on aurait exigé des explications qu'il ne voulait pas donner; il a donc provoqué une altercation avec son conseiller américain pour se faire congédier. L'affaire a fini par éclater au grand jour, et il sera peut-être congédié car l'incident est devenu assez complexe.

On a souvent constaté des phénomènes de corruption dans les pays sous-développés, et les tentations sont évidemment encore plus grandes lorsque, dans un pays pauvre et dévasté, une armée américaine d'un demi-million d'hommes dispose d'un pouvoir d'achat considérable et distribue des dollars par millions pour des ravitaillements et des services de toutes sortes. Si la "vietnamisation" multiplie ainsi la corruption et les parasites qui en profitent, cela n'aidera pas à l'efficacité de l'armée sud-vietnamienne, ni à sa cohésion, ni à la confiance et au respect qu'elle doit mériter et obtenir de la population.

P.S.

Commissions neutres, écoles confessionnelles

Le projet de loi 62 sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal a évité la division selon les langues préconisée par le rapport Pagé pour retenir plutôt la formule suggérée par le rapport Parent.

Cette formule Parent ne divise rien, elle tend plutôt, au contraire, à intégrer. Il n'y aura plus à Montréal, si le projet de loi est approuvé, de commissions scolaires protestantes ou catholiques, ni de commissions scolaires françaises ou anglaises. Il n'y aura que des commissions scolaires uniques ou communes qui devront s'occuper à la fois de dispenser l'enseignement de type catholique, protestant ou neutre, soit en français soit en anglais.

Sur le plan économique, comme sur le plan de l'efficacité le procédé paraît sain, comme nous le disions hier. Il devrait y avoir moyen de mieux utiliser ainsi les écoles et les équipements dont nous disposons et de faire bénéficier tous les enfants d'une éducation d'égale qualité.

Ces nouvelles structures, cependant, posent un problème sur lequel il faudra beaucoup réfléchir. Ce problème, c'est le suivant: peut-on avoir pleine confiance en des commissions scolaires officiellement neutres pour dispenser un enseignement catholique ou protestant? Est-il nécessaire, en d'autres termes, que les commissions scolaires soient catholiques ou protestantes, selon le cas, pour assurer vraiment la confessionnalité au niveau de l'école? Car le bill 62 maintient nettement cette confessionnalité.

Le danger évident, c'est que des commissaires élus sans référence à leur appartenance religieuse, manifestent assez peu de zèle quant à l'observance de la loi. Ces mêmes commissaires pourraient très bien, par exemple, se décharger trop facilement de leurs responsabilités sur un directeur général ou des directeurs généraux associés qu'ils n'auraient pas nécessairement choisis dans l'optique d'écoles vraiment confessionnelles.

On peut se demander, en somme, si les garanties que contient la loi sont telles qu'elles peuvent valoir indépendamment des hommes qui animeront les structures nouvelles? Les associations de parents voudront sans doute se pencher sur cette question au cours des jours qui suivent.

En attendant, nous voudrions simplement signaler un aspect non négligeable du projet de loi. Celui-ci, en obligeant les commissions scolaires à établir des écoles ou des classes neutres pour les enfants des parents qui le réclameront, nous permettra de mieux voir ce que ce type d'enseignement pourrait donner dans la pratique. L'expérience sera peut-être plus concluante, dans un sens ou dans l'autre, que toutes les discussions éthérées que nous avons pu avoir sur le sujet depuis quelques années.

Il se peut, aussi, que l'institution de telles écoles freine sensiblement le mouvement des néo-Canadiens non catholiques mais francophones vers les écoles protestantes anglaises.

V.P.

■ propos d'actualité

"Je considère que le Liban, ce pays arabe, libre et indépendant, a une mission qu'il lui faut accomplir pour préserver l'unité de ses fils et leur coopération, et pour éloigner de lui les dangers des complots, de quelque côté qu'ils viennent. Le Liban doit également accomplir son devoir à l'égard de ses frères arabes, et coopérer avec eux pour le bien de tous, spécialement durant cette période où se joue notre avenir, et où nous faisons face à un ennemi commun: le sionisme et l'impérialisme".

Rachid Karamé, président du Conseil libanais démissionnaire, dans une déclaration radiodiffusée le 23 octobre 1969.

"La coopération franco-allemande ne doit pas se limiter maintenant à des grands mots; elle doit se confirmer dans des réalisations pratiques. Il y a précisément en ce moment quelques problèmes techniques difficiles à résoudre qui se posent à nos deux pays. Le traité d'amitié franco-allemand de 1963 est toujours la base des relations franco-allemandes. La République fédérale n'a conclu de traité de ce genre avec aucun autre pays. Il n'existe aucune possibilité de réaliser l'unité de l'Europe sans des rapports franco-allemands confiants et exemplaires. Cela se confirmera à la conférence européenne de La Haye et à l'occasion des prochains efforts d'intégration économique de l'Europe et de coopération politique".

Willy Brandt, chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, dans une interview accordée à l'O.R.T.F., le 22 octobre 1969.

■ lettres au DEVOIR

Porter la lutte sur le plan électoral

Nous étions à Québec, ce soir-là. Il y avait grande foule. Une marée humaine venue, de tous les coins du Québec, crier son indignation contre le projet de loi 63. C'était une masse grouillante de jeunes et de moins jeunes, mais des très jeunes... point. C'était sympathique, aussi. La nouvelle jeunesse, échevelée, barbue, grenouillante semblait beaucoup plus consciente que ne l'ont laissé croire les tristes sires de l'Assemblée. Car pourquoi voudrait-on à tout prix voir réunis les personnes de 40 ans et plus (il y en avait beaucoup) alors que ce sont surtout les jeunes que ce projet de loi place sur la ligne de feu.

Malgré tout, cette vaste campagne d'une semaine aura forcé quantité d'irréductibles à s'interroger sur la question linguistique qui déchire le Québec. La presse anglophone, contrairement, au congrès du P.Q., aura fait grand état de ces manifestations. A vrai dire, le but aura été en bonne partie atteint: on prenait partie pour ou contre le projet de loi, mais au moins, on se prononçait.

Cependant, toute cette belle énergie aura été dépensée en pure perte, si elle ne se convertissait, durant les mois à venir, en un "énergique" électoralisme. M. Angers affirmait que la lutte se poursuivrait jusqu'à la victoire finale. Me permettra-t-il de lui rappeler que la victoire finale ne pourra s'obtenir dans la rue, mais dans l'isoloir du bureau de scrutin?

Car combien de fois faudra-t-il répéter que le sauvetage du français au Québec ne pourra s'exercer qu'à l'intérieur d'un Québec souverain, qui aura autorité pleine et entière sur son immigration, et qui pourra faire autre chose, pour promouvoir l'intérêt des immigrants envers la langue de Molière, que des tournées folkloriques à travers le Québec.

Au chapitre des solutions, les suggestions se font nombreuses, mais une seule est à retenir: la langue officielle au Québec doit être le français. Mais comme l'histoire ne nous appartient pas, nous ne pouvons envisager que l'avenir. D'abord centrer le mouvement d'assimilation en établissant le français langue de travail à tous les niveaux. Ensuite, intégrer les neuf immigrants sur dix qui nous échappent actuellement à la communauté francophone en veillant nous-mêmes au recrutement et à l'accueil de nos immigrants. De cette façon, nous pouvons aisément prévoir que le mouvement assimilateur continuera de s'accroître, mais plus au profit de la même langue.

Mais, encore une fois, la condition sine qua non à toute action en cette matière, c'est la souveraineté du Québec.

Yvon LECLERC,
Giffard, 1-11-69.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Arthur Lefebvre

TÉLÉPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: $28.00; 6 mois: $15.00; 3 mois: $8.00. A l'étranger: 12 mois: $40.00; 6 mois: $22.00; 3 mois: $12.00. Édition du samedi: 12 mois: $10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858.

LE QUÉBEC AU SEUIL DE L'ASSURANCE-MALADIE

1 - L'emploi actuel de nos ressources médicales et hospitalières

par Paul DAVID, médecin

• Le docteur Paul David, directeur de l'Institut de cardiologie de Montréal, avait été invité à donner cette année la conférence Brochu devant les membres de L'Association canadienne des médecins de langue française, à l'occasion du 39e congrès de cet organisme tenu à Québec. Dans cette conférence, prononcée le 10 octobre, le conférencier a tracé un vaste tableau de la situation présente du Québec au point de vue médical et hospitalier. Voici de larges extraits de cet exposé. La suite paraitra lundi.

L'intelligence et le génie de l'homme ont produit les spectaculaires progrès de la médecine dont le seul but est de soulager et de guérir le malade. La diffusion des progrès médicaux a toujours profité d'échanges libres et authentiques. Elle n'est pas limitée par des brevets et des secrets comme c'est le cas dans certaines disciplines scientifiques. Ce fait démontre que l'humanité entière reconnaît le droit à la santé.

Les connaissances médicales étant à la disposition de tous les pays, il appartient à chaque nation de prendre les dispositions nécessaires pour en faire profiter ses citoyens.

Je ne peux m'empêcher de souligner les énormes différences que nous constatons entre les pays riches et les pays pauvres. Un voyage, même très rapide, autour du monde nous fait voir une courbe parallèle entre les installations hospitalières par exemple et la moyenne de vie de la population. Des maladies qui sont définitivement enrayées ou diminuées ici florissent encore ailleurs. C'est une grande tristesse de constater qu'une très forte proportion d'humains meurent prématurément par incapacité de profiter de connaissances bien établies en hygiène ou en médecine. Et il me plaît de répéter, qu'à ce point de vue, notre population du Québec peut se considérer médicalement comme une des populations privilégiées du globe.

La disponibilité des progrès de la médecine est fonction des moyens mis à la disposition de la population et des médecins. Par exemple, sans cathétérisme cardiaque, bon nombre de malades ne peuvent pas être opérés faute d'un diagnostic précis. L'absence du coeur-poumon artificiel nous empêcherait de faire pratiquer toute une variété d'opérations intra-cardiaques. L'allongement spectaculaire de la moyenne de vie sur ce continent n'est pas le résultat du hasard. Il est la conséquence de l'application individuelle et collective des découvertes de la médecine.

Mais, ces moyens nouveaux ont exigé des investissements considérables de matériel et de personnel qui ont formidablement augmenté le coût de la médecine. Jusqu'en 1960, le malade devait assumer cette dépense. L'assistance publique permettait à l'indigent de recevoir des soins hospitaliers grâce, en grande partie, aux charités de l'hôpital et de ses médecins. L'augmentation constante du coût des soins médicaux a rendu ceux-ci de moins en moins accessibles à l'ensemble de la population. Ce fait fut reconnu en Europe très tôt puisque déjà de 1883 à 1889, Bismark introduisit en Allemagne la première législation d'assistance-médicale. Depuis, presque tous les pays européens ont adopté des programmes de "securite medicale".

Au Canada, le gouvernement central proposa aux Provinces un programme d'assurance-hospitalisation qui régit les hôpitaux de cette province depuis 1961, puis d'assurance-maladie qui doit entrer en vigueur au Québec le 1er juillet 1970. Ces mesures sociales décrétées par nos gouvernements ont établi le principe de l'accessibilité de tout citoyen aux soins médicaux.

J'essaierai de résumer les principaux problèmes qu'engendre cependant l'application de cette législation.

Les effectifs médicaux

Le but premier de cette évolution sociale est de permettre à chaque individu de recevoir en toute circonstance, des soins adéquats.

Le premier élément indispensable à la réussite de cet objectif est de pouvoir compter sur un nombre suffisant de médecins dont la distribution géographique et l'orientation vocationnelle puissent cadrer avec ce principe d'accessibilité de soins pour tout individu.

Or, nous savons toutes les difficultés qu'éprouvent présentement les familles, dans une ville comme Montréal, pour trouver un médecin qui veuille bien répondre à un appel d'urgence, la nuit et les fins de semaine en particulier. Il est inutile de se fermer les yeux. La population sait très bien, qu'en cas d'urgence, il est plus pratique et plus rapide de conduire en vitesse le malade dans un service d'urgence d'hôpital ou de faire appel à l'ambulance de la police que de chercher à rejoindre un médecin par téléphone.

Nous savons également qu'il existe une désaffection grave de médecins dans certaines régions et localités de la Province au point que des milliers d'individus sont complètement privés de secours médicaux immédiats.

Nous constatons, tout au moins dans les villes, une diminution rapide du nombre de médecins de famille et une augmentation de médecins spécialistes.

Et même dans les spécialités, certaines connaissent un recrutement insuffisant alors que dans d'autres il y a surabondance.

Urgence d'une nouvelle école de médecine à Montréal

Les statisticiens démontrent que le pourcentage de médecins par nombre d'habitants (813 personnes par médecin en 1966) est satisfaisant et éprouvent, de ce fait, une légitime satisfaction. Dans le rapport de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (vol. 1) que nous identifierons par la suite sous le nom de rapport Castonguay, nous lisons: "Sous l'angle du rapport médecin/population, le Québec occupe le troisième rang parmi les provinces canadiennes... ce rapport est légèrement supérieur à la moyenne canadienne... La Commission est d'avis que cette situation permet d'envisager avec optimisme l'établissement au Québec d'un régime universel d'assurance-maladie".

Mais, quel que soit le nombre de médecins, il faut surtout se demander si pratiquement, l'individu malade a facilement accès au médecin.

Depuis 1944, une seule école nouvelle de médecine, celle de Sherbrooke a été fondée et ses premiers étudiants ne sont pas encore diplômés. Si bien que nos facultés de médecine de Montréal, McGill et Laval forment un nombre de médecins à peu près égal depuis vingt-cinq ans.

Par contre, nous constatons une augmentation de confrères néo-canadiens autorisés à pratiquer la médecine au Québec. Même cet apport additionnel de médecins ne semble pas suffisant. Le fait de devoir passer cinq années dans les hôpitaux oriente ces médecins néo-canadiens vers les spécialités ce qui accentue davantage l'écart, en nombre et dans les villes, entre généralistes et spécialistes.

Je n'hésite pas à conclure que nos facultés de médecine produisent un nombre insuffisant de médecins et qu'il est, depuis longtemps déjà, urgent de fonder une seconde école de médecine de langue française à Montréal, en plus de celle qui serait projetée, dit-on, à Chicoutimi, dans les cadres de l'Université du Québec. Je suggère que ces nouvelles écoles de médecine soient organisées pour former des médecins de famille.

A cette urgence strictement médicale s'ajoute aussi l'obligation de permettre à plus de jeunes des CEGEP de devenir médecins. L'accessibilité de tout citoyen aux études crée à peu près les mêmes problèmes que l'accessibilité aux soins. Il faut prévoir, longtemps d'avance, les effets de ces réformes sociales majeures.

— Cliniques externes

En 1944, comme aujourd'hui, un grand nombre d'hôpitaux mettaient à la dispostion du public leurs services hospitaliers par l'intermédiaire des dispensaires, maintenant appelés cliniques externes. Et depuis 1967, les épreuves et tests de diagnostic, laboratoire et rayons-X, faits en externe, bénéficient de la gratuité de l'assurance - hospitalisation. L'assistance médicale remplace la gratuité des soins professionnels par des honoraires pré-fixés par convention et payables directement au médecin par le ministère de la santé.

Petit à petit, la population déshéritée a pris l'habitude de se faire soigner aux cliniques externes de l'hôpital le plus proche. Les services rendus à cette population sont incontestablement très importants. Cependant, peu d'hôpitaux avaient prévu un tel achalandage de soins et sont maintenant en mesure d'offrir des installations appropriées. L'atmosphère des dispensaires n'a pas changé. Elle se caractérise par des salles de réception insuffisantes où les malades peuvent attendre, pendant des heures, le moment de la consultation ou de l'examen; par l'anonymat des soins du personnel, des internes, résidents et médecins; par le transfert du malade d'une clinique spécialisée à une autre et par l'incoordination fréquente de ces efforts médicaux.

Une grande anomalie: la non-gratuité des médicaments

Dans ce système de gratuité de soins, il faut aussi souligner la grave anomalie de la "non gratuité des médicaments" qui constituent souvent une dépense importante pour le malade à qui l'hôpital n'a pas le droit ni de donner, ni de vendre à prix coûtant des médicaments non consommés sur place. Et, à ce point de vue, la huitième recommandation de la Commission Castonguay me paraît inacceptable pour l'économiquement faible et d'appréciation bien difficile pour un grand nombre de maladies: "Que le régime couvre, au début, les médicaments prescrits dans le cas de maladies chroniques ou de longue durée et qu'un système de contrôle relié au diagnostic et permettant de vérifier la consommation individuelle de médicaments soit établi au préalable". Est-il souhaitable et faisable d'établir la chronicité d'une maladie et d'en établir la durée? Comment établir un contrôle basé sur le diagnostic sans trahir, dès le départ, le secret professionnel à un moment où il est souvent très utile de ne pas le dévoiler au malade?

Il me paraît tout autant prioritaire de rembourser à l'assisté médical l'achat de ses médicaments que de verser au médecin les honoraires de sa consultation ou de sa visite.

On peut aussi regretter le manque de communication entre les cliniques externes d'hôpitaux et les médecins généralistes ainsi que l'habitude prise par la population de se présenter spontanément à ces cliniques. Chaque clinique spécialisée devient ainsi rapidement débordée par une clientèle extérieure qui s'adresse à l'hôpital pour la distribution de tous les soins sans se soucier du médecin de famille. Les médecins spécialisés deviennent petit à petit des médecins traitants à long terme au lieu de fournir à leurs confrères généralistes des directives précises relevant de leur compétence dans une spécialité donnée.

Nous avons déjà dit qu'un nombre important de malades en situation urgente se rendent directement à l'hôpital. Le même acheminement se produit de plus en plus vers les cliniques externes où des malades sont suivis pendant des années dans les divers dispensaires ou cliniques externes. L'assistance médicale ne semble pas avoir atténué cette évolution tout au moins à Montréal.

Déjà l'utilisation par tout médecin sur base externe des facilités de laboratoire et de rayonx-X de l'hôpital a congestionné de façon souvent inimaginable ces services. Avec la venue de "medicare", ces services connaîtront une nouvelle augmentation qui les congestionnera davantage. Peu d'hôpitaux pourront, dans des délais raisonnables, répondre aux demandes de prescriptions d'examens de laboratoire et de rayons-X.

Lits d'hôpitaux

Si nous jugeons les effectifs des lits d'hôpitaux par la longueur de la liste d'attente de chaque hôpital, on conclut logiquement à une grave pénurie de lits d'hôpitaux dans le Québec. Examinons quelques données pour essayer d'en dégager des orientations. A notre connaissance, l'assurance-hospitalisation disposait de 22,623 lits dans des hôpitaux généraux et de 3,040 lits dans des hôpitaux chroniques en 1960 comparativement à 28,700 lits dans des hôpitaux généraux et 5,600 lits dans des hôpitaux chroniques en 1969 soit une augmentation respective de 27% et de 84% ou une augmentation annuelle de 607 lits pour les hôpitaux généraux et de 256 lits pour les hôpitaux chroniques. Signalons que durant la même période de dix ans, la population du Québec est passée de 5,106,000 à 5,976,000 soit une augmentation de 17%. Ces chiffres permettent d'illustrer l'effort important qui a été fait par le gouvernement pour augmenter de façon significative le nombre de lits d'hôpitaux. Le fait demeure néanmoins que l'hospitalisation d'un malade peut prendre des semaines et des mois. Pour étudier cette situation, il est utile de faire une distinction entre les hôpitaux de soins actifs et les hôpitaux de convalescence, de soins chroniques et gériatriques.

Les hôpitaux de soins actifs

Malgré ces 28,700 lits, les hôpitaux de soins actifs sont débordés. La situation est particulièrement grave lorsqu'on connaît les difficultés de l'admission d'urgence. Outre l'effort du ministère de la santé pour augmenter le nombre de lits, il appartient à chaque membre du personnel de la santé d'étudier tous les moyens pour obtenir l'utilisation la plus prioritaire et rationnelle de ces lits.

La première priorité est celle de l'urgence. L'entassement de ces malades dans les salles d'urgence et les corridors qui y mènent est causé par un nombre insuffisant de lits disponibles pour recevoir ce type de malade. Je suggère que dans chaque hôpital de soins actifs un pourcentage adéquat, soit environ 5% des lits, soit obligatoirement réservé à l'urgence. Ces lits devraient être considérés comme dressés et bénéficiant du "per diem", qu'ils soient ou non occupés. Sans une solution de ce genre, l'hôpital a avantage à réduire au très strict minimum ses lits d'urgence. Par contre, nous conseillons l'organisation d'une ou plusieurs unités d'urgence afin d'exercer le meilleur contrôle possible sur l'authenticité de l'urgence et fournir au malade un nursing intensif et compétent.

La deuxième nécessité est l'élimination radicale de l'hospitalisation pour des fins de bilan communément appelé "check-up". Trop souvent, le médecin est le complice du désir de son client. Je pense qu'il devrait l'éduquer et profiter des avantages des examens gratuits de laboratoire et de rayons-X faits "en externe" pour poser un diagnostic. La généralisation de ce principe permettrait de supprimer un grand nombre d'hospitalisations inutiles. Le check-up n'est vraiment plus acceptable dans un hôpital de soins actifs. Dans beaucoup d'autres cas, le diagnostic étant posé, on pourrait, dès l'entrée à l'hôpital procéder au traitement médical ou chirurgical et sauver ainsi plusieurs journées d'hospitalisation.

Enfin, les vacances du personnel, particulièrement des gardes-malades, obligent la plupart des hôpitaux à réduire le nombre de leurs lits pendant les mois de juillet et août. Le coût même de l'exploitation des hôpitaux rend illogique et inacceptable une telle situation. Il faudrait imaginer des moyens pour éviter la répétition saisonnière de cette anomalie qui fait passer l'intérêt personnel avant l'intérêt général. Si tous les hôpitaux acceptaient une politique identique d'embauche et de vacances, il serait possible d'agir. Pour l'instant, la loi de l'offre et de la demande ne donne aucune autre possibilité à un hôpital que de fermer des lits pendant l'été où le personnel des soins prend son mois de vacances.

Les hôpitaux de convalescence, de soins chroniques et gériatriques

Même si le nombre des lits a augmenté de 84% depuis 1960, les 5,600 lits actuels sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins de la population. Le rapport Castonguay insiste sur la "pénurie de lits pour malades chroniques et convalescents" et déclare que "le besoin de nouveaux lits s'élèverait à environ 2,800 pour l'ensemble du Québec" soit une nouvelle augmentation d'exactement 50%.

Les besoins de lits de convalescence, de soins chroniques et gériatriques sont devenus urgents pour plusieurs raisons dont les principales me semblent les suivantes:

1) La nécessité de réduire au minimum le séjour hospitalier dans les hôpitaux actifs justifie le congé de malades qui, par ailleurs, ne peuvent pas reprendre des activités normales. Cette situation est particulièrement pénible pour les mères de famille et les célibataires.

2) A la suite d'interventions chirurgicales à risque élevé ou de traitements très spécialisés, il est indispensable de suivre pendant plusieurs semaines certains malades qui vivent dans des centres éloignés.

3) Dans un grand nombre de foyers, les conditions sont défavorables à la poursuite d'une convalescence sérieuse ou à l'administration des soins d'une maladie prolongée ou chronique.

4) Nous avons dit que les progrès de la médecine avaient augmenté la moyenne de vie à 72 ans. Evidemment, le nombre de vieillards s'accroît d'où un besoin urgent de nouvelles dispositions que la société a le devoir indiscutable de leur fournir.

5) Les hôpitaux de soins actifs limitent l'admission des personnes âgées car, advenant la découverte d'une maladie chronique, il est quasiment impossible de les transférer dans une institution appropriée.

6) Coincé entre ces deux barrières, le vieillard est peu ou mal soigné. Paradoxe de la médecine qui se glorifie de faire vivre plus longuement et de la société qui oublie ce monde sans force et sans voix.

DEMAIN: Le coût croissant des services, les effectifs médicaux et l'assurance-maladie.

LIBRE OPINION

Après la marche sur le parlement

par Pierre-René CÔTÉ

• L'auteur de cette libre opinion est étudiant en théologie au Grand Séminaire de Québec

Tous les étudiants de CEGEP et d'université ont été impliqués d'une façon ou d'une autre dans les événements de la semaine dernière. Comme plusieurs autres confrères, je me suis opposé au débrayage et aux manifestations qu'on a pu organiser par la suite. Nos voix furent évidemment minoritaires! Certaines personnes se laisseront rappeler qu'une telle option a pu être autant sinon plus patriotique et engagée que celle du "tout à la rue".

L'engagement politique ou social a ses lois et ses exigences. Nous devrons apprendre que ce n'est pas dans la rue que se régleront les problèmes du Québec. La complexité et le sérieux de ces problèmes demandent beaucoup d'étude et de réflexion; ceux qui veulent s'y mettre expérimenteront combien la sagesse coûte de renoncement et de discipline. Les hommes politiques et les hommes de loi de ma génération, plus encore que ceux d'aujourd'hui, devront savoir souffrir du mépris et de l'incompréhension de la "masse" et appliquer un esprit serein et nuancé à l'étude des problèmes complexes et délicats sur lesquels achoppera leur gouvernement. C'est à ce seul prix que leurs options mériteront d'être respectées même par ceux qui se croiront en devoir de les combattre.

Dans la conjoncture linguistique, économique, sociologique et politique du Québec, il y a place pour plusieurs opinions et options différentes. L'urgence n'en est que plus grande de réaliser que dans le domaine de l'opinion on n'atteint jamais la certitude absolue et que c'est par la persuasion et la tolérance qu'on arrive à la concorde nécessaire à la poursuite du bien commun.

La force et la virilité requises à la recherche commune de la vérité et du droit ne sauraient s'identifier à la violence, même si cette violence n'est que verbale.

Il faut en toute honnêteté reconnaître la "bonne intention" de la grande majorité des manifestants de vendredi dernier, et leur souci de demeurer dans l'ordre. Pour la plupart des participants, l'éclair de violence qui a conclu la manifestation apparaît encore, non sans quelque vérité, comme un incident de parcours. Un peu de sens commun nous rappelle cependant que la bonne pomme nourrit de son jus le ver qui lui ronge le coeur!

La grande qualité de la manifestation du 31 octobre me semble être sa naïveté. Résultat de menées mensongères et injustes, tyranniques et violentes, elle a drainé pêle-mêle dans la rue les plus nobles sentiments patriotiques avec les passions embroussaillées d'une jeunesse impatiente et inquiète.

Quand tout se sera refroidi, et que chaque étudiant aura repris le bureau qu'il a reçu mandat d'occuper par les sacrifices et les taxes de toute une autre génération que la sienne, on verra peut-être plus lucidement jusqu'à quel point on s'est laissé aliéner par des propos démagogiques; peut-être même rougira-t-on d'avoir prêté l'oreille à certains sorciers trop heureux d'y verser leur potion empoisonnée.

Je ne veux pas nier aux étudiants le droit de manifester; mais plus "politisés", plus instruits – à grands frais –, on est en droit d'attendre d'eux la connaissance et l'usage de procédés plus démocratiques pour faire valoir leurs opinions.

J'ai tenu à écrire cette lettre pour inviter certaines personnes à tempérer leur jugement sur les étudiants. Nous n'étions pas tous dans la rue; ... et autant ceux qui y étaient que ceux qui n'y étaient pas ont besoin de la sagesse et de la prudence de gens qui ont expérimenté ce qu'est la vie. Rien n'est plus déroutant pour nous que de voir des gens de 40 ou 60 ans grimper dans les rideaux à la moindre de nos frasques . . . que penser quand ces gens s'autorisent les mêmes frasques que nous?



Photo: André Larose

Ce portrait du Docteur Wilder Penfield fait partie de la Collection de photographies d'André Larose, portraitiste à Montréal. Pendant quelques semaines, quelques-uns de ces tableaux photographiques seront publiés dans le journal "Le Devoir". Prise dans plusieurs pays, et notamment au Canada, cette série de portraits d'art d'André Larose est exposée à son atelier de la rue Saint-Denis. L'entrée est libre.

lettres au Devoir

Province canadienne à semoncer

Le journal "The Gazette", dans son édition du 29 octobre, annonçait dans un bref entrefilet, en page 29, que des représentants du gouvernement de la Saskatchewan et de l'Etat de New Mexico sont en pourparlers en vue d'une entente pour contrôler la vente de la potasse. La seconde session s'est déroulée à Régina récemment (voir "The Financial Post", 1er novembre).

Etant donné la conception un peu curieuse du fédéralisme de M. Pierre Elliott Trudeau et ses récents sautes d'humeur au sujet des relations du Québec avec un Etat étranger, nous devons en conséquence nous attendre à ce qu'il

a) somme le gouverneur de New Mexico, M. David Cargo, de faire une visite de courtoisie à Ottawa;

b) envoie une note diplomatique à Washington pour rappeler au gouvernement américain que les provinces canadiennes n'ont pas le droit de conclure des ententes avec des pays étrangers sans passer par Ottawa;

c) fasse des déclarations scandalisées sur la question de façon à ce que les journaux anglophones du pays mettent la nouvelle sur cinq colones à la une.

Jean-Guy MONGEAU
Repentigny, 31-10-69

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

CERTIFICAT EN GESTION D'HÔPITAL

trimestre hiver-printemps 1970

Programme de cours du soir visant à fournir des connaissances de base sur les divers aspects de l'administration d'un hôpital et qui vous est destiné si . . .
- vous exercez (ou avez exercé) un métier ou une profession reliés au domaine de la santé,
- vous assumez actuellement (ou avez assumé) des responsabilités administratives dans un hôpital ou un service hospitalier.

Cours par correspondance:

Aux étudiants qui, en raison de leur éloignement de Montréal, ne peuvent suivre les cours à l'Université, on offre un cours par correspondance comportant le même contenu et répondant aux mêmes exigences

Date limite d'admission: 1er décembre

Demandez notre dépliant:

Service d'éducation permanente,
Université de Montréal,
3333 Chemin de la Reine-Marie,
(6e étage),
343-6090 (jour)
343-6992 (soir)

Vos cheveux!... et ce que vous devriez en savoir...



M. R. A. Pierre, Dir.-Trichologue, démontrant l'un des foyers d'infection capillaire.

1. En quoi consistent-ils ?

Les traitements Pierre sont une composition d'application de rayons ultraviolets, germicides spéciaux, onguents et stimulateurs et massage professionnel appliqué correctement à des intervalles prédéterminés. Le traitement exige environ 15 minutes et il est administré privément par des opérateurs compétents. Un trichologue vous examine avant chaque traitement.

2. Les résultats tardent-ils ?

Il faut habituellement quatre semaines pour que le cuir chevelu retrouve sa santé, qu'il soit remédié aux affections locales, que disparaissent les follicules encrassées, la graisse ou la sécheresse. De nouveaux cheveux apparaîtront en moins de deux mois.

3. Combien coûtent-ils ?

Les taux varient selon l'état du cheveu et du cuir chevelu. Franchement, presque tous les trichologues professionnels demandent le même prix par traitement. Les formules spéciales Pierre rendent nos traitements extraordinairement efficaces et économiques.

4. Voici que faire:

Si vos cheveux s'amincissent ou si les pellicules, la démangeaison, le cuir sec ou huileux vous ennuient, nous vous conseillons de ne pas attendre plus longtemps. La plupart des hommes chauves auraient pu sauver leurs cheveux s'ils avaient pris le traitement à temps. Ne risquez pas la calvitie. Venez au bureau Pierre pour un examen aujourd'hui, ou téléphonez pour un rendez-vous, si vous préférez. Mais n'attendez pas une seule autre journée !

5. Nouveau et exclusif

Vous êtes peut-être timide . . . ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à l'une ou l'autre de nos cliniques. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé en clinique tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.

par R.A. Pierre
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 — Tél.: 288-3823 - 288-7378
Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11h. a.m. à 8h. p.m.
Le samedi, 10h. a.m. à 4h p.m.

Denis Szabo, directeur du centre international de criminologie comparée

M. Denis Szabo, directeur du département de criminologie de l'université de Montréal, a été élu directeur du Centre international de criminologie comparée. Ce centre de recherches a été mis sur pied au début de juin dernier par la Société internationale de criminologie et l'université de Montréal.

Lors de la première réunion du conseil de direction dimanche dernier, M. Szabo a présenté plusieurs projets de travaux de recherches. Après avoir été discutés et commentés longuement, ils ont été approuvés à la fois par les théoriciens et praticiens présents.

Le Centre étudiera donc prochainement les phénomènes de violence des masses, les moyens de mesurer le coût du crime, ainsi que des questions plus spécifiques comme l'attitude des Esquimaux à l'égard des structures pénales canadiennes. Les chercheurs travailleront aussi à l'élaboration d'un lexique criminologique et à l'analyse des législations pénales proposées par des groupes de pression.

Le recteur de l'université de Montréal, M. Roger Gaudry, a signalé l'intérêt énorme que présentent ces recherches aussi bien sur le plan théorique que pratique. Elles permettront, a-t-il dit, aux pouvoirs publics de mieux planifier la réforme de l'administration de la justice. Elles devraient aussi permettre un renouvellement des traitements de la délinquance.

Soulignant que le centre a une vocation internationale, M. Gaudry a indiqué que l'université de Montréal tenait à ce qu'il ait une audience et un rayonnement aussi larges que possible. Pour atteindre ce but, il a exprimé l'espoir que divers organismes comme le Conseil des Arts participeront bientôt à son financement.

Actuellement, la composition du conseil de direction du centre témoigne bien de sa dimension internationale: on y trouve des francophones comme Jean Pinatel et Paul Cornil, respectivement président de la commission scientifique de la société internationale de criminologie et secrétaire général du ministère de la justice belge.

Sont aussi membres du conseil des gens comme Marvin Wolfgang, directeur des recherches de la commission présidentielle sur la violence aux E.-U., Trevor Gibbens de Londres, Lloyd Oblin de Harvard, Shufu Yoshimasou de Tokyo et M. Guy Guérin, ancien président de Radio-Québec.

Le conseil comprend, en tout, quatre membres nommés par la Société internationale de criminologie, quatre nommés par l'université de Montréal et trois membres cooptés.

La négociation dans les secteurs public et para-public

Il se pose encore de nombreuses questions auxquelles le gouvernement devra réfléchir d'ici 1971 (M. Masse)

Malgré le succès relatif obtenu jusqu'à présent dans la négociation dans le secteur public et para-public, le ministre d'Etat à la fonction publique, M. Masse, reconnaît qu'il se pose encore de nombreuses questions auxquelles le gouvernement devra "réfléchir" d'ici la prochaine ronde de négociations en 1971.

M. Masse, qui était l'invité à dîner de la conférence sur les relations industrielles qui a pris fin hier à Montréal, s'est abstenu de formuler des opinions très concrètes en ce qui concerne la solution de ces problèmes en raison de la négociation qui se poursuit dans le secteur hospitalier et dont le ministre a répété qu'elle permettait d'être optimiste.

Le ministre s'est borné à énumérer quelques-unes des questions que le gouvernement est en droit de se poser:

- Il faudrait d'abord repenser le nombre et la composition des unités de négociation distinctes dans le secteur hospitalier. Le tout se complique par l'affiliation à des centrales différentes qui n'ont pas toujours la même philosophie et ne poursuivent pas, parfois, les mêmes objectifs.
- La classification des emplois cause aussi des difficultés. Pour un même type d'emplois, le titre de la classification, le contenu des tâches de même que les conditions d'admission recouvrent assez souvent des réalités qui n'ont parfois rien en commun, comme a pu le constater le gouvernement en analysant et en comparant environ 600 occupations ou classes d'emploi.
- Le critère du profit et ses sanctions économiques ne jouent pas dans les secteurs public et para-public, il importe de contrôler le taux d'accroissement des effectifs. Cette question est intimement liée à celle de la productivité et du perfectionnement du personnel.

En outre, M. Masse estime que la législation du travail reste trop fortement influencée par les critères du secteur privé. Si le pouvoir politique et le pouvoir législatif dans notre tradition politique doivent être séparés, il n'en reste pas moins que l'Etat législateur se doit d'apporter des solutions nouvelles pour faciliter les rapports entre l'Etat-employeur et ses employés.

Finalement, M. Masse a constaté l'éparpillement des centres de décision dans le secteur de la fonction publique proprement dit. Il a toutefois noté que le projet de loi portant création du ministère de la fonction publique, en reconnaissant sous une même autorité tous ces centres de décision, rendra possible une politique cohérente de gestion de personnel et facilitera, entre autres, le dialogue entre le gouvernement et ses employés. Cette amorce de solution pour la fonction publique amène M. Masse à croire qu'il y a possibilité de trouver des solutions aussi satisfaisantes pour le secteur para-public.

Nouvelle utilisation du système polaroid

Un dispositif spécial pour la caméra de reproduction Repromaster est introduit au Canada par la Compagnie Radco B.M.L. du Canada Ltée.

Cette caméra est censée être la seule à pouvoir bénéficier du système Polaroid, sans modifications de construction, grâce au dispositif spécial qui permet l'utilisation de l'objectif Schneider de la caméra pour l'exposition des films graphiques manufacturés par Polaroid.

La nouvelle liturgie sera en usage le 30 novembre

La Conférence catholique canadienne annonce que la nouvelle liturgie de la messe prévue dans l'Ordo Missae romain sera appliquée au Canada dès le 30 novembre prochain. Les évêques canadiens précisent que les versions française et anglaise du nouveau rituel sont prêtes et que les livres liturgiques préparés par le service des Editions de la CCC seront disponibles dans quelques jours. Les fidèles, dit-on, auront également en main les textes nécessaires.

Les évêques canadiens ne comptent donc pas profiter du délai permis par l'instruction de la Sacré Congrégation du culte. On sait que les Conférences épiscopales ont jusqu'au 28 novembre 1971 pour se conformer à la nouvelle liturgie qui opère, selon les observateurs, le plus grand changement rituel observé dans l'Eglise catholique depuis le concile de Trente.

Certains ont interprété le délai accordé par Rome comme une concession aux cardinaux Octaviani et Bacci. Un porte-parole de la CCC précise qu'à son avis, l'explication est beaucoup plus simple: certaines conférences épiscopales n'auraient pas encore eu le temps de prendre les mesures que ce changement nécessite. Pour sa part, la Commission épiscopale de liturgie de la CCC a déjà pris les dispositions nécessaires pour que la nouvelle liturgie en langue vivante puisse être en usage dès le 30 novembre 1969. Il n'y a donc aucune raison de différer sa mise en vigueur.

L'hebdo Le Messager de Sherbrooke disparaît

A compter du 16 novembre 1969, le Journal Le Messager cessera de paraître. Le communiqué précise que le conseil de direction de cet hebdomadaire diocésain a voté en ce sens à l'unanimité lors de sa dernière réunion du 3 novembre. Cette résolution a été entérinée par l'Archevêque de Sherbrooke le 5 novembre dernier.

Les difficultés financières actuelles du diocèse de Sherbrooke sont à l'origine de cette décision. On prévoit qu'il sera impossible pour les fabriques et le diocèse de verser au Messager pour 1970 la subvention qui s'avérait nécessaire à un progrès jugé essentiel. Cette situation financière précaire a amené également les administrateurs à remettre en question le Messager lui-même, non dans son contenu rédactionnel mais en tant que medium de communication.

Le Conseil de direction du Messager juge toujours essentiel, sur le plan pastoral, l'information religieuse et la réflexion chrétienne engagée sur l'actualité, mais reflétant sans doute en cela l'opinion d'une partie du diocèse, il se posait depuis quelques années de sérieuses questions sur la valeur du Messager comme moyen de communication. En conséquence, la livraison prévue pour le 15 novembre 1969 constituera la dernière édition de cet hebdomadaire diocésain de Sherbrooke.

Subventions à l'investissement de $11,620,754 à l'U. du Québec

QUEBEC (PC) – Selon des chiffres produits en Chambre par M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education, l'Université du Québec recevra pour l'exercice financier 1969-70, des subventions à l'investissement de $11,828,754.

M. Cardinal a fourni ces précisions en déposant un arrêté ministériel daté du 22 octobre 1969.

Cette somme sera répartie entre l'Université du Québec à Chicoutimi, $590,000, à Trois-Rivières $4,363,100, à Montréal $6,192,654 et le Centre d'études universitaires de Rimouski $475,000.

Les investissements universitaires à faire au Québec d'après un plan quinquennal s'élèvent selon les prévisions du ministère, à $213,700,754.

En 1973-74, le nombre des étudiants aura passé à 90,370, soit une augmentation de 24,292 par rapport à 1969-70.

Les chiffres des investissements comprennent ceux de l'année en cours, c'est-à-dire $55,170,754.

Ces chiffres, présentés en annexe à l'arrêté, sont sujets à modifications d'après les révisions annuelles des besoins universitaires.

Greyhound Lines Ltd.

La compagnie Greyhound Lines of Canada Ltd. rapporte un revenu net de $2,450,269 pour les neuf premiers mois de son exercice 1969 comparativement à $2,485,103 pour la même période de 1968. Au total, les revenus globaux pour la période examinée se sont accrus de 20 pour cent pour atteindre $28,325,844.

Carrières et Professions

Le Cegep Lionel-Groulx
demande un
DOCUMENTALISTE

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur du Service de la Bibliothèque, avoir la responsabilité d'un centre de documentation en Sciences sociales, Histoire et Linguistique; travailler en collaboration avec les responsables et les professeurs de ces départements.

Qualifications:
- 14 ans de scolarité minimum;
- connaissance de la dactylographie nécessaire.

Traitement:
À discuter.

Envoyer curriculum vitae avant le 14 novembre à:
Monsieur le Directeur
du Service de la Bibliothèque,
Collège Lionel-Groulx,
Ste-Thérèse-de-Blainville, P.Q.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
CONTRÔLEUR

Fonctions:
Le contrôleur remplit une fonction de gestion et de contrôle sous l'autorité du Directeur Général. Il est responsable du système budgétaire, de la coordination, de la préparation et de la présentation des prévisions budgétaires et du contrôle budgétaire. Il est particulièrement responsable de l'organisation des services de la comptabilité, de la paye et de la vérification interne.

Qualifications:
Diplôme universitaire en administration, sciences commerciales ou comptables, ou être membre d'une corporation comptable reconnue. Expérience pertinente.

Traitement:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation.
Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" au plus tard à 12 heures, lundi 17 novembre 1969, à:
Jacques Laflamme, Directeur Général,
College Saint-Jean-sur-Richelieu,
Case Postale 310, Saint-Jean, Qué.

RADIO-CANADA MONCTON
demande
RÉDACTEURS/REPORTERS
Salaire: de $7,782 à $11,737.
(selon le poste confié et l'expérience)

FONCTIONS:
Sous supervision du chef des nouvelles, rédige des bulletins de nouvelles pour la radio et/ou la télévision; effectue les reportages correspondants; participe aux émissions confiées au Service des nouvelles.

QUALIFICATIONS:
En plus d'une excellente formation générale, le candidat devrait posséder une certaine spécialisation dans une discipline universitaire. L'expérience du journalisme, surtout électronique, constituera un atout.

S'adresser à:
L'Agent du personnel,
La Société Radio-Canada,
Case postale 950,
Moncton, Nouveau-Brunswick.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE GARDEUR
RECHERCHE LES SERVICES D'UN
DIRECTEUR DU PERSONNEL

FONCTIONS:
Le candidat choisi devra s'occuper des différentes tâches concernant l'administration du personnel: recrutement, engagement, application des conventions collectives, l'élaboration de politiques et évaluation du travail du personnel.

QUALIFICATIONS:
- Diplômes en relations industrielles ou équivalent.
- Expérience pertinente et reconnue.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
- Bénéfices sociaux.
- Salaire à discuter selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé avant le 15 novembre 1969 au:
SECRÉTAIRE-ADMINISTRATEUR,
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE GARDEUR,
777, BOULEVARD IBERVILLE,
REPENTIGNY, P. QUÉ.

Postes importants pour
INGÉNIEURS
Chaque ingénieur qui cherche de l'avancement devrait s'inscrire aux postes actuels et futurs, offerts par des compagnies de premier ordre.
Electricité • Mécanique • Industrie • Beton armé • Production • Chimie • Projet • Structures • Usine • Machinerie • Civil • Gérant • Marketing •
Adressez-vous de suite à: Technical Registry Inc.,
Alpha Design Inc.,
Arthur Kofman, Ingénieur-Conseil,
1010 ouest, Ste-Catherine, suite 724
Tél. 866-5414
alpha

INSTITUT DOREA INC.
Rééducation pour déficients mentaux éducables
demande
DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Fonction:
Responsable de l'application des programmes auprès du personnel enseignant.

Diplôme:
Détenteur d'un diplôme dans le domaine de la pédagogie ou de la psycho-pédagogie.

Salaire:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation plus bénéfices marginaux.

Écrire à: **M. le Directeur Général,**
Institut Doréa Inc.,
Franklin Centre,
Cté de Huntingdon, P.Q.

Commission Scolaire Régionale Maisonneuve
Professeurs demandés
- Un professeur en Électricité, sec. long et court

Qualifications: - 13 ans de scolarité
- 3 ans d'expérience dans l'industrie.

Traitement: Selon l'entente provinciale.
- Un professeur de Français, sec. III et IV
- Un professeur d'Information Scolaire et Professionnelle.
- Un professeur d'Anglais, sec. III et IV
- Un professeur de Physique et Mathématiques, sec. IV
- Un professeur d'Anglais, sec. V.

Ces demandes sont pour des professeurs masculins.

Qualifications: - Brevet d'enseignement et/ou qualifications universitaires
- Au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement.

Traitement: Selon l'entente provinciale.

S'adresser à:
M. René Trottier,
Directeur du Personnel,
3650, boul. Lévesque,
Chomedey, Ville de Laval, P.Q.
Tél.: 688-3781 ext. 29.

Adjoint aux Arts
LA VILLE DE SAINTE-FOY OFFRE UN EMPLOI D'ADJOINT AUX ARTS À SON SERVICE DES LOISIRS.

FONCTIONS:
- Sous la surveillance du Directeur du service.
- Établir un programme d'activités artistiques à l'égard des diverses couches de la population de la ville de Sainte-Foy.
- Veiller à la réalisation de ce programme en obtenant la collaboration pertinente de divers organismes ou individus et en coordonnant et supervisant les divers ateliers et activités eu égard au personnel, au matériel, à la publicité et aux locaux nécessaires.

QUALIFICATIONS:
- Être diplômé d'un conservatoire ou d'une école des Beaux-Arts reconnus par le Gouvernement de la Province de Québec.
- Posséder une bonne connaissance de la danse, de la musique, de l'art dramatique et des arts plastiques.
- Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans l'administration et dans l'élaboration, la réalisation et la supervision d'activités artistiques.
- Posséder des qualités personnelles appropriées.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
- Échelle de salaire annuel revisée périodiquement: $11,000. (initial) à $14,436. (après 5 ans).
- Bénéfices marginaux particulièrement avantageux (régime de retraire, assurance collective accident-maladie, vie, bénéfice de continuation de salaire).

Note: Le poste est ouvert tant aux candidats féminins que masculins.
POSER SA CANDIDATURE EN COMMUNIQUANT PAR ÉCRIT AVEC:

Le Service du Personnel et
des Relations Industrielles,
a/s du Directeur,
1,000 Route de l'Église,
Sainte-Foy, P.Q.
LA VILLE DE SAINTE-FOY

L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS
recherche un
DIRECTEUR FINANCIER
Avec responsabilité pour les achats. Le candidat devra être bilingue et avoir au moins 2 années d'expérience à ce poste ou 5 années d'expérience comme assistant directeur ou chef comptable dans un hôpital.
Toute demande doit inclure le curriculum vitae, le salaire exigé et être adressée à:
M. L. Raymond Pitre, Directeur Général,
Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins,
950 rue Principale,
Cowansville, Que.

Directeur du Centre Culturel

L'ENDROIT:
Centre Culturel de Trois-Rivières

LES EXIGENCES:
- Quinze années de scolarité ou l'équivalent.
- Expérience en administration d'un budget, en relations publiques et travail de groupe;
- Intérêt dans les arts.

LE SALAIRE:
Le salaire sera fixé selon la formation, les connaissances et l'expérience du candidat.

Faire parvenir par écrit, au plus tard le 18 novembre 1969, curriculum vitae et références à:
M. Lionel Bellefeuille,
Directeur du Personnel,
Hôtel de Ville,
Trois-Rivières.

université du québec
sollicite des candidatures en informatique aux postes de:

• DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Fonction:
— Responsabilité de la coordination et de l'exploitation du réseau informatique l'UQ (centre de calcul, communication, etc.);
— Responsabilité du développement du plan d'équipement;
— Recommandations sur le choix des techniques et de l'équipement.

Qualifications:
— Spécialiste en équipement informatique;
— Très vaste expérience (cinq ans et plus) dans la gestion de centre de calcul, dans les communications et l'équipement.

• 2 COORDONNATEURS

Fonctions:
— Assister le directeur de l'exploitation pour:
1- le centre de calcul et les communications;
2- les services d'audio-visuel et de bibliothèque.

Qualifications:
— Formation en informatique;
— Expérience pertinente (cinq ans et moins) dans l'un ou l'autre des domaines ci-haut mentionnés.

• 2 CHEFS DE SECTION
• 4 ANALYSTES SENIOR
• 4 ANALYSTES-PROGRAMMEURS
• 6 PROGRAMMEURS

Fonction:
— Développer des systèmes informatiques de gestion pour l'ensemble de l'UQ.

Qualifications:
— Formation en informatique et expérience pertinente.

Travail à Québec
Traitement selon qualifications et expérience

Adresser candidatures et curriculum vitae à:
M. Pierre Jeanniot,
Vice-président aux communications,
Siège social,
Université du Québec,
2525, Boul. Sir Wilfrid Laurier,
Ste-Foy, Québec 10.
Tél: (418) 651-7220

DEMANDES D'EMPLOI

B.A. diplômé en sciences juridiques et politiques
possédant expérience dans l'enseignement, la recherche et l'administration **cherche poste** dans les mêmes domaines.
Écrire à: Case 1214, Le Devoir, Montréal, P.Q.

RÉDACTEUR - TRADUCTEUR
(de l'anglais au français)
cherche emploi
S'adresser à: Case 1215, Le Devoir

La facilité avec laquelle on peut se procurer des médicaments a façonné une société "orientée vers la drogue" (Dr Mockle)

par Renée Rowan

Le Collège des pharmaciens du Québec a dénoncé, hier matin, au cours de la deuxième séance publique de la commission fédérale d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales qui siège actuellement à Montréal, l'inefficacité du contrôle dans la délivrance et la mise en marché des médicaments. Le Dr J.-Auguste Mockle, qui a présenté le mémoire, a insisté sur la facilité avec laquelle on peut présentement se procurer n'importe quel médicament, ce qui a façonné, a-t-il dit, une société "orientée vers la drogue".

Concernant la loi des stupéfiants, le mémoire souligne que le contrôle est beaucoup plus sévère pour les pharmaciens que pour les médecins, quelle que soit la quantité distribuée. D'autre part, les médecins vétérinaires peuvent être enclins à prescrire des stupéfiants à des humains.

D'autre part, dans bon nombre d'institutions hospitalières ou de soins de garde, le contrôle et la distribution des stupéfiants sont confiés à des non-pharmacines.

En réponse à un des membres de la commission d'enquête, Mme Denise Leclerc-Chevalier, qui a travaillé à l'élaboration du mémoire, a souligné que le Québec compte environ 1,200 pharmacies et pourtant, plus de 10,000 établissements commerciaux distribuent des médicaments de toutes sortes.

Le Collège des pharmaciens a également souligné que parmi les 308 hôpitaux du Québec, une centaine tout au plus ont recours aux services professionnels de 185 pharmaciens. "Il ne faut donc pas s'étonner que le contrôle exercé sur l'emploi des médicaments soit à peu près nul. Certes, la loi exige qu'un pharmacien ou un médecin agisse comme responsable, mais seuls les pharmaciens se soumettent aux exigences du Collège; peut-on parler de responsabilités lorsque l'exigence de la loi des pharmacies de Québec se limite à une simple signature pour se procurer n'importe quel médicament? Peut-on parler de contrôle lorsque les médicaments après réception, sont confiés à des personnes n'ayant pas la formation requise?"

Le mémoire souligne encore que les hôpitaux psychiatriques sont les plus mal partagés quant au nombre de pharmaciens à leur service. Ces institutions distribuent pourtant un volume considérable de médicaments aux patients hospitalisés ainsi qu'aux patients des consultations externes. Cette situation constitue un réel danger car la majorité des médicaments utilisés font partie de la classe des psychotropes et leur distribution sans contrôle ouvre la porte à des abus considérables.

Au cours de la séance, le Collège des pharmaciens a également fait état des médicaments brevetés qui échappent au contrôle du pharmacien puisqu'ils relèvent de la loi du libre commerce. Il s'est aussi attaqué à la publicité faite par les nombreux organismes d'information tels que la télévision, la radio, les journeaux et les revues. La publicité télévisée surtout incite très fortement le patient à utiliser des substances contre la toux, l'insomnie, etc. Dans bien des cas, ces produits contiennent des agents qui peuvent diminuer ou augmenter la vigilance, la capacité de concentration et parfois peuvent mener à des accidents divers et à une certaine dépendance. Le mémoire réclame que toute publicité sur les médicaments auprès du grand public soit abolie. Il recommande en outre que la marihuana et la mescaline soient soumises à la réglementation de la partie J de la loi des aliments et drogues. Cette attitude est motivée par l'insuffisance d'études sérieuses permettant de se prononcer sur ces substances. De l'avis du collège des pharmaciens, il serait plus prudent de les classifier à l'annexe J avec les drogues non autorisées à la vente, sauf sur permission spéciale du ministre.

En présentant le mémoire du Collège des pharmaciens du Québec, le Dr Mockle a déploré une fois de plus l'absence, au sein de la commission sur les drogues, d'un représentant du corps professionnel des pharmaciens. "Le pharmacien, a-t-il souligné, est le spécialiste des médicaments; il est le seul responsable de leur délivrance selon l'article 21 de la loi de pharmacie de Québec. Il est étonnant que l'on n'ait pas jugé à propos de l'inviter à siéger officiellement à la commission d'enquête sur l'usage des drogues."

Une classification injustifiée

Il est très important de faire une classification très prudente et très soignée des drogues. Actuellement, la classification de la marihuana avec l'héroïne est très injustifiée, leurs dangers étant très différents, a déclaré pour sa part le Dr Mark Nickerson, professeur et responsable du département de pharmacologie à l'université McGill.

Le Dr Nickerson juge le système actuel de classification sans espoir. "Personnellement, a-t-il dit, je ne peux pas arriver à trouver de justifications médicales ou pharmacologiques pour classer ensemble "cannabis" et certains autres produits. Il faut donc les séparer. Il faut à tout prix éviter de mettre au point un système de réglementation basée sur la calssification actuelle qui ne se justifie pas intellectuellement."

Dans l'état actuel des connaissances médicales, nous savons de façon évidente que la marijuana a moins d'effets physiques que l'alcool. D'autre part, nous savons aussi que le tabac et l'alcool entraînent une accoutumance ou une dépendance psychologique. Vous devez prendre en considération, a dit le Dr Nickerson aux membres de la commission d'enquête, des effets délétères que les drogues produisent. Ce sont des études et des renseignements que nous n'avons pas en main actuellement? D'accord. Mais nous devons essayer de les obtenir et ça peut être fait."

Un produit chimique non toxique, a-t-il encore dit, n'existe pas. "J'ai vu des gens mourir parce que pour eux boire trop d'eau était dommageable."

Le Dr Nickerson a en outre rappelé qu'il y a quelques siècles fumer du tabac était passible de mort. A cette époque, c'était la nouvelle drogue, maintenant c'est une vieille drogue.

Plus tôt dans la matinée, le Dr Murray Spector, professeur de sociologie à l'université McGill, s'était attaqué avec violence à l'emploi des agents doubles pour détecter le trafic de la drogue.

"Il n'y a pas, a-t-il dit, d'acte plus bas aux yeux des jeunes que celui de l'agent double qui gagne leur confiance, fume de la drogue avec eux, pour ensuite aller les dénoncer. Rien ne peut davantage contribuer à diminuer chez les jeunes le respect de la loi que ce double jeu."

D'autre part, selon un sondage tenu la semaine dernière parmi 3,000 étudiants de McGill, 31.3 pour cent des étudiants ont déjà fumé de la marijuana.

Ce sondage présenté par un groupe indépendant d'étudiants précise que les étudiants en médecine possèdent le plus haut pourcentage d'usagers, soit 44 p.c.

Près de 60 p.c. des étudiants interrogés se dont dits opposes a toute sanction legale contre l'usage de la marijuana alors que 24 p.c. se sont prononcés en faveur de sanctions qui comporteraient des amendes, sans toutefois impliquer un dossier criminel. Il n'y a que 8 p.c. des répondants qui favorisent le maintien de la législation actuelle.

D'autre part, la direction de la Société des étudiants de McGill a fait quelques recommandations, demandant entre autres un programme d'information plus complet sur les drogues, l'abolition des lois prohibant l'usage des drogues "inoffensives" comme la marijuana et le hashish de même qu'une commission gouvernementale pour le contrôle de la vente de ces drogues "inoffensives".

Le Syndicat de la construction (CSN) ambitionne la prépondérance numérique

La prépondérance numérique dans le secteur de la construction: tel est l'objectif ambitieux que s'est fixé le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) qui représente actuellement 12,000 des quelque 50,000 ouvriers du bâtiment de la région métropolitaine.

Hier, au cours d'une conférence de presse, le directeur du syndicat, M. Florent Audette, et le conseiller technique, M. Michel Chartrand, ont dévoilé les moyens qu'entend prendre la CSN pour battre la FTQ sur son propre terrain, à Montréal, où cette centrale a toujours été fortement majoritaire.

Rappelons qu'en vertu de la nouvelle loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction, les dix régions du Québec où la convention collective expire le 1er mai 1970 sont ouvertes au maraudage depuis le 1er novembre et ce jusqu'au 10 décembre.)

Dans cette sorte de campagne électorale qui s'est engagée entre la CSN et la FTQ, le Syndicat de la construction de Montréal entend faire appel de façon particulière au militantisme de ses membres qui, depuis une semaine, distribuent tracts, dépliants et journaux sur les chantiers.

Le syndicat tiendra également des assemblées d'information afin de "mettre les travailleurs dans le bain", en donnant d'abord de l'information, en organisant des discussions, en petits groupes, selon les techniques d'animation, "dans des salles spécialement aménagées et décorées".

Les femmes des travailleurs participeront à ces discussions. D'ailleurs, un comité féminin est déjà à l'oeuvre.

Roger Perreault élu au comité conjoint

M. Roger Perreault vient d'être élu directeur de l'administration du décret au comité conjoint de la construction de Montréal, malgré la dissidence de la CSN.

M. Perreault, qui vient de démissionner comme vice-président de la FTQ et comme directeur du Conseil provincial des métiers de la construction de cette centrale, a recueilli les voix des six représentants patronaux et des trois représentants de la FTQ.

Hier, MM. Florent Audette et Michel Chartrand, du Syndicat de la construction de Montréal, ont dénoncé, "dans le bien des travailleurs", l'élection de M. Perreault.

Ils accusent celui-ci d'avoir signé une entente privée sur les salaires avec les représentants patronaux en avril dernier, lors du conflit de la construction, après qu'il eut promis de faire équipe avec la CSN sur la question de la sécurité d'emploi. La CSN tient également M. Perreault pour responsable du transfert à une firme torontoise, Murray G. Bulger, de l'administration des fonds de sécurité sociale des ouvriers du bâtiment de Montréal, administration jusque là confiée au comité conjoint.

Aux États-Unis

Le précepte dominical s'étend de plus en plus au samedi

NEW YORK (PA) – De nombreux diocèses américains ont décidé récemment d'étendre la période consacrée à l'observance dominicale. Jusqu'ici réservé exclusivement au dimanche, le précepte pourra désormais être observé dès l'après-midi du samedi. L'archevêque de Détroit, Mgr P. R. Cooney a fait remarquer à ce propos que le fait de commencer à célébrer les cérémonies du dimanche à la fin du jour précédent remonte aux débuts du christianisme. Les vêpres du samedi tirent leur origine de cette habitude.

Jusqu'à maintenant, au moins 19 sur 156 diocèses catholiques américains ont approuvé ce changement qui donne aux paroissiens la possibilité d'accomplir leur devoir religieux soit le dimanche, soit dans l'après-midi du samedi. Dans certains endroits comme Boston, les messes du samedi sont devenues tellement populaires qu'un certain nombre de paroisses ont pu laisser tomber une partie des offices du dimanche.

Une permission générale autorisant les diocèses américains à accorder une période de culte s'étendant du samedi au dimanche s'ils le jugent souhaitable, a été accordée par le Vatican, le printemps dernier, à la demande de la Conférence des évêques des Etats-Unis. Dans la plupart des cas, cette nouvelle période commence à 16 heures, le samedi et se poursuit toute la journée, le lendemain.

Une déclaration émise par la commission liturgique de la Conférence catholique américaine, à Washington, explique les conditions et les raisons pastorales qui ont amené cet élargissement de l'observance du dimanche: "Nous considérons maintenant le samedi soir comme étant une partie du dimanche, par beaucoup de côtés, tout comme nous considérons les dimanches soirs comme faisant partie du lundi, puisque nous commençons déjà à ce moment-là à nous préparer à reprendre le travail du lundi matin".

Autrefois, ajoute la déclaration, le rythme de la vie religieuse déterminait le rythme de la vie humaine qui l'entourait, mais tel n'est plus le cas, dans un environnement où les non-croyants sont aussi nombreux que les croyants.

Ce changement, croit-on dans les milieux catholiques, peut contribuer à aider ceux qui travaillent le dimanche, ceux qui désirent partir en voyage tôt le dimanche, et "les unions mixtes" où le conjoint catholique peut accomplir ses devoirs religieux le samedi et ensuite passer tout le dimanche avec sa famille

Au Paraguay

Conflit entre l'Église et le gouvernement

BUENOS AIRES (AFP) – Une série de documents relatifs au conflit surgi depuis quelque temps entre l'Eglise et le gouvernement du Paraguay ont été rendus publics à Buenos Aires.

A ce propos, on confirme dans les milieux informés l'excommunication prononcée par l'archevêque d'Asunsion à l'encontre du ministre de l'intérieur, M. Sabino Montanaro, du chef de la police d'Asuncion, le général Francisco Britez, et du commandant Victor Alfredo Britez.

Parmi les documents rendus publics figure un communiqué des évêques du Paraguay réunis en assemblée extraordinaire. Ceux-ci se déclarent solidaires de l'archevêque d'Asuncion, Mgr Anibal Mena Porta, qui a lancé ces excommunications. Les évêques ont d'autre part adressé aux ministres de l'intérieur et de l'éducation des notes datées du 31 octobre protestant, la première contre l'interdiction du périodique "Comunidad", édité par le diocèse d'Asuncion, mesure qu'elle qualifie "d'atteinte lamentable à la liberté de la presse", et la seconde, contre l'expulsion du Paraguay de l'abbé Francisco de Paula Oliva, la violation de la clôture du couvent des jésuites à Asuncion, et le traitement "barbare" infligé à des étudiants, des prêtres et des religieuses.

ENCAN

Nous avons reçu instruction du Colonel P.H. L'Heureux, percepteur de district, douanes et accise au Ministère du Revenu National pour le port de Montréal, de vendre par

ENCAN PUBLIC

AUX ENTREPÔTS D'EXAMENS
105 rue McGill, Montréal, P.Q.
MARDI le 25 novembre 1969

à partir de 10.00 a.m. à 12.30 p.m. et dès 13.30 heures
Les marchandises non réclamées et saisies, entreposées à l'adresse ci-haut mentionnée.

CONDITION DE LA VENTE - 25% à l'adjudication de chaque lot.

On pourra se procurer catalogue à partir du 17 novembre au 105 rue McGill, Montréal et sur la Rive Sud au 378 chemin Chambly, Longueuil, M. Martin Lemaire.

ÉZINA E ENCANTEURS NRG.
ENCANTEURS DE SA MAJESTÉ LA REINE

CENTRE DU DISQUES MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES FRANÇAIS 12" MICROSILLONS GRAVURE UNIVERSELLE

PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $5.29

PRIX MONTROSE 3.69

BARCLAY



B 80038 - RENÉ CLAUDE - Je n'étais rien avant toi - Ton sourire - etc.



80055 - MIREILLE MATHIEU - La première étoile - Alors ne tarde pas - Une simple lettre - etc.



B 80028 - CHARLES AZNAVOUR - FACE AU PUBLIC - J'aimerai - Tout s'en va - Ma vie -



80056 - GILBERT BÉCAUD - Tu me r'connais pas - Il s'en va mon garçon - etc.



B 80010 - JEAN FERRAT - Berceuse - Hourrah ! Le jour ou je deviendrai gros - etc.



80050 - JEAN PIERRE FERLAND - Un peu plus loin - Les femmes de trente ans - La Gigue - etc.



70005 - ARANJUEZ - JEAN-CHRIST - IAN MICHEL - Aranjuez - Fugue - Missa Sine Nomine - etc.



80048 - JEAN FERRAT - La Matinée - L'Idole à Papa - Les Poètes - Ma France - etc.



80047 - LEO FERRE - La Nuit - Madame la Misère - Pepé - L'Idole - Le Testament - etc.



B 80039 - JACQUES BREL - J'arrive - Vesoul - Je suis un soir d'été - Regarde bien petit - etc.

50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxes en plus
Suggérez un deuxième choix

PATHÉ



SPAM-67,273 - Sacha Distel - "La bonne humeur" - Romeo et Juliette - Que calamidad el amor etc.



SPAM-67,233 - Gilbert Becaud "L'important, c'est la rose" - Seul sur son étoile - Le petit oiseau de toutes les couleurs, etc.



SPAO-68,042 - Les titres d'or d'Adamo - Vous permettez, monsieur - Quand les roses - Tombe la neige etc.



SPAO-68,035 - Les titres d'or de Gilbert Becaud - Nathalie - Mademoiselle Lise - La grosse noce - L'Orange, etc.



SPAM-67,290 - Adamo "A demain pour la lune" F... comme femme - Les gratte-ciel - Pauvre Verlaine, etc.



SPAM-67,282 - Richard Anthony - "Les Ballons" - Il faut croires aux étoiles - Severine - Petite Anglaise, etc.



SPAO-68,039 - Les titres d'or d'Enrico Macias - "Puisque l'amour commande" Enfants de tous pays Mon coeur d'attache, etc.

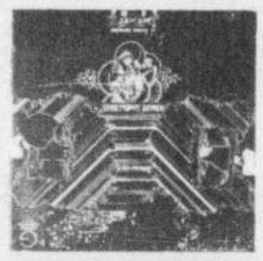


SPAO-68,050 - Les titres d'or d'Enrico Macias Vol. 2 - "Chiquita - Les filles de mon pays - Les gens du nord etc.

Valable jusqu'au 22 nov.

GARANTIE 1ère QUALITÉ • SCELLÉ

LONDON PHILIPS



ROBERT CHARLEBOIS ET LOUISE FORESTIER

GS-120 - California - La marche du président - Lindbergh - CPR blues - Joe Finger - Ledoux - Eaz generation - Assement - Dolores - Long Flight



ENGELBERT - Les Bicyclettes de Belsize - The way it used to be - Love was there - Before the stars - Don't say no (again) Let me into your life - Through the eyes of love - To get to you - You're easy to love - A good thing going - Marry me - Love can fly - True



844912 - Le plus grand bonheur du monde - Dis-moi ce qui ne va pas - Un rayon de soleil - Aux talons de ses souliers - Pendant que nous chantons - Le feu des gitans - Des que je me reveille - Noel a Jerusalem - Les vacances - Toi la mer immense - Aux quatre coins du monde - La vie dans la vie.



Un jour un enfant - Les moulins de mon coeurs - Brandy - Belle du Luxembourg - Oke-a-oke - Il faut te decider - Cent mille chansons - L'enfant aux cymbales - Ballade de Lady Jane - Autrefois - L'ile nue - Johnny jambe de bois - Un pays pour nous.



SERGE REGGIANI

CC—48819 - Les loups - La vie c'est comme une dent - Sarah - Maxim's - Ma solitude - Fleurs de mémoires - Le petit garçon - Quand j'aurai du vent dans mon crane - Ma liberté - Dans ma rose - L'hôtel des rendez-vous - Le déserteur



PIERRE HENRY

836.893 - MESSE pour le temps présent - Le voyage - La reine verte - Variations pour une porte et un soupir.



PAULINE JULIEN

GS 125 - Comme je crie comme je chante - Il y a - Le Baroubard - La vie continue - Exil-Urba - J'entrevois - La solitude encore - Les chasseurs de pucelles - Suzanne - L'temps des vivants.



TOM JONES

PAS 71031 - I'll never fall in love again - Love me tonight - Turn on your love light - Bright lights and you girl - I can't stop loving you - Hard to handle - Delilah - Danny boy Help yourself - Yesterday - Hey Jude - It's not unusual - Twist and shout.

MONTROSE
3162 est, Bélanger Montréal 408
RA.9-2833

Le FQF met sur pied 14 comités régionaux

par André Charbonneau

Après avoir mis un terme à ses manifestations de pure contestation, le Front du Québec français est entré dans une nouvelle phase qui devrait le conduire à présenter un projet de loi concernant les langues à la population du Québec et organiser un référendum populaire. En conséquence, le travail en cours s'articule autour de deux activités principales: la mise sur pied de structures régionales et la préparation du "projet de loi Québec No. 1".

Dans un communiqué émis hier après-midi le FQF a fait part de la mise sur pied de structures couvrant la majeure partie du territoire du Québec. Des comités régionaux ont déjà été formés dans 14 villes et régions du Québec. On les retrouve, sur la rive sud à Sherbrooke, Granby, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe et Drummondville ainsi qu'à Rimouski. Sur la rive nord, ils ont été implantés à Rouyn, Mont-Laurier, Alma, Québec, Trois-Rivières, Joliette et Saint-Jérôme.

Ces comités serviront de base d'opération pour l'organisation régionale de la campagne d'opinion et d'information touchant le "projet de loi Québec No. 1" et pour la réalisation du référendum populaire. On prévoit en outre mettre sur pied une "banque d'orateurs et d'animateurs sociaux" chargés de sensibiliser la population au problème linguistique du Québec.

Entre-temps les études conduisant à l'élaboration du "projet de loi Québec No. 1" se poursuivent.

On n'entend pas faire de ce projet de loi une simple déclaration de principes. On voudrait plutôt, à partir des nombreuses études déjà faites sur le sujet, préparer un texte prévoyant les modalités d'application et les échéances à respecter dans la mise en vigueur d'une politique de l'unilinguisme. Plusieurs universitaires travaillent présentement ce projet. En outre, une vingtaine de "projets" particuliers sont déjà parvenus au FQF. On sait qu'une réunion de tous les membres de l'exécutif des nombreuses associations qui appuient le FQF se tiendra dimanche prochain, au Pavillon des facultés de droit et des sciences sociales de l'université de Montréal. Le but de cette réunion est un consensus sur un avant-projet de loi qui serait repris dès la semaine prochaine pour discussion dans les associations, les institutions d'enseignement et dans des assemblées populaires à l'échelle du Québec.

A propos de cette réunion, le FQF précise que "toute association ou unité constituée d'une association qui a ou désire adhérer au FQF peut mandater six de ses représentants officiellement accrédités à la grande réunion de dimanche."

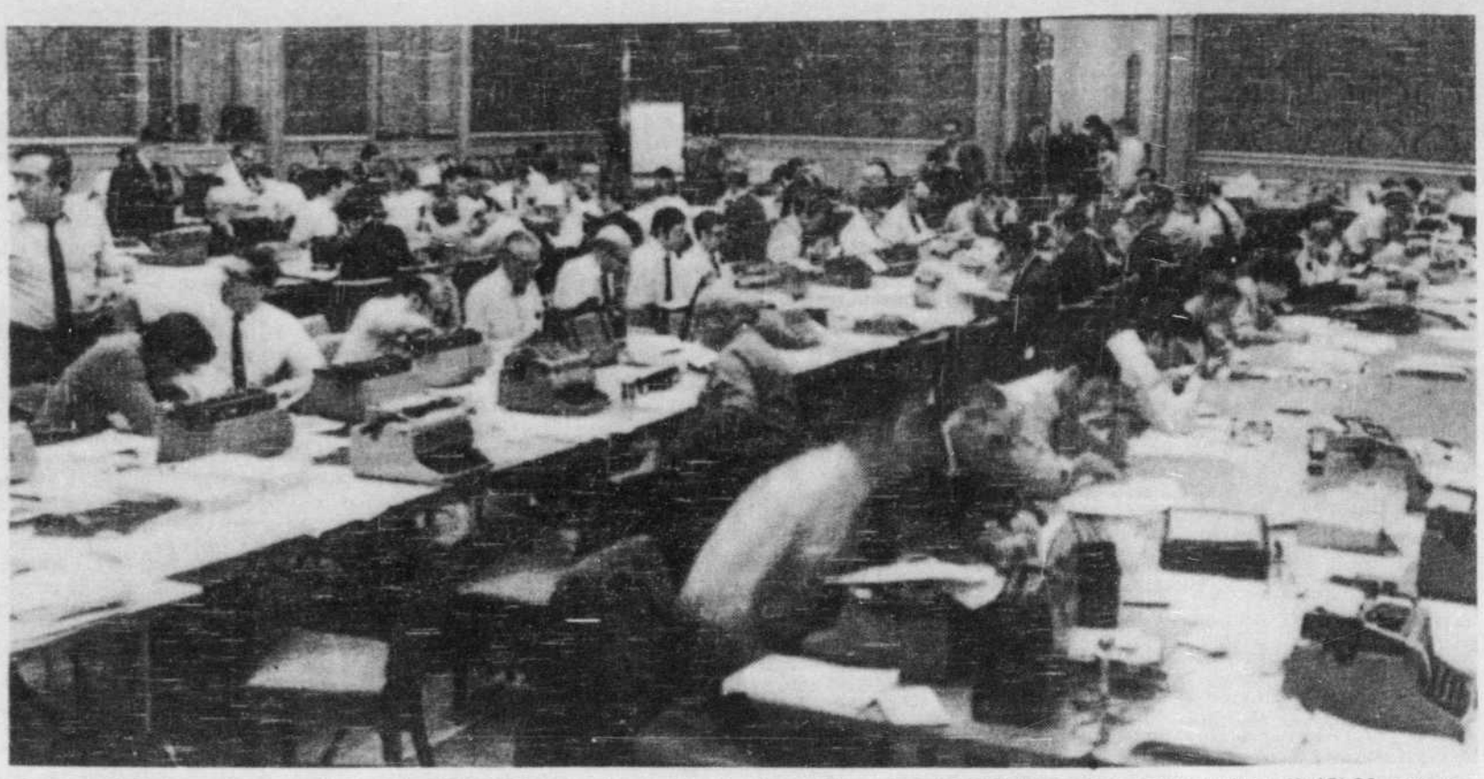
Pendant ce temps, d'autres organismes préparent une campagne à peu près parallèle. C'est ainsi qu'à la constituante de l'Université du Québec à Montréal on a adopté hier après-midi le "projet Vezeau." Ce projet mis de l'avant par le professeur Jacques Vezeau prévoit l'organisation d'une campagne de sensibilisation du public à travers le Québec. Des institutions d'enseignement, universités et CEGEPS, seraient invités à collaborer avec des comités de citoyens à la réussite de cette entreprise. Le comité de liaison de l'université Laval aurait déjà donné son accord de principe à ce projet.

Dimanche prochain, des représentations des milieux scolaires et civiques se rencontreront dans le but de mettre sur pied un comité central chargé de coordonner les diverses activités: documentation, mobilisation de la population, location des salles, etc. Les organisateurs de ce mouvement comptent travailler sur plusieurs plans à la fois. C'est ainsi qu'ils chercheraient à confronter les députés et leurs commettants dans les divers comtés du Québec. Ils espèrent ainsi faire jouer la pression populaire et entraîner le retrait du projet de loi 63.

Auparavant, dans la matinée, l'assemblée avait adopté dans une atmosphère passablement mouvementée un "projet de loi Québec no 1". Quelque 800 personnes étaient présentes au début de la réunion. Il semble cependant que cette participation aurait graduellement diminué au cours de la journée. Certains participants se sont plaints de la façon dont les organisateurs se seraient comportés.

Mardi dernier, il y avait eu une première réunion où furent élaborés en ateliers les articles de ce projet, à partir des recommandations des organisateurs. Le compte rendu fort bref de ces délibérations ressemblait étrangement aux propositions initiales de sorte que certains participants se crurent justifiés de crier au "cuisinage" de l'assemblée.

Quoi qu'il en soit, vers midi, la proposition des organisateurs, d'abord rejetée par l'assemblée, recevait l'appui des participants présents. Elle précise que "le français est la seule langue officielle du Québec, la seule langue d'usage qui a valeur juridique et légale", que des subventions seront accordées uniquement aux institutions d'enseignement de langue française et que pour être reconnus les diplômés des institutions non francophones devront attester une connaissance suffisante du français. Le dernier article prévoit que l'application de la présente loi se fera dans le respect des droits de la personne définis par la déclaration internationale des droits de l'homme.



Quelque 200 journalistes ont pu, dès 08h00 hier matin, étudier à loisir le livre blanc du ministre des finances, M. Edgar Benson. Ces journalistes durent cependant rester enfermés jusqu'à 18h00, soit jusqu'à la présentation du document à la Chambre des communes. (Téléphoto PC)

La réforme "Benson"

Déplacement considérable de recettes d'une section à l'autre de la loi

par Claude Lemelin

OTTAWA (Le Devoir) – Les propositions contenues dans le livre blanc sur la réforme fiscale déposé hier soir aux Communes par le ministre des finances ont surtout pour but de rendre l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés anonymes plus efficace et plus anonyme. Aussi ne modifieront-elles que légèrement, selon les estimations du ministère des finances, le rendement de ces deux impôts.

Globalement, les revenus du gouvernement s'en trouveraient augmentés de $165 millions, soit environ 1.5 pour cent. Le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers baisserait de $35 millions, celui sur les dividendes versés à l'étranger de $10 millions. Mais ces manques à gagner seraient largement compensés par une augmentation de $210 millions des rentrées au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés anonymes.

Quant aux provinces, elles bénéficieraient d'un boni global de quelque vingt millions.

Ces changements relativement faibles recouvrent toutefois des déplacements considérables de recettes, d'une section à l'autre de la loi de l'impôt sur le revenu.

C'est ainsi que l'augmentation des exemptions personnelles aurait coûté à la trésorerie environ $1 milliard de recettes en 1969. En revanche, l'application cette année de la nouvelle échelle du taux d'imposition aurait rapporté au fisc environ $1.3 milliard de plus.

La déductibilité des frais professionnels aurait soustrait $235 millions aux ressources de l'Etat, tandis que la garde des enfants des travailleurs aurait coûté quelque 95 millions.

L'imposition des prestations d'assurances-chômage aurait rapporté 55 millions, dont il faudrait déduire les $65 millions qu'aurait coûté la détaxation des cotisations. Le rendement net de toutes les autres modifications à l'assiette de l'impôt sur le revenu, à l'exception de l'inclusion des gains de capital, aurait privé le fisc de 20 millions; le plafonnement des taux à 50 pour cent de 40 millions.

L'évaluation du rendement de l'imposition des gains de capital est beaucoup plus aléatoire. Si 1969 avait été la cinquième année d'application du nouveau régime, le trésor public en aurait tiré quelque 345 millions.

La formule d'étalement des revenus aurait coûté à l'Etat quelque 50 millions.

Enfin, les nouveaux crédits d'impôt accordés aux actionnaires pour l'impôt sur les bénéfices versés par les sociétés, combinés aux effets du nouveau régime d'imposition des "corporations fermées" auraient rapporté au gouvernement 450 millions de plus cette année, si c'était la dernière de la période de transition, au titre de l'impôt sur le revenu.

Répercussions économiques

OTTAWA (par Claude Lemelin) – Le ministre des finances ne croit pas que la réforme fiscale qu'il a proposée hier affecte trop défavorablement le développement en longue période de l'économie canadienne.

A son avis, la nouvelle échelle de taux d'imposition du revenu des particuliers plafonnée à 50 pour cent ne devrait pas réduire l'offre de travail de ces derniers et pourrait même l'augmenter. Le nouveau système ne les inciterait pas non plus à aller s'établir ailleurs, en particulier aux Etats-Unis.

M. Benson prévoit toutefois que l'ensemble des modifications proposées par lui réduira quelque peu le volume des épargnes – d'environ un demi-milliard, sur la base de 1969, à la fin de la période de transition de cinq ans. C'est surtout l'épargne des sociétés qui sera réduite: celles-ci verseront probablement des dividendes plus importants à leurs actionnaires, puisque ce sera à l'avantage de ces derniers.

Le livre blanc prévoit que le rendement de certains placements sera réduit à la suite de la mise en oeuvre de la réforme fiscale. Non pas tellement celui des obligations ou des hypothèques, mais plutôt celui du capital-actions, bien que les prévisions soient difficiles à établir en ce domaine. Dans certains secteurs, surtout celui des mines et des pétroles, le rendement des investissements diminuera (il est très élevé toutefois à l'heure actuelle) surtout si les entreprises n'encourent pas de dépenses d'exploration et d'exploitation considérables.

Enfin, les épargnants canadiens seront quelque peu découragés par le nouveau système d'investir à l'étranger. On relève d'ailleurs plusieurs modifications modérément nationalistes dans le livre blanc. Toutefois, les investissements directs venant de l'étranger ne seront pas sensiblement réduits, bien que le rendement des investissements de portefeuille le soit davantage. M. Benson prévoit donc une légère amélioration de la balance canadienne des paiements, en longue période, à la suite de la mise en oeuvre du livre blanc.

Au collège Loyola

Entrée interdite au professeur Santhanam

par Gilles Provost

Le Comité sur la liberté universitaire de l'Association canadienne des professeurs d'université se réunit d'urgence aujourd'hui à la suite de la décision du collège Loyola d'interdire l'entrée du collège à M. Santhanam, physicien nucléaire.

En fait, cette mesure du collège est l'aboutissement d'une longue crise qui sévit dans cette institution depuis le début de l'été. Le collège avait alors refusé de réengager ce professeur, soulevant des protestations des étudiants et des enseignants. Le collège avait pourtant accepté de laisser M. Santhanam utiliser les laboratoires du collège afin d'y poursuivre ses travaux pour lesquels il avait reçu une bourse du Conseil national de recherches.

Depuis lors, la crise s'est envenimée, surtout à cause d'un conflit de juridiction entre le sénat du collège et les 15 jésuites du bureau des directeurs. La semaine dernière, les étudiants et plusieurs professeurs se mettaient en grève pour appuyer la proposition de l'ACPU qui réclamait en vain un arbitrage.

De son côté, l'administration a voulu reprendre l'affaire en main en amenant le sénat à revenir sur ses positions ce qui amena la démission de 10 de ses membres. Jeudi, le même sénat décidait que "l'affaire Santhanam" était définitivement enterrée et interdisait toute nouvelle discussion du cas ainsi que toute mesure de pression sous peine de sanctions.

Dans la même veine, mercredi dernier, l'Association des professeurs décidait, à 105 voix contre 96, un vote de blâme contre les deux seuls membres qui restaient dans leur exécutif. (Les deux autres membres avaient démissionné plutôt que de condamner la marche arrière du sénat). De nouvelles élections doivent avoir lieu mercredi.

Maintenant, la communauté étudiante et enseignante du collège semble donc vraiment divisée et la tension est grande depuis que l'administration a fait appel à la police pour expulser le président de l'association des étudiants de la salle de réunion du sénat: il y troublait l'ordre, dit-on.

Le fait d'interdire l'entrée du collège au professeur Santhanam n'améliorera certainement pas les choses... Il est possible que la réunion d'urgence du comité de l'ACPU amène une note un peu plus objective au milieu de tout cela. Celui-ci doit d'ailleurs prendre position publiquement sur la question dimanche soir ou lundi.

De son côté l'administration considère l'affaire comme officiellement terminée et dit qu'elle a satisfait à toutes les exigences de l'ACPU en étudiant la question d'un arbitrage et en refusant cette solution.

Par contre, cela ne semble pas être l'opinion de l'association canadienne... M. Santhanam nous a affirmé que les membres de l'ACPU auxquels il avait pu parler étaient très irrités par l'attitude du collège. Il espère donc que le verdict sera en sa faveur même si l'association des professeurs de Loyola semble maintenant vouloir emboîter le pas à l'administration.

850 nouveaux diplômés

Un autre groupe d'étudiants vient s'ajouter à la liste déjà longue des diplômés de l'université de Montréal (environ 35,000 selon l'Association des diplômés. Le palmarès d'automne établit à 850 le nombre de ces nouveaux diplômés (626 hommes, 224 femmes). Parmi eux, 28 sont détenteurs d'un doctorat ou d'un Ph. D. et 307 obtiennent une maîtrise, un diplôme d'études supérieures ou une licence (2e cycle). Les autres sont détenteurs de licences ou de baccalauréats.

Robert Bourassa

Le Nord-Ouest québécois doit être intégré à l'économie du Québec

ROUYN – "Depuis des générations, on nous a répété au Québec que nous avons des richesses naturelles immenses, mais on n'a à peu près rien fait si l'on compare à ce qui se fait ailleurs pour favoriser l'exploitation rentable de ces richesses. Il est donc temps que le nord-ouest du Québec soit intégré à l'économie de l'ensemble du Québec, non seulement pour le bénéfice de cette région mais aussi pour celui de tous les Québécois."

C'est ce qu'a déclaré M. Robert Bourassa à Rouyn au cours d'une entrevue avec des journalistes. Le candidat à la direction du Parti libéral du Québec visite le Nord-Ouest québécois au cours de sa tournée des régions.

M. Bourassa a traité en détail des moyens à prendre afin de relever l'économie de cette région. "Le gouvernement dont je serai le chef, a-t-il déclaré, devra 1) réformer la carte forestière, 2) accroître les investissements dans SOQUEM, 3) inciter les entreprises, notamment les scieries, à se regrouper, 4) améliorer le réseau routier dans les régions encore inexploitées aussi bien que dans les grands centres, 5) promouvoir de nouvelles techniques d'exploitation des sous-produits de la forêt."

"De plus, a précisé le député de Mercier, je prendrai tous les moyens afin que le Nord-Ouest puisse avoir enfin sa part de l'effort public. Si nous voulons sortir le Québec de son marasme, nous devons éliminer deux facteurs, la politique partisane et l'esprit de clocher, qui nous ont conduits en définitive à une mauvaise utilisation des ressources. Il est temps que le Québec prenne conscience de ses richesses et qu'il applique les moyens les plus énergiques afin de développer cette région."

La logique du livre blanc

OTTAWA (par Claude Lemelin) – Cinq principes, trois difficultés. Telles sont les grandes coordonnées qui sous-tendent le livre blanc sur la réforme fiscale.

LES PRINCIPES

Il s'agit de la version "bensonnienne" des canons de la fiscalité. La commission Carter avait mis l'accent sur deux d'entre eux: l'équité horizontale, c'est-à-dire entre contribuables se trouvant dans une situation comparable, qui exige que pour le fisc, "une piastre sera toujours une piastre", selon le mot du ministère des finances; et l'efficacité, c'est-à-dire le prélèvement des ressources qu'il faut pour financer les gouvernements sans que soient trop infléchies les décisions des citoyens en ce qui a trait à la disposition de leurs revenu, de leurs épargnes et de leur temps-travail.

M. Benson a retenu l'un et l'autre, mais d'une manière moins rigoureuse. De plus, en tant qu'homme politique, il lui appartenait de porter un jugement décisif sur l'équité verticale du système, soit l'importance des transferts entre contribuables à revenus différents. Mais à ces principes, M. Benson a ajouté la nécessité de "réduire le moins possible les incitations au travail et à l'investissement" c'est-à-dire de favoriser le développement économique. La commission Carter avait, semble-t-il, fait peu de cas de cet objectif que de nombreux groupes de pression – recrutés surtout en milieux nantis et industriels – se sont chargés de rappeler au gouvernement.

Le grand argentier de l'Etat se devait aussi de rappeler la fonction redistributive des dépenses publiques et l'importance des besoins sociaux à satisfaire, qui lui interdisent toute diminution du fardeau fiscal global. Enfin, le chef de l'administration financière du pays se devait d'insister plus que les commissaires sur la simplicité administrative du système et sur l'importance de ne pas trop inciter à l'évasion fiscale par des pratiques vexatoires ou rationnelles.

Les difficultés

Trois difficultés enfin ont compliqué la tâche du ministre des finances.

En premier lieu, le gouvernement fédéral, en dépit de l'austérité décrétée par M. Trudeau, est toujours assoiffé de fonds. Déjà lorsque le rapport Carter a paru, la contrainte budgétaire imposée à la commission était dépassée: le système fiscal devait "rendre" beaucoup plus. C'est encore davantage le cas aujourd'hui, de signaler M. Benson, après tous les nouveaux programmes de dépenses décrétés par le gouvernement Pearson.

En deuxième lieu, l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés est vraiment le plus acceptable, au plan de l'équité comme de l'efficacité. On ne pouvait en réduire le fardeau qu'en augmentant les taxes de vente, moins équitables et déjà fort élevées. Et que dire de l'impôt foncier!

Enfin, la structure des revenus canadiens, aux dires du ministre, imposait de sérieuses limites à tout programme visant à alléger les impôts de la classe moyenne. La moitié des contribuables gagne en effet moins de $5,000.

Suite à la page 2

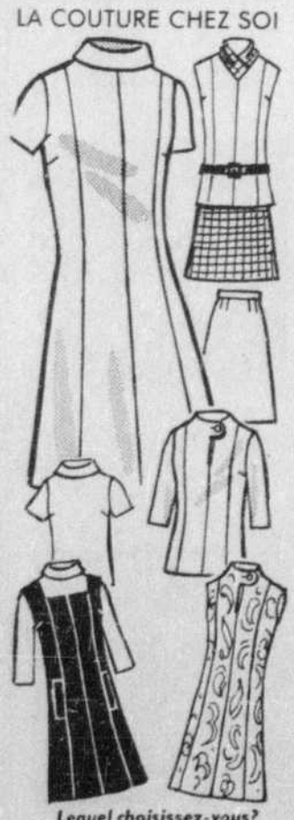
DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

MGR. LEON BOUTHIER. A Magog, le 5 novembre 1969 à l'âge de 90 ans, est décédé Mgr. Léon Bouthier, fils de feu Louis Bouthier et de feu Marie Clavier. La dépouille mortelle est exposée au Salon Robert & Marc Brien, 280 rue St-Patrice ouest, Magog, et la translation des restes aura lieu dimanche à 4 p.m. à l'église St-Patrice de Magog. Le service funèbre sera chanté lundi le 10 novembre à 10 a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUPIEN René. A Montréal, le 6 novembre 1969 à l'âge de 68 ans, est décédé M. René Lupien, fils de feu Adolphe Lupien et de feu Rose Délima Barbeau, demeurant à 100 boul. de Maisonneuve. Les funérailles auront lieu lundi 10 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon de la Société Coopérative No 302 est rue Ste-Catherine, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA COUTURE CHEZ SOI



Lequel choisissez-vous? Faites-les tous et vous en serez enchantée...

Patron no: 9437

Le patron imprimé no 9437 est offert pour les tailles 8-16 et 10½-21½. Ce patron est en vente au prix de $1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.
Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.



LES BON VINS DE L'AUSTRALIE.

LES PORTOS, SHERRYS ET BRANDYS HAMILTON.

En vente à la RAQ en vingt six et quarante onces ou en gallons.

CITÉ DE WESTMOUNT

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

AVIS EST DONNÉ AUX PROPRIÉTAIRES QU'IL N'Y AURA PAS D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES MARDI, LE 11 NOVEMBRE 1969.

LES ENLÈVEMENTS QUI DEVAIENT NORMALEMENT AVOIR LIEU CE JOUR, AURONT LIEU MERCREDI, LE 12 NOVEMBRE 1969.

J. R. DAYE, INC.
INGÉNIEUR DE LA CITÉ.

DONS "IN MEMORIAM"

Vu les demandes par téléphone, procéder ainsi:

1. Nom de la personne décédée
2. Nom et adresse de la famille éprouvée
3. De la part de: Nom et adresse.

N.B. - Il est de mise de faire parvenir votre chèque à la Fondation qui se spécialise à la recherche des causes du décès.

La Fondation du Québec des Maladies du Coeur,
6565, boulevard Décarie, Montréal, 252, P.Q.
Tel: 731-3993.

COURS DE CONVERSATION PRATIQUE

$25 par mois

Vous commencez...
vous prolongez....
ou vous arrêtez!

Quand vous voulez, venez nous voir pour une leçon d'essai GRATUITE

INSTITUT 222 INC.
4970 chemin Reine-Marie, Suite 21
735-2636

informations internationales

Conflit israélo-arabe

Washington en quête d'un 'terrain commun'

LONDRES (AFP) — Les Etats-Unis estiment que les deux parties dans le conflit israélo-arabe devraient trouver "un terrain commun" au cours de négociations qui auraient lieu selon "la formule de Rhodes" et qui devraient entraîner des concessions mutuelles et d'importance égale, a déclaré hier le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Elliott L. Richardson, au cours d'une conférence de presse. (A Rhodes, en 1949, Arabes et Israël ont négocié indirectement, sous l'égide du représentant de l'ONU, les accords d'armistice qui sont restés juridiquement en vigueur jusqu'à la guerre des "six jours" en juin 1967).

Le chef adjoint de la diplomatie américaine a affirmé que les points de vues des Etats-Unis et de l'URSS "concordent dans une large mesure" à la suite de leurs consultations bilatérales sur le Proche-Orient, mais il a ajouté qu'il restait encore des questions qui n'ont pu être résolues et qui ne le seraient que par des négociations entre les parties intéressées. Le président Nasser, a-t-il déclaré, à tort d'affirmer, comme il l'a fait jeudi, que les Etats-Unis étaient l'"ennemi" de la République Arabe Unie. "Nous avons des sentiments d'amitié pour tous les pays du Moyen-Orient, y compris la R.A.U.".

En dépit des déclarations du président Nasser, qui semblent exclure une solution politique du conflit israélo-arabe, les Etats-Unis, a-t-il ajouté estiment que la crise du Proche-Orient doit être résolue par un règlement négocié, auquel la R.A.U. devrait participer.

M. Richardson a en outre abordé les points suivants:

● Sécurité européenne: la déclaration de Prague des pays du pacte de Varsovie ne contient que des "généralités" et justifie à peine la convocation d'une grande conférence. L'OTAN, en revanche, entend formuler des propositions telles que celle concernant "des réductions équilibéres dans les forces armées" des deux camps, capables de faciliter une "réelle détente" dans les relations entre l'Est et l'Ouest. La participation du Canada et des Etats-Unis à une éventuelle conférence est "essentielle". Il faut en outre éviter, en Occident, des réductions unilatérales des forces, ce qui équivaudrait à faire des concessions sans contre-partie de la part des pays de l'Est.

● Chine: Les Etats-Unis restent prêts à reprendre les conversations de Varsovie avec la Chine, bien que cette dernière n'ait pas encore indiqué qu'elle désirait renouer ces contacts qu'elle avait interrompus en février dernier.

● Nouvelle politique étrangère américaine: 1 – Les Etats-Unis entendent préciser soigneusement à l'avenir la nature de leurs obligations à l'égard de leurs alliés. 2 – Inaugurant "l'ère des négociations" préconisée par le président Nixon, l'administration américaine est prête à saisir toute occasion de "normaliser" les relations des Etats-Unis avec les pays d'Europe orientale et avec la Chine. Il est toutefois nécessaire de soigner l'importance de l'expression "négociations", qui signifie qu'il faut envisager des concessions réciproques.

● Helsinki: Les alliés de l'OTAN seront continuellement tenus au courant des résultats des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes stratégiques, dont la phase préliminaire commencera à Helsinki, le 17 novembre prochain.

Au Brésil

Les journaux conservateurs attaquent les Dominicains

RIO DE JANEIRO (AFP) — A Sao Paulo comme à Rio de Janeiro, la grande presse catholique conservatrice poursuit avec vigueur son offensive contre les Dominicains.

En première page, "O Globo" rend un père responsable du suicide d'une jeune fille qu'il aurait "séduite et corrompue". Le journal laisse entendre que ce Dominicain faisait partie de groupes des "pères terroristes", et serait déjà incarcéré.

Dans son éditorial intitulé "le baiser de Judas", O Globo accuse les Dominicains de "double trahison". "Ils ont trahi leur foi, en adhérant au communisme, et ils ont maintenant trahi le communisme en livrant Carlos Marighela", le leader révolutionnaire abattu il y a trois jours par la police. Quant à "O Estado", il estime que cet ordre religieux "représente un danger grave pour la sécurité nationale".

Pour la première fois, jeudi, la Conférence nationale des évêques a publié un communiqué émanant des supérieurs des deux couvents dominicains de Rio de Janeiro, qui souligne "l'indignation" des pères devant les "accusations sans fondement" reprises par la presse brésilienne, visant selon le communiqué à l'interdiction pure et simple de l'ordre. Le communiqué fait remarquer que deux des pères accusés ont déjà quitté l'ordre depuis assez longtemps, et que l'accusation "ne peut viser les Dominicains du Brésil dans leur ensemble".



M. Jean Sainteny, héros de la résistance française durant la Deuxième guerre mondiale, aurait été l'intermédiaire dont se serait servi le président Nixon pour faire parvenir une lettre au défunt président de la RDV, Ho Chi Minh, en juillet dernier. (Téléphoto AP)

En Grande-Bretagne

Les Communes voteraient contre la peine de mort

LONDRES (AFP) — L'abolition définitive de la peine capitale en Grande-Bretagne sera presque certainement adoptée par la Chambre des communes au cours de la présente session parlementaire, estiment les observateurs, après la publication d'un rapport du ministère de l'intérieur sur l'évolution de la criminologie dans le Royaume-Uni.

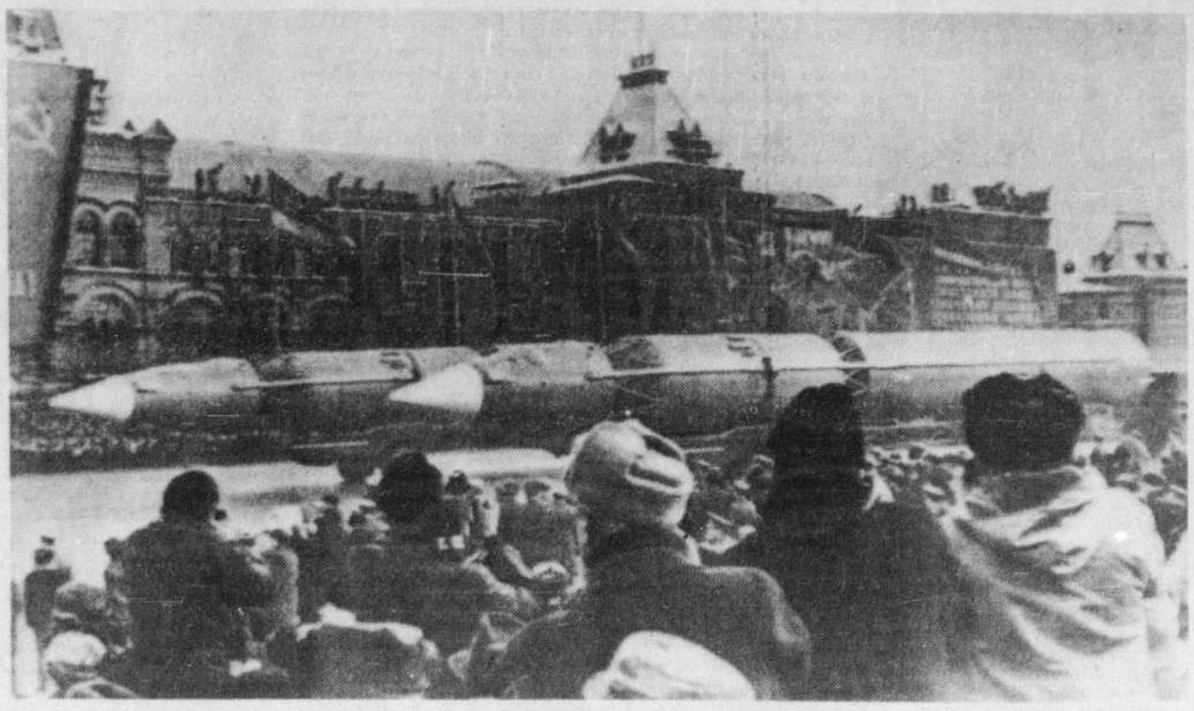
Le rapport n'apporte aucune indication précise sur les effets de la loi de 1965 abolissant la peine de mo[illegible] pour une "période d'essai" de cinq ans, jusqu'en juillet [illegible]ochain. Il précise toutefois que le nombre de crimes qui, avant 1965, auraient été passibles de la peine capitale a augmenté, passant de 10 en 1964 à 20 en 1965, sans pour autant en tirer de conclusions.

Ces chiffres ne justifieraient pas pour les milieux politiques travaillistes la réintroduction du gibet en Grande-Bretagne. La loi de 1965 avait été acquise par un vote libre, c'est-à-dire sans que les partis imposent de discipline de vote. La même procédure sera certainement suivie lorsque le gouvernement demandera aux Communes de se prononcer à nouveau sur la question. Malgré la campagne menée pour le retour de la peine capitale par certains députés conservateurs, et malgré l'opinion publique favorable au rétablissement de cette peine, il semble exister aujourd'hui aux Communes une majorité plus grande encore qu'en 1965 pour son abolition définitive. Les travaillistes qui disposent de 66 voix de majorité sont généralement opposés au châtiment suprême, de même que la moitié au moins des leaders conservateurs.

Ainsi, les chances de voir à nouveau les gibets se dresser dans les cours des prisons britanniques sont plus que minces. Si Westminster abolit définitivement la peine capitale, il ne restera plus pour la maintenir en Europe Occidentale que la France et l'Espagne.

PRÉPAREZ VOS EXAMENS DÈS MAINTENANT
COURS INDIVIDUELS
Niveau élémentaire-secondaire.
Jour, soir, prix raisonnable
ÉCOLE PRÉPARATOIRE GIROUARD
4240 Girouard 489-7287


Paul HAMEL, S.J. invite chaque jour,
à l'émission Témoignage
des témoins du monde chrétien
du 10 au 15 novembre 1969
LUNDI: Roméo Maione: Que faisons-nous pour le Tiers-Monde
MARDI: Lanza del Vasto: Mon itinéraire spirituel vers la non-violence
MERCREDI: J.-J. Corbeil, P.B.: Pour supprimer les préjugés contre le Noir
JEUDI: Emile Robichaud, S.J.: Pourquoi les jeunes ne sont pas à l'aise à l'école
VENDREDI: Jean Bouchard, S.J.: Comment orienter les laïcs missionnaires
SAMEDI: Emilien Vandal: Les réformes scolaires au Secondaire
CKAC 19h 30, CKBS 15h 40, CKCV 6h 05, 15h, CJSO-CJLM 15h 45, CFDA 6h 20, 16h 15, CKSM 11h.



Le défilé militaire marquant le 52e anniversaire de la Révolution d'Octobre, à Moscou, n'a pas donné lieu à l'apparition de nouveaux types d'armes. Sous le froid, des centaines de milliers de spectateurs on pu voir (sur notre document) des missiles intercontinentaux à trois étages. (Téléphoto AP)

Pékin salue le "fraternel peuple soviétique"

Gretchko: cohésion du camp socialiste

MOSCOU (AFP) — Le maréchal André Gretchko, ministre de la défense de l'URSS dans la brève allocution qu'il a prononcée hier matin devant le front des troupes réunies sur la Place Rouge pour la parade de l'anniversaire de la révolution, a rendu hommage à la fidélité des forces armées soviétiques à la patrie et indiqué que ces dernières, équipées en armes ultra-modernes, sont à même d'"effectuer toute tâche, susceptible de leur être demandée par le gouvernement et le parti". Des messages de félicitations ont afflué au Kremlin mais celui de Pékin semble relancer le différend sino-soviétique.

Après s'être félicité du succès de la récente expérience spatiale soviétique, le maréchal Gretchko, dont le discours d'hier était diffusé par Radio Moscou, a souligné que "les récents entretiens soviéto-tchécoslovaques de Moscou témoignent de la cohésion grandissante de la communauté socialiste" et du renforcement de l'organisation du traité de Varsovie.

Ayant évoqué ensuite l'importance du "mouvement anti-impérialiste pour la liberté, l'indépendance et le progrès social en Asie, Afrique et l'Amérique latine", le ministre de la défense soviétique a déclaré que "le monde entier se rend compte maintenant de l'absence de perspectives de l'agression des Etats-Unis au Vietnam". En ce qui concerne la situation au Proche-Orient, il a souligné que "la lutte des peuples pour la liquidation des séquelles de l'agression israélienne se développe inflexiblement". "Dans ces conditions, a-t-il dit, l'impérialisme déploie de grands efforts afin de prolonger son existence. Il tente de freiner par tous les moyens le développement des pays de la communauté socialiste et du mouvement communiste mondial".

"Le P. C. et le gouvernement soviétiques luttent sans cesse pour déjouer les plans agressifs de l'impérialisme, éloigner le danger d'une nouvelle guerre mondiale, créer un système de sécurité collective en Europe", a conclu le maréchal.

Bien que le message de félicitations envoyé par Pékin à Moscou à l'occasion de l'anniversaire de la révolution d'octobre soit adressé au Soviet suprême et au gouvernement soviétique, c'est en fait au peuple soviétique qu'il s'adresse, remarque-t-on à Pékin.

Le message ne cite en effet aucun dirigeant soviétique, et le texte du message est entièrement destiné "au peuple soviétique". C'est "au fraternel peuple soviétique" que "les voeux chaleureux" sont exprimés et c'est à lui que s'adressent les souhaits pour l'avenir.

Dans une certaine mesure, le message peut apparaître comme contradictoire avec la déclaration gouvernementale chinoise du sept octobre disant que bien qu'il existe "des différences de principe irréconciliables" entre la Chine et l'Union Soviétique", ceci ne devrait pas empêcher la Chine et l'Union soviéttque de maintenir des relations normales sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique".

Contrairement à l'usage établi en semblables circonstances, le message ne fait aucun éloge de l'oeuvre accomplie sous la direction de l'équipe soviétique actuellement au pouvoir. Le contraire eût été étonnant si l'on se souvient que les dirigeants soviétiques furent tous violemment critiqués par la propagande chinoise. En septembre dernier, on lisait encore presque quotidiennement dans la presse chinoise des articles accusant les dirigeants soviétiques d'oeuvrer à la restauration du capitalisme en URSS, et de pratiquer le néocolonialisme et l'impérialisme à l'extérieur.

Le message, en insistant sur "la glorieuse tradition révolutionnaire" du peuple soviétique, en exprimant le voeu qu'il brandisse la bannière de la révolution d'octobre "tracée par le grand Lénine" rappelle implicitement les déclarations antérieures appelant le peuple soviétique à déclencher une seconde révolution. En établissant un lien direct entre Lénine et le peuple soviétique, le message semble nier l'existence de ceux qui, il y a encore un peu plus d'un mois, étaient continuellement désignés comme "les nouveaux Tsars du Kremlin" et contre lesquels l'agence officielle "Chine Nouvelle" estimait il y a encore un peu plus d'un mois que "la lutte du peuple soviétique s'organisait progressivement".

Dans un article d'une rare violence qui fut dernièrement une attaque directe contre les dirigeants soviétiques, "Chine Nouvelle", le 26 septembre, dénonçait le régime extérieur des nouveaux Tsars et déclarait notamment: "Aujourd'hui, de plus en plus de travailleurs soviétiques ont réalisé à travers leur propre expérience que c'est seulement en entreprenant la deuxième révolution socialiste afin de renverser le régime réactionnaire de Brejnev et de sa clique qu'ils pourront une nouvelle fois s'émanciper et permettre à l'URSS de reprendre le chemin du socialisme". Si, aujourd'hui, le ton et la formulation sont considérablement différents, les convictions profondes ne semblent guère avoir changé.

La modération verbale que l'on observe depuis le vingt-sept septembre est, de toute évidence, en rapport avec les négociations sino-soviétiques qui se poursuivent depuis le début dans le secret le plus absolu.

Rien n'a filtré à Pékin sur le contenu et l'atmosphère de ces négociations. Mais un article publié par le journal "Ta Kung Pao" à Hong-Kong confirme l'impression des observateurs, dans la capitale chinoise, que la clef du progrès de ces négociations réside dans l'acceptation par l'URSS de diminuer la pression militaire à la frontière sino-soviétique et dans un certain désengagement dans les régions contestées. Or, il est connu que si l'URSS est prête à certaines concessions en ce qui concerne les nombreuses îles des rivières frontalières, en revanche elle n'est pas disposée à lâcher quoi que ce soit des positions offrant un intérêt stratégique, notamment l'île triangulaire défendant Kabarvosk et les vingt mille kilomètres carrés contestés dans la région de Pamir.

A Tunis

TUNIS (AFP) — Le président Bourguiba a procédé à un important remaniement de son gouvernement en désignant M. Bahi Ladgham au poste de premier ministre, nouvellement créé.

Planification nucléaire

WASHINGTON (AFP) — Le groupe de planification nucléaire de l'OTAN se réunira les 11 et 12 novembre à Warrenton, en Virginie, sous la présidence de M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'organisation, annonce le Pentagone.

Les Etats-Unis seront représentés à cette réunion par le secrétaire à la défense, M. Melvin Laird, et le général Earle Wheeler, chef d'Etat-major général. Les autres pays membres du groupe de planification nucléaire, qui doivent envoyer leur ministre de la défense, sont la Belgique, le Danemark, l'Allemagne fédérale, l'Italie, la Turquie et la Grande-Bretagne.

VIETNAM

6,051 appareils américains abattus

SAIGON (AFP) — Les Etats-Unis ont perdu six mille cinquante-et-un appareils depuis le début de la guerre du Vietnam, a annoncé, hier un porte-parole militaire américain. Ces chiffres, a-t-il précisé, comprennent 2,901 avions et 3,150 hélicoptères.

Entre-temps l'offensive vietcong et nord-vietnamienne s'est encore intensifiée au cours de la nuit de jeudi à vendredi, durant laquelle soixante-huit bombardements de harcèlement ont été enregistrés.

C'est, selon le commandement américain, la plus importante série de bombardements depuis le nuit du 7 au 8 septembre pendant laquelle les artilleurs vietcong avaient effectué quatre-vingts tirs de mortiers et de canons.

La moitié des bombardements ont été déclenchés dans le delta, un secteur où les troupes américaines sont absentes. Près d'un tiers de ces tirs ont provoqué des pertes ou des dégâts parmi les installations militaires des alliés.

Hier matin, un bombardement au mortier a été suivi d'un assaut lancé par environ deux cents Nord-Vietnamiens. Trente de ces derniers ont réussi à pénétrer dans le périmètre de défense avant d'être repoussés quelques instants plus tard.

Dix-sept cadavres de Nord-Vietnamiens ont été retrouvés par les Sud-Vietnamiens dont les pertes seraient "légères".

Dans la province de Tay Ninh, à 80 km au nord-ouest de Saïgon, une compagnie vietcong a perdu vendredi matin près de la moitié de ses effectifs en attaquant un poste des forces régionales sud-vietnamiennes qui devait être renforcé au cours des combats par une unité d'élite des rangers.

Quatre-vingt quatre vietcong ont été tués et vingt armes individuelles et collectives ont été prises.

Les rangers ont eu un mort et neuf blessés. Dans le Delta, où mercredi une violente bataille avait opposé un millier de Vietnamiens du nord et du sud, les artilleurs vietcong ont à nouveau bombardé hier le poste de commandement des Marines qui avait subi l'assaut de mercredi. Soixante obus de mortier et trois roquettes de 107-mm ont explosé dans le camp, blessant plusieurs soldats sud-vietnamiens.

"Génération perdue" au Biafra, selon dix médecins de France

PARIS (AFP) — Depuis l'interruption des vols de secours de la Croix-Rouge internationæ, la mort fait de plus en plus de ravage au Biafra parmi la population civile dont la situation est comparable à celle des camps de concentration nazis.

Ce cri d'alarme a été lancé, hier après-midi, au cours d'une conférence de presse donnée par dix médecins de la Croix-Rouge française, qui reviennent du Biafra.

"Il y a, ont-ils déclaré, un drame douloureux, celui des 20 à 30,000 morts par semaine que fait cette guerre, mais il y a, aussi, un drame tout aussi douloureux: celui de toute une génération perdue".

Les médecins de la Croix-Rouge française ont précisé que les enfants âgés aujourd'hui de trois à cinq ans seront "pratiquement irrécupérables", du fait de la malnutrition et de la dénutrition.

Ils ont d'autre part souligné que les vols de secours existant encore – ceux des Eglises et de la Croix-Rouge française – ne couvraient plus que 5% environ des besoins de nutrition élémentaires de la population civile biafraise, et en particulier des enfants.

"Tous ces enfants, ont-ils déclaré, se trouvent dans la situation des rescapés des camps de concentration. Même soignés, leur développement cérébral et physique sera amoindri. Nombre d'entre eux mourront. Ils sont au moins un million dans ce cas."

En conclusion l'équipe médicale française a rappelé que le problème numéro un pour les équipes de secours demeurait celui du ravitaillement. Les médicaments d'urgence ne manquent pratiquement pas, mais le lait, le riz, le poisson séché, les oléaginaux font cruellement défaut.

De Stockholm, d'autre part, on apprend que la Croix-Rouge suédoise a décidé de revendre les six avions de transport qu'elle avait acquis pour acheminer des vivres et des médicaments au Biafra. Le secrétaire de cet organisme a ajouté que le personnel de la Croix-Rouge suédoise au Biafra allait être réduit à une vingtaine de personnes qui se consacreront à des activités médicales et administratives, les transports et la distribution de vivres étant désormais assurés, pour l'essentiel, par l'organisation d'assistance des Eglises.

Depuis juin dernier, les avions de la Croix-Rouge suédoise étaient immobilisés, aucun accord n'ayant pu intervenir pour garantir les vols vers le Biafra. Un appareil de cet organisme avait été auparavant abattu par la DCA nigériane.

■ aux 4 coins du monde

Elections au Kenya

NAIROBI (Reuter) — Le président Jomo Kenyatta a annoncé hier la dissolution de l'Assemblée nationale, ce qui donne le signal des premières élections générales tenues dans ce pays depuis 1963. On s'attend que 1,000 candidats postulent les 158 sièges de l'Assemblée nationale. La semaine dernière, le Kenya People's Union a été interdit, ce qui ne laisse en lice que le parti actuellement détenteur du pouvoir: le Kenya National African Union. Selon Kenyatta et son parti, le Kenya People's Union était engagé dans un complot pour renverser le gouvernement et entretenait une correspondance "subversive" avec des diplomates en poste dans l'Afrique orientale. Les huit membres de ce parti sont maintenant emprisonnés jusqu'à ce que les dirigeants les considèrent comme non nuisibles à la sécurité nationale!

Natalité au Mexique

MEXICO (AP) — Luis Echeverria, candidat du parti gouvernemental aux prochaines élections présidentielles, a déclaré jeudi qu'il ne favorisait pas la limitation des naissances. "Nous devons peupler notre pays", a-t-il dit à de petits salariés d'une banlieue de Mexico auxquels il a promis un progrès sans birth-control.

"Nous devons avoir confiance dans nos jeunes... et faire un effort pour construire plus d'écoles", a dit le candidat. Le Mexique, pour une superficie de près de 800,000 milles carrés, a 45,000,000 d'habitants.

Nationalisations

LIMA (AFP) — Le gouvernement péruvien nationalisera toutes les compagnies privées de téléphones et de câbles avant la fin de 1970, a annoncé hier le ministre des communications, le général Anibal Meza Cuabra. Après la nationalisation de la compagnie péruvienne de téléphones, contrôlée par l'"International Telephone and Telegraph Corporation" (ITT) il ne reste plus que quelques petites entreprises de ce genre dans lesquelles certains pays européens, dont la Suisse, ont des intérêts.

Les câbles et le service international de Telex dépendent de la compagnie américaine "All America Cables and Radio Inc", et de la compagnie britannique "West Coast".

On pense que ces compagnies recevront des indemnisations comme l'ITT, qui a reçu 17 millions de dollars, après accord à l'amiable.

En Israël

JERUSALEM (AFP) — Le comité central de "l'alignement" (Parti du travail et Mapam) a demandé à M. Zalman Chazar, président israélien, de charger Mme Golda Meir de former un nouveau gouvernement d'Union nationale, annonçait hier la radio israélienne. Le comité central, réuni en session extraordinaire, a adopté à l'unanimité une résolution en ce sens. La radio a d'autre part déclaré que Mme Meir sera très probablement reçue pendant le week-end par le président qui lui confiera cette tâche. Il y a tout lieu de croire que les blocs de l'aile droite, Gahal (centre et libéraux) et partis religieux, appuieront également la demande du Parti du travail et du Mapam.



Investors Growth Fund of Canada Ltd a accusé de beaux progrès durant le dernier exercice financier

potins financiers

La dernière séance de la semaine a paru plutôt irrégulière sur la Bourse de Montréal. Les aciéries paraissaient plus résistantes, hier, que la veille sur la Bourse de Toronto. La Bourse de Londres s'est comportée hier irrégulièrement. Les valeurs françaises étaient hier sur la Bourse de Paris moins soutenues mais les replis paraissaient beaucoup moindres que ceux enregistrés la veille. Quant à l'indice des industriels, compilé par DJ, il clôturait hier sur la Bourse de N.Y. 5.28 points plus haut à 860. 48. Le cours de l'or a encore baissé hier sur les marchés anglais et français.

●

Wall Street viendrait de traverser une période de consolidation et de stabilisation, après la tenue décevante du début de la semaine.

●

Les prix de l'or ont baissé cette semaine sur tous les marchés du monde. Les ordres de vendre provenant de l'Europe furent considérables. Les spéculateurs liquidaient.

●

C'était hier le 52e anniversaire de la révolution en Russie. Tout en déplorant les atrocités auxquelles elle a donné lieu, il faut bien reconnaître qu'elle a permis bien des progrès techniques, qui font de ce pays l'une des grandes puissances du monde d'aujourd'hui. Notre province peut progresser "techniquement" sans révolution, pour peu que chacun fasse les efforts voulus à cette fin.

●

Le conflit israélo-arabe devrait trouver un terrain commun d'entente le plus tôt possible, car, si la situation devient pire, une guerre mondiale pourrait bien en résulter.

●

Les perspectives de voir le Ministre fédéral des Finances à annoncer hier soir un impôt sur le gain de capital ainsi que la modification des allocations pour épuisement pour les mines et les pétroles influèrent peu hier sur le sentiment spéculatif, plus affecté favorablement par les possibilités en gaz naturel et en pétrole dans les régions de l'Arctique.

●

Une entreprise du groupe Société Générale de Financement du Québec vient de prendre un nouvel essor, selon ce qui ressort d'une étude publiée dans son dernier bulletin.

●

McLoeb Limited a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'elle a consenti une option sur des actions à un employé de la compagnie, lui permettant d'acheter 20,000 de ses actions au prix de $6.95 l'action. Cette dernière fut consentie le 28 août 1969 et elle expirera le 27 août 1974.

●

Un syndicat, dirigé par A. E. Ames & Co. Ltd et la Banque de Montréal, offre présentement une émission de $50,000,000 d'obligations de la Province de Québec à 8 3-4%. La Caisse de Dépôt en a absorbé la moitié et une tranche de $7,000,000 fut vendue privément; il n'en reste donc que $18,000,000 pour le public. Offertes à 99.31, elles rapportent donc 8.90% pour 6 ans; et 8.77% si détenues jusqu'à l'échéance, en 1989.

●

En août, la valeur des ventes des grands magasins était de $204,394,000, soit 3.2% de plus qu'en août 1968 ($197,972,000). Le rayon des tissus à la pièce a enregistré la plus forte augmentation (13.9%). Les stocks (valeur marchande) ont augmenté de 20.3% et atteint $693,881,000, contre $576,633,000 un an plus tôt. Les stocks de gros appareils ménagers sont ceux qui ont augmenté le plus (61.7%).

●

Un total de 5,500,000 actions ordinaires additionnelles sans valeur nominale de French Petroleum Company of Canada Ltd, puisées à même le capital-actions de la compagnie ont été inscrites sur la Bourse de Montréal. Grâce à l'émission de lettres patentes supplémentaires datées du 3 octobre 1969, le capital autorisé de la compagnie est de 6,500,000 à 12,000,000 d'actions ordinaires.

Message du président

WINNIPEG — Investors Growth Fund of Canada Ltd. a continué de faire de gros progrès au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 août 1969, lit-on dans le rapport annuel que cette compagnie vient de publier récemment.

Dans son rapport aux actionnaires, C.E. Atchison, président du fonds mutuel, souligne que l'actif total de la compagnie a augmenté de $96,440,000 en cours d'exercice. Au terme de l'année, il s'élevait à $371,727,000, ce qui place Investors Growth Fund au deuxième rang parmi les plus gros fonds mutuels du Canada; la première place revenant à son aîné Investors Mutual.

La clientèle a aussi augmenté en passant de 69,687 clients à 88,842, un accroissement de 27%.

Au terme de l'exercice le dividende a été porté de 21 à 23 cents par action. Pour l'exercice de 1969, le total des dividendes se chiffrait à $7,451,000, ce qui représente donc une augmentation de 44% par rapport au chiffre correspondant de $5,161,000 de 1968. Une fois ajouté au gain en capital de 2.44%, ce dividende porte le bénéfice total à 4.49% par action.

Les bénéfices sur la vente des placements au cours de ce dernier exercice s'élevaient à $7,847,000 alors que ceux de l'exercice précédent se chiffraient à $14,502,000. Au terme de l'exercice 1969, les bénéfices non répartis, qui comprenaient principalement le total cumulatif des réalisations de gains en capital, s'élevaient à $42,250,000.

"Nous avons augmenté notre participation dans les industries exploitantes des ressources naturelles, les banques et l'équipement commercial. Ces trois compartiments représentent à eux seuls près de 43% du portefeuille."

"La conjoncture économique annonce une période de réadaptation qui amènera, en fin de compte, d'excellents résultats. L'augmentation des prix, et par conséquent des coûts, a continué d'accabler l'économie canadienne au cours des douze derniers mois si bien que les autorités gouvernementales ont dû prendre des mesures encore plus sévères pour contenir ces tensions inflationnistes. Ces nouvelles mesures devraient s'avérer suffisantes et favoriseront certainement les vrais facteurs de croissance de notre économie, ce que nous verrons très probablement dans le courant de 1970."



Le Général Jean-V. Allard, Délégué Général du Québec aux Etats-Unis, a accepté la Présidence honoraire de la Campagne 1969 du Prêt d'Honneur Inc. Le lancement officiel de cette Campagne vient d'avoir lieu à la Place Bonaventure dans les Salons des Distilleries Melchers où le Président, le Lt-Colonel Sarto Marchand, s'est fait l'hôte de plusieurs invités de marque. Sur la photo ci-haut, on reconnaît, de g. à d., M. Dollard Mathieu, Industriel de Montréal et Président de la Corporation du Prêt d'Honneur, le Général Jean-V. Allard, Me Roger Duhamel, Membre de la Délégation canadienne à l'O.N.U. et le Lt-Colonel Sarto Marchand, Vice-Président honoraire de cette Campagne.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Les ventes de Consolidated-Bathurst Ltée. en hausse, à $248,881,000.00

Montréal-Consolidated-Bathurst Limitée a annoncé vendredi que ses ventes nettes pour les neuf premiers mois de 1969 se sont chiffrées à $248,881,000 accusant ainsi une augmentation sur celles de la période correspondante de l'an dernier qui étaient de $212,802,000.

La compagnie — dans un rapport intérimaire non-vérifié aux actionnaires — a attribué cette augmentation de $36,079,000 principalement à des ventes de papier journal et pâte plus élevées.

Les bénéfices nets pour cette période se sont chiffrés à $8,152,000 ou 97 cents par action ordinaire — accusant une baisse sur ceux de la même période de l'an dernier qui étaient de $8,455,000 ou $1.04 par action ordinaire.

Selon le rapport, les ventes se sont avérées meilleures et les profits d'exploitation ont augmenté de $5,200,000 au cours des neuf premiers mois de cette année.

Une plus grande dépréciation et des frais d'intérêt plus élevés en 1969, ainsi que des réductions dans les dégrèvements d'impôt, etc. ont fait baisser les bénéfices nets de $303,000 par rapport à la même période l'an dernier fait mention le rapport.

Cependant, par suite d'une volte-face au troisième trimestre, les bénéfices pour cette période se sont chiffrés à 25 cents par action comparativement à 21 cents l'année précédente.

"L'exploitation de l'usine Pontiac continue à montrer des signes d'amélioration qui amèneront cette usine à faire ses frais avant la fin de l'année," ajoute le rapport.

"La compagnie s'attend à ce que les bénéfices au cours du dernier trimestre de 1969 enregistrent une tendance encore plus accentuée à la hausse, tendance qui se prolongera jusqu'en 1970."

Un Montréalais représenta le Canada à deux conférences internationales d'ingénieurs

Pierre Bournival, de Montréal, assista à la Conférence Internationale qui s'est tenue à Paris il y a 2 semaines, représentant les ingénieurs canadiens de toutes disciplines et il est à la Nouvelle-Delhi, cette semaine, pour une autre conférence du même genre.

M. Bournival, Directeur général de l'Institut Canadien des Ingénieurs, était un délégué à la seconde assemblée de la Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs qui s'est tenue à Paris.

Le Directeur général de l'Institut Canadien des Ingénieurs, et le Président de ce même Institut, M. William G. McKay, développent le thème "De l'Assistance aux Pays en Voie de Développement" et élaborent la participation des ingénieurs canadiens aux programmes supervisés par l'Agence Canadienne du Développement International et du Service Administratif Canadien Outre-Mer.

MM. McKay et Bournival assisteront à la Septième Conférence des Ingénieurs du Commonwealth à la Nouvelle-Delhi, du 2 au 7 novembre. Le thème de cette conférence est "La Priorité des Services Publics et les Développements des Plays". De plus, il y eut des séances d'étude qui reviseront le rôle et les problèmes des sociétés professionnelles dans le développement économique. Cette conférence a lieu tous les quatre ans.

La compagnie Radco B.M.L. du Canada Ltée introduit au pays, pour la 1re fois, une chambre noire pré-fabriquée

La Compagnie Radco B.M.L. dunCanada Ltée introduit, pour la première fois au Canada, une chambre noire de conception danoise facilement transportable et ne nécessitant aucun frais de construction.

Selon la Compagnie, cette chambre noire est constituée de parois pré-fabriquées pouvant être montées en quelques heures pour constituer une chambre de 6' x 6' x 6'.

Ce système est particulièrement intéressant lorsque l'espace disponible est restreint et quand il est question de transférer ultérieurement la chambre noire. Il est avancé par Radco que l'unité a été conçue pour les maisons de design et les studios artistiques ainsi que les sections de publicité et d'imprimerie de compagnies diverses, pour compléter la caméra Repromaster. Cette caméra est utilisée pour l'obtention de films offset négatifs standards et la création de maquettes en forme d'épreuves ou sur papier repros sans besoin de films négatifs. Des plaques offset directes sans négatifs peuvent également être réalisées dans la chambre noire en question.

A la connaissance de la Compagnie, c'est la première fois qu'une telle chambre noire est offerte au domaine de l'imprimerie, des arts graphiques et de l'industrie générale.

Matachewan Canadian Gold Ltd. et Carbec Mines Ltd se fusionneraient

La Bourse Canadienne vient d'être avisée que, sous réserve de l'approbation par les actionnaires et des corps réguliers, Matachewan Canadian Gold Ltd et Carbec Mines Limited proposent de se fusionner dans leur intérêt respectif. La 1ère entreprise se portera acquéreuse de l'actif et des possessions de Carbec, en considération de l'émission d'actions du trésor de la Matachewan, sur une base modifiée. Sour réserve de l'émission de lettres patentes supplémentaires, la modification consistera en la consolidation ainsi qu'en une augmentation du capital de la Matachewan comme suit; le capital actuel sera modifié sur la base de l'action (1) pour chaque six (6) détenues et le capital sera augmenté, ensuite, à 5,000,000 d'actions, d'une valeur au pair de $1.00 chacune, au moyen de la création de 3,473,165 actions nouvelles et en circulation et ce chiffre comprendra une partie des actions qui devront être distribuées aux actionnaires de Carbec à raison de deux (2) actions nouvelles pour chaque 18 actions détenues de Carbec. En vertu de l'émission des lettres patentes supplémentaires, mentionnées ci-dessus, le nom de l'entreprise sera changé en celui de "Triton Explorations Limited", l'on s'attent qu'après, Carbec Mines Limited cesse ses opérations et fasse l'abandon de sa charte.

Marcel CLEMENT

La 504: une ère nouvelle chez Peugeot

Au dire du président et directeur général M. B. Terquem

L'introduction de la 504 au Canada: une ère nouvelle; il n'y a pas d'autres mots pour décrire l'événement qui a eu lieu récemment selon le président de Peugeot.

"Nous ne changeons pas souvent chez Peugeot, mais chaque nouveau modèle correspond aux besoins réels des utilisateurs et des techniciens.

Pendant les 40 années qu'a durées notre série "200", nous avons seulement mis sur le marché 4 modèles différents de la 201 de 1929 à actuelle 204.

Au cours de 80 années d'histoire, pour la première fois, nous lançons un modèle commençant par le chiffre 5. La série "300" est toujours présente à notre esprit à cause de ses glorieuses victoires aux 24 heures du Mans, en 1937, ainsi que sur d'autres circuits. En 1935 débutait la série "400"; elle continue toujours grâce à la 404 née en 1960, qui compte encore pour 30% dans notre production.

La 504 est notre réponse à la demande d'une clientèle de plus en plus exigeante et sélective, qui croît de jour en jour. Cette réponse est rendue possible par le progrès accompli par la technologie moderne.

Il y a quelques années, notre Direction convoquait nos ingénieurs et leur proposait le cahier des charges 504, suivant:

Premièrement: Concevoir une voiture capable de parcourir les grandes routes européennes à vitesse non règlementée, ainsi que les super autoroutes nord-américaines Cette voiture devra être sûre, rapide et confortable.

Mais penser aussi aux grandes villes saturées, et étudier ses dimensions d'une façon rationnelle: elle devra être maniable, facile à conduire et à stationner ainsi qu'économique à entretenir.

Deuxièmement: Concurrencer avec succès les plus difficiles marchés automobile du monde, et comporter toutes les normes de sécurité active et passive imposées par la logique et la règlementation de chaque pays. Cette voiture devra être adaptée à la conduite automatique et pouvoir supporter les climats les plus froids comme les plus chauds.

Et les ingénieurs se mirent au travail.

Tout en essayant de remplir ces conditions, ils se trouvèrent rapidement en présence de deux Ecoles très différentes:

— l'Ecole américaine "protéger les passagers en cas d'accident"

— l'Ecole européenne "éviter l'accident."

La 504 satisfait ces 2 Ecoles.

Pour apaiser cette soif de confort et de sécurité, ils dessinèrent une voiture avec un long empattement, et une voie large (juste un pouce plus étroite que celle de la Rolls-Royce). Ils modelèrent de profonds sièges "baquet" anatomiques parfaitement adaptés au confort de la suspension à 4 roues indépendantes, etc.

Enfin, Pininfarina fut chargé de dessiner une carrosserie qui serait acceptée aussi bien sur Broadway que sur la Via Veneto.

Le but étant atteint, le succès fut au rendez-vous puisqu'après avoir été choisie comme "Voiture de l'année" en 1969, notre 504 fit une entrée fracassante sur les marchés étrangers. Dès maintenant, alors que ce modèle n'est commercialisé que dans quelques pays, 37% de la production en est exportée.

Je suis convaincu qu'au Canada nos ventes augmenteront d'au moins 50% à la suite de l'introduction de la 504.

A fin août, la production (312,000 unités) est supérieure de 31% à celle de l'année dernière pendant la même période. Il est prévu, que pour la première fois de son histoire, Peugeot dépassera le demi-million de voitures en 1969.

Peugeot n'a pas l'intention de s'arrêter là. Notre Direction s'est fixée un objectif de 850,000 véhicules en 1974, et a approuvé les dépenses nécessaires pour atteindre un tel but!

L'exportation, quant à elle écoulera 400,000 voitures en 1974, contre 200,000 cette année.

Nous pensons, plus que jamais, qu'une ère nouvelle commence pour Peugeot."

Silknit Ltd.

Ventes accrues mais profits moindres

Les revenus nets de Silknit avant approbation des vérificateurs ont été de $230,257 (soit $1.08) par action pour les neuf premiers mois de l'exercice 1969 comparativement à $343,743 (ou $1.63 par action ordinaire) pour la même période de l'an dernier. Au 30 septembre 1969, les ventes de la compagnie ont été de $8,201,467, au regard de $7,917,851 pour 1968 à pareille date. Les revenus avant imposition étaient de $425,357 soit une baisse de $247,000 sur l'année précédente. Les chiffres des revenus nets pour les deux exercices comprennent tous deux un revenu de $25,000 provenant du versement d'un dividende par une compagnie affiliée.

Cours du dollar

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien a gagné 1-32, hier, et cotait à 92 61-64 en devises américaines, comparativement à 92 15-16 la semaine précédente.

La livre sterling a baissé de 9-64, et cotait à $2,39 23-32.

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a perdu 1-32, hier, et cotait à $1.07 19-32 en devises canadiennes.

La livre sterling a perdu 1-4 et cotait à $2.57 15-16.

Cours de l'or

LONDRES (Reuter) — Le prix de l'once d'or fin cotait $38.85 US hier sur le marché européen de l'or, comparativement à $39.05 jeudi.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 72.80 hier sur le marché libre de l'or français, comparativement à 73 50 jeudi.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 218.00 au regard de 217.00 la veille.

Rapport hebdomadaire sur nos 2 marchés locaux à bestiaux

L'activité a été bonne et la demande, modérée, cette semaine sur le Marché montréalais des bestiaux. Les arrivages ont été de beaucoup inférieurs à ceux de la semaine précédente et les prix ont été stables.

Les arrivages se chiffraient comme suit: 1,606 bêtes à cornes, 1,250 veaux, 164 porcs et 151 moutons et agneaux.

Les bouvillons de choix se vendaient de $28.25 à $29.25; ceux de bonne qualité de $27.25 à $28; les moyens valaient de $25.50 à $27; les communs, de $21.75 à $25.75.

Les génisses de bonne qualité se vendaient de $25.25 à $25.50; les moyennes, $23.50; les communes, de $17 à $23.75.

Les vaches de bonne catégorie valaient de $20.25 à $21.50; les moyennes, de $19 à $20.50; les communes, de $17.75 à $19; les sujets destinés à la charcuterie et à la mise en conserve, de $12 à $17.50.

Les bons boeufs se vendaient entre $24 et $26; les communs et les moyens, de $18.50 à $24.

Les bons veaux, de $41 à $46; les moyens, de $36 à $40.50 et les communs, de $20 à $46.

Les porcs rapportaient, de $34.50 à $35.25.

Bourse de N-Y

Les avances l'emportaient hier par une marge confortable à Wall Street

(AFP) — La tendance a été soutenue vendredi au Stock Exchange de New York. L'espoir d'une atténuation de la politique monétaire dans un avenir plus ou moins proche a stimulé la demande et la cote, entraînée par les blue chips, a progressé sur un large front dans un marché assez actif. Un léger tassement en fin de séance a été pratiquement récupéré avant la clôture.

Parmi les meilleurs gains ont note ceux d'IBM et de National Cash Register aux ordinateurs, qui ont clôturé irrégulièrement après une ouverture ferme, De Dupont de Nemours et de Dow, aux chimiques, fermes, d'American Airlines et de Transworld Airlines aux transports aériens, soutenus, et de Copper Range, aux cuprifères, en progrès. United Aircraft et Sears se sont également nettement améliorés parmi les constructions aérospatiales et les grands magasins qui ont évolué irrégulièrement. Les cinémas, les papiers et les tabacs ont modérément progressé et les pétroles ont gagné un peu de terrain par endroits. Par contre les caoutchoucs se sont effrités et les automobiles ont été hésitantes tandis que Motorola s'est à nouveau replié aux télévisions. Les matériaux de construction, les électroniques, les alimentaires et les mécaniques ont fluctué autour de leurs niveaux précédents.

À noter...

Les transactions sur Consolidated Bellekeno Mines viennent d'être suspendues par la Bourse de Toronto.

●

Les transactions sur les droits pour l'achat d'actions additionnelles de Consolidated Manitoba Mines Limited sont commencées sur la Bourse Canadienne depuis le 22 octobre 1969. Les actionnaires enregistrés dans les livres en date du 24 octobre 1969 auront le droit d'acheter une action additionnelle à un prix unitaire de 25c pour chaque lot de trois actions détenues. Les actions se vendront 'ex-droits' entre le 22 octobre et le 24 novembre 1969. Le symbole "CMAN Rts" sera utilisé sur le téléscripteur. Les certificats ont été expédiés par la poste le ou vers le 24 octobre 1969.

●

La Bourse Canadienne a reçu un avis selon lequel les compagnies International Systcoms Limited et Redifusion Limited, cette dernière compagnie est située à Londres en Angleterre, ont conclu une entente en vertu de laquelle la compagnie International Systcoms vendra à l'une des filiales canadiennes de la compagnie Redifusion Limited toutes les actions ordinaires qu'elle possède de la compagnie Delta Electronics Limited, soit 56% des actions ordinaires émises et en circulation de cette dernière compagnie. L'entente est toutefois sujette à l'obtention de toutes les autorisations officielles requises.

●

Les actions ordinaires, sans valeur au pair, de W. B. Cross Co. Limited ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture le 3 novembre 1969. Elles seront désignées au téléscripteur par le symbole "CWB" et elles seront classées parmi les industriels. Le capital actions autorisé de l'entreprise comprend 2,000,000 d'actions ordinaires et, sur ce total, 550,000 actions ont émises et en circulation et 18,200 actions, sont réservées pour fins d'émission.

●

Au cours de la semaine terminée le 18 octobre 1969, les ventes des grands magasins ont dépassé de 15.1% celles de la semaine correspondante en 1968. Les variations ont été les suivantes: provinces de l'Atlantique, +8.0%; Québec, +26.2%; Ontario, +17.4%; Manitoba, +1.8%; Saskatchewan, +14.7%; Alberta, +10.3% et Colombie-Britannique, +9.3%.

●

M. Donald T. Regan, président de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc. a déclaré ces jours derniers à San Francisco que sa firme était en faveur depuis longtemps à ce que le public s'intéresse financièrement dans les opérations des maisons de courtage.

●

Brooke Bond Limited a tenu, cette semaine, l'assemblée annuelle de ses actionnaires et cette dernière eut plutôt le caractère de routine.

●

Le dernier bulletin de la Banque Royale du Canada traite de "l'espoir pour les arriérés mentaux", sujet qui devrait intéresser bien des gens, vu son caractère social de première importance.

●

On peut transiger depuis cette semaine sur les actions d'Avoca Mines Canada Limited, inscrites mardi sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto.

●

L'offre de Cornat Industries Limited d'acquérir les actions ordinaires en circulation ainsi que les actions privilégiées, 6% cumulatif, rachetables série "A", en circulation de Coronation Credit Corporation Limited est entrée en vigueur le 1er novembre 1969. En conséquence, l'offre se trouve depuis cette date sans conditions, sujette seulement à la transmission adéquate et au dépôt des actions.

Nouveaux forages de Chiboug. Copper Corp.

Chiboug Copper Corporation Ltd. rapporte avoir complété deux forages d'essais sur ses concessions. Le premier forage, effectué près des limites d'Opemiska, a indiqué, entre une profondeur de 899 pieds er 902.1 pieds, des concentrations de .15 onces d'or, 0.50 onces d'argent et 2.14 pour cent de cuivre par tonne de minerai. Le même trou, de 1,052 à 1053.9 pieds de profondeur a rapporté les concentrations suivantes par tonne de minerai: 0.04 onces d'or, 0.22 onces d'argent et 0.55 pour cent de cuivre.

Le second trou de forage effectué plus au sud, a indiqué des concentrations 0.51 onces d'or et 7.70 pour cent de cuivre par tonne de minerai à une profondeur de 175 à 175.8 pieds. Plus profondément, de 347.8 à 351.5 pieds de profondeur, des concentrations de 0.10 onces d'argent et 1.12 pour cent de cuivre ont été rencontrées. Les forages au diamant ont été momentanément suspendus par la compagnie qui procèdera à l'examen des résultats déjà acquis par les forages effectués antérieurement.

Le chiffre d'affaires de Steinberg Limitée à $553,334,981.00, en 1969, soit 15.25% de plus

Bénéfices nets consolidés de $5,909,437, soit un peu moindre qu'antérieurement

La nouvelle politique des 'Prix-Miracles' adoptée, au cours du dernier exercice, dans toutes les divisions du détail de Steinberg Limitée a valu à cette compagnie une hausse de 15.25% de son chiffre d'affaires, qui s'est traduit par des bénéfices nets consolidés de $5,909,437.

C'est ce que révèle le rapport annuel du dernier exercice clos le 26 juillet 1969, rapport adressé hier aux actionnaires de la compagnie sous la double signature de MM. Sam Steinberg, président du Conseil et administrateur général, et Mel Dobrin, élu récemment président de la compagnie.

Afin d'offrir aux actionnaires une vue plus claire de l'ensemble de l'entreprise, les comptes, de toutes les compagnies dans lesquelles la participation de Steinberg est majoritaire — y compris ceux de La Corporation Ivanhoe et ses filiales — ont été consolidés entièrement au rapport financier. Apparaissent également au rapport, les états des bénéfices de Steinberg Limitée et ses filiales consolidées de commerce de détail et de fabrication ainsi que de La Corporation Ivanhoe et ses filiales immobilières consolidées.

Steinberg à l'avant-garde

MM. Steinberg et Dobrin ont expliqué la politique des 'prix-Miracles' en ces termes: "il est devenu de plus en plus évident, en ces dernières années, qu'il fallait un changement des politiques et des stratégies de mise en marché pour relever le défi que posent les forces nouvelles qui s'exercent sur le marché."

"La politique des "Prix-Miracles" répond aux besoins très réels de nos clients dans une économie d'inflation, tout en maintenant la rentabilité de notre entreprise."

Le rapport explique ensuite que dans toutes les divisions, on s'emploie à faire mieux et plus économiquement et que les 'prix-Miracles' nous ont valu une augmentation de la clientèle, une augmentation qui s'accroît de jour en jour. "Nous comptons que l'accroissement du chiffre d'affaires et de la productivité relèvera le niveau de nos bénéfices en 1970", de prédire MM. Steinberg et Dobrin.

Les ventes de Steinberg Limitée et ses filiales consolidées ont atteint $553,334,981 en 1969, comparativement à $480,125,113 pour l'exercice précédent.

A la fin de l'exercice, l'actif consolidé s'élevait à $244,807,850, au regard de $227,554,399 pour 1968; le fonds de roulement à $10,845,714, comparativement à $4,863,058; les dividendes versés sur toutes les catégories d'actions à $2,671,438; et l'avoir des actionnaires à $91,409,533, comparativement à $88,276,019 pour 1968. L'avoir par action est monté de $10.89 à $11.37.

200 magasins

Au cours de l'exercice, la compagnie a ouvert sept nouveaux grands magasins Miracle Mart et sept magasins d'alimentation, tandis que quatre marchés de petites dimensions étaient fermés. En fin d'exercice, la compagnie exploitait 178 magasins d'alimentation et 22 grands magasins.

Le rapport mentionne enfin l'apport aux bénéfices consolidés de certaines filiales — telles Les Aliments Steinberg Limitée, Sucre Cartier Ltée et La Corporation Ivanhoe —, et les perspectives d'autres compagnies associées — telles Les Minoteries Phénix Limitée, Intercity Food Services Inc., Oak Pharmacies Limited et les Supermarchés Montréal.

Bourse de Montréal

Les replis étaient hier nettement moins importants que la veille

La tendance a fléchi au cours d'une séance modérée, hier après-midi, à la Bourse de Montréal et toutes les valeurs, sauf les papeteries, ont baissé.

L'indice général a baissé de .29 à 174.92, alors que les déclins ont surpassé les gains par 137 à 85.

Chez les banques, Nouvelle-Ecosse a perdu 1-4 à 23 1-2; Toronto Dominion a baissé de 1-8 à 22 1-8; Canadienne Nationale, de 1-8 à 10 5-8, et Commerce de 1-8 à 20 1-2. Montréal a progressé de 1-8 à 15 3-8.

Parmi les industrielles, Argus a avancé de 1 1-4 à 21 1-4, et Radio Engineering, de 3-4 à 36 1-2. Distillers-Seagrams a fléchi de 3-4 à 54; Consolidated-Bathurst, de 5-8 à 23 1-2; Alcan, de 1-2 à 26 3-4, et Moore Corp., de 1-2 à 35 1-4.

International Utilities a baissé de 1 1-4 à 32 1-2, et Canadien pacifique, de 1-2 à 35 1-4, ches les services publics.

MacMillan, chez les papeteries, a gagné 1-2 à 33 1-2.

Dans les minières et les pétrolières, Dome Pete a avancé de 7 points à 71; Rio Algom, de 7-8 à 20 5-8, et French Pete, de 70 cents à 7.85. Shell a baissé de 1 point à 28 1-4, et Hudson Bay Mining, de 1 point à 83.

A la Bourse canadienne, Select Financial a perdu 7-8 à 8 5-8.

A l'indice, les banques ont baissé de .49 à 180.25; les services publics, de .42 à 143.60, et les industrielles, de .22 à 186.88. Les papeteries ont avancé de .46 à 121.21.

Un total de 945,800 actions, seulement, ont été échangées, comparativement à 1,263,500, la veille.

Denrées alimentaires

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture hier.

Beurre: arrivages courants, 92 .64, 93 .65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait: 65.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, Québécois coloré, 47-4-5; blanc, 47 1-2.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 20 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs 19 à 19 1-2, autres catégories pour nourrissage 16 3-4 à 17.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 14 à 14 1-2; poudre de lait 3 1-2 à 4 cents.

Pommes de terre: Prix de gros: Québec, nouvelles $1.15 à $1.25 les 50 lbs.; .28 à .32 les 10 livres; N.-B., $1.20 à $1.30 les 50 lbs., .28 à .32 les 10 lbs.; I.P.E. $1.45 à $1.55 les 50 lbs., .38 à .40 les 10 lbs.

Prix des oeufs, en cartons d'une douzaine: A-extra-gros, 66.8; A-gros 64.3; A-moyen 66.9; A-gros 64.6; A-moyens 62.1; A-petits 42.5.

Fruits et Légumes

Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture de la Colonisation.

Fruits

Pommes: MacIntosh, $2.50 à $2.75; Wolf River, $1.75 à $2 le boisseau; Cortland, $2.25 le boisseau.

Légumes

Betteraves: $2.25 à $2.50 les 50 lbs.

Brocoli: $2.25 à $2.50 pour 12.

Carottes: .75 à .90 la doz.; $2 à $2.25 les 50 lbs; $2.50 à $2.75 24 cellos de 2 lbs.

Chicorée et escarole: $1.50 à $1.75 la doz.

Choux: $2.25 pour 18; Savoy, $2 à $2.25 pour 12; rouges $2.00 pour 12.

Chinois: $1.75 à $2 pour 15.

Choux-fleurs: $2.50 pour 12.

Choux de Bruxelles: $4 à $4.25 pour 16 pintes.

Oignons: $1.75 à $2.00 les 50 lbs, les gros $3 les 50 lbs.

Panais: $2.75 le boisseau; $2.25 à $2.50 cellos de 12 par 2 lbs.

Persil: .85 à $1 la doz. de paquets.

Poireaux: $1 la doz.

Pommes de terre: $1.15 à $1.25 les 50 lbs; .60 à .70 les 25 lbs.

Radis: $1.75 à $2 les 30 cellos de 6 onces.

Rutabaga: $2.25 à $2.50 les 50 lbs; $2.50 à $2.75 le boisseau.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. Dupont & Cie.

Fonds	Off.	Dem.
oagdaac	2.56	2.80
XAffiliated Fund Inc Com	7.82	8.46
A.G.F. Special Fund	3.92	
All Canadian Com	8.25	9.02
All Canadian Div	9.84	10.76
All Canadian Rev. Growth	5.63	5.86
All Venture (Canadian)	4.50	4.91
XBusiness Shs (American)	3.29	3.56
American Growth	6.80	7.47
Andreae Equity	4.05	4.43
Associated Investors	5.41	5.46
Beaubrian Corp	42.85	46.53
XBoston Fund Ltd	8.53	9.32
X Bullock Fund Ltd	16.03	17.56
Canada Growth Fund	7.04	7.74
Canada Security Fund	3.86	
Canadian Channing Venture	6.82	7.47
Canadian Gas & Energy Fund PFD	13.68	14.98
Canadian Investment Fund	4.37	4.80
Canadian Trusteed Inc Fund	4.71	5.15
Canafund Co Ltd	61.25	64.31
Canagex	10.40	10.83
Champion Mutual Fund of Canada	7.79	8.51
C I Leverage	4.18	4.58
Collective Mutual Fund	7.63	8.38
Commonwealth Intl	13.77	15.09
Corporate Investors	6.07	6.63
Corporate Investors Stock Fund	6.25	6.83
XDividend SHS	3.78	4.14
Dreyfus Fund Inc	13.82	15.15
Dynamic Fund	22.82	23.05
Exec Fund of Canada	7.80	8.19
Exec Fund (Intl)	5.91	6.20
Federated Financial	5.28	5.80
Federated Growth	6.06	6.66
XFidelity Trend	27.33	29.87
Fonds Collectiv "A"	6.85	7.48
Fonds Collectiv "B"	4.99	5.14
Fonds Collectiv "C"	9.85	10.77
Fonds Desjardins "A"	4.48	
Fonds Desjardins "B"	4.36	
G I S Compound	10.17	11.12
G I S Income	4.13	4.52
Growth Equity Fund	7.32	8.04
Growth Oil & Gas	20.29	
Industrial Growth	5.73	6.28
Investors Growth	11.47	12.54
Investors International Mutual	8.77	9.58
Investors Mutual of Canada	5.38	5.88
I O S Regent	10.05	10.98
I O S Venture	5.00	5.46
Keystone Canada	7.58	8.33
XKeystone Canada K-2	5.74	6.27
XKeystone Custodian S-1	18.88	20.60
XKeystone Custodian S-4	5.62	6.14
XKeystone Polaris	4.63	5.07
Le Fonds P.E.P	3.48	3.78
Lexington Research	16.32	17.84
XMass Investment Trust	16.13	17.63
XMass Investment Growth Stcks	13.24	14.47
Moison M. Fund	5.97	6.52
Mutual Accumulating Fund	5.64	6.17
Mutual B.I.F.	4.69	4.90
Mutual Bond	8.60	8.99
Mutual Growth	6.53	7.14
Mutual Income Fund	5.74	6.28
Natural Resources	8.18	8.94
XPerformance Plus	8.28	9.05
XFirst Participating	19.79	21.63
Prêt et Revenu Mutuel	7.42	8.16
Prêt et Revenu Americain	11.05	12.14
Principal Growth Fund	5.85	6.42
Provident Mutual Fund	4.89	5.34
Putnam Growth Fund	12.03	13.15
Radisson R.I.	3.53	
Royfund Ltd	5.73	5.90
Spec	10.13	11.07
Taurus Fund	5.77	6.34
United Accumulative	5.31	5.84
United American	2.98	3.27
United Horizon	3.69	4.04
United Venture	5.00	5.49
Univ. Savings Equity	7.28	7.96
Wellington	12.36	13.51

X. En monnaie américaine.

Titres au Comptoir

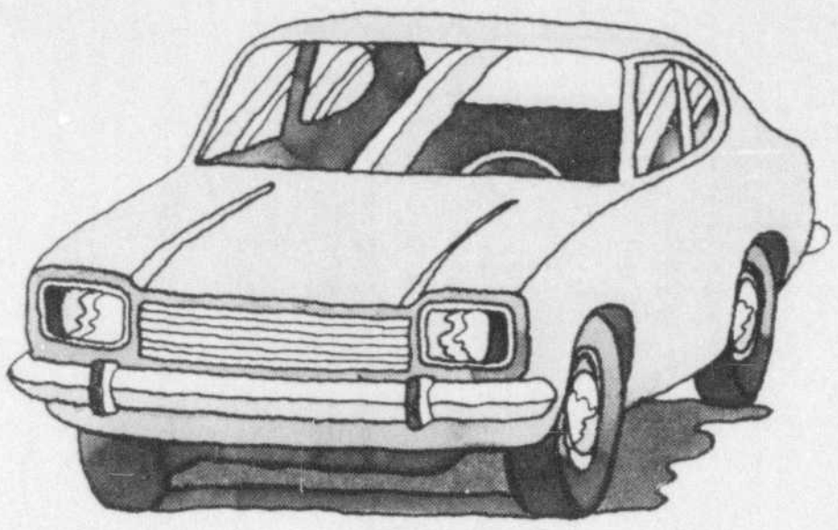
Titre	Off	Dem.
Admin et Fiducie	22	24
AGT Data	15	16
Aquacare	4½	5
B.C. Moly wts	4½	3½
Bushnell TV "A"	17	19
Central Dynamics	4½	5
Crown Life	33	35
Date-Line Systems	7	7½
Elect Associates	8	10
Excelsior Life	150	180
Extendicare	6¾	7¼
Facs Ltd	5	5½
Financial Life	13½	14½
General Impact	10½	12
Gt. Brit. & Can. p.	1.35	
Grenache	2¼	2¾
Greyhound Computer	5¼	5¾
Hawker Ind.	4½	5½
H. M. Tassavers	1	1¼
In

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abel Black	525	$5½	5⅛	5⅛	– ⅛
Abitibi	29210	$12	11¾	11⅞	– ⅛
Acklands	125	$11⅛	11¼	11¼	
Acklnd 2p	300	$13¼	13⅛	13⅛	+ ⅛
Acres Ltd	460	$18	17⅛	17⅛	– ⅛
A G F M	1000	$12½	12⅜	12⅜	– ⅛
Agra Vegt	1115	$8⅛	8⅛	8¼	+ ⅛
Agratec I	4800	$12⅛	11⅝	11⅝	– ⅛
Aimco Ind	810	$14½	13½	14	+ ½
Alt Gas	10725	$43¼	42¾	42¾	– ¼
Alta GCD p	20	$122	122	122	+ ½
Alta Nat	225	$23	23	23	
Jalgo Cent	150	$7¼	7¼	7¼	
Algoma St	7695	$15¼	14¼	15¼	+ ½
Alcan	4429	$29¼	28½	28⅝	– ⅛
Alcan pr	670	$34	33⅝	33⅝	– ⅛
Allarco Dv	1200	$10	9	9	– ½
Alumin pr	260	$15	14¾	14¾	
Almin 2p	440	$33	33	33	
Anglo-cn	300	$6½	6½	6½	+ ⅛
Anglo-c pr	100	$15½	15½	15¾	+ ⅛
Ang CT 265	135	$34	34	34	
Aquitaine	3795	$17¾	17⅛	17½	
Argus	450	$21	21	21	+ 2
Args 250 p	60	$34½	34½	34½	
Argus B pr	50	$35	35	35	+ ½
Argus C pr	1175	$12⅝	12⅝	12⅝	
Asbestos	200	$24¼	24⅛	24⅛	– ⅛
Atco Ind	225	$14½	14½	14½	+ ¼
Atl Sugar	2300	$7¼	7⅛	7⅛	
Atl Sug A	413	$14½	14¼	14½	
Atl Sug pr	21	$59½	59½	59½	
Atl Sug w	2460	240	230	240	
auto Elec	750	$8½	8⅝	8½	+ ¼
BACM Ind	250	$22¼	22¼	22¼	
BahC D	14450	52	46	46	– 6
Bank Mtl	7054	$15⅝	15¼	15⅜	+ ⅛
Bank N S	2333	$23¼	23½	23¾	
Barbr-Ell	210	$16¼	16¼	16¼	
Bartaco	500	$12½	12½	12½	
Bathrst p	100	$13½	13½	13½	+ ½
Beatty	600	$18	18	18	
Beaver L	225	$15⅛	15	15	– ⅛
Becker B p	200	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Belding L	900	$9	8¾	9	
Beldng w	2503	290	285	290	
Bell Canad	8997	$42¼	41¾	42	
Biltmore	220	$8¼	8¼	8¼	
Block Bros	5200	$7⅝	7	7¼	
Bombrdier	68	$18¼V	¼–	18⅛	
Bow Valy	7600	$20	19	19¾	+2½
Bow Vlly w	200	$15	15	15	+ 4
Bramalea	940	$6	6	6	
Bramal w	500	475	475	475	+25
Brascan	990	$16½	16¼	16½	
BC Forest	150	$32Y	32½	32½	+ ½
BC Frest p	25	$41	41	41	
BC Sugar	300	$17½	17	17½	– ⅛
BC Phone	160	$69	67¾	69	
BCPh 4½ p	70	$62	61¼	62	+ ¼
BCPh 4½ p	215	$56½	56½	56½	
BCPh 4¼ p	225	56	56	56	
BCPh 4.84	300	$16	15⅝	16	+ ⅛
BCPh 5.15	30	$66	66	66	
BCPh 6.80	250	$23¼	2e¼	23¼	
Brinco	4127	$5½	5⅛	5⅛	– ⅛
Bruck B	450	$10	10	10	– ⅛
Burns Fds	500	$23⅞	23¼	23½	– ¼
Burrard	550	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Cad Dev	975	$7	6⅞	6⅞	– ⅛
Cad Dev b p	100	$17½	17½	17½	+ ½
CAE Ind	425	$7	6Y	6¾	– ¼
Calgary P	2075	$25⅛	25	25	
Calgry P p	25	$75	75	75	+ 5
Calvrt Die	1800	90	90	90	
Cambridg	200	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Campeau	1210	$6½	6⅝	6½	+ ⅛
CD Sugar	700	$36	35½	36	+ ½
Can Bread	1200	$13½	12¼	12¾	–1⅛
Can Cem	510	$29½	29½	29¾	+ ¼
Can Malt	200	$22	21½	22	+ ½
C Nor West	2120	290	290	290	–10
C Packrs	1700	$17⅝	17¼	17½	– ⅛
Can Perm	3000	$12	11½	12	+ ¼
C Safway p	85	$76	76	76	
CSL pr	700	415	415	415	
Cdn Brew	1115	$8⅛	8¼	8¼	
C 3rew Ap	300	$29½	29⅛	29⅛	
C Brew Bp	50	$34	34	34	+ ¼
Cdn Can A	225	$6½	6¼	6¼	– ⅛
C Chem w	1600	95	80	81	–14
C Coniaur	700	105	105	105	
CC Manag	215	$50½	50½	50½	+ ½
C Curtis	700	100	100	100	
C Found pr	225	$12⅛	12⅜	12⅜	
CGE pr	212	$30¼	30¼	30¼	
C Goldle	2150	$7⅜	7¼	7¼	
C Hydro	1300	16	15¾	15¾	– ⅛
C Imp Bank	5280	$20⅜	20¼	20½	– ⅛
C Ind Gas	6842	$9½	9¼	9½	– ⅛
CIL	985	$13	13	13	– ⅛
C Interurb	330	410	390	390	+10
C Marconi	1700	$5⅝	5⅜	5⅜	– ⅛
CP Inve pr	4040	$32	30⅝	30⅝	–1⅛
CP Inve w	7650	795	780	780	–10
CPR	1732	$73⅛	73	73⅛	– ⅛
CPR $3 pr	200	$9	9	9	
CPR UK P	700	$6⅝	6⅜	6⅜	
C Refract	225	$13⅞	13⅝	13⅜	
Cdn Tire	35	$70¼	70¼	70¼	
Cdn Tire A	211	$65	64½	65	
C Utilies	4251	$39⅛	39	39⅛	+ ⅛
C Util w	1490	$11½	11	11½	+ ¼
C Westing	296	$11⅝	11½	11⅝	– ⅛
Canron	345	$16¾	16¼	16¾	– ⅛
Capit Div	3850	380	370	375	
Cara	310	$9	8¾	9	+ ⅛
Cassidy L	100	485	485	485	
Cassidy A p	250	$9	9	9	
CDRH Ltd	525	$10	9½	9½	– ⅛
Chat-Gal	2100	$13	12⅝	12⅝	
Chemcell	415	$10	9¾	10	
Cimco	50	$40	40	40	– 8
Clairton	400	165	165	165	+ 5
Columbia	690	$8¼	8⅛	8⅛	– ⅛
Columbi p	202	$18½	18½	18½	– ¼
Cominco	4225	$a9⅛	28⅝	29	
C Holiday I	855	$14⅞	14¾	14¾	– ¼
Compro	200	225	225	225	– 5
Computel	9650	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Con Bath	2116	$24	23½	23⅝	– ¼
Con Bath p	325	$19½	19¼	19¼	– ¼
Con Bath w	800	285	275	275	–15
C Bath 68 w	175	$10¾	10¼	10¾	– ¼
Con Bldg	470	205	195	195	– 5
Con Textle	210	$11	11	11	
Con Distrb	7055	$16⅝	16	16⅛	+ ⅛
Cons Ga	7167	$16	15¾	16	
Con Gas A	233	$81	79¾	79¾	
Control F	900	450	450	450	
Corby B	125	$25½	25½	25½	– ⅛
Coronatn	2575	180	175	175	– 5
Coron 2w	275	39	39	39	
Cosmos	105	$5½	5½	5½	+ ⅛
Costain R	100	$5⅝	5⅝	5⅝	
Crain R L	225	$18⅝	c18⅝	18⅝	+ ⅛
Crestbrk	350	$10⅝	10¼	10¼	– ⅛
Crwn Trst	100	$50¼	50¼	50½	+ ¼
Crow Nest	932	$56	50	56	+ 6
Crush Intl	100	$13⅛	12¾	13½	– ⅛
Cummngs	400	$12½	12½	12½	
Cygnus A	926	$8⅛	7⅞	8	– ⅛
Cygnus B	1100	$8⅛	7⅞	7⅞	+ ⅛
Dale-R pr	100	$7	7	7	
Debhld B p	25	$81	81	81	
Delta Elec	400	250	230	230	– 15
Distl Seag	1065	$54½	54	54	– ½
Dome Pete	4176	$74	71	72	+ 5
Dom Angl	100	$32	e2	32	– 2
D Bridge	300	$13½	13½	13½	+ ¼
D Can Gen	130	$85	80	85	
Dofasco	5148	$22½	22¾	22¾	– ⅛
Dom Glass	215	$19⅝	19⅝	19⅝	
Dom Lime	4080	$5	410	5	+
D Lime w	2600	120	110	120	+10
Dom Store	3530	$13½	13	13	– ⅛
Domtar	9140	$14⅝	14⅜	14½	
D Textile	6035	$12½	12½	x2½	
Donlee M	750	$16	15½	16	– 6
Douglas L	600	285	280	285	
DRG Ltd	100	$11⅛	11⅛	11⅛	– ⅛
Dupont	190	$24	24	24	
Dustbane	25p	$20½	20½	20½	
Dylex Div	215	$11	11	11	
Econ Inv	865	$18	16	16	+ ¾
Eddy Mtch	210	$26¾	26¾	26¾	
E-L Fin	1410	$x1⅛	11	11	
E-L Fin w	240	475	425	475	
Electro ltd	930	$34⅜	34⅛	34⅛	– ⅛
Electro p	220	$67	67	67	
Emco	200	$13½	13½	13½	– ⅛
Emp Life	1031	$22½	19	20	+2½
Erie D	500	$11½	11¼	11¼	– ¼
Erie D A	300	$11½	11½	11½	
Exquisite	280	$6⅝	6½	6½	
Exquite pr	100	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Exquite w	700	7	7	7	
Falcon	2561	$144⅞	144½	144⅝	+ ⅛
Fam Play	440	$13½	13¼	13⅜	
Fa Play w	6289	225	215	225	+ 5
Fanny	287	$27⅛	27⅛	27⅛	
Fed Farm	3100	w85	275	285	+10
Fed Grain	800	$6½	6½	6½	+ ⅛
Fibre	1000	$5¾	5½	5½	– ½
Finning T	115	$13½	13½	13½	+ ¼
Fleet Mfg	500	150	140	140	–10
Ford Cnda	510	$66¾	66	66¾	
FPE Plon	130	$16	16	16	
Fraser	65	$25	25	25	
Fruehauf	100	$19½	19½	19½	+ ¼
Galt MI Irn	250	$10⅛	10⅛	10⅜	
Gaz Metr	143	$15	15	15	– ⅛
Gaz M 63w	200	675	675	675	
Gen Distrb	375	$15½	15¼	15¼	– ½
GMC	228	$81	81	1	
Genstar L	815	$12¾	12⅝	12⅝	+ ⅛
Gnstar L w	280	500	460	500	+40
Gdn Mang	1290	$14¼	13⅞	14¼	+ ⅛
Glendale	125	$8⅞	8¼	8¾	+ ¼
Goodyer	10	$144	144	144	– 1
Godyear p	36	$32¼	32¼	32½	+ ¼
Greb Ind	125	a7½	7½	7½	
GL Paper	175	$25½	25	25¼	+ ¼
GL Power	400	$19½	19½	19½	
GNGas A p	225	$17½	17½	17½	
Gt WSadd	300	$6¼	6¼	6¼	– ⅛
Greyhnd	1687	$12½	12	12½	+ ½
Guar Trst	250	$10⅝	10⅝	10⅝	
GXULF Can	4538	$18¾	18¼	18¼	
Hahn Brs p	2145	$13¼	12	13¼	
Halifax D	100	235	235	235	
Hardee	2420	110	105	110	+ 5
Hard Crp A	430	$15¾	15⅝	15¾	
Harlequin	1100	$8⅛	8	8¼	+ ⅛
Harris J S	200	445	445	445	+20
Hrvey F	15095	$7	6¾	6¾	
Hawker S	1385	315	310	310	– 5
Hawker pr	35	$54	54	54	+ 1
Hays Dna	275	$11⅜	11¼	11¼	
Home A	1217	$38¼	38	38	
Home B	266	$34¼	34	34	– 1
Horne Pit	2000	315	315	315	
H Bramor	900	$6	5¾	5¾	– ⅛
H Bay Co	213	$18	18	18	
HB Oil Gas	607	$41	40½	40¾	– ¼
HB Oil G pr	440	$56½	56	56	+ ½
Hunter D	1300	$12¼	11½	12¼	
Huron Eri	3611	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
Husky Oil	815	$14¼	14	14	
Imp Life	60	$171	170	170	+ 6
Imp O	24476	$16¼	16	16¼	+ ¼
Imp Tob	4620	$12¾	12¼	12¼	+ ¼
Income Di	100	$7¼	7¼	7¼	– ¼
Indusmin	823	$15¼	14¾	15⅛	+ ⅛
Ind Accept	3197	$14⅞	14⅝	14⅝	– ⅛
In Accept p	25	$68⅞	68⅛	68⅞	
In Acc	1050	490	475	475	–20
Ind Adhes	x050	$11½	11⅜	11½	
Inglis	510	$13½	13½	13½	
Inland Gas	425	$12¼	12	12¼	
Inspiratn	500	70	66	70	+ 4
Inspirati p	200	$9	9	9	
Inter-City	200	$16⅛	16½	16½	
Intrmetco	220	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
IBM	251	$392	388	392	+ 4
IMC	210	$15	15	15	
Int Nickel	9412	$42⅞	42⅝	42⅞	
Int Util	4335	$33½	32½	32½	–1¼
Int Util A	200	$34	34	3r	– 1
Int Util pr	125	$32	32	32	– 1
Int Div	100	170	170	170	– 5
I PL	12098	$21½	21	21⅝	+ ⅛
Int Pipe w	3725	$10¼	10⅛	10¼	
Ip SP	12324	$5¾	5⅝	5½	+ ⅛
Inv Group	25	$10⅞	10¾	10¾	
Inv Grp A	150	$10	10	10	– ⅛
In Ovrseas	1795	$39¾	37⅜	37⅜	–2⅛
Irwin Toy	2870	$15⅛	15¼	15¼	– ¼
ITL Ind	305	$17¼	16⅞	17¼	+ ⅛
IWC Ind	1200	425	425	425	+10
James Ind	1000	$5½	5⅜	5½	
Jefferson	1806	$13½	13½	13½	– ¼
Jeffersn w	100	655	655	655	–45
Jockey C	3526	460	440	440	–15
Kaiser Re	2275	$17⅛	17	17	
Kaps Tran	320	$27	26½	27	+ ½
Keeprite P	215	$10⅛	10⅞	10⅞	
Kelly D A	355	$7¼	7⅛	7⅛	
Kelsey H	1450	$11⅝	11¾	11⅝	+ ⅛
Kelvinatr	200	$9	8⅛	9	+ ⅛
Kenting	150	$17¼	17⅛	17⅛	– ⅛
Kottler	2915	$12¼	12	12	
Labatt	3400	$28⅛	27⅝	28	– ¼
Labatt pr	3200	$28⅛	27¾	28	– ¼
Laidlaw M	2200	$7¼	6¾	6¾	– ¼
LOnt Cem	1600	290	280	290	
Lambton	225	$9¼	9¼	9¼	
Laura Sec	400	$12¼	12¼	12¼	– ¼
Lau Fin	1463	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Leigh Inst	300	$45½	45	45	– 1
Levy A pr	240	$7⅜	7⅛	7⅜	
Life Inv w	300	240	240	240	
Lob Co A	448	$6¼	6¼	6¼	
Lob Co B	1422	$6¼	6¼	6¼	
Lob Co pr	270	$32¾	32	32½	+ ½
Locana	300	185	175	175	+20
Loeb M	1815	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Logistec C	100	$6¼	6¼	6¼	– ⅛
Maclarn B	250	$20⅛	20⅛	20⅛	
Maclean H	890	$19	18½	19	+ 1
MB Ltd	7428	$33¼	33½	33½	+ ¼
Magna El	1010	$8	7⅞	8	+ ½
Magnetcs	1500	210	200	210	
Maher	75	$27	27	27	
Major H D	100	220	220	220	– 5
Manoir In	1000	205	200	205	
M Lf Gard	210	$27	27	27	
M Lf Mills	325	$17¾	17⅝	17⅝	– ⅛
Markboro	650	$6	5⅝	6	+ ⅛
Markbro w	550	290	285	285	
Mass-Fer	5094	$19¼	19	19¼	+ ⅛
McLaghin	300	$10¼	10½	10¼	– ½
MEPC	250	455	455	455	+10
MEPC p	100	$18½	18½	18½	– ½
MEPC w	1200	135	135	135	+10
Meichers	150	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Met Stors p	100	$18½	18½	18½	
Met Str 67 p	225	$18⅛	18¼	18¼	
Midl Brick	300	$7	6½	7	+ ⅛
Mindustri	200	$10¼	10¼	10¼	– ¼
Mobil Oil L	210	$54¼	54¾	54¾	
Molson A	345	$14⅝	17¾	17¾	
Molson B	200	$18⅛	18¼	18¼	
Mon Life	250	$22	22	22	
Montex	2000	99	95	95	
Montex w	399	51	51	51	+ 6
Moore	3962	$35¼	35¾	35½	– ½
Morse A	300	$16¼	16½	16½	
Murphy	1800	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Mrphy pr	2110	$24	24	24	
Nabrs Dig	2100	$24¼	23	24	+ 1
NaChrs I	725	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Nat Drug	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
Nat Groc p	225	$20¼	20⅜	20⅜	
Nat Hees	200	300	300	300	
Nat Hees p	100	475	475	475	–25
Nat Trust	500	$21½	21½	21½	+ ½
Nenex I	15227	$8¼	8	8	
NB Tel	224	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
N Provid D	2200	160	155	155	
Nia Wire B	100	$16½	16½	16½	+ ⅛
Noranda	3445	$33⅜	33⅛	33⅜	– ¼
Nor Ctl G	2695	$17⅞	17⅝	17⅝	– ⅛
Nor Ctl A p	130	$28	28	28	
Nor Ctl B p	580	$33½	32½	32½	– ½
Nor Ctl w	750	820	805	820	+ 5
NW Util p	25	$55	55	55	
NS L P	5449	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
NuWest H	250	$6⅜	6⅜	6⅜	
Ocean Cm	800	$21½	21½	21½	– ⅛
OSF Ind	2829	$11½	10⅞	11¼	+ ½
Oshawa A	795	$27½	27	27½	– ⅛
Oshawa w	2300	680	675	675	
Overland	240	$9	9	9	
Overind pr	100	$22¾	22¾	22¾	
Overind 2 p	2100	440	440	440	
Pac Pete	665	$29¼	28½	28⅝	
Peace Riv	550	385	380	385	+ 5
Pembina	175	$19½	19½	19½	– ⅛
Petrofina	360	$17¼	17¼	17⅜	
Phillips Cb	300	$6	5¾	6	
Pitts Eng	5010	$23½	23½	23½	+ ⅜
Poto Eng	225	$16½	16½	16½	
Pow Corp	4800	$13½	13¼	13½	+ ⅛
Pow C 5 pr	300	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Prem Iron	450	$8	8	8	+ ¼
Price Com	2149	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Quinte A	835	$11	11	11	+ ⅛
Rapid Grc	1960	$14⅝	14½	14½	
Readers D	220	$5½	5⅜	5⅜	
Realty C w	400	125	125	125	
Reed Ostr	2920	$21	20	20½	– ½
Reichhold	210	$9⅞	9¾	9¾	
Reitman	600	$18¾	18¾	18¾	
Reitman A	220	$14¼	14¼	14¼	
Revelstk	250	$15⅝	15⅝	15⅝	
Revelstk p	235	$14¾	14½	14½	
Revenu	52885	345	315	330	– 5
Rileys D	820	$5	5	5	
Rothman	100	$18¼	18¼	18¼	– ⅛
Rothmn w	280	480	480	480	–40
Rothm A p	110	$86	86	86	– 1
Royal Bnk	5943	$22⅜	22¼	22⅜	
Royal Trst	500	$26½	26	26¼	+ ¾
Russell H	800	$16½	14⅝	16¼	– ½
St Maurice	9100	155	135	155	+20
Sayvette	2200	$6	5⅞	6	+ ⅛
Schneid b p	140	$6¼	6¼	6¼	
Scintrex	100	$14	14	14	
Scot York	1200	$21	20¾	21	+ ¼
Scot Lasal	50	$26¼	26¼	26¼	– ¼
Scot Paper	1000	$24¾	24½	24½	– ½
Scott	10770	$10	9¾	9¾	+ ⅛
Seaway M	3100	$12	11½	12	
Seaway pr	6405	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅛
Seaway w	1067	225	210	210	–20
Secur Cap	1475	400	360	400	+40
Selkirk A	100	$14¼	14¼	14¼	
Shaw Pipe	840	$15	14¾	14¾	– ⅛
Shell Inv p	250	$29	29	29	
Shell Inv w	1037	$14	13½	13½	– ½
Shell Can	2676	$29	28	28¼	– ¼
Shulfy's	200	$8⅜	8½	8½	– ⅛
Sifton Pro	2700	$5½	5	5	
Silverwd A	450	$22	21¾	21¾	– ⅛
Simpsons	735	$19¾	19½	19½	– ⅛
Simpson S	2290	$27¼	27	27¼	+ ⅛
Skyline H	525	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Slater Stl	1025	$13⅜	13½	13½	
Slater 6 pr	150	$15⅛	15⅛	15⅛	
Slate Walk	1225	$6¼	6	6⅛	– ⅛
Soby Stor	400	$8	8	8	– ⅛
Stafford	200	425	410	425	+15
St Brodcst	1900	$13¼	13	13¼	+ ¼
St Paving	500	$7¾	7¾	7¾	– ¼
Steel Can	5843	$21⅜	21½	21¾	+ ⅛
Steinbg A	370	$11¼	11	11¼	– ¼
Ster Trust	180	$7¼	7¼	7¼	+ ½
Suptst com	300	$7	7	7	
Suptest od	225	$35½	35	35	– 1
Surpass C	210	350	350	350	
Teleflex I	100	$19½	19½	19½	+ 1
Texaco	1355	$24¾	24½	24½	+ ¾
Texas Gu S	100	$26¾	26⅜	26⅜	– ⅛
Thom Nes	2310	$19⅛	19½	19½	– ⅛
Thom N pr	115	$46	46	46	+ 1
Toromont	100	155	155	155	+ 5
Tor Dm Bk	3280	$22⅛	21⅞	22	– ⅛
Towmart	200	85	85	85	– 5
Traders A	1180	$11¼	10⅝	11¼	+ ⅛
Trader A p	210	$22⅞	22⅜	22⅜	
Trader 65 w	225	235	235	235	
Trader 66 w	200	360	360	360	
Transair	200	470	450	470	+20
Tr Can PL	4788	$34⅜	34	34	– ⅛
Tr Can Pl p	25	$38¼	38¼	38⅛	+ ⅛
Tr Can A pr	399	$65	65	65	+ ¾
Tr Can P w	235	$11¼	11¼	11¼	– ⅛
Trans Mt	8855	$16⅜	15⅞	15⅞	
Trizec Crp	3650	145	140	145	2
Trizec w	850	58	57	57	+ 2
UNAS Inv	135	$17½	17½	17½	+ ¼
Union Acc	1725	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
UnA 2p	22650	$6⅛	6⅜	6⅜	+ ⅛
Un Carbid	475	$16	15⅞	15⅞	+ ⅛
U Gass	59608	$16⅜	15⅞	16	+ ⅛
UGas A pr	50	$37	37	37	– 2
UGas B pr	z11	$47	47	47	
Union Oil	106	$40¾	40¼	40¾	– ¼
U Corp B	450	$17¾	17½	17¾	+ ¼
U Sections	1150	$13¼	13	13¼	+ ⅛
Van Ness	2800	250	240	250	+10
Vascan	270	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Venpower	17 J	100	95	100	+ 5
Versatile	100	$7½	7	7½	
Versatil A	1225	$7	7	7	
Vic G Tr	3000	$17	17	17	+ ⅛
Villcentre	325	$8½	8½	8½	
Vulcan	1650	$9	8	9	
Wajax	10p	$10¼	10¼	10¼	– ¼
Wainoco D	8725	470	440	470	+45
Walk GW	3351	$45½	45½	45½	
Weldwod	325	$18½	18½	18½	+ ⅛
Wstburne	1000	$12½	12½	12½	
Westc'st	1020	$28	27½	28	+ ⅜
Westeel	400	$12¾	12¼	12¼	– ¾
W Brdcast	250	$22½	22½	22½	
W Cdn Seed	350	195	190	190	–10
W Pacific	1975	$5	490	490	
Weston	795	$20¾	20½	20½	– ⅛
Wstn 4½p	25	$62	62	62	
White Pas	465	$22⅜	22½	22⅜	– ⅜
White P A p	450	$22	21¾	22	+ 1
White P w	240	715	715	715	
Woodwd A	1340	$18½	18½	18½	+ ¼
YR Prop	800	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Zellers	1195	$11¾	11¼	11¾	– ¼
Zenith	1650	240	230	240	+10
Mines					
Accra	2000	14	12½	14	+1½
Acme	12000	16	16	16	– ½
Advocate	1700	24y	245	w46	+ 1
Agnico	1300	134	125	134	+ 4
Akaitcho	z100	65	y5	65	
Allied Mng	627	125	122	122	– 3
A Lard	42400	79	70	79	+ 1
Ang Ruyn	1100	96	96	96	+ 3
Ang U Dev	z600	80	74	80	
Area	200	325	325	325	+ 5
Argosy	z700	6es	62	62	
Armore	9000	17½	17	17	
A Arc	17000	8½	8

Notre voiture présente 8 avantages sur la vôtre.



La voiture Hertz

1. Notre voiture change de forme à volonté: décapotable, familiale, voiture de luxe ou sport, tout lui est possible.

2. C'est une voiture qu'on peut abandonner . . . presque partout. Quand vous en avez fini, laissez-la à n'importe quel bureau Hertz, comme ça — sans regret.

3. Notre voiture prend la relève quand la vôtre tombe en panne. Tout de suite, nous vous offrons une Ford ou une autre voiture de marque pour remplacer la vôtre.

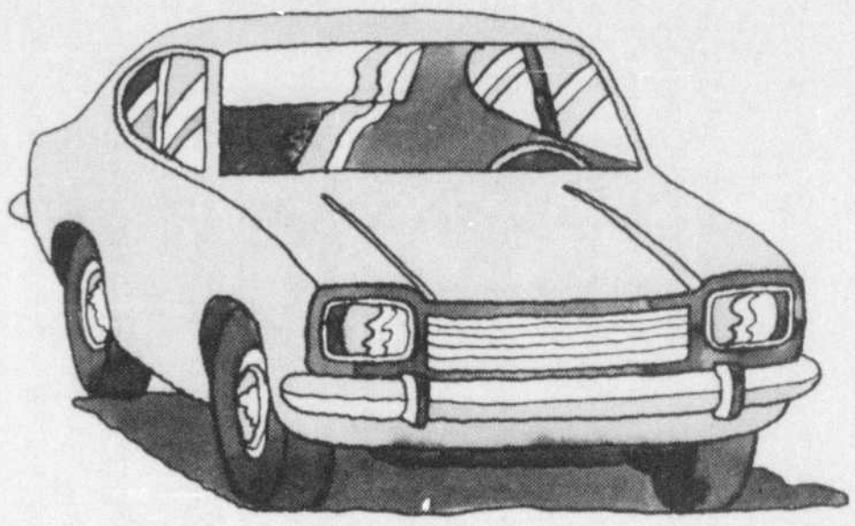
4. Notre voiture vous attend à presque tous les aéroports importants du monde entier . . . quand vous avez pris la précaution de téléphoner à un bureau Hertz avant votre départ.

5. Notre voiture est prête sur-le-champ. Les représentants Hertz vous aideront à repartir avec une voiture Hertz presqu'aussi rapidement que vous êtes arrivé.

6. Notre voiture est renouvelée tous les ans ou à peu près. Il est presque impossible de louer une vieille voiture Hertz.

7. Notre voiture subit — aux mains de notre personnel qualifié — un total de 19 vérifications avant chaque départ. C'est la politique de la maison.

8. En voyage d'affaires, notre voiture — et l'avion — peuvent vous faire épargner de l'argent.



Votre voiture

1. Il est souhaitable que votre voiture garde sa forme originale tant qu'elle vous appartient.

2. Que dirait votre femme s'il vous arrivait de rentrer sans voiture?

3. D'après le garagiste, il vous faudra patienter encore quelques jours.

4. Votre voiture aussi est à l'aéroport — celui que vous venez de quitter. Ce qui ne vous est d'aucun secours quand vous atterrissez à l'autre bout.

5. Sans doute pouvez-vous être au volant de votre propre voiture aussi rapidement — mais vous n'aurez pas une jolie représentante Hertz pour vous remettre les clefs!

6. C'est sûr que vous pouvez faire la même chose mais cela coûte cher!

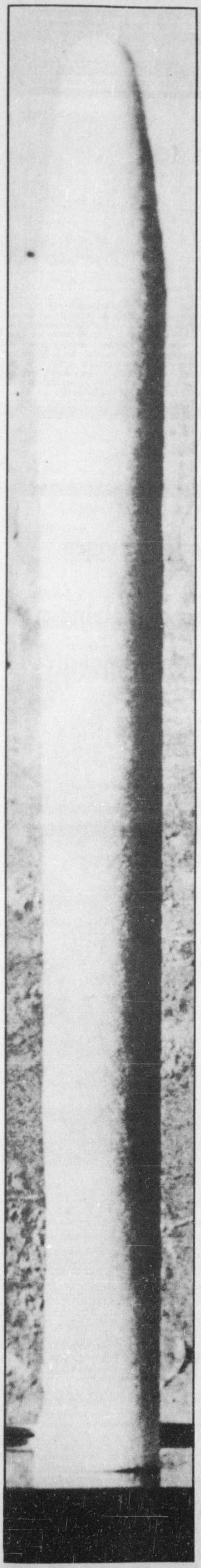
7. Essayez de faire ces 19 vérifications vous-même tous les matins et il est probable que vous serez en retard au travail.

8. Faites le calcul des dépenses de la route — hôtel, repas, dépréciation — plus le temps perdu et vous serez vite convaincu!

Hertz®

La route est meilleure avec Hertz.

©1969—Hertz System, Inc.





HAACKE "Dans un sens, l'oeuvre devrait être envisagée de deux façons. D'une part elle est cette chose particulière qui a des resonances, des résonances vraies, qui est le resultat des evenements precedents; mais, au-dela elle est un modele qui peut être considere independamment de son rapport direct avec l'homme ou des materiaux qui la composent.

création récréation
Le Devoir

Nouvelle alchimie
au Musée d'art contemporain

Retournons, s'il vous plaît, à ce SIMPLE nous-même

par Jean Basile

Traditionnellement l'Alchimiste est celui qui cherche. Imaginons-le dans son antre, lui et son chapeau pointu de la légende: il tourne la cuillère dans un pot, un an, deux ans, dix ans... et ce qu'il trouve au bout ce n'est certes pas de l'or, mais son âme. Tout le monde peut essayer! Pas besoin de mélange savant, une boîte de soupe Campbell fait l'affaire. Tout ici est une question de TEMPS.

Les jeunes alchimistes, dont on verra les pots au musée d'art contemporain, n'ont avec leurs vieux confrères qu'un rapport vague mais important: la NATURE. Ils croient que l'air, que l'eau et le feu, que notre brave terre sont encore ce qu'il y a de plus pur et de plus vrai. Ils ont tourné cette simple idée dans leurs têtes. Ce que nous voyons, c'est le résultat qui nous vient de la plus noble cornue de l'univers: le crâne.

Ils sont quatre présentement réunis sous le titre de "NOUVELLE ALCHIMIE": John van Saun, Hans Haacke, Charles Roos et Takis. Tous ont le souci de nous présenter CE QUI EST.

Peut-être se souvient-on d'un THEATRE MAGIQUE qui joua de ses orgues électroniques au Musée des Beaux-Arts dernièrement. On situera mieux cette NOUVELLE ALCHIMIE, en plaçant entre ces deux expositions un miroir virtuel. Là était, pour quelque $400,-000 le jeu fabuleux de l'homme et de ses machines; ici, nous le retrouvons devant un autre jeu mais plus simple, plus direct, celui qui ne nécessite que les quatre Eléments. Double image de l'artiste aux prises avec ce qu'il crée et avec ce qui le crée.

Les forces de Takis

La salle du musée d'art contemporain consacrée au magicien Takis, non sans beauté, est peut-être celle où l'évidence de l'alchimie est la moins forte.

Takis utilise depuis quelque temps des champs magnétiques où se jouent le destin de boules, d'écran, d'aiguilles et de clous. Face donc à l'aimant se dresse l'objet comme suspendu en vol. Voici ce que dit l'artiste: "Je veux qu'un simple clou suspendu dans l'air puisse suffire à détourner le spectateur de ses préoccupations coutumières et de ses soucis et puisse même changer totalement son attitude envers la vie". Cette vie est si importante pour Takis qu'il déclarera encore que "les lits de rivières asséchées et les bourbiers m'ont plus influencé que les musées ou les autres artistes n'ont pu le faire". Il voudra encore "se rapprocher des formes sous-jacentes" et encore "suivre les indications des matériaux sans essayer de les dominer". Tel est le sens d'une des oeuvres les plus charmantes: une boule et un clou suspendus sur une planche blanche, lesquels attirés par l'électro-aimant frappent une corde de violon qui grince, tandis que s'allume conjointement une lumière que je vis verte. Pourtant Takis n'a rien de ce que l'on nomme "contemplatif". Il invitera donc ses "frères humains" à jouer, par exemple avec des lits de clous qui, couchés sur une table magnétique, se dresseront comme des tours, sculptures qui se feront et se déferont à l'infini... tant que les 110 volts accepteront de leur prêter leur force.

Hans Haacke

Pour Hans Haacke le monde est surtout simple et se doit de l'être. Il va des glaces polaires avec un bâton-frigidaire, à la boule solaire qui vibre dans un courant de vent. L'artiste, dans sa très brillante participation, CAPTE les éléments, les emprisonne dans des boîtes (comme son PLANCHER A CONDENSATION) ou les libère. Pourtant il n'aime pas le mot CAPTER qui est une résurgence de cet autre mot PIEGE. "Je suis, dira-t-il, un peu hésitant à accepter le terme PIEGE parce que ce terme implique, dans un sens, la non-communication. Je préférerais parler d'un événement qui est en relation avec l'extérieur, ce qui est en fait ma préoccupation". Laissons-le encore parler de son OEUVRE: "Dans un sens, affirme-t-il, l'oeuvre doit être envisagée de deux façons. D'une part, elle est cette chose particulière qui a des résonances, des résonances vraies, qui est le résultat des événements précédents; mais au-delà, elle est un modèle qui peut être considéré indépendamment de son rapport direct avec l'homme ou des matériaux qui la composent. En d'autres mots, cette façon de voir est différente de celle du savant ou du politicien, mais elle est aussi différente de celle des artistes ou des spectateurs qui recherchent une stimulation visuelle. Le plan visuel existe, mais existe aussi le plan conceptuel".

Au niveau du visuel, pardon Hans Haacke, on remarquera dans les pièces de l'artiste un étonnant plan d'eau. Il s'agit d'une boîte (encore) où se trouve piégé le H20 de nos cuisines. Cette boîte, suspendue et poussée horizontalement, laisse apparaître les modifications du plan aqueux dont la ligne se déforme et se brise. De même un long ruban de tissu blanc deviendra comme un laiteux lit de rivière.

Tout est d'ailleurs très évident chez Hans Haacke. Sans doute, il y a peut-être là quelques trucs de prestidigitateurs; l'ensemble est très jeune et très sain. Ultime témoin: un simple champ de seigle (est-ce du blé?) qui pousse tout benoîtement dans une grande boîte, en attendant de finir une carrière artistique si bien commencée dans une poubelle. Mais telle est l'Alchimie que sa destination première n'est jamais la dernière. Souhaitons cependant que les poussins, autre admirable participation qui vaut toutes les "Helga" du monde, ne finissent pas de la même façon. Futile sensiblerie, peut-être.

Charles Ross

Charles Ross aime la lumière. Ses prismes en sont la raison d'être. Et la voilà, cette pauvre lumière, transformée en couleurs éclatantes, d'arc-en-cien en arc-en-ciel.

Pourquoi le seul prisme?

"Un prisme, déclare Charles Ross, est un reflet type d'objet, un objet de caractère géométrique et il fonctionne comme une fenêtre. Je pense que pour les comprendre vous devez prendre un aspect de leur caractère objectif et commencer à le dissocier. Ils ne sont jamais une chose unique, ils sont toujours plusieurs choses à la fois, imbriqués... Les grands prismes sont aléatoires à leur entourage. Ils interviennent dans l'organisation des lieux et dans la vie qui les entoure. Une frontière entre deux mondes, on doit les diriger à capter l'environnement existant plutôt que de les rattacher en un milieu fabriqué. Par eux l'entourage sera animé par les spectres lumineux et rendra compte des événements adjacents".

Il y a certainement une grande et forte unité dans les mondes que nous propose Charles Ross. L'on se tromperait si l'on croyait ce monde uniforme. Car le prisme a mille formes et le prisme peut se superposer au prisme, créant ainsi des formes et des spectres variés à l'infini. La fameuse galerie des miroirs déformants se transforme, ici, en chambre des mystères. Plus de gros ventre, plus de petites têtes... La réflexion n'est plus ici critique sur soi même, mais reflète ce que l'on est et qui voit sur un autre univers qui devient partie intégrante de soi-même.

John van Saun

"Avec le feu il y a la flamme qui consume le matériau, il y a le résidu, il y a le son, la lumière et la chaleur. Tout ça est vraiment d'une évidence même, uniquement ce que je veux qui soit vu". Tel il parle.

Les EVIDENCES de John van Saun sont de celles, souvent, qu'une ménagère peu avisée, pourrait voir dans sa cuisine. Imaginons des immenses boîtes où sont sagement rangées des tranches de pain Weston. Cela n'est rien? Attendons qu'elles moisissent car, malgré les assurances de Henri Miller, même le pain Weston moisit. Dès lors, et la transmutation commence, couleurs et matières se déploient dans une magnificence qui ne sera comparable qu'aux couleurs et matières naissant d'une plaque d'acier arrosé de produit corrosif. Quand il n'y a plus rien, le cycle est terminé. La vie recommence.

La recherche de John van Saun est "transitoire". Il se détruit lui même., que ce soit par le champignon, par la rouille ou par le feu, donc il ne peut pas être COMMERCIALISE. "Je pense, dit l'artiste, qu'il existe une sorte de courant souterrain qui part des choses commercialisées, vers des choses faites exclusivement pour regarder. L'art n'existe pas en fait pour être vendu. Son rôle est de communiquer l'essence d'un artiste, mais tout fut commercialisé. Il est naturel qu'il en soit ainsi parce que de nos jours la machine commerciale provoque, chez plusieurs, beaucoup d'hostilité".

La magie est-elle belle?

On me permettra maintenant d'intervenir, en tant qu'individu, dans le monde de ces quatre artistes. Leur participation est hostile à toutes définitions et il n'est guère de critères qui nous permettraient de les juger, pire encore, les classer dans tel ordre ou dans tel autre. Ce que j'ai donc ressenti devant ces EVENEMENTS, je les qualifierai de JUBILATION. Certes l'on rit et l'on s'amuse, dès lors que le rire tombe, l'on s'aperçoit que l'on vient de participer à un monde d'où l'on n'est plus absent. Pourtant, l'on vient de participer à un monde d'où l'on n'est plus absent. Pourtant, et quand bien même l'esprit ludique n'est pas toujours absent on se serait senti éloigné de ce qui est ce que nous sommes de simples éléments, nous y voilà de nouveau chez nous. Il ne saurait, sans doute, y avoir de NOUVELLE alchimie puisque toute vie en est une. Le fait même, d'avoir choisi pour cette exposition un tel titre est néanmoins opportun puisqu'il nous invite à ce retour sur ce SIMPLE nous-même.

J'aimerais enfin citer une phrase de Whitman que cite Dennis Young, préfacier de cette exposition:

Let floating cloud in the sky,
Let a wave of the sea — let growing mint,
Spinoch, onions, tomatoes — let these be exhibited
As shows, at great price for admission.

L'entrée du musée d'art contemporain est gratuite. Withman serait content: le monde change.

TAKIS: "Je suis les indications des materiaux et je n'essaie pas de les dominer, j'essaie seulement de les stimuler quelque peu. Vous devez comprendre ce la. Quand je me sers d'un objet trouvé, une pièce d'une machine quelconque, c'est pour m'éloigner de l'art et me rapprocher des forces sous-jacentes".

demandez catalogue et magazine gratuits
marabout
226 Est, Christophe Colomb - Québec 2

L'OEIL SUR LES LIVRES

achetez LES LIVRES PRATIQUES D'INFORMATION
marabout service
GUIDES-ENCYCLOPEDIES-OUVRAGES DE REFERENCE

Le feuilleton littéraire d'André Major

Francfort 1969, un roman de M.-C. Blais, les colères de Pierre Vadeboncoeur et une suite de petits riens



Marie-Claire Blais

Depuis huit ans, les éditeurs québécois se rendent à Francfort où a lieu la fameuse Foire internationale qui réunit des milliers d'éditeurs. La production québécoise justifie-t-elle la présence des éditeurs sur le plan strictement commercial? Selon Jacques Hébert, président de l'Association des Editeurs Canadiens (sous-entendons français puisqu'on n'ose pas le dire officiellement), il importe que les éditeurs du Québec aillent à Francfort parce qu'un jour prochain, quand notre littérature aura vraiment une allure internationale, les relations seront créées entre les éditeurs étrangers et les éditeurs d'ici. Actuellement, ces relations ne sont pas encore rentables; elles demeurent nécessaires pour plusieurs raisons: nouer des contacts, conclure les accords quand même relativement nombreux avec les éditeurs étrangers désireux de traduire des livres québécois, et pour finir, la Foire est un lieu de culture, mettons de connaissance professionnelle, puisqu'elle permet aux éditeurs de découvrir chez leurs confrères des idées, des méthodes, des réalisations qui leur permettent d'enrichir leur conception de l'édition.

M. J.-Z.-Léon Patenaude, secrétaire général du CSL, lui, a du nouveau à nous apprendre: c'est la troisième année qu'on sent vraiment que nos éditeurs ont quelque chose à proposer aux éditeurs étrangers, et preuve en est que ceux-ci se sont tout particulièrement intéressés aux ouvrages de catéchèse publiés par les Editions Richelieu, aux ouvrages de sexologie (des docteurs Gendron et Mongeau), de même qu'aux ouvrages de sociologie, notamment ceux de Guy Rocher ("Introduction à la sociologie générale"). On sait qu'il existe, à Paris, un Centre de diffusion du livre québécois. Or, les éditeurs viennent de conclure avec une maison belge (de Bruxelles), Vander Editeur, une entente dans le but de créer, à Bruxelles, un département de diffusion du livre "canadien-français". Ce nouveau centre répondra aux besoins des pays d'Europe, d'Afrique et aussi des pays de l'Est. D'autre part, on prévoit qu'en janvier prochain un centre de diffusion du manuel scolaire facilitera la circulation de nos manuels. M. Patenaude remarque que les maisons québécoises, si elles vendent des droits à l'étranger, sont également acheteuses, et cela se vérifie dans le domaine des ouvrages de mathématiques.

Passons aux Pavillons représentant l'édition canadienne et québécoise. Au Pavillon du Canada, le grand succès semble avoir été "Le corps secret", album de photographies de Mia et Klaus, publié par les Editions du Jour. Certaines maisons ont effectué des transactions importantes; c'est le cas du Renouveau pédagogique, de Fides, des Editions de l'Homme. Quatre maisons exposaient leurs titres dans des stands autonomes: Fides, les Editions de l'Homme, les Presses de Laval et Paulines. Et plusieurs maisons songeraient à avoir un stand individuel l'an prochain, la Foire prenant de plus en plus une orientation commerciale (au niveau de la promotion et de la diffusion) qui s'explique sans doute par la présence non seulement des éditeurs, mais des libraires, des bibliothécaires et des représentations d'institutions internationales.



On reconnait MM. Lespérance et Stanké devant le stand des Éditions de l'Homme à la Foire de Francfort.

Pour Fides, qui a son stand parmi le groupe des stands religieux, la Foire aura été profitable, si j'en juge du moins par la liste des options demandées et accordées qui sont au nombre d'une vingtaine, sans compter le projet de coédition avec les Editions du Cerf (de Paris) d'un ouvrage intitulé "Pour construire l'Eglise nouvelle".

Ce sont peut-être les représentants des Editions de l'Homme qui reviennent de Francfort avec le plus grand enthousiasme. Alain Stanké nous en a donné les raisons. Disons d'abord que les représentations de la maison se rendent personnellement à la Foire depuis deux ans, mais que c'était la première fois que les Editions de l'Homme avaient un stand individuel aussi important, aussi grand que celui de Robert Laffont. Leur stand faisait partie des stands de langue française. Ce qui a le plus attiré l'attention des éditeurs étrangers, ça été, selon Stanké, la collection du Sel de la semaine qui leur montrait des visages familiers (Rostand, Han Suyin, Aragon et Mauriac). "Ils ont été étonnés de notre production de son abondance, surtout quand ils ont découvert que nous étions Canadiens". Cela dit, que s'est-il passé pour qu'il soit aussi satisfait de la Foire? Les Editions de l'Homme ont accordé des options sur près de trente titres, qui sont en fait des ouvrages pratiques. Le Portugal s'intéresse aux livres du docteur Gendron, l'Allemagne à la gymnastique et aux armes de chasse, l'Espagne à la beauté, à la sexualité et à la timidité...

A l'inverse, les Editions de l'Homme ont acheté les droits de traduction de trois romans japonais, elles publieront en coédition avec Laffont "En une seule année", par Svetlana, fille de Staline, et le Journal des astronautes, sans compter les trois prochains romans de Léon Uris. Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que le problème de la distribution à l'étranger est en bonne partie résolu: un éditeur de Tel Aviv distribuera un choix des titres des Ed de l'Homme en Israël, l'éditeur belge Vander (qui créera le centre de diffusion du livre québécois) distribuera leurs livres au Portugal et dans les pays de l'Est; et des pourparlers ont actuellement lieu qui devraient déboucher sur la distribution en Espagne et en France. L'investissement fait à Francfort ne serait donc pas perdu; à la longue, il deviendrait rentable, s'il ne l'est pas déjà. Le stand des Editions de l'Homme, construit ici, est en quelque sorte ambulant: il se rendra à Bruxelles, puis à Nice, pour retourner, l'an prochain, à Francfort. Et puis Alain Stanké revient de la Foire avec des idées nouvelles. Il croit qu'on devrait encourager un éditeur à aller "sentir, sans avoir autre chose à faire qu'à visiter la Foire, qu'à rencontrer des éditeurs". "On a, dit-il, beaucoup de choses en commun, et qu'on partage au moment de cette Foire. Et c'est en voyant ce que font les autres éditeurs qu'on peut progresser".

Naissance d'une vocation

Marie-Claire Blais, dans son lointain village de Wellfleet, ne chôme pas. Elle se consacre avec une régularité exceptionnelle à son oeuvre de romancière. Voici qu'elle publie la suite des "Manuscrits de Pauline Archange", qui s'intitule bizarrement "Vivre! Vivre!". Elle a mené, parallèlement à ce roman, la rédaction de deux pièces dont une subit actuellement l'épreuve de la lecture du Théâtre du Rideau-Vert. Dans son dernier roman, Marie-Claire Blais raconte la fin d'une enfance et la naissance d'une vocation littéraire. Pauline a onze ans, elle vit dans un milieu social étouffant, et en dépit de toutes les barrières, elle s'entête à écrire. Il s'agit de la chronique d'un écrivain revenant sur son passé pour décrire ses commencements dans l'atmosphère "d'inquétude et de résurrection" qui les ont marqués. Marie-Claire Blais tente de "suggérer" sans trop les préciser les aspects sociaux de cette aventure. On remarque en effet que le monde social n'a jamais été aussi présent dans son oeuvre, bien que les références à la réalité sociale soient toujours très discrètes. On remarque également que l'écriture, comme dans les Manuscrits de Pauline Archange, est beaucoup plus articulée qu'elle l'était dans les romans précédents: "C'est la respiration même de ce livre qui m'inpose ce style. Il ne faut pas oublier que l'écrivain raconte son passé et l'étouffement psychologique qui a été le sien."

Pauline est parfois cruelle, ce qui s'explique peut-être par le fait qu'elle vit dans une famille où le souci majeur est de survivre tandis qu'elle rêve d'échapper à la nécessité en écrivant: "Elle est indépendante et farouche, et son père la ramène toujours au monde concret. Elle aime sa famille, je crois. Mais elle commence à sentir qu'elle a une existence individuelle." En fin de compte, on assiste à la réalisation de son seul rêve, qui est d'écrire, "et c'est tout ce qu'elle obtient". On pourrait ajouter: et c'est tout ce qu'elle désire.

Quant à la suite d'Une saison dans la vie d'Emmanuel, Marie-Claire Blais y travaille mais péniblement parce qu'elle doit se documenter.

Les colères d'un aîné

En même que les Editions Parti Pris lançaient la deuxième édition des "Nègres blancs d'Amérique", de Pierre Vallières, paraissaient "Lettres et colères", de Pierre Vadeboncoeur. Le livre de Vallières, qui atteint ici un tirage de 6,000 exemplaires, a été publié chez Maspéro à Paris en juillet dernier et traduit en allemand par la maison Marz Verlag (Allemagne de l'Ouest, en octobre), en attendant d'être traduit en anglais à la Monthley Review de New York. La police vient de saisir les exemplaires qui étaient en librairie, mais j'ai le privilège, peut-être fragile, d'en détenir un exemplaire... Il faut dire que je l'ai lu il y a plus d'un an; on dirait que la Justice est en retard, qu'elle vient tout juste de le lire. Et la sédition lui a sauté aux yeux. Voici un troisième livre de Pierre Vadeboncoeur, qui poursuit, dans ces lettres et colères, la même recherche d'une libération effective du peuple à qui, en bonne démocratie, revient l'autorité légitime. Comme dans "La ligne du risque", comme dans "L'Autorité du peuple", il dévoile le vrai visage de la démocratie libérale, il dégage le sens des combats qui peuvent donner naissance à une véritable démocratie populaire (qu'on me pardonne cette tautologie). Il a parfois, en parlant du peuple et non de la population, des accents qui me rappellent Péguy; il a aussi de Péguy le même sens respectueux des mots et des réalités. On me demanderait qui est Pierre Vadeboncoeur, je répondrais: Un éclaireur, autrement dit un polémiste qui démasque les faussaires et les simplificateurs, les pires de tous, c'est-à-dire ceux qui justifient l'injustifiable misère, l'injustifiable impérialisme. Son réalisme est salutaire en ce sens qu'il ne se borne pas à constater des faits mais à leur prêter un sens politique qui est aussi un sens moral, car chez lui politique n'est synonyme de corruption ou de profit. Il est l'un des rares hommes de sa génération à avoir compris, dès 1963, que le nationalisme n'était pas une notion immuable, qu'il pouvait devenir aussi révolutionnaire qu'il avait été réactionnaire, que la prise de conscience nationaliste débouchait presque nécessairement sur une prise de conscience de la réalité globale, et qu'en conséquence le combat des uns rejoignait le combat des autres, tous réunis désormais autour d'une même grande idée de libération nationale et populaire.

Je recommande donc à ceux qui n'ont peut-être pas la force de s'indigner de lire ces "Lettres et colères" dans lesquelles Vadeboncoeur ne fait pas seulement le procès des vrais coupables, mais indique les grandes lignes de l'avenir, lignes parallèles du risque et de l'asservissement. Sa critique de la société actuelle se développe dans une conception d'un véritable ordre social où certaines valeurs auraient enfin un sens. En le lisant, ou bien on rage de voir qu'il voit juste ou bien, comme moi, on est comme enchanté d'entendre une voix fraternelle.

HMH
Éditions HMH, Ltée
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Prix littéraire de la Province
Jacques Grand'Maison
VERS UN NOUVEAU POUVOIR
Collection "Sciences de l'homme et humanisme" - $3.50
Devant la contestation
comment transformer les structures du pouvoir et créer une société nouvelle.

"LA RONDE DES NOMBRES"
Sous forme de fiches de travail pour l'élève
4e année
Sous la direction de: Léon COLAS, Conseiller pédagogique.
Dans la RONDE DES NOMBRES, la pierre de base est la géométrie, car de nombreuses recherches, un peu partout dans le monde, ont prouvé qu'elle peut plus facilement amener l'enfant à découvrir des faits ou des situations mathématiques.
À partir des connaissances acquises à l'aide de cette géométrie, il devint alors très facile d'amener l'élève à comprendre les rudiments de la théorie des ensembles. Cette dernière le conduit ensuite à lui faire acquérir des notions de mathématique dont il reprendra l'étude de façon plus rigoureuse au cours secondaire et au cours collégial (relations, fonctions, graphiques, etc.).
$3.75
LA RONDE DES NOMBRES
4e ANNÉE
PAR UNE RÉUNION DE PROFESSEURS
sous la direction de
LÉON COLAS
Conseiller pédagogique
LIDEC
1083, avenue Van Horne, Montréal 154. — 274-6521
DÉJÀ PARUS
1re année (1re et 2e partie) élève $0.85 ch.
1re année (1re et 2e partie) maître $3.50 ch.
2e année (1re et 2e partie) élève $0.85 ch.
2e année (1re et 2e partie) maître $3.50 ch.
3e année - Fiches de l'élève $3.75
3e année - Solutionnaire (seul) $5.50
3e année - Guide méthodologique (seul) $3.50
Guide et Solutionnaire (ensemble) $7.50
(soit une économie de $1.50)
Matériel didactique: comprenant des figures géométriques et des bâtonnets. 368 pièces de 4 couleurs différentes: $2.50 la boite
À paraitre printemps 70 RONDE DES NOMBRES 5e année
274-6521 LIDEC INC. 1083 AVE VAN HORNE, MONTRÉAL 154, QUÉ.
LIBRAIRE EDITEUR • IMPRIMEUR


DEUX PRÉCIEUX VOLUMES RELIÉS
PLEIN CUIR
véritable
DEUX MERVEILLEUX OUVRAGES POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE
$4.75 POUR LES DEUX
POUR ADULTES SEULEMENT
Sans inscription à un club Sans rien d'autre à acheter
OFFRE UNIQUE LIMITÉE A UN SEUL ENVOI PAR FOYER
POURQUOI CETTE OFFRE ANORMALE
Offrons 2 livres reliés plein cuir véritable à ce prix sans aucune autre obligation d'achat, cela ne s'est jamais vu. Profitez-en vite ! En vous faisant ce véritable cadeau, nous voulons simplement attirer votre attention sur la qualité et la valeur littéraire de nos éditions. Vous serez tenus au courant de nos activités, mais vous ne vous engagez à aucun achat ultérieur en profitant de cette offre. Renvoyez ce coupon tout de suite pour être certain de recevoir vos livres rapidement.
LES PLUS BELLES LETTRES D'AMOUR
Les mots, les cris, les ravissements, les plaintes et les prières que la passion arracha aux plus grands personnages de l'Histoire : ce sont les lettres enflammées de Mirabeau à Sophie, de Napoléon à Joséphine, de Ninon de Lenclos au Marquis de Sévigné, celles de Baudelaire, du Marquis de Sade, de Chateaubriand, de Voltaire, Balzac, Musset, etc. Plus attachantes que les plus beaux romans d'amour, ces lettres ne peuvent vous laisser indifférent parce qu'elles sont "vraies," parce qu'elles sont "la vie."
LES FLEURS DU MAL de Baudelaire
Le 27 août 1857, les juges ordonnent la suppression de six pièces des Fleurs du Mal dont l'audace porte atteinte à la morale publique. Pourtant, ce recueil de vers que l'auteur voulut d'abord intituler "Les Lesbiennes" est aujourd'hui considéré comme le chef-d'oeuvre de la poésie érotique en même temps qu'un classique de la langue française. La beauté de ces vers fait tout passer : Baudelaire, débauché lucide, a voulu tout connaitre et il nous livre ses sensations dans ses poèmes sublimes : Les Fleurs du Mal . . . un enivrement vertigineux !
DES HEURES DE LECTURE FIÉVREUSE OU ÉMOUVANTE !
LES AMIS DE L'HISTOIRE
• Montréal : 3400 est, boul. Métropolitain Paris : 14, rue Descartes • Bruxelles : 33, rue Defacqz • Genève : 70 rte Pt Butin 1213 - Pt Lancy
TITRES DORÉS À CHAUD AU BALANCIER RELIURE D'APRÈS DES FERS D'ÉPOQUE, XVIIIe ET XIXe NOMBREUSES ILLUSTRATIONS HORS-TEXTE PAPIER BOUFFANT DE LUXE
COUPON OFFRE SPÉCIALE
Découpez ce coupon et renvoyez le à Service B - 19 Les Amis de l'Histoire 3400 est, boul Métropolitain, Montréal 38, P.Q.
Veuillez m'adresser vos volumes reliés plein cuir. Je règlerai $4.75 + frais d'envoi après réception des ouvrages. Je ne m'engage à rien d'autre.
MON NOM
MON ADRESSE
VILLE PROV.
MAL

UN SUCCÈS FOUDROYANT 7e MILLE!
...AUX ÉDITIONS DU JOUR
MÉMOIRES POLITIQUES
PAR RENÉ CHALOULT
• UN LIVRE DONT TOUT LE MONDE PARLE
DES PORTRAITS INOUBLIABLES DE DUPLESSIS, HAMEL, LAURENDEAU, JOHNSON, LEVESQUE, ETC
En vente partout à $3.00 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc. 1130 est, de la Gauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600
EDITIONS DU JOUR
Dirigées par Jacques Hébert
1651 ST DENIS MONTREAL
VIG 2228

ROMANS
POLICIERS
AVENTURE
ESSENTIEL
CONNAISSANCE
AVENTURE MYSTERIEUSE
Lisez
J'AI LU
FORMAT DE POCHE, TEXTE INTEGRAL

L'OEIL SUR LES LIVRES

IL Y A TOUJOURS UN "J'AI LU"
POUR VOUS PLAIRE
à un prix séduisant
Dans toutes les librairies
Gratuitement, catalogue sur demande à
FLAMMARION-QUEBEC
475, Boul. Père Lelièvre, Qué. 8, P.Q.

Les livres de poche

Défense et illustration du nu en peinture

par Jean-Pierre Tadros

C'est là un sujet délicat; on en conviendra aisément. Traiter du nu, fût-il enrobé de la notion d'art, ne va pas sans danger. L'histoire est là pour nous le rappeler. Il n'y a pas très longtemps le public et les critiques poussaient des cris d'horreur devant le nu du **Déjeuner sur l'Herbe** de Manet. Et jusqu'à aujourd'hui, des clameurs de pudeur outragée continuent à se faire entendre dans nos musées. Sans parler de ces statues à la nudité pourtant tout antique qu'exhibait complaisamment le pavillon grec à l'Expo 67, et qui ont dû provoquer plus d'un sentiment de gêne parmi le public. Mais alors ces nus sont-ils des oeuvres d'art? ou n'est-ce là que de la simple provocation habilement camouflée?

Et d'autant plus que la vague d'érotisme qui envahit lentement notre vie quotidienne n'a pas manqué d'introduire une regrettable confusion dans l'esprit du grand public, qui arrive de plus en plus mal à dissocier le vulgaire du beau. Pourquoi devrait-on accepter les **Trois baigneuses** de Renoir, ou **Le Bain turc** d'Ingres lorsqu'on condamne la publicité de plus en plus suggestive qui s'étale un peu partout? Ce qui explique d'ailleurs cette remarque désabusée d'un jeune cinéaste suédois qui notait que chaque fois qu'Ingmar Bergmann montrait une femme nue on criait au chef-d'oeuvre, alors que pour lui. . . Oui, la confusion est bien réelle. Une mise au point s'imposait donc.

Et c'est ce que nous propose justement l'éminent historien de l'art, M. Kenneth Clark, dans sa remarquable étude simplement intitulée **Le Nu**, qu'on peut désormais lire dans l'excellente traduction française de Martine Laroche. Elle vient de paraître, en deux volumes abondamment illustrés, dans la série "Art" de la collection "Le Livre de Poche" (1).

Il nous faut commencer par une première remarque. Elle a trait, justement, aux illustrations. On ne trouvera pas, dans ces deux volumes, une anthologie de l'érotisme en peinture et en sculpture, comme on appelle généralement ce genre d'ouvrages. On ne trouvera rien, ici, qui puisse choquer l'homme, disons, cultivé. Voilà de quoi rassurer les uns, et détromper les autres.

Cette équivoque étant levée, venons-en au texte. Celui-ci se propose tout simplement d'affiner notre sens artistique en se penchant sur un phénomène particulier de la peinture et de la sculpture: le nu. Notons, au passage, que M. Clark ne considérera pas la photographie, qui a pourtant donné naissance à un nombre incalculable de ces "nus artistiques" qui ne trompent d'ailleurs personne.

Mais, me demanderiez-vous, pourquoi le nu? N'existe-t-il pas de sujet plus digne d'attention en peinture et en sculpture. Mais c'est là oublier que le Nu a dominé la peinture et la sculpture à deux époques essentielles de leur histoire. C'est aussi oublier que le nu inspira certains des plus grands chefs-d'oeuvre. Qu'on regarde l'excellente photographie – faute de mieux – de l'Hermès de Praxitèle à la page 80 pour s'en convaincre.

Si la notion même de nudité continue à provoquer une certaine gêne c'est qu'on lui associe automatiquement cette autre notion, si décriée, d'érotisme. Et M. Clark, qui n'entend pas éviter le problème, tient dès l'abord à préciser "qu'aucun nu, aussi abstrait soit-il, ne devrait manquer d'éveiller chez le spectateur un soupçon d'émoi érotique, fût-il imperceptible, sans quoi l'art est trahi". C'est là, assurément, une position dont la franchise ne manquera pas de déplaire à plusieurs; mais elle a au moins le mérite de nous interdire, au départ, ces simagrées qu'on ne manque pas de faire devant un sujet où l'hypocrisie est de règle.

D'ailleurs, M. Clark tient à établir une différence des plus utiles entre nu et nudité. "La nudité, nous dit-il, c'est l'état de celui qui est dépouillé de ses vêtements; le mot évoque en partie la gêne que la plupart d'entre nous éprouvent dans cette situation. Le mot "nu", en revanche, dans un milieu cultivé, n'éveille aucune association embarrassante". Voilà une petite précision qui n'est pas sans intérêt.

Un mot encore sur cette attitude du public face aux peintures de nus: face aux nombreuses controverses qu'elles avaient provoquer vers le milieu du siècle dernier, M. Clark fait la remarque suivante, riche d'enseignements: "cette crainte du corps n'était fondée sur aucun motif religieux, n'était associée à aucun culte de la chasteté. Elle constitue davantage, semble-t-il, un élément indispensable de cette énorme façade derrière laquelle la révolution sociale du XIXe siècle pouvait s'élaborer. Le code non écrit de respectabilité qui caractérise l'époque semble, de prime abord, tissé de contradictions, mais l'analyse nous révèle qu'il tendait délibérément à fuir la réalité: on pouvait remplir une serre de nus en marbre de Carrare, mais l'évocation d'une cheville était considérée comme une grossière indécence". Voilà qui est éloquent.

Mais la thèse de M. Clark ne se réduit nullement à ces quelques considérations. C'est un texte dense, riche en aperçus nouveaux, qui déroutera peut-être par moments le lecteur non familier des problèmes esthétiques. Il n'en demeure pas moins que c'est un maître livre qui devrait avoir sa place dans toutes les bibliothèques.

(1) **LE NU**, par Kenneth Clark. Le Livre de Poche, série Art, No 2453 et 2454, 398 p. et 284 p.

Il y a souvent loin de la chanson à la poésie

par Jean-Guy Pilon

Il est bon que l'on publie les textes des auteurs de chansons. Ainsi, l'honnête homme, qu'il soit lecteur ou auditeur, peut lire les paroles de certaines chansons, en trouver le sens, en évaluer la véritable portée, après avoir subi les mêmes chansons à longueur de journée.

Ce matraquage comporte évidemment certains avantages et la fragile chanson, il faut bien le dire, tomberait souvent, oh! très souvent, dans un grand vide, sans le concours incessant de tous les moyens de communications et sans les apports presque indécents qu'elle reçoit en provenance de tous milieux.

Impudique et bienheureuse chanson!

Mais il est d'ores et déjà acquis qu'il faudra lutter contre la chanson, car elle s'est approprié, avec notre complicité, des territoires qui ne lui appartiennent pas, ou ne lui appartiendront jamais.

Ainsi on en est arrivé, en plusieurs lieux, à ne croire qu'il n'y a poésie qu'en la chanson, ou encore à ne pas voir la poésie.

D'autres, moins au courant de ce qui s'est passé au Québec depuis quinze ans, attribuent aux chansonniers la responsabilité du changement des esprits et des coeurs.

Une société encore à l'état primitif comme la nôtre peut sans doute se permettre des affirmations aussi ridicules.

Mais mon propos était de parler de Jean-Pierre Ferland, c'est-à-dire du livre que les Editions Leméac ont publié cet été et qui comporte les textes des chansons de Jean-Pierre Ferland, des photos et une préface de M. Jean-Pierre Duceppe qui est plus que queconque, inlassablement familière, un peu pédante, et pas tellement compréhensive.

Quant aux photos, elles sont assez naïvement consacrées exclusivement à la tête de Jean-Pierre Ferland, on rit un peu.

Mais il y a les textes, raison d'être du livre.

On les connaît ces textes, on les a entendus maintes et maintes fois. Ils demeurent cependant assez prenants. Il faut les dire comme on lit les paroles de chansons: il y a d'innombrables clichés, des redites, des naïvetés, des fautes "hénaurmes" de français élémentaire.

Mais c'est, en somme, assez touchant, et ce petit livre permet non pas d'établir des comparaisons, mais d'évaluer, sur un plan littéraire, la portée des chansons.

Les chansons de Jean-Pierre Ferland sont pour moi parmi les meilleures du Québec (et les meilleures sur le plan international). Sur le plan des textes, ses chansons sont fortement pâlottes à côté de celles de Georges Dor qui a d'abord été un poète.

Et qui le demeure.

Jean-Pierre Ferland, Editions Leméac, Montréal, 1969, 224 pages.

LE JARDIN DES LETTRES

La Société des Editions Robert Laffont, la Société des Editions Gérard (Marabout), la Société des Editions Seghers, et la Société de distribution l'Inter annoncent qu'elles ont procédé aux accords suivants:

1.– les Editions Robert Laffont se sont assuré une participation majoritaire dans la Société des Editions Seghers. Cette Société conservera son autonomie et son visage propres.

M. Pierre Seghers, désireux de se consacrer davantage à ses travaux d'écrivain, se trouvera déchargé des tâches commerciales. Il continuera à assurer les fonctions de Directeur et d'Administrateur dans les Editions Seghers, et celles d'Administrateur dans la S.A. L'Inter.

2.– les Editions Gérard (Marabout), conjointement avec les Editions Robert Laffont, ont pris un intérêt majoritaire dans la Société l'Inter, qui distribue en exclusivité en France, les Editions Gérard (Marabout), les Editions Seghers, ainsi que de nombreux autres fonds.

L'intérêt évident de cette entente sion entre la Société de distribution Forum et la Société l'Inter, sera mis au point, de façon à constituer un fort groupe de distribution. l'intérêt évident de cette entente professionnelle correspond à la politique d'efficacité et de rendement qui s'impose aux maisons de distribution modernes.

●

Mardi soir prochain, à 20h30, René-Salvator Catta donne un récital de poésie chez lui, au 5400 rue Hutchison. Il dira des sonnets de Du Bellay, des stances du "Cid", quelques fables "politiques" de La Fontaine, de même que des poèmes de son propre cru.

●

Les Presses de l'Université du Québec viennent de publier un autre Cahier, consacré à l'économie québécoise. Ces Cahiers étaient auparavant publiés par le Collège Sainte-Marie. Mercredi dernier, ces Presses lançaient également une nouvelle revue, "Le jeune scientifique".

●

Deux plaquettes viennent de paraître aux Presses de l'Université de Montréal: "Ordre et changement, essai d'interprétation psycho-culturelle de l'inadaptation juvénile", de Denis Szabo, de même que "Jeunesse et société contemporaine", de Marcel Rioux.

Aux Editions de l'Homme, un "Guide complet de la couture", par Lise Chartier.

●

Les Editions du Jour ne voient pas de contradiction entre la lecture et l'exercice physique puisqu'elles publient "L'exercice physique pour tous", par Guy Bohémier, qui se rattache à l'école naturiste.

●

Le frère Gérard Clément, auteur de roman d'aventures pour les jeunes, vient de publier aux Editions du Phare un autre roman intitulé "Alertes au lac Castor".

●

Signalons pour finir la publication d'un ouvrage qui s'adresse aux jeunes, "La merveilleuse histoire de la naissance", par le Dr Lionel Gendron. L'édition est illustrée par Jack Tremblay.

●

Les Presses de l'Université Laval annoncent la parution de "Saint-Denys Garneau et ses lectures européennes" par Roland Bourneuf, ainsi que de "A la recherche de Napoléon Aubin" par Jean-Paul Tremblay.

Notre supplément littéraire

Le Devoir publiera, vendredi prochain, le 14, son supplément littéraire d'automne. Fort de 36 pages, il comprendra, notamment, deux sections. La première sera consacrée aux MOTS, tels que nous les vivons dans un environnement montréalais et québécois. La seconde est consacrée à André Gide, dont on célèbre le centième anniversaire de naissance. Nous avons réuni, sur ce sujet, témoignages et documents qui illustrent essentiellement la situation de Gide, telle qu'elle fut et telle qu'elle est, au Québec.

ÉDITEURS, AUTEURS . . .
POUR L'IMPRESSION DE VOS LIVRES, CONSULTEZ
PAYETTE & PAYETTE INC.
IMPRIMEURS DEPUIS PLUS DE 50 ANS
MONTREAL: PLACE BONAVENTURE
TÉL.: 866-2146
SIÈGE SOCIAL ET ATELIER: ST-JEAN QUÉ.
TÉL.: Lignes directes Montréal: 658-5465
658-0155

EATON FOYER DES ARTS 9E ÉTAGE EN VILLE
Il y a une exposition-vente de peintures et sculptures d'artistes canadiens de renom sous les auspices de la
Herman Abramowitz Chapter of Hadassah
jusqu'au 22 novembre
au Foyer des arts
EATON
au neuvième étage en ville
EATON FOYER DES ARTS 9E ÉTAGE EN VILLE

HMH
Éditions HMH, Ltée
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381
JEAN-PAUL AUDET, O.P.
Styles de vie et service presbytéral
Mariage et célibat ecclésiastique
Collection Aujourd'hui - $2.50

DÉSIRONS ACHETER:
PEINTURES
SCULPTURES
CANADIENNES
LIVRES
PÉRIODIQUES
ANCIENS ET
MODERNES
R. Deslauriers 6251 rue d'Iberville Mtl, 331
727-7390

DERNIER SAGAN - DERNIER SAGAN
FRANÇOISE SAGAN
UN PEU DE SOLEIL DANS L'EAU FROIDE
FERRON
Libraire - Disquaire
1456 de la Montagne
$6.25
4.95
DERNIER SAGAN - DERNIER SAGAN

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ
"INTRODUCTION À L'AUDIO-VISUEL"
en collaboration avec les universités canadiennes de langue française et la société Radio-Canada.
Présenté les dimanches à 9 h 45 A.M. à compter du 11 janvier 1970 sur le réseau français de Radio-Canada et ses postes affiliés.
Offert aux étudiants, aux enseignants, et à toutes les personnes préoccupées par le phénomène de la communication audio-visuelle.
Date limite d'inscription: 30 nov. 1969
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS:
Secrétariat de l'enseignement télévisé,
Centre audio-visuel,
Université de Montréal,
C.P. 6128 - Montréal 101,
Tél.: 343-7344

ACHÈTE LIVRES
FONDS DE BIBLIOTHÈQUES
COLLECTION (S)
BROCHURES
PÉRIODIQUES
PUBLICATIONS OFFICIELLES
CAMILLE LAVALLÉE INC.
7480 2e AVENUE
Montréal 453
Tél.: 728-9023

CARON
LIBRAIRE — BOOKMAN
Les Canadiens sont là! Halte-là!
Plutôt que de courir à droite ou à gauche rendez-vous chez Caron Libraire où vous trouverez tous les titres canadiens courants.
Une librairie pas comme les autres.
60 OUEST, RUE CRAIG — 842-7464
METRO PLACE D'ARMES

VENTE ANNUELLE
CHEZ
HACHETTE
HACHETTE CANADA
554 EST STE-CATHERINE
(Station Berri)
HACHETTE UNIVERSITÉ
2075 MANDSFIELD
(Station Peel)
● UN CHOIX SENSATIONNEL
● DES PRIX SENSATIONNELS
AVIS AUX AMATEURS
- BEAUX LIVRES - PHILOSOPHIE
- LIVRES D'ART - HISTOIRE
- LITTÉRATURE - PSYCHOLOGIE
● TOUS LES GENRES
● TOUS LES GOÛTS
● TOUS LES PRIX
DURÉE DE LA VENTE LIMITÉE DU 13 AU 23 NOVEMBRE
PAS DE COMMANDES TÉLÉPHONIQUES.

HISTOIRE DES KENNEDY

"HISTOIRE DES KENNEDY"
Une des grandes tragédies de notre temps
Volume de 80,000 mots et 125 photos. Impression en noir et en couleurs. Couverture pelliculée. Format 7 x 10.
Conçu, écrit et illustré par l'equipe de l'Associated Press
Edité par "DDB"
PRIX: $7.95
En vente dans toutes les librairies
DISTRIBUTION EXCLUSIVE AU CANADA
GRANGER FRÈRES LIMITÉE
210 ouest, Crémazie, Montréal. - 389-3561

PRIX LITTÉRAIRE DU QUÉBEC
LE CANADA
Par LOUIS-EDMOND HAMELIN
Professeur à l'Université Laval
Cet ouvrage de géographie générale est centré sur cinq thèmes fondamentaux:
- L'amplitude thermique - La régionalisation de l'espace
- Les variétés ethniques de la population - La vie économique.
- Les structures urbaines.
Cet ouvrage traite de l'ensemble du territoire canadien, l'immense Nord compris.
Il contient l'étude des phénomènes caractéristiques:
L'hydroélectricité - Les investissements - Les productions industrielles - Les Amérindiens - La concurrence entre Montréal et Toronto - Le chômage - La marche du peuplement - L'établissement des structures agraires - La délimitation de la frontière internationale.
Une attention particulière a été portée aux déséquilibres économiques régionaux et aux masses ethniques, deux des principaux éléments qui mettent en cause un fragile édifice confédératif. Dans le monde canadien dominé par une double anglophonie, l'on sent la promotion d'un Québec francophone.
308 pages, 24 cartes et figures, 8 planches hors-texte
CARTONNÉ $6.20

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES DU RÉSEAU DUSSAULT
MONTREAL:
LIBRAIRIE DUSSAULT
8955 boul. St-Laurent
384-8760
LIBRAIRIE DE LA CITE UNIVERSITAIRE
2715 Chemin de la Cote-Ste-Catherine
739-2306
QUEBEC:
LIBRAIRIE DU QUARTIER LATIN
1111 rue St-Jean
529-4906
TROIS-RIVIERES:
LIBRAIRIE DE TROIS-RIVIERES
667 rue Bonaventure
378-6137
HULL:
LIBRAIRIE DUSSAULT
115 rue Carillon
771-9649
OTTAWA:
LIBRAIRIE DUSSAULT
366 rue Dalhousie
236-2331
SHERBROOKE:
LA CITE DU LIVRE
256 rue Marquette
569-9967
LIBRAIRIE DE LA CITE UNIVERSITAIRE
Cité Universitaire 569-9461

Magnifiques illustrations d'Anatomie humaine
A l'usage des élèves des Écoles d'infirmières, de Secrétariat médical, des laboratoires d'Anatomie humaine, de Physiologie, de Biologie, de Sciences naturelles, de CEGEPS, etc. Vivement recommandées par Messieurs les Professeurs des Facultés de Sciences, de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Montréal. $2.00 la série de 11 feuillets (9 x 13" chacun).
(S.V.P. joindre le paiement aux commandes inférieures à $10.00)
(Spécimens zoologiques vivants et conservés; prospectus expédié sur demande).
Les Fournitures biologiques André, 1830, rue de la Visitation, Montréal 133e, Qué.

L'OEIL SUR LES LIVRES

Papillon ou "La liberté pour quoi faire?"

Sur le chemin de la pourriture

par Gisèle Tremblay

La "pourriture", c'est le supplice des forçats: "Oui, j'ai peur du bagne, je n'ai pas honte de te le dire, Papillon. Vois-tu, c'est terrible en Guyane. Chaque année, il y a une perte de quatre-vingts pour cent." Les rangs sont vite décimés: maladies tropicales, folie, suicide... Quant à ceux qui restent, des loques humaines.

Papillon, c'est un "dur". Condamné à perpétuité pour un meurtre qu'il nie avoir commis, il se raccroche à l'unique salut possible: tout pour la cavale. Mais au bagne, le plus urgent est de survivre: "Mon devoir d'homme envers moi-même, ce n'est pas de me faire justice, c'est d'abord, par-dessus tout, vivre, vivre pour m'évader. (...) Vivre, vivre, vivre, cela aurait dû être et doit être ma seule religion." Avec Papillon, le chemin de la pourriture devient le chemin de la liberté.

Transporté dans cet univers de sous-hommes où sont creusés des cachots plus terribles encore, que le silence, l'obscurité et la marée envahissent en même temps que les rats, les crabes et les mille-pattes, on pense aussitôt aux camps de concentration. Cayenne n'a pas meilleure réputation qu'Auschwitz. On pense aussi à **Ma chienne de vie, aux Fous crient au secours** qui nous révélaient, il n'y a pas si longtemps, l'enfer de nos asiles. Les nations civilisées entretiennent toutes des institutions où se réfugie un invincible fond de barberie.

Il s'agit bien d'une descente aux enfers bien qu'elle n'ait rien de littéraire. Qu'est-ce que la littérature? **Papillon** occupe la première place au palmarès français du livre depuis vingt semaines, juste devant la **Piaf** de Simone Berteaut qui tant fait scandale. Best-seller, il l'est également au Québec. Ce n'est pas nécessairement une référence et en tout cas, c'est encombrant. Mais **Papillon** n'est pas une oeuvre que l'on feuillette précautionneusement dans l'intimité, en tête à tête avec l'auteur...

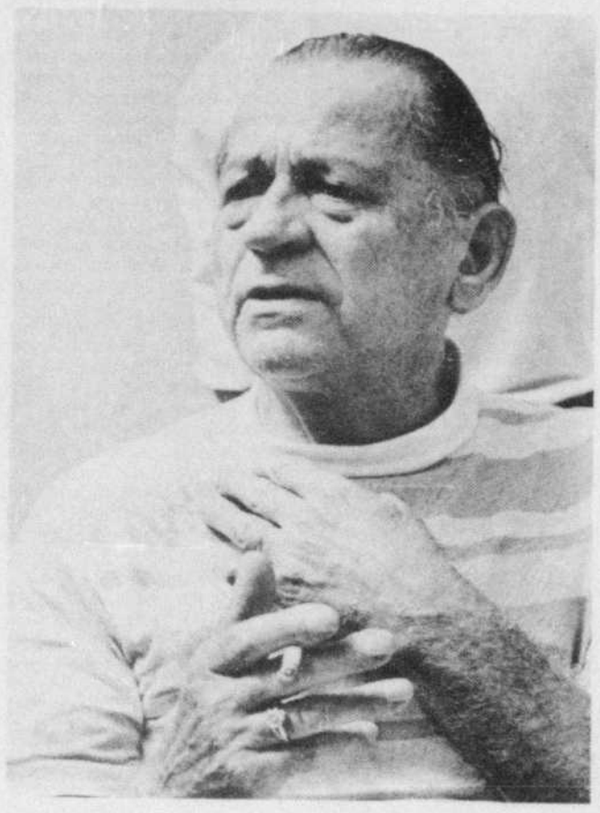
Le lecteur déserte la littérature depuis que celle-ci l'a rejeté. Le roman "objectal", la poésie hermétique n'ont pas besoin de lui; il le leur rend bien. Tandis que le récit de Papillon le prend à témoin; c'est du vécu, presque du cinéma, toujours au présent, un présent hanté par l'idée de liberté. Le lecteur y retrouve ce qu'il cherche maintenant dans les mémoires, les biographies, les récits historiques, les livres de sciences humaines: un portrait cohérent de lui-même.

C'est d'ailleurs quand il rencontre qu'Henri Charrière, le dit Papillon, emporte la conviction. Dès qu'il se met à philosopher, il perd. Les faits sont suffisamment éloquents: onze jours de cachot à la centrale de Caen, les mains liées derrière le dos, obligé de manger comme un chien; vingt-huit jours dans un "cachot de la mort" en Colombie, où pas un homme ne résiste plus de six mois; deux ans enfermé dans une cage à la Réclusion, appelée aussi la "mangeuse d'hommes", et d'où un compagnon d'infortune sortira moribond; dix ans aux Iles du Salut – ô ironie des mots! – parmi les dangereux et les résignés, à préparer évasion sur évasion.

Ce sont là les grands décors. A l'intérieur: les violences des gardes-chiourmes, les privations de nourriture, le trafic d'influence, les bagarres, les vengeances cruelles forment la trame de la vie quotidienne. Aux Iles, tout se paie; une société normale se reforme, à tout le moins fort ressemblante en dépit des nuances: les couples sont masculins, les règlements de compte tiennent lieu de justice, des bagnards arrivent à préférer la tranquillité à la liberté, les morts sont jetés aux requins. Et il y a aussi les autres, qu'il faut endurer, les autres que les souffrances du bagne conduisent souvent à commettre des crimes crapuleux.

Or, la lecture de ce récit est tonifiante. Papillon est l'homme de la lutte. Chaque coup dur le trouve tendu, prêt à résister. Chaque échec l'entraîne dans de nouveaux préparatifs d'évasion. Chaque obstacle lui inspire quelque trouvaille qu'il éprouve aussitôt.

Dans cet enfer institutionnel où des hommes se déchirent, une étonnante morale se dessine. D'abord, naît une sorte de complicité des opprimés, qui impose la loi du silence sur les gestes de chacun. Puis, se développe une solidarité qui va parfois jusqu'à la générosité. Combien de forçats ont aidé Papillon à survivre? Il faut relire à ce sujet tout le passage sur les lépreux de l'Ile aux Pigeons. Pour la plupart exbagnards, promis à une fin atroce, doublement rejetés par leurs pairs, ce sont eux pourtant qui fourniront à Papillon le canot, les vivres et les indications de route pour sa première cavale, après qu'un premier collaborateur, un libéré, l'eût trahi. Il y a là un parfum d'évangélique...



Plus tard, c'est une tribu, les Guejiros, jugée cruelle par les autres Indiens et sauvage par les Blancs, qui adoptera Papillon. Celui-ci y vivra dix mois idylliques, entouré du respect des hommes et de l'amour passionné de deux soeurs. Plus il repartira. Voilà pour l'Ancien Testament...

Quand les hommes font défaut, les bêtes prennent la relève, tel ce cochon qui sert de guide à un évadé à travers les sables mouvants qui séparent son île refuge de la terre ferme. On sent poindre Jonathan Swift...

Homme d'action, Papillon a écrit un suspense. Il n'est lui-même que dans la lutte; gestes, pensées, paroles prennent alors une valeur d'urgence, qui tient le lecteur en haleine. C'est un combat de tous les instants contre soi-même, contre la folie, contre la résignation, et parfois, contre les éléments. Car la situation du bagne n'offre de fuite que par la mer des Caraïbes avec les tempêtes à affronter, et de sécurité que dans des contrées là où la loi ne rend pas les évadés à la France.

Malgré tant d'intérêt, d'où vient qu'à la fin on se lasse? A partir de la dernière cavale, celle qui a réussi, on est tenté de décrocher. Est-ce l'accumulation des épisodes noirs? A Georgetown (Guyane britannique), Papillon et beaucoup d'ex-forçats cherchent à refaire leur vie: c'est presque aussi misérable que le bagne...

Comment expliquer ce "credibility gap" qui fausse le récit en lui donnant l'allure d'un roman d'aventure qu'on n'aurait su ni quand ni comment finir? Papillon lui-même, songeant à de nouveaux chapitres, explique peut-être ce malaise:

"Mais on s'en doute, on ne refait pas sa vie comme on recoud un bouton. Et si aujourd'hui, vingt-cinq ans après, je suis marié, avec une fille, heureux à Caracas, citoyen vénézuélien, c'est à travers beaucoup d'autres aventures, des réussites et des fracas, mais d'homme libre et de citoyen correct. Je les raconterai peut-être un jour, et aussi bien des histoires peu banales que je n'ai pas eu la place de mettre ici."

Papillon n'est pas l'homme du bonheur conquis. Il a quitté volontairement les Guajiros. Et à la fin, on est presqu'heureux qu'il passe sous silence ses années de liberté. Car après cette longue épopée personnelle, resurgit la question posée naguère par Simone de Beauvoir: "La liberté, pour quoi faire?"

Nouveautés

Romans étrangers

JOHN KENNETH GALBRAITH Le Triomphe. Le premier roman du célèbre économiste américain, auteur du Nouvel Etat industriel, qui est une impitoyable satire de la diplomatie américaine. Traduit de l'anglais par J. Collin-Lemercier. (Gallimard, 290 p.)

Histoire littéraire

D. S. MIRSKY. – Histoire de la littérature russe. Des origines à nos jours. D'après les textes des cours et séminaires que l'auteur, exilé depuis en Sibérie, où l'on suppose qu'il est mort en 1948, fit jusqu'en 1932 au King's College de l'université de Londres, comme lecteur de littérature russe. Traduit par Véronique Lossky. (Fayard, 620 p.)

LOUIS FORESTIER. – Charles Cros, l'homme et l'oeuvre. Une analyse littéraire et psychologique de l'oeuvre et de la pensée de l'auteur du Coffret de santal et du Collier de griffes. (Bibliothèque des lettres modernes. Minard, 590 p.)

Ecrits politiques

MICHELE FIRK. – Ecrits réunis par ses camarades. Un recueil de textes, notes et lettres écrits par cette jeune Française de trente et un ans, qui se suicida en septembre 1968 au Guatemala, alors qu'elle était interpellée sur sa participation à l'attentat contre l'ambassadeur américain, exécuté en août 1968 par un commando guérillero des Forces armées révolutionnaires guatémaltèque. (Eric Losfeld, le Terrain vague, 125 p.)

Critique

JEAN TARDIEU. – Les Portes de toile. Recueil de textes et d'études consacrés à quelques grands artistes (peintres, sculpteurs, musiciens: de Poussin à Bazaine et de Rameau à Satie) où l'oeuvre est cernée par le truchement des termes figurés et des équivalences verbales. (Gallimard, 170 p.)

Du même auteur paraît une nouvelle édition revue et augmentée de son Théâtre II: Poèmes à jouer. (Gallimard, 330 p.)

PHILIPPE RENAUD. – Lecture d'Apollinaire. L'auteur, chargé de cours à l'université de Lausanne, ébauche à partir de la poésie d'Apollinaire une "mythocritique" où la démarche de l'analyse emprunte au poème son modèle et ses éléments. (L'Age d'homme, Lausanne, 570 p.)

Essais

EDOUARD GLISSANT. – L'Intention poétique. L'auteur de la Lézarde se livre ici, à travers des réflexions sur les grands poètes de notre temps, à une recherche de la poésie par la poésie, qui ne saurait être, selon lui, séparée du monde et des acres des peuples. (Le Seuil, Pierres vives, 260 p.)

BERNARD CHARBONNEAU. – Jardin de Babylone. La nature face à la civilisation des loisirs. (Gallimard, 290 p.)

Histoire

GERMAINE WILLARD. – De Munich à Vicky (la drôle de guerre). L'auteur entreprend de démontrer la continuité de la politique du parti communiste face aux fascismes extérieur et intérieur dans cette époque particulièrement difficile et constamment mouvante. (Editions sociales, coll. de l'institut Maurice-Thorez, 270 p.)

ROBERT MANTRAN. – L'Expansion musulmane (VIIe-XIe siècles). L'Islam dans son premier âge. Exposé du sujet et des problèmes qu'il soulève, accompagné des données bibliographiques et chronologiques, et suivi d'une relation des faits essentiels de l'histoire musulmane. (P.U.F. "Nouvelle clé", 335 p.)

Sciences humaines

FERNANDO BENITEZ. – Les Premiers Mexicains. La vie créole du seizième siècle, qui débouche sur le drame historique de l'actuel Mexique. Traduit de l'espagnol par Elena de la Souchère et E. Fishet. (Gallimard – Croix du Sud, 335 p.)

LES LIVRES D'ACTUALITÉS

AVEZ-VOUS LU

les exposés de base, les documents de travail, les débats de l'Assemblée et les résolutions des États généraux du Canada français? Ces documents n'ont pas de prix.

DANS LES QUATRE VOLUMES

vous trouverez des exposés de principes et des éléments de solutions. Instruments de travail, ces livres traitent dans le

domaine économique
des perspectives de développement
du secteur public
de la politique fiscale
de l'expansion industrielle
de la législation financière et commerciale
de l'économie financière
de la politique agricole
des ressources naturelles
de la monnaie et de la banque

domaine social
de la législation sur le travail
du peuplement et de l'immigration
de la sécurité et de la santé
de la famille et d'une politique familiale

Domaine culturel
de l'enseignement et de la recherche
du statut de la langue française
de la radio et de la radiodiffusion
des relations entre Canadiens-Français
des minorités françaises à travers le Canada

domaine politique
de la constitution du Québec
du droit à l'autodétermination
de l'Assemblée constituante
de la charte des droits du citoyen
de la démocratie de participation
du citoyen devant la justice
de l'arbitrage constitutionnel
de l'intégrité du territoire québécois
des relations internationales

Ces 4 livres sont des volumes indispensables. Qu'attendez-vous pour vous les procurer?

Veuillez inclure cette formule - Payable à "Etats généraux du Canada français"

	Nombre	Somme
Exposés de base et documents de travail 280 pages, $5.00 l'exemplaire	☐	☐
Assises Préliminaires 1966 128 pages, $3.00 l'exemplaire	☐	☐
Assises Nationales 1967 382 pages, $7.00 l'exemplaire	☐	☐
Assises Nationales 1969 648 pages, $10.00 l'exemplaire	☐	☐
Total	☐	☐

NOM . . . . . (en lettres moulées)

ADRESSE . . . . . Numéro Rue

. . . . . Ville Zone postale

TÉLÉPHONE: . . . . .

CHÈQUE ☐ MANDAT ☐

Formule à retourner à:

Les États généraux du Canada Français,
3637 est, boul. Métropolitain, suite 1405, Montréal 455.

PRESSES DE LA CITÉ

9797 TOLHURST - MONTRÉAL - 387-7316

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

MISE EN VENTE NOVEMBRE 1969

PLON

Wladimir d'ORMESSON — **DE SAINT-PETERSBOURG À ROME**
Journaliste de notoriété internationale, Wladimir d'ORMESSON fut nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège en mai 1940. Il évoque dans ces pages la mission pathétique qu'il accomplit au Vatican pendant le tragique été 1940. La guerre finie, le général de GAULLE le désigna pour rouvrir l'ambassade de France en République Argentine et rétablir le rayonnement de la France libérée dans ce grand pays de l'Amérique latine.
Volume relié, sous jaquette illustrée, 341 pages. **$6.70**

Général BEAUFRE — **LA NATURE DES CHOSES**
Historien des idées, analyste de celles-ci, André Beaufre va aussi loin qu'il veut lorsqu'il exprime les siennes, même s'il le fait avec prudence. Dans "La nature des choses", il se penche en philosophe sur les rapports profonds qui existent entre l'homme et l'univers, au seuil et déjà peut-être au sein d'une des plus grandes crises de civilisation que notre monde ait connues.
169 pages **$4.00**

Jean COIN — **LE SANG N'EST JAMAIS HEUREUX**
Ce sujet terrible et magnifique, drame d'un homme qui se joue dans l'épopée d'un peuple, animé par un souffle épique fait de ce roman le livre sur la Résistance qui n'a jamais été écrit.
Volume relié, sous jaquette illustrée, 245 pages **$5.40**

Joseph KESSEL — **L'ARMÉE DES OMBRES**
Ce livre, publié pour la première fois à Alger en 1943, est l'un des premiers en date qui aient été consacrés à la Résistance française. Vingt ans après, ce livre demeure l'un des premiers par sa puissance, sa vérité, l'émotion intense qui s'en dégage.
Volume relié, sous jaquette illustré, 250 pages **$5.40**

Maurice DRUON — **LES MÉMOIRES DE ZEUS**
En ce siècle où l'esprit humain cherche ses chemins entre le cosmos et l'atome, où la science, isolant les plus infimes granulations de la matière, courbant le temps, libérant ce qui tient les choses associées est engagée très précisément dans la poursuite des essences, et où nous sommes habités de grandes angoisses, j'ai voulu rappeler que les dieux dressés devant les portes des temples n'étaient pas seulement des images.
Volume relié, 296 pages **$10.80**

Georges BERNANOS — **JOURNAL D'UN CURÉ DE CAMPAGNE**
"Voici un des plus beaux livres qui aient jamais été écrit? Dicté plutôt. Les Témoignages concordent. Les plus variés. Mauriac avoue qu'il voudrait en être l'auteur. Sartre est frappé d'admiration par sa lecture. C'est un livre "pas comme les autres"
Volume relié, sous jaquette illustrée, 312 pages **$5.90**

Georges BERNANOS — **JEANNE RELAPSE ET SAINTE**
Figure chère au coeur du grand romancier, Jeanne lui a inspiré son oeuvre peut-être la plus passionnée et la plus pure, la plus concise et la plus mystérieuse. C'est qu'en Jeanne se retrouvent incarnés tous les thèmes de la pensée de Bernanos, toute son angoisse et toute sa certitude.
Volume relié, 89 pages **$4.00**

JULLIARD

André COURTEAUX — **UN HOMME, AUJOURD'HUI**
"Un homme, aujourd'hui" est écrit dans ce style clair et rapide qui a assuré le succès de "Un Monsieur de Compagnie", "L'Enfant à femmes" mais ici, le sujet est plus grave: c'est le refus d'aimer qui caractérise un grand nombre de nos contemporains.
Volume relié, 191 pages **$4.00**

Ghislain de DIESBACH — **LE GRAND MOURZOUK**
Le dernier roman de l'auteur de Le Tour de Jules Verne en 80 livres est-il un livre de science-fiction, d'histoire ou encore de politique-fiction? Difficile de la dire, toujours est-il qu'il est aussi un ouvrage de morale...
Volume relié, sous jaquette illustrée, 221 pages **$5.40**

Eric MURAISE — **LE LIVRE DE L'ANGE**
Voici sans doute l'étude la plus complète et la plus sérieuse qui ait été inspirée par le personnage énigmatique que fut Nicolas Flamel. A-t-il réellement fabriqué de l'or et trouvé le secret de l'éternelle jeunesse? L'auteur à partir de cette légende reconstitue le climat spirituel et la vie sociale d'un bourgeois de Paris au XIVe siècle.
Volume relié, sous jaquette illustrée, 349 page **$5.90**

Wladimir POZNER — **LE TEMPS EST HORS DES GONDS**
La jeune Kristine, avant de voir dans la forêt une armée de fantômes désemparés, n'avait jamais entendu le mot de juif. A quinze ans, Arne Rosenkrantz, "ce petit Danois, ne connaît pas les juifs et ignore les nazis". Notre temps, hors de ses gonds, les lui fera connaître ensemble, dans le spectre de son père assassiné, l'arrachant à une terre qu'il croyait sienne.
Volume relié, 222 pages **$4.00**

CHRISTIAN BOURGOIS

Claude PELIEU — **LE JOURNAL BLANC DU HASARD**
Le journal Américain que Claude Pélieu écrivit bribe par bribe tout au long de ses pérégrinations - "depuis 8 mois j'ai fait 23,000 kms"., et ce journal, pour sa totalité, court de 1964 à 1969 - est l'exemple même de cette anti-littérature qui, en dénonçant toutes les formes modernes d'oppression et de régression, aspire à être le vecteur d'une révolution individualiste, totale, permanente.
392 pages **$6.70**

U.G.E. - 10/18

Jean-Jacques ROUSSEAU — **DU CONTRAT SOCIAL**
Au siècle des Encyclopédistes, bourgeois avisés qui gèrent le monde en en tirant le meilleur parti, Jean-Jacques, c'est l'inquiétude philosophique enfin redécouverte, cette soif de vérité et de justice qui trouble une science vraiment trop complaisante. Voici avec "Du contrat social" et les deux "Discours", l'essentiel de Rousseau, philosophe et politique.
371 pages **$1.30**

ALAIN — **IDÉES**
Platon, Descartes, Hegel, Comte et aussi Aristote, c'est autour de ces grands pôles de toute pensée philosophique qu'Alain a conduit une méditation, pénétrante et déliée, par laquelle il entendait donner aux étudiants le goût de la philosophie. Ce faisant, et il le reconnaît lui-même, il a écrit, comme à son insu, ce "traité de philosophie" qui fut un de ses plus contants désirs.
373 pages **$1.30**

FLEUVE NOIR

SAN-ANTONIO OEUVRES COMPLÈTES TOME V
San-Antonio chez les gones -- Du poulet au menu -- Tu vas trinquer San-Antonio - San-Antonio polka -- Le gala des emplumés
Volume relié skivertex, 634 pages **$8.00**

À quel âge nos enfants peuvent-ils aller manifester dans la rue?

"J'ai 15 ans mais je me suis renseigné sur le projet de loi 63 et je trouve qu'il est injuste pour les francophones parce qu'il ne leur garantit rien de plus qu'aux anglophones. Les uns et les autres peuvent faire éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix. Ce projet de loi handicape le Québec de demain, celui dans lequel je vais faire ma vie. Toi, maman, toi, papa, tu es pour ou contre le Bill 63? Si tu es pour, je comprends que tu restes bien tranquille à la maison, mais si tu es contre, tu devrais faire quelque chose. Moi, je veux aller manifester dans la rue, avec les gars ou les filles de mon école. Tu me permets, oui ou non?"

Cette conversation s'est répétée, la semaine dernière, dans des centaines de familles au Québec c'est-à-dire dans toutes les familles où les adolescents ont l'habitude de discuter franchement le coup avec les parents. Comment avons-nous réagi?

Pour le savoir, nous avons interrogé des dizaines de parents, des enseignants et enfin des spécialistes de l'adolescence qui nous aideront peut-être à mieux nuancer notre réaction, si d'autres manifestations surviennent.

Une enquête de Solange Chalvin



Point de vue des parents

Madame C qui a un garçon de 14 ans au CEGEP de Saint-Herni nous dit: "Mon fils n'a pas participé aux manifestations dans les rues de Montréal. Il a préféré rentrer à la maison avec des copains. Mais il était à Québec vendredi dernier. C'est le voyage qui l'intéressait comme bien d'autres de ses amis. Je m'y étais opposée, mais il a obtenu gain de cause auprès de son père qui lui a dit: "Fais ce que tu veux en autant que je n'aie rien à débourser. C'est ton affaire."

Selon cette mère de famille, ce sont les professeurs et les directeurs d'écoles qui sont à blâmer. "Ce sont eux qui entraînent nos enfants dans la rue."

M. R. a formellement interdit à sa fille de 17 ans, élève à l'école secondaire Saint-Luc, de participer aux manifestations sur la rue et à plus forte raison de se rendre à Québec. "Sa place, nous dit-il, est sur les bancs de l'école. C'est là que les professeurs auraient dû faire manifester leurs élèves en leur donnant le bill 63 à étudier et à commenter dans une dissertation. Cela aurait été beaucoup plus profitable. Descendre dans la rue pour la moyenne des adolescents s'est résumé à faire beaucoup de bruit et à prendre congé de l'école. Les professeurs gardent une dent contre le gouvernement et ils se servent de nos enfants pour se venger."

Mme M.M., mère de deux adolescentes de 14 et 15½ ans

"Mes filles fréquentent un collège privé où la direction a été absolument neutre sur le Bill 63, mais certains enseignants ont incité les jeunes à assister à un teach-in d'information. Le lendemain matin, ils ont félicité les jeunes qui avaient assisté à ce teach-in ainsi que ceux qui avaient participé aux manifestations. On a discuté en classe du Bill 63 et mes filles, à mon avis, ont été mal renseignées. Dans ce cas précis, on s'est servi des jeunes pour faire passer ses propres idées.

"Je suis scandalisée de voir que certains professeurs, non seulement des laïques mais aussi des religieux — sont en train de corrompre intellectuellement la jeunesse pour la rendre solidaire de leurs idées, de leur cause. Cela ne fait que creuser davantage le fossé entre parents et enfants car les jeunes se sentent plus en accord avec le groupe, avec les enseignants, qu'avec leurs parents. Je regrette tout ce gaspillage d'énergie, de temps scolaire perdu, de loisirs qui pourraient servir à améliorer les conditions sociales dans lesquelles nous vivons plutôt qu'à saper l'autorité des parents".

Un père de deux adolescents: un garçon de 15 ans et une fille de 13 ans.

"Aucune manifestation ni pour l'un, ni pour l'autre, sur le temps des cours. En dehors des heures de cours, mon fils de 15 ans est allé à une soirée d'information avec des amis adultes. Je l'ai également autorisé à aller à Québec, en autobus, en groupe, à la condition toutefois qu'il rentre le même soir. N'étant pas sûr de l'heure de retour de l'autobus et ne connaissant pas les noms des responsables du groupe, il a de lui-même abandonné le projet. Je préfère le voir adhérer à un groupe politisé plutôt qu'à un groupe qui s'adonne aux drogues.

"Quant à ma fille, à 13 ans, elle n'a pas la maturité ni pour participer à une réunion publique, ni pour manifester dans la rue."

Un père de famille d'un adolescent de 14 ans:

"Je considère que mon fils est trop jeune pour manifester dans la rue, mais il n'est pas trop jeune pour être bien informé et pour avoir des idées. Aussi, suis-je allé avec lui, la semaine dernière, à la soirée d'information organisée par le Front du Québec français et j'ai été étonné par l'esprit de discipline et le respect des jeunes qui ont écouté très sérieusement les plaidoyers d'hommes comme M. François-Albert Angers.

"D'autre part, j'ai formellement interdit à mon fils d'aller en autobus à Québec parce que je considère qu'il est trop jeune pour prendre la bonne décision, si des circonstances imprévues se produisent comme le déclenchement de la violence".

La manifestation dans la rue devrait être le privilège de ceux qui ont atteint une maturité suffisante

Thérèse Gouin-Décarie
Dr Yvon Gauthier

A quel âge nos enfants peuvent-ils aller manifester dans la rue, avons-nous demandé à Madame Thérèse Gouin-Décarie, psychologue et professeur à l'Institut de psychologie de l'université de Montréal ainsi qu'au Dr Yvon Gauthier, psychiatre et directeur de l'enseignement au département de psychiatrie infantile de l'hôpital Ste-Justine.

L'idéal pour Mme Décarie serait de pouvoir se baser sur un critère de maturité. En effet il y a des jeunes qui ont étudié très sérieusement le projet de loi 63, et qui n'ont que 15 ou 16 ans; d'autres à 19 ou 20 ans n'ont pas la maturité nécessaire pour participer à une action de groupe. Mais malheureusement, l'adolescent accepte difficilement un critère aussi personnel, aussi arbitraire que l'évaluation de sa maturité par ses parents. Ce système selon le Dr Gauthier pourrait également engendrer des conflits très complexes dans des foyers où la maturité d'un enfant de 15 ans est supérieure à celle de son frère de 18 ans, par exemple. Par conséquent, pour clore le débat, Mme Décarie préfère s'en tenir à un âge chronologique précis et suggère de réserver aux jeunes de 18 ans, toute manifestation qui revet un caractère politique. Mme Décarie trouve en effet illogique que l'on puisse interdire aux jeunes un acte politique alors qu'ils ont droit de vote. Ce droit de vote est accordé aux jeunes à partir de 18 ans au Québec.

Le Dr Gauthier est légèrement moins sévère, croyant que certains jeunes peuvent assumer de telles responsabilités à 16 ou 17 ans à condition d'être très bien renseignés non seulement sur les motifs de leur participation mais également sur les conséquences d'un tel geste d'ordre public. Ce qui semble indispensable aux deux spécialistes, qui sont également parents d'adolescents, c'est que les jeunes soient placés par leurs parents, devant une permission ou devant une interdiction. Rien de plus malsain qu'un dialogue parent-jeune qui se termine sur ces mots: "Eh bien tant pis, si tu ne veux rien comprendre, fais donc ce qui te plaît!"

Toutefois les spécialistes ne se font pas d'illusion et savent évidemment que bien des adolescents ne se plieront pas à la volonté exprimée par leurs parents. Il n'est sûrement pas question de les renfermer dans leur chambre à 15 ans; il faut selon eux trouver les arguments valables pour les convaincre, tout en respectant leur décision, même si elle s'avère contraire à nos idées.

Initiation politique

La manifestation dans la rue devrait être l'aboutissement d'une prise de conscience politique déjà bien amorcée. A ce sujet, Madame Décarie et le Dr Gauthier regrettent que l'école ne se soucie pas de l'éducation politique et sociale des jeunes et s'emploie trop souvent, à donner sur des thèmes politiques, une information unilatérale, passionnée, émotive, à l'occasion d'une prise de position comme ce fut peut-être le cas pour le projet de loi 63. "Ce n'est pas à 17 ans et 11 mois, dit Mme Décarie, qu'il est temps d'apprendre au jeune adulte, ce qu'est le système politique de son pays, les lois qui le régissent et les devoirs et droits des citoyens". Par conséquent, l'initiation à la chose politique devrait commencer très jeune, aussi bien à la maison qu'à l'école.

Rôle des enseignants

On a fait grief aux enseignants, dans bien des milieux, d'avoir incité les jeunes à la manifestation. Nos deux spécialistes se disent insuffisamment informés pour juger de cela mais nous définissent ainsi le rôle de l'enseignant:

"Pour moi, dit Mme Décarie, l'enseignant est mandaté pour enseigner. Ce n'est pas le rôle de l'enseignant d'exprimer en classe ses opinions politiques. Il doit être très prudent à ce sujet et tenir compte du caractère globaliste de l'adolescent qui lui demande de prendre parti "pour" ou "contre". Rien ne l'empêche toutefois, ajoute Mme Décarie, de prendre position en dehors des heures de classe."

Le Dr Gauthier va dans le même sens disant: "Si je prends position devant mes étudiants (il donne un cours de psychiatrie infantile) je sais que les choses que j'ai à leur enseigner dans leur métier, ne seront plus transmises de la même façon. Pour enseigner, il faut établir un certain climat positif, un climat de réceptivité. Si c'est un climat de peur, de méfiance ou de mépris qui s'établit, il n'y a plus d'enseignement possible".

Le Dr Gauthier met également les parents en garde, à moins qu'ils ne soient réellement convaincus et engagés politiquement, contre des prises de position trop radicales, exprimées sous le coup de la peur ou par instinct de rapprochement avec leurs enfants. D'autre part, le non-engagement actif de parents qui expriment avec force leurs idées politiques n'est pas meilleur pour les adolescents à qui l'engagement pèse moins lourd, mais qui ont le courage de descendre dans la rue pour l'exprimer.

"Si les adultes sont convaincus qu'ils ont raison, pourquoi ne vont-ils pas dans la rue?" dit Mme Décarie qui regrette que les leaders politiques s'adressent de nos jours plus fréquemment aux très jeunes qu'aux adultes.

Le Dr Gauthier voit dans cette tendance des leaders politiques de haranguer des foules de plus en plus jeunes, un désir de succès rapide et sûr qui tient plus compte d'un phénomène de masse — comme celui que remportent des groupes de chanteurs et d'instrumentistes, genre Beatle — que de l'éveil d'une conscience politique.

Le respect des autres

Ce qui est le plus dangereux dans le climat actuel du Québec pour Madame Décarie et le Dr Gauthier, c'est qu'on assiste de plus en plus, selon eux, à un viol collectif des consciences. Il devient de plus en plus difficile de conserver une certaine zone de liberté individuelle sur le plan politique. On fait fi du respect des opinions des autres autant du côté des adultes que des jeunes. Une conséquence directe d'un tel état de choses est la division inconsciente mais certaine qui se crée chez les adultes comme chez les jeunes, entre les traîtres et les autres, entre les croulants et les avant-gardistes, entre ceux qui ne parlent pas suffisamment et ceux qui parlent trop.

•

On ne peut terminer cette entrevue sans exprimer l'admiration que certains jeunes ont provoquée chez les adultes en étudiant à fond le projet de loi 63, dit Madame Décarie et en donnant une leçon de courage et de lucidité à bien des adultes qui n'en ont pas fait autant.

•

En conclusion, disons que l'initiation et l'éducation politiques sont indispensables à la formation des jeunes mais que la participation directe à une manifestation dans la rue devrait être le privilège de ceux qui ont atteint une maturité suffisante pour assumer de telles responsabilités.

Point de vue des enseignants

Une enseignante au niveau secondaire

"Il n'y a que des filles à l'école où j'enseigne. Même au niveau de la 8e année, un jour, je n'avais pour suivre mon cours qu'une seule élève. La moyenne d'âge dans ma classe est de 13-14 ans. Toutes les élèves ne sont pas descendues dans la rue, mais plusieurs parents ont pris sur eux de garder leurs filles à la maison jusqu'à ce que les choses se calment.

En aucun moment, à ma connaissance, il n'y a eu chez nous d'intimidation politique de la part des professeurs. Avant même que nous ayons eu le temps de donner de l'information sur le bill 63 ou de répondre aux questions des élèves, la moitié de l'école était déjà descendue dans la rue. Ce sont les garçons qui sont venus chercher les filles dans la cour de récréation, les incitant à les suivre pour aller manifester. Si certaines ont eu peur et ont été prises de panique (quelques-unes ont téléphoné à leurs parents leur demandant de venir les chercher car les garçons les attendaient à la sortie de l'école), beaucoup d'autres sont descendues dans la rue sans se faire violence. Le bill 63, pour plusieurs de ces adolescentes, n'aura été qu'un prétexte pour aller s'amuser et prendre des jours de congé supplémentaires.

Les élèves ne m'ont pas interrogée sur ma propre attitude envers le bill 63, mais parce qu'elles savent que j'ai des enfants à peu près de leur âge, elles étaient surtout curieuses de savoir si je leur avais permis d'aller manifester. Je leur ai dit qu'en ce qui concernait mes deux filles, 12 et 13 ans, c'était carrément non. Quant à mon fils légèrement plus âgé oui, peut-être, mais certainement en dehors des heures de cours."

Un tuteur dans une Régionale, en banlieue de Montréal.

Il est malhonnête de prétendre que ce sont les enseignants qui ont incité les jeunes à aller dans la rue. Ils ont été pris de surprise autant que toute la population du Québec. Dans notre Régionale, dès le mardi matin, 1/3 des élèves quittaient la classe sans crier gare. L'enseignement s'est poursuivi avec le reste des élèves mais dès le second jour, les élèves ont réclamé des séances d'information sur le Bill 63. Ils ont affiché des coupures de journaux, le texte du projet de loi, et des slogans. Nous nous sommes rendus à leur voeu, croyant répondre à un besoin naturel d'être informés. Au cours de ces séances d'information, les enseignants les mieux renseignés se sont exprimés ainsi que les aînés de la Régionale qui sont âgés de 17, 18 ans. Différents points de vue ont été formulés et les plus jeunes se sont rendus compte que le problème était complexe.

S'il y a deux ou trois professeurs — sur une Régionale qui compte plus de 2,000 élèves — qui ont exprimé des opinions personnelles sur le projet de loi 63, c'est le maximum. Ils ont d'ailleurs été vertement critiqués autant par les autres enseignants que par la direction qui leur a reproché de profiter de l'excitation des jeunes pour leur inculquer leur idéologie personnelle.

Un enseignant, niveau secondaire:

Environ 15 pc des jeunes de 8e et 9e année se sont absentés pour participer aux manifestations. Au niveau de la 10e et plus, soit à partir de 15 ans, la proportion est montée à 30 pc environ. Les autres sont demeurés en classe ou à la maison. Aucun professeur n'a quitté l'école pour aller manifester mais certains ont dû interrompre des cours, à cause du trop grand nombre d'absences.

Plusieurs professeurs, sur les questions des jeunes, ont donné des explications sur le Bill 63. Mais les interrogations venaient des jeunes. Afin de répondre à un besoin qui semblait collectif, le collège a invité un professeur d'université à venir expliquer aux jeunes réunis en conférence, le Bill 63.

Ce sont les aînés — ceux de 15 ans et plus — et ceux des autres collèges qui sont venus solliciter la participation de nos étudiants aux manifestations. Ils les haranguaient, les sommant de descendre dans la rue. Il est faux de prétendre que ce sont les enseignants qui ont incité les jeunes à la manifestation.

Les autorités du collège n'ont pas interdit aux jeunes de s'absenter mais ont demandé qu'au retour, ils justifient leur absence par une lettre signée des parents. "Cela a permis à bien des parents de savoir où étaient leurs enfants, la semaine dernière, car plusieurs n'avaient même pas demandé l'autorisation pour quitter l'école". Aucune sanction ne sera appliquée pour les absences.

Les jeunes devraient pouvoir s'appuyer sur le jugement et la fermeté de leurs parents

Élisabeth Bellemare, psychologue et mère de famille

"Si mon enfant de 14 ou 15 ans me demandait de participer à une manifestation dans la rue, j'essaierais d'envisager séparément l'idéologie qui le porte à accomplir un tel geste et sa sécurité matérielle que je me sens responsable d'assumer. J'essaierais d'abord de savoir s'il est bien informé des raisons de sa protestation et des conséquences d'un tel geste. S'il est aussi bien renseigné qu'un jeune de cet âge peut l'être et s'il est convaincu que c'est là son devoir, je ne l'empêcherais pas en lui signalant les dangers physiques auxquels il s'expose. Toutefois, en bas de 17 ans ou 18 ans, j'interdirais toute participation à une manifestation qui a lieu le soir ou en dehors de ma localité, ou insuffisamment structurée. Autrement dit, je ne voudrais pas que mon enfant soit exposé à un affollement collectif dont il serait incapable de contrôler les conséquences.

Ce qui importe, selon Mme Bellemare, ce n'est pas tant l'âge chronologique de l'adolescent que sa prise de conscience des multiples aspects d'un tel engagement politique. Le premier rôle des parents, face à des adolescents qui veulent descendre dans la rue, selon Mme Bellemare, est de les pousser à s'informer à différentes sources avant de s'engager. Si après informations prises, l'enfant persiste, il faut respecter son désir d'engagement. La manifestation est devenue le moyen privilégié de la jeunesse pour exprimer une certaine protestation contre la société toute entière. "C'est sans doute un moyen dangereux, violent, qui a ses risques, nous confie Mme Bellemare, mais nous ne pouvons sûrement pas le supprimer aux jeunes qui de plus en plus nous démontrent qu'ils savent s'en servir, en organisant eux-mêmes leur propre système de sécurité".

Toutefois, la psychologue met en garde les parents sur les engagements impulsifs des jeunes à propos de tout et de rien. "L'engagement est une chose sérieuse qui ne doit pas être pris à la légère". Toutefois, Mme Bellemare comprend très bien que le projet de loi 63 qui règle la vie future des jeunes les touche profondément.

S'il y a un conseil à donner aux parents, c'est bien celui de savoir décourager ou encourager mais surtout de ne pas abdiquer sous prétexte que les jeunes n'obéiront pas. Il faut quelle que soit la décision que l'adolescent prenne — qu'il sache de façon précise qu'il a la permission ou la désapprobation de ses parents. C'est le lien qui le rattache à la famille et qui lui permet de ne pas se sentir seul, si des événements imprévus ou des pressions trop fortes s'exercent sur lui.

Et les enseignants?

Le fait que des enseignants aient peut-être exercé des pressions sur les jeunes ne scandalise pas tellement Mme Bellemare. "De tout temps, les enseignants ont exercé des pressions sur les jeunes; il y a vingt ans, c'était des pressions d'ordre religieux, aujourd'hui c'est d'ordre politique; demain, ce sera autre chose. L'objectivité est une denrée rare. Ce qui fait peut-être basculer la balance de nos jours, c'est que les enseignants sont en général plus engagés que les parents et que l'enfant ne trouve pas au foyer des parents suffisamment renseignés ou courageux pour dire ce qu'ils pensent et accomplir des actes qui correspondent à leurs idéologies."

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
fithines 33
En boîtes économiques de 15 sachets pour faire 15 pintes d'eau médicinale
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

LIMONADE ASEPTA
PRÉFÉRÉE DES ENFANTS
Agréable au goût
UN PURGATIF EFFICACE

COURS D'INITIATION à la DECORATION INTERIEURE
Sous la direction des
ARTISANS DU MEUBLE QUEBECOIS INC.
Les inscriptions devront être faites au
88 EST, ST-PAUL
date limite d'inscription 10 novembre
VIEUX-MONTREAL
866-1836

YEUX IRRITÉS
OPTREX nettoie, soulage et rafraîchit les yeux fatigués ou irrités par la lecture, un travail appliqué, la conduite de l'auto la nuit, les rhumes, le vent, la neige, la poussière, le soleil, la fumée de tabac, etc.
Aussi COMPRESSES OPTREX POUR LES YEUX
Chez votre pharmacien
OPTREX
"le bien-être des yeux"
OP-18

arts et spectacles

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANCAISE

ARLEQUIN – "Oui à l'amour, non à la guerre" et "L'Auberge de la peur"
AUDITORIUM BREBEUF – Sam., Dim. 2.00 – 7.00 - 9.00
BIJOU – "Tu sera terriblement gentille" et "La Recréation"
BERRI – "Le Mariage parfait" et "Duel à la Vodka"
BONAVENTURE – "Oliver" 2.00-8.30 Sam. dim. 2.00-5.00-8.30
CHAMPLAIN – "Les tiens, les miens, les vôtres" et "Sel, poivre et dynamite".
CHATEAU – "Femme et tentation" et "les Secrets d'une fille de Soho"
CINEMA DE PARIS – "Le Mariage" 1.30 – 3.30 – 5.30 – 7.30 – 9.30
CREMAZIE – "Funny Girl" (français 8.00 – Sam. 2.00 - 8.00) dimanche 2.00 - 5.00 - 8.00
DAUPHIN – Salle Renoir: "La Chamade" 7.30 - 9.30 - sam. dim. 1.30 - 3.30 5.30 - 7.30 - 9.30
Salle McLaren: "La Vie, l'amour, la mort" même horaire
ELECTRA – "Requiem pour une canaille" et "Mary Jane"
ELYSEE – Salle Resnais: "Ma Nuit chez Maud" 7.30 - 9.30 - sam. dim. 1.30 - 3.30 5.30 - 7.30 - 10.00 – Salle Eisenstein: "Le Grand amour" même horaire
FLEUR DE LYS – "Hibernatus" 1.30 - 3.30 5.30 - 7.30 - 9.30
FRANCAIS – voir Château
GRANADA – voir Château
JEAN-TALON – "Hibernatus" 6.45 - 10.25 dim. 12.00 - 3.25 - 6.45 - 10.25 "Les jeunes loups" 8.20 - dim. 1.20 - 4.50 - 8.20
MAISONNEUVE – voir Jean-Talon
MERCIER – voir Electra
MIDI-MINUIT – "Delphine" et "La Nuit est faite pour ..."
PAPINEAU – "Une corde, un colt" et "48 heures d'amour"
PARISIEN – "L'Arbre de Noël"
PIGALLE voir Midi-Minuit
PLAZA – voir Canadien
RIVOLI – "Mon homme" et "Les 3 Sergents du fort Madras"
SALLE HERMES – "Le Mariage" 8.00 – 10.00 - dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
SAINT-DENIS – "Une garce inconsciente" et "Le grand dadais"
VENDOME – "Z" – 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45
VERDI – "Calcutta" 7.30 et 9.30 sam. et dim. 1.30 – 3.30 – 5.30 – 7.30 9.30.

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE – "Paint Your Wagon" - 8.30
AVENUE – "Last Summer" 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.30
ART – "Before Winter Comes"
ATWATER 1 – "Easy Rider" 1.10 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
ATWATER 2 – "A Fistful of Dollars" et "For a Few Dollars More"
CAPITOL – "Young Billy Young"
CINEMA 2 COTE DES NEIGES – "Oliver"
CINEMA 1 COTE DES NEIGES – "Dont let the Angels Falls" (s.t. français 1.05 - 3.10 5.15 - 7.20 - 9.25
CINEMA WESTMOUNT SQUARE – "Me Natalie" 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.15
CINERAMA IMPERIAL – "Mediterranean Holiday" 8.30 matinées mer. sam. 2.00 et dim. 2.00 et 7.30
GUY – "Romeo and Juliet"
KENT – "The Best House in London" 1.20 3.15 - 5.15 - 7.10 - 9.10
LOEW'S – "De Sade"
MONKLAND – "Monterey Pop"
PALACE – "Marlowe"
PLACE DU CANADA – "The Battle of Britain" 6.30 -8.50
PLACE VILLE MARIE – Grande Salle: "The Sterile Cuckoo" 1.10 - 3.10- 5.10 - 7.10 - 9.10 - Petite Salle: "The Graduate" 12.30 - 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30
SEVILLE – "The Christmas Tree" - 1.25 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.00
VAN HORNE – "Medium Cool" 1.00 - 3.05 5.10 - 7.15 - 9.25
WESTMOUNT – "Midnight Cowboy" 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.20
YORK – "Take the Money and Run"

ET AUTRES LANGUES

Suédois, s.-t. anglais
CINEMA V – "I am Curious Yellow" 7.30 - 10.00 - Sam. 5.00- 7.30 - 10.00
Espagnol s.t. anglais
SNOWDON – "La Mujer" (La Femme) 1.30 3.30 - 5.35 - 7.40 - 9.40
Suédois s.t. français
FESTIVAL – "Je suis curieuse" 7.30 - 10.00 dim. 12.00 - 5.00 - 7.30 - 10.00

CINEMATHEQUE

BIBLIOTHEQUE NATIONALE – 1700 St-Denis: relâche sam., dim., lun.

Horaire des théâtres

COMEDIE CANADIENNE – Les Cyniques et La Nouvelle frontière – 20h30

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE

Lundi mat. à 1h45; mardi à 19h30; mercredi, mat. à 1h45; jeudi à 19h30; vendredi mat. à 1h45; samedi à 20h30; dimanche relâche.

LE PATRIOTE – Les Jérolas

LE PATRIOTE A CLEMENCE – "La tabarnouche de Varlope", de Raymond Lévesque.

RIDEAU VERT – "Cet animal étrange" – 20h30; relâche lundi – dim. 19.30.

THEATRE DE QUAT'SOUS – "George et Margaret" – 20h.30.

T.N.M. (au Centre du Théâtre d'aujourd'hui): "Rosencrantz et Guildenstern sont morts" 20h.30; relâche lundi; dimanche à 19h.30

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER: relâche
THEATRE MAISONNEUVE – Le T.N.M. présente "Cette dame est à jeter" de Dario Fo – samedi à 16h.45 et 20h.45; dimanche 19h.45; relâche dimanche.
THEATRE PORT-ROYAL – Dimanche à 16h.30: Pro Musica présente l'Orchestre de chambre de Bruxelles.

Nouveautés classiques

TCHAIKOVSKI: "Francesca da Rimini" et "Hamlet": Igor Markevitch dirige le New Philharmonia Orchestra; PHS 900-234 PHILIPS

On est maintenant certain que Markevitch a entrepris d'endisquer toutes les pages orchestrales de Tchaikovski pour Philips. Ses interprétations sont belles et le jeu de l'orchestre (particulièrement la section des cuivres) est excellent. De "Francesca da Rimini", je préfère toutefois l'interprétation plus explosive de Munch sur étiquette à bon marché (VICS-1197); "Hamlet", pour sa part, s'accommode assez bien d'un traitement un peu froid. Excellente mise en onde sonore qui nous livre presque la mécanique des instruments...!

BACH: "Partita en fa mineur BWV 767", "Partita en do mineur BWV 766" et "Partita en sol mineur BWV 768"; par l'organiste Lionel Rogg: HMO-30 778 HARMONIA MUNDI

Dans le cadre d'une série consacrée à l'oeuvre pour orgue de Bach, Lionel Rogg exécute ces trois Partitas à l'orgue historique Silbermann d'Arlesheim, instrument construit en Suisse en 1761 et restauré entre 1959 et 1962. Le style des interprétations est opportun, sans inutile froideur, et la qualité de l'enregistrement est superbe.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 Cours universitaires: "Histoire du Canada"
9.45 Cours universitaires: "Littérature canadienne-française"
10.30 Roquet belles oreilles
11.00 Robin-fusée .c
11.30 Lassie .c
12.00 Plein feu – l'Aventure .c
12.30 Si jeunesse pouvait
1.00 Les Quatre-Saisons
1.15 Tennis .c
2.00 A communiquer
2.30 D'Iberville .c
3.00 L'Heure des Quilles .c
4.00 Football Canadien Demi-finale de l'Ouest
6.30 Téléjournal
6.35 Atome et galaxies .c
7.00 Cher Oncle Bill .c
7.30 Jinny .c
8.00 Hockey: Toronto à Montréal .c
10.30 Les couche-tard .c
10.50 La Politique Fédérale: Le Ralliement des créditistes
11.00 Téléjournal
11.15 Elections municipales
11.25 Nouvelles du sport
11.30 Cinéma: La Vie Normale (Français 1967)
1.15 Les Vacances Portugaises (Français 1963)

CFTM 10

7.45 Mire et musique
8.00 Ciné-jeunes: Joselito l'enfant à la voix d'or (Espagnol)
9.30 Les p'tits bonshommes .c
10.00 Capitaine Bonhomme .c
10.50 Mes amis les animaux
11.00 Jeunesse en forme .c
12.00 Bon week-end .c
1.00 Ciné-samedi: Colt 45 (E.U.) Deux ngaude contre l'homme invisible (E.U.)
2.30 Sur le matelas .c
4.30 La rampe sportive .c
5.00 C'est arrivé cette semaine .c
5.30 Les joyeux naufragés
6.00 Terre des jeunes .c
7.00 Jeunesse d'aujourd'hui .c
8.00 Les grands spectacles: Un cirque dans la tête (E.U.)
10.30 Le 10 vous informe .c
11.00 En pantoufles: Enigme aux Folies Bergères. Français.
12.30 Pour adultes seulement: La revanche du Sicilien. (E.U.)

CBMT 6

8.30 Test Pattern and Music
9.17 Stand-by Six .c
9.28 Rockey and his Friends .c
10.00 Max Museum .c
10.30 Hi Diddle Day .c
11.00 Tween Set
11.30 Klahanie .c
12.00 Three-Star Bowling .c
1.00 The Lost Peace
1.30 D'Iberville .c
2.00 Sports Film .c
3.00 Championship La Crosse .c
4.00 C F L Football
6.30 The Galloping Gourmet .c
7.00 Cli's Fat Albert .c
7.30 Comedy Crac Kerr .c
8.01 Hockey: Toronto at Montreal .c
10.15 Week-end
11.10 Provincial Affairs: Liberal
11.16 Night Report
11.25 Ciné-Six: La Dolce Vita. (Italien 1961)
1.30 Final Report and Weather

CFCF 12

7.30 Sign-on Montreal Bulletin Board c
7.45 Newsroom 12
8.00 Uncle Bobby
8.30 Laff time .c
9.00 The Flinstones .c
9.30 Laff Time .c
10.00 Roger Ramjet .c
10.30 Joe 90 .c
11.00 Lassie .c
11.20 Animal World .c
12.00 Earthmen are coming .c
12.30 Scouting Today .c
1.00 Saturday at the movie: "Gunn of August"
2.00 Artic Angel
3.30 Outdoors with Liberty Mutual .c
4.00 Sports Hot Seat .c
4.30 Wide World of sports .c
6.00 Like Young .c
7.00 The Jackie Gleason Show .c
8.00 Academy Performance: How to Steal a Million Dollars and Live Happily
10.45 The Survivors .c
11.45 The National News .c
12.00 Pulse .c
12.30 Pajama Playhouse: Madam X. 1966.

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 Cours universitaires: "Médecine d'aujourd'hui
9.45 Cours universitaires: "Prospectives"
10.30 Le jour du Seigneur
11.30 Le francophoniassime
12.00 D'hier à demain: "La conquête de la mer: La Mer et l'Antiquité"
1.00 Les travaux et les jours
1.30 Langue Vivante
2.00 Football américain
4.45 Echos du Sport
5.00 Les Visages de l'Eglise
6.00 Au pays des géants .c
6.50 Téléjournal
7.00 Quelle famille! .c
7.30 Zoom: Serge Reggianni .c
8.30 Beaux Dimanches: La Crécelle: pièce de Charles Dyer
10.30 Prisme
11.00 Téléjournal
11.15 Sport-Dimanche
11.30 Cinéma: L'Amérique à l'heure de la guerre. (Français)

CFTM 10

9.45 Mire et Musique
10.00 La plus belle musique au monde

Mangez du beurre MY COUNTRY fabriqué par Laiterie Laval

CBMT 6

9.00 Test Pattern and Music
9.47 Stand-by-Six .c
10.00 Reach for the Top .c
10.30 This is the Life .c
11.00 Church Service
12.00 Let's Talk Music
12.30 Segue
1.00 Spotlight on Film
1.15 Gardening .c
1.30 Country Calendar
2.00 N.F.L. Football .c
4.30 Sports Week .c
4.55 CBC News
5.00 Audubon Wild Life Theatre .c
5.30 Hymn Sing .c
6.00 Walt Disney's Wonderful World of Color .c
7.00 Tommy Hunter Show .c
7.30 My World and Welcome to It .c
8.00 The Ed Sullivan Show .c
9.00 Fringe Benefits .c
10.00 Week-End .c
11.15 Nation's Business .c
11.21 Night Report .c
11.30 Ciné Camp: "The Man Who Came to Dinner) (1942).
1.00 Final Report













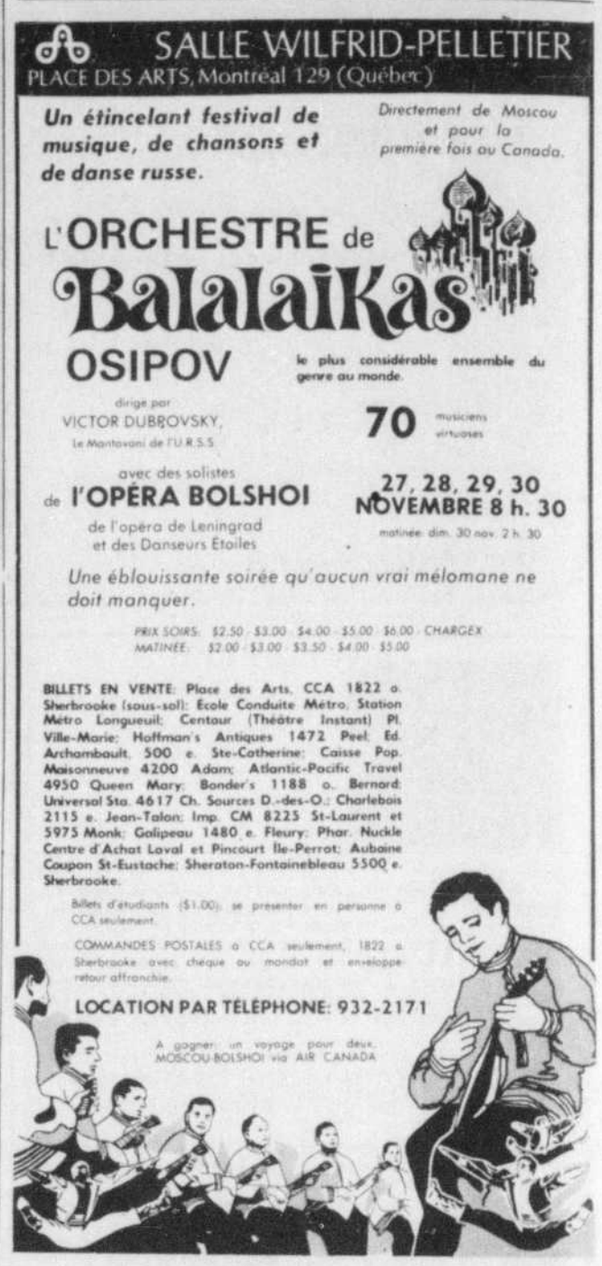


















Réflexions sur "Easy Rider", "Midnight Cowboy" et "Alice's Restaurant"

QUAND LE CINÉMA SAISIT L'ESPRIT D'UNE GÉNÉRATION

Naim Kattan

Il y a un peu plus d'un an une grande compagnie cinématographique américaine lançait avec un grand fracas un film: "Head". Les producteurs et les metteurs en scène ont tout fait pour exploiter l'humeur et l'esprit de la jeune génération. Les vedettes étaient le groupe musical les Monkeys. On y parle de la drogue. On y utilise des couleurs psychédéliques et on y prend l'érotisme pour acquis. Et pourtant le film fut un échec. Mais, l'industrie n'a pas déposé ses armes. Les films sur les jeunes qui mettent en vedette des jeunes attirent un public considérable. Les parents souhaitent savoir ce qui agite leurs enfants et ceux-ci veulent revivre en images des expériences vécues dans le réel, ou bien éprouver grâce à l'imaginaire les effets des expériences qu'ils n'ont pas vécues.

Aucun dosage savant d'artifices ne peut remplacer une appréhension sensible d'une humeur et d'un état d'esprit. J'ai vu récemment trois films qui m'ont semblé réussir à des degrés divers dans cette entreprise difficile: capter l'humeur de la jeunesse. Or, ces trois films sont justement ceux qui obtiennent le plus gros succès commercial. Il s'agit de "Easy Rider", Midnight Cowboy" et "Alice's Restaurant".

Dans son adaptation du roman de Herlihy, Dennis Hopper nous donne dans Easy Rider le sens d'une continuité. L'état d'esprit qu'il nous décrit n'est pas né d'un hasard. Les motocyclistes qui traversent l'espace américain évoquent un mythe que l'on trouve à la base d'une partie importante de la littérature américaine. Parcourir l'espace extérieur est une manière d'échapper, par l'action, à la terreur des abîmes intérieurs. Les adolescents qui ne parviennent pas à sublimer leurs violences les épuisent dans l'action. En Europe. Les guerres de conquête et les expéditions coloniales ont fourni à la jeunesse, en plus d'un champ d'action, un moyen de s'initier à l'âge adulte. Aux Etats-Unis ce fut la conquête du continent. L'espoir c'était l'Ouest. Non seulement la violence était permise, mais elle représentait une médiation avec le réel. La conquête du sol était une manière d'établir un lien avec la nature. Le cinéma a vite découvert ce mythe essentiel et n'a cessé de l'exploiter. Les films de cowboys permettent de revivre dans l'imaginaire les expéditions devenues impossibles dans le réel. Or, ce mythe s'épuise à son tour.

Dans "Easy Rider" et dans "Midnight Cowboy" le voyage que l'on entreprend est un voyage de retour. Dans "Easy Rider" les motocyclistes parcourent l'espace américain mais à rebours. Leur point de départ n'est plus l'Est, mais la Californie et ils se dirigent vers l'Est. Et ce retour indique en même temps que l'on en est parvenu au bout de l'espoir et que la nouvelle expédition chemine sur les voies du désespoir et aboutit au tragique. Dans la mythologie de la conquête de l'Ouest la bonté finit par vaincre, et Dieu illumine une terre qui retrouve l'ordre et la loi.

La conquête de l'espace est un moyen de rejoindre l'au-delà. Dans le voyage de retour on sait que l'espace est limité, que la frontière ne se trouve pas en face mais derrière, et que le moyen d'établir un lien avec l'au-delà ne peut plus être obtenu par la conquête de l'espace extérieur. La géographie change de sens. L'espace est désormais à l'intérieur de l'homme et l'exploration de soi tient lieu d'une conquête du monde.

Le réel se trouve au-delà de la nature et c'est au fond de soi que l'on peut découvrir des territoires inconnus. Aussi la drogue apparaît-elle comme un véhicule pour atteindre ces nouveaux espaces. Mais l'on se rend compte assez vite que l'indifférence au monde extérieur ne permet pas de conquérir un réel nouveau mais substitue le réel par un artifice. Et la découverte des abîmes intérieurs devient en fin de compte une ultime évasion. C'est l'anti-chambre de la mort. Il y a des haltes. On cherche à reformer une communauté humaine unie par le rejet du monde extérieur et par la volonté de découvrir un réel intérieur, mais cette communauté sait qu'elle est marginale et elle s'effondre rapidement.

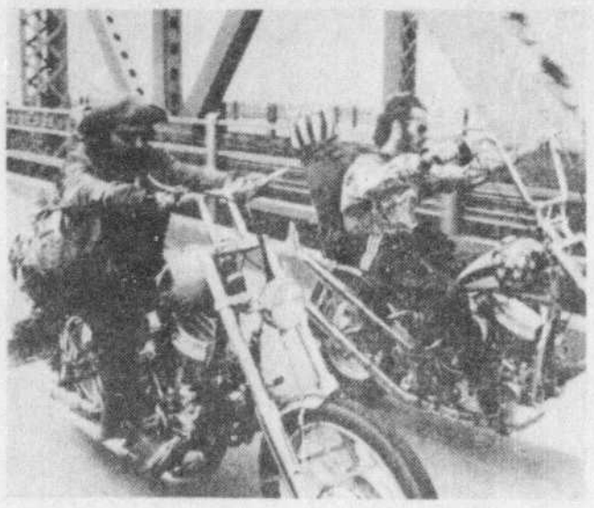
Tout cela est exprimé avec force dans "Easy Rider". Il y a là une rigueur qu'aucune analyse préétablie des ingrédients qui peuvent faire le succès d'un film ne peut expliquer. C'est par la sensibilité artistique que Dennis Hopper saisit et évoque ce retour au tragique.

Dans "Midnight Cowboy" le voyage de retour de l'aventurier de l'Ouest acquiert un aspect dérisoire. Le point de départ est un petit restaurant, le personnage un plongeur et le pays de l'aventure c'est New York. L'aventurier n'a du cowboy que la défroque. Il n'y a pas de conquête à faire ni d'espace à parcourir. Le faux cowboy fait la connaissance d'un faux chevalier d'industrie. Entre les deux personnages dérisoires une amitié se noue. Ils sont envahis par le sordide avant qu'ils ne soient accablés par le poids du tragique.

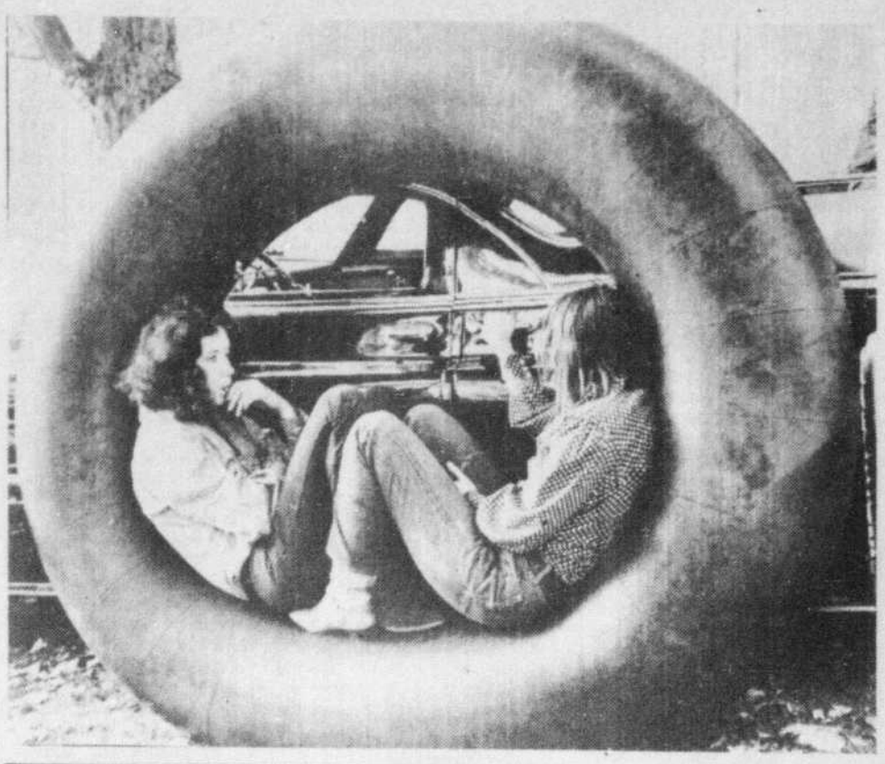
Si le visage de Dustin Hoffman nous hante longtemps après avoir vu ce film c'est qu'il incarne un homme prisonnier du destin. La chambre sordide où il vit, aussi bien que les lumières de la ville, ne sont que des décors. Cet homme est un prisonnier et il ne peut être délivré que par la mort. Pour lui l'Ouest n'est plus un rêve d'aventure mais un désir d'évasion. Il veut à tout prix vivre au soleil. L'image qu'il se fait du bonheur n'est pas celle d'une région où les cowboys trouvent dans la violence un semblant de liberté, mais des plages où des femmes d'un âge certain, argentées et vulgaires se disputent ses faveurs. Le mâle n'est plus le dompteur de la nature et des sauvages mais un gigolo.

Dans "Alice's Restaurant" Penn exploite le thème plutôt qu'il ne le traite. Il le fait intelligemment. Grâce à ses interprètes il rend justice à un climat. Ici l'action se déroule dans une église, mais qui est dépouillée de tout symbolisme du sacré. Mais c'est grâce à un voyage au bout de la nuit que l'on redécouvre la lumière. L'église acquiert à nouveau sa dimension d'un lieu où les hommes se réunissent pour proclamer dans la communion du groupe leur rapport avec l'au-delà. La nouvelle communauté est hétérogène. Ce sont des minoritaires et des marginaux qui n'acceptent pas les lois de l'extérieur parce que pour eux elles ne couvrent qu'une vacuité, et c'est en rejetant le mariage tel que l'impose la société qu'on en redécouvre le sens.

Malgré ses airs libertaires ce film est rassurant parce qu'il exprime un appel de retour au bercail, appel lancé à des enfants égarés que des aînés raisonnables initient à l'âge des responsabilités. En dépit de ses artifices et de sa facilité ce film ne parvient pas à effacer la présence du tragique. Le garçon qui se drogue et qui en meurt n'est pas tant puni pour une mauvaise conduite que délivré d'un destin sans issue. Les jeunes qui peuplent ce paysage ressentent le vide que crée la mort d'un mythe. Les substituts qu'ils se fabriquent n'ont même pas la puissance nécessaire pour ouvrir les portes de l'évasion.



EASY RIDER: une ultime évasion



ALICE'S RESTAURANT: libertaire mais rassurant

Festival: vingt ans de théâtre en Allemagne de l'Est

par Nicole Zand (Le Monde)

(BERLIN) – Chaque année se tient au même moment à Berlin, de part et d'autre du "mur", un festival de musique et de théâtre qui dure trois semaines.

Baptisée ((Festwochen" (semaines de fête) à l'Ouest, et "Festtage" (jours de fête) à l'Est, cette manifestation apparaît comme une énorme vitrine culturelle dans laquelle sont exposées, pour leur public respectif, les réalisations des deux blocs, sans que le moindre échange soit possible. Cette année, le Treizième Festival de Berlin-Est, qui s'est achevé avec une série de représentations du ballet du Bolchoï de Moscou et trois récitals de Juliette Gréco, aura revêtu un faste tout particulier, puisqu'il coïncidait avec le vingtième anniversaire de la fondation de la République démocratique allemande.

De tout le pays, quelque deux cent mille jeunes avaient afflué vers Berlin pour les Rencontres des jeunesses socialistes, et remplissaient la ville, les terrasses des cafés, les trottoirs et les chaussées d'Unter den Linden ou de la Karl-Marx Allee, d'un flot ininterrompu d'anoraks bleus – pour les garçons, – rouges – pour les filles, – ou bien de chemises bleues – pour les deux sexes. On les retrouvait le soir dans les théâtres, où un grand nombre de représentations leur avaient été exclusivement réservées, leur offrant un aperçu des productions dramatiques et lyriques marquantes des dix dernières années. De Goethe à Brecht, de Verdi à Offenbach, de V comme Vietnam à My fair lady, de Peter Weiss à Dario Fo, de Cher Menteur de Jérôme Kitty au Dragon de Schwarz. . .

Le programme de ces Treizièmes "Festtage" ne présentait, en effet, que peu de créations, si on excepte les oeuvres de jeunes auteurs de la R.D.A., sur lesquelles un effort particulier avait été fait cette année (Baierl, Kleinedam, Winterlich, Horst Salomon, Gunther Rucker, etc.); il affichait ce qui se donne en permanence dans les quelque dix salles de Berlin. Cette programmation n'en est pas moins d'une étonnante qualité. Si l'on tient compte du fait que tous les théâtres jouent en alternance et que chacun a, à son répertoire, une bonne dizaine de pièces, cela représente, pour le visiteur, un nombre impressionnant de spectacles.

L'avenir du Berliner Ensemble

Au Berliner Ensemble, qui fête lui aussi ses vingt ans, les vingt ans de Mère Courage en R.D.A. (janvier 1949), il était possible de voir, pendant ces trois semaines que durait le Festival, seize spectacles différents – dont cinq pièces d'auteurs autres que Brecht.

Il est notoire que les dernières productions n'ont pas égalé la réussite des anciennes et que, ni le Vietnam Diskurs de Peter Weiss (créé en avril 1968), ni la création de Sainte Jeanne, Johanna von Döbeln de Baierl (avril 1969), ni les Sept contre Thèbes (mai 1969), mis en scène par Karge et Langhoff, n'ont entièrement satisfait. Quant à la création du Festival, la "soirée Brecht no 5" consacrée au manifeste communiste de Marx et Engels mis en vers par Brech (1), et que le Berliner présente depuis le 1er octobre, c'est beaucoup plus un hommage au maître de maison à l'aide de poèmes, chansons et courtes scènes (sur le communisme, sur la bourgeoisie, sur le prolétariat, sur la lutte des classes, sur la révolution) qu'un spectacle véritable.

Les grands succès poursuivent leur carrière: on reprend la Tragédie optimiste (qui date de 1958 dans la mise en scène de Peter Palizsh et Manfred Wekwerth); on continue à jouer la Mère (1958), Arturo Ui (1959), les Jours de la Commune (1962), Coriolan (1964) ou bien ce Brotladen (1967), exhumé par Karge et Langhoff des inédits des années 1928-1930 et dont la mise en scène semblait annoncer une façon nouvelle de faire vivre les oeuvres de Brecht (2).

La saison à venir n'est pas encore précisée. On annonce une reprise de Sainte Jeanne des Abattoirs, avec Christine Gloger dans le rôle principal, une mise en scène de la Mort de Danton, de Büchner et de Turandot, mais les metteurs en scène restent à déterminer. En effet, le départ en juillet dernier de celui qui avait longtemps passé pour "l'héritier spirituel" de Brecht, Manfred Wekwerth, actuellement très malade, ainsi que des metteurs en scène qui travaillaient avec lui, pose le problème de savoir dans quelle direction vont se diriger maintenant Helen Weigel et le Berliner Ensemble. Théâtre vivant ou musée?. . .

Un théâtre total

Créé en 1947, le Komische Oper est devenu une des plus prestigieuses scènes lyriques du monde grâce à l'Autrichien Walter Felsenstein (3), à qui on remttait, en même temps qu'à Walter Ulbricht, l'ordre de Karl-Marx. Préférant travailler avec une équipe de chanteurs, même inconnus, plutôt que de faire appel à de "grandes voix" internationales payées au cachet, Felsentein a réussi à constituer une compagnie où chacun, du dernier choriste au personnage principal, tient parfaitement son rôle. Dans un théâtre tout neuf, rouvert en 1966, où, à l'inverse du Théâtre de la Ville de Jean Mercure, on a reconstruit entièrement un bâtiment de béton autour d'une salle rococo religieusement reconstituée, Felsenstein présentait notamment la Traviata, de Verdi (créé en 1960), et Barbe-Bleue, d'Offenbach (1963) qu'on aimerait voir à Paris, au Théâtre des Nations, par exemple.

C'est un peu le même monde, ou le même demi-monde, une société en décomposition, qui apparaît dans les deux oeuvres. Mais la ressemblance s'arrête là. Car jamais Felsenstein ne va au-delà du livret de la partition ni ne sacrifie à l'esthétique ou à la propagande.

On joue beaucoup Offenbach à Berlin-Est, où actuellement sont affichés les Contes d'Hoffmann, Orphée aux enfers, et ce Barbe-Bleue qu'on connaît mal en France et qui, pourtant, date de la grande époque du compositeur (la même année que la Vie parisienne, (1866). En France, la frivolité, le comique primesautier, l'esprit "bien français", nous ont peut-être caché l'autre face de l'auteur de la Belle Hélène. Il ne faut cependant pas s'en tenir aux apparences. On a toujours affirmé, en Allemagne, qu'il y avait aussi de la gravité chez Offenbach: toutes les cours de ses opérettes étaient, on le sait, calquées sur celles des Tuileries, dont la somptuosité excessive, le ridicule et l'apparat de carton-pâte faisaient ricaner les Parisiens, tout comme les Habsbourg. S. Kracauer avait écrit, avant la guerre, à propos d'Offenbach, une "biographie sociale" décrivant, autour du compositeur, la société qu'il anima, avec ses monarchies, ses dictatures, ses expositions universelles et ses révolutions. On retrouve dans Barbe-Bleue, écrit l'année même de Sadowa, ce côté de danse au bord de l'abîme, l'effroi tourne au comique dans la description de Barbe-Bleue, ce monstre grotesque, dont le costume ressemble aux illustrations du Grandville pour les contes de Perrault, avec en plus, des armures et des hallebardes partout; et le petit tyran domestique suscite d'autant plus le rire que les épouses qu'il a cru tuer vont sortir de leur tombeau au son d'une marche rythmée et martiale, tandis que sa dernière femme, la paysanne Boulotte, fait scandale à la cour par son attitude désinvolte envers le roi Bobèche.

Ce spectacle est une très grande réussite de Felsenstein, démonstration d'un "théâtre musical" qui est vraiment un théâtre total, où la qualité et l'homogénéité des chanteurs-acteurs importent tout autant que le spectacle; il faut citer Hanns Nocker (Barbe-Bleue), Anny Schlemm (Boulotte), Werner Enders (le roi Bobèche), extraordinaires de drôlerie et de truculence dans la caricature, mais aussi ceux que Felsenstein appelle les "figurants-solistes", qui n'ont plus rien à voir avec ces masses amorphes ou gesticulantes qu'on a l'habitude de prendre pour des choeurs. ("La musique et le chant doivent être reconnus dans leur fonction dramatique, écrit Felsenstein. C'est cela le Musikaltheater. Transformer la musique et le chant à la scène en une manifestation humaine croyable, convaincante, vraisemblable et nécessaire...")

A l'opéra, enfin, le dernier soir de notre séjour à Berlin, nous avons vu un excellent Barbier de Séville de Rossini, monté par Ruth Berghaus, la femme du musicien Paul Dessau. Dans un décor extrêmement simple, fait de petits rideaux blancs coulissant sur un fil, les personnages deviennent presque des types de la commedia 'dell'arte. Tout est fait en fonction de la voix et de la pantomime des acteurs-chanteurs remarquables, comme Sylvia Geszty (Rosine) et Wolfgang Anheisser (Figaro). C'est de l'anti-Felsenstein, et c'est tout aussi merveilleux.

(1) B. Brecht, Poèmes, tome VI, page 135 (Arche éd.).

(2) Voir le Monde du 19 mars 1968: "Une pièce inachevée de Brecht."

(3) Voir le Monde du 5 janvier 1968: "Felsenstein met en scène le Freischutz", par Jacques Lonchampt.

Art du jeu

Le 9ème Salon des arts du feu a réuni, au Palais des expositions à la porte de Versailles à Paris, 170 exposants de diverses professions: cristallerie, verrerie, porcelaine, faïence, orfèvrerie d'argent et, pour la première fois cette année, trois fabricants d'étain. Les résultats sont jugés très bons dans l'ensemble.

Parmi les 3,825 firmes qui ont envoyé un représentant au salon (soit environ 5,500 visiteurs et 35% de plus qu'en 1968), on a compté 432 sociétés étrangères. La Belgique vient en tête avec 105 sociétés, suivie par l'Allemagne fédérale (65), l'Italie (47), la Suisse (28), la Grande-Bretagne (25) Etats-Unis (21).

Galeries d'Art

galerie libre
KITTIE BRUNEAU
jusqu'au 18 novembre
NACCI
(peintre italien)
Vernissage
samedi 8 novembre 2 à 5 p.m.
2100 Crescent 288-6080

EXPOSITION
JOHN LITTLE
OUVERTURE
Le 13 novembre 1969
GALERIES CONTINENTAL
1450 RUE DRUMMOND


L'exotisme?
Au Kon-Tiki, un des restaurants les plus extraordinaires en Amérique, vous pénétrez dans une atmosphère d'exotisme tropical et le menu alléchant de mets polynésiens vous met en appétit. Un tunnel relie l'hôtel à la station Peel du Métro. On réserve par téléphone à 842-7777.
KON-TIKI RESTAURANT
HÔTEL SHERATON MT-ROYAL
1455, rue Peel, à Montréal
Un service international ITT

MAINTENANT EN FRANÇAIS
GAGNANT DE 6 OSCARS
2e SEMAINE
POUR TOUS
Technicolor
OLIVER!
MEILLEUR FILM DE L'ANNEE
Horaire: Tous les jours 2 et 8 h. 30
SALLY NATIONAL GENERAL COMPANY
861-2725 – PLACE BONAVENTURE
BONAVENTURE

3e SEMAINE
FESTIVAL DE CANNES 1969
PRIX DU JURY
PRIX DE L'INTERPRETATION MASCULINE J.L. TRINTIGNANT
Z
Tous
YVES MONTAND
IRENE PAPAS
J.L. TRINTIGNANT
film de COSTA GAVRAS
EASTMANCOLOR
Station Victoria 12 45 3:00 5:15 7:30 9:45
VENDOME
PLACE VICTORIA TEL 878-1451

GRAND PRIX DU CINEMA FRANÇAIS
Le succès de
FRANÇOIS TRUFFAUT
"BAISERS VOLÉS"
en couleurs
2e film
Elke Sommer dans
"LES RÊVES ÉROTIQUES DE PAULA SCHULTZ"
en couleurs
(14 ans) DÈS ce soir. $1.25
MAJESTIC
3166 est, Henri-Bourassa
381-6116


TOUS LES SOIRS À 7h.45
EXCEPTÉ LE JEUDI
LE DIMANCHE À 2h.00
Blue Bonnets

SAMEDI 8 DIM. 9 NOV. A 3.00-7.00 ET 9.00 P.M.
Le démon farceur
LOUIS DE FUNES
Le Petit Baigneur
STATIONNEMENT GRATUIT AUTOBUS 129 et 51 COIN DECELLES
SALLE BREBEUF

3 DERNIÈRES
Aujourd'hui: matinée à 16h45
soirée 20h45
dimanche 19h45
tnm
LYSISTRATA
d'après Aristophane
adaptation d'André Brassard
et de Michel Tremblay
avec Denise Filiatrault
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal 18, 842-2112
Billets en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM. $1.25 taxe incluse.

Aujourd'hui: soirée 20 h 45 (première)
Dimanche à 19 h 45
tnm
de Dario Fo
mise en scène de Paul Buissonneau
avec Marc Favreau et Hélène Loiselle
FAUT JETER LA VIEILLE
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal 129, Tel 842-2112
Billets en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM. $1.25 taxe incluse.

ICE CAPADES
Le spectacle rêvé pour toute la famille !
Productions superbes
Costumes d'une rare richesse !
. . . le fascinant écran magique MULTI-VISION
En vedette.
Les plus célèbres champions patineurs olympiques et du monde
Splendeur ! Musique ! Enchantement ! Comédie !
Soirée d'ouverture LUNDI 10 NOV. Réservée à STEINBERG
du 10 au 17 nov.
- Matinées -
samedi et dimanche à 1.30 et 5.30 p.m.
Lundi à vendredi 8 h. p.m.
samedi soir à 9 heures p.m.
Billets à prix populaires: 2.50, 3.50, 4.50, 5.00
Commandes postales acceptées maintenant
FORUM
Billets en vente maintenant au Forum seulement

SAUF-CONDUIT par Éloi de Grandmont

Grenadins et Grenadines

Ces deux mots ont le don de nous intriguer et de nous amuser. Qu'est-ce qu'un Grenadin et qu'est-ce qu'une Grenadine? Ce pourrait être un petit gredin ou une toute petite gredine... Mais ce n'est pas cela.

Molière: "Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
Que, pour être imprimés, et reliés en veau,
Les Voilà dans l'Etat d'importante personne."

On connaît ses classiques!

Hugo: "Tout ce tas monstrueux de gredins et de cuistres."

Non. Nous sommes sur la mauvaise voie. Les Grenadins et les Grenadines, c'est autre chose, et mon Dieu, quelle différence!

Chénier: "La grenade entr'ouverte au fond de ses réseaux, nous laisse voir l'éclat de ses rubis nouveaux."

Non. Et oui pour le fruit. (On dirait que je suis un politicien!) Ma première surprise en arrivant en Espagne, et plus précisément à Grenade, a été d'apprendre que les citoyens de Grenade étaient des Grenadins et les citoyennes, des Grenadines.

J'ai appris la nouvelle en achetant une carte postale. Les cartes postales de Grenade ont ceci de particulier: elles sont brodées. L'artiste, le spécialiste de la carte postale brodée, se nomme Eloi. Je ne pouvais être que très flatté!

Quand je suis arrivé à Grenade, j'ai loué tout de suite une voiture et un chauffeur-guide, démarche que je recommande à tous les voyageurs qui, comme moi, ont le déshonneur de ne pas connaître plus de quinze mots d'espagnol mal prononcé... Il me dit:

– Grenade est une suprême débauche d'imagination.

Je note. Et c'est vrai. L'histoire le prouve. On ne comprendrait pas Grenade si l'on ignorait sa préhistoire, sa situation géographique, sa parenté avec la plus haute montagne d'Espagne, la fertilité des vallées et, par voie de conséquence, la convoitise et l'invasion arabe.

Le premier mot que l'on entend: l'Alhambra. La visite de ce palais est, pour le voyageur, une succession d'instants inoubliables. La somptuosité, la richesse de l'art ornemental en même temps que l'art architectural, forment un ensemble qui n'a rien de comparable au monde, à ma connaissance, et pourtant j'ai vu la Mosquée Bleue d'Istanbul. Et, au loin, même si nous étions en plein mois de juillet, nous avons vu les neiges éternelles de la Sierra Nevada.

La domination arabe allait tout de même prendre fin. Les rois catholiques, Isabelle et Ferdinand, après des années de lutte, réussirent à s'emparer de Grenade. Le dernier roi maure ou berbère ou arabe, comme on voudra, quitta Grenade.

Il faut tout de même manger! Je déclare tout de suite que la cuisine de Grenade est excellente. Mais je cède la parole à un gastronome de réputation mondiale, qui va nous parler de l'omelette "Sacromonte": "Le plus difficile pour l'esprit humain aujourd'hui serait de découvrir une nouvelle façon de faire une omelette, tant tous les peuples, à toutes les époques, se sont empressés de jeter dans la poêle, avec des oeufs battus, tous les produits comestibles que nous offre la nature; et pourtant on a inventé à Grenade une omelette dont le lecteur ne trouvera nulle part l'équivalent. Il s'agit d'un mélange fort réussi de champignons, d'abatis de volaille sautés avec des petits pois, de piments rouges et de pommes de terre coupées en tranches." (Post-Thebussen)

Ce fut un régal. Mon guide me dit, et je ne suis pas loin de le croire, que les dernières paroles du dernier des derniers rois maures furent:

– Je quitte en pleurant comme une femme ce pays que je n'ai pas su gouverner et défendre comme un homme. (Le roi Boabdil, tel que cité par mon guide.)

Attraits de l'île d'Orléans





L'île d'Orléans, que poètes, écrivains, artistes et photographes ont rendue célèbre, est un site romantique, au milieu du fleuve Saint-Laurent, à trois milles en aval de Québec. Elle est comme un symbole des débuts du Canada français, ainsi que de l'indomptable courage des pionniers de la Nouvelle-France.

Ses habitants sont restés fermement attachés à leurs traditions ancestrales malgré tout le confort moderne dont ils se sont entourés. On y voit encore des maisons de pierre que les premiers colons y bâtirent, et ses églises comptent parmi les plus anciennes sur le sol laurentien. Sa population reste encore aujourd'hui française.

La longueur de l'île d'Orléans est de 21 milles, et sa largeur, d'environ 5 milles et demi. Le chemin qui ceinture l'île a un parcours total de 42 milles. Un pont, construit en 1935, permet d'atteindre l'île en toute saison et a une longueur approximative de 5,700 pieds.

L'île d'Orléans groupe six villages. On atteint le premier, Sainte-Pétronille (que l'on appelle populairement le Bout-de-l'île) en tournant à droite à la sortie du pont. L'histoire de Sainte-Pétronille remonte aux premiers jours de la Nouvelle-France, peu de temps après le débarquement de Champlain à Québec. L'artiste Horatio Walker qui aimait l'atmosphère de l'île s'en est fait le peintre dévoué. Toutes ses toiles reflètent fidèlement la couleur locale. Il vécut à Sainte-Pétronille.

La paroisse Saint-Laurent est située sur le côté sud de l'île. Les habitants de cette localité sont renommés pour la fabrication de chaloupes qui se distinguent par leur élégance et leur solidité.

Le visiteur peut s'arrêter au Moulin de Saint-Laurent, ancien moulin à farine, très vieux et pittoresque, où il pourra déguster des mets de choix au son d'une musique spéciale.

Le Centre d'Art de Saint-Laurent charmera le touriste par sa galerie d'art, d'artisanat et d'antiquités. L'été, on y donne des cours de céramique.

La paroisse Saint-Jean possède plusieurs vieilles demeures dont la construction remonte au Régime français et qui sont encore aujourd'hui en bon état. Toutes ces vieilles maisons occupent des sites très pittoresques et sont très intéressantes à visiter.

Saint-François comprend toute l'extrémité nord-est de l'île. C'est dans les limites de cette paroisse que se trouvait l'ancien fief seigneurial d'Argentenay. C'est à cet endroit que les décors, qui ont servi à la production de la série télévisée d'Iberville, ont été érigés. Construits d'après les données recueillies dans les archives historiques par une équipe de recherchistes, ces décors sont authentiques et sont accessibles au public qui peut les visiter, chaque jour de la semaine, du 1er juin au 28 septembre.

L'église de cette paroisse remonte à 1734. En 1759, année qui marqua un point tournant dans l'histoire de Québec et du Canada, les Anglais occupèrent l'église et le presbytère et s'en servirent comme hôpital pour les blessés et les malades de l'armée anglaise.

Sainte-Famille, la plus ancienne et la plus historique des paroisses de l'île, constitue l'étape suivante, et s'étend sur une longueur d'environ six milles. Elle possède le plus grand nombre de vieilles maisons. Notons l'Atre (deux maisons historiques classées comme tel par la Commission des Monuments historiques), où le visiteur pourra facilement oublier le vingtième siècle en dégustant de succulents mets anciens canadiens, mijotés sur le feu de l'âtre et servis avec du pain de ménage.

Saint-Pierre est la dernière paroisse que traverse le touriste avant de compléter le circuit. Elle est située sur la côte nord de l'île, face aux Laurentides que, par temps clair, l'on peut apercevoir à une distance de plusieurs milles.

L'église de Saint-Pierre, malgré ses deux siècles d'existence, est très intéressante à visiter ainsi que la petite chapelle située sur le bord de la route.

Cette paroisse fut le siège du diocèse de Québec durant quatre ans. Le titulaire en était le curé Son Exc. Mgr. Mariauchau d'Esglys, premier Canadien français à devenir évêque de Québec.

Chaque paroisse a ses souvenirs particuliers et son visage propre. La grande culture, ainsi que la culture fruitière constituent les principales occupations des habitants. Les pommes et les fraises de l'île jouissent d'une excellente renommée. Il se fait aussi sur les battures beaucoup de chasse au petit gibier.

Un terrain de campisme, dirigé par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, offre aux campeurs 290 emplacements, à Saint-Jean, dans un décor magnifique.

Des manifestations artistiques, concerts et récitals principalement, s'y déroulent chaque été.

Avec le charme unique et la beauté de ses paysages, ses vieilles maisons qui semblent cramponnées à jamais au sol, l'île d'Orléans exerce vraiment sur tous ceux qui la voient et la visitent un attrait particulier.



LES ESCALES D'ULYSSE

Le plus vieux crâne du monde

Le crâne le plus vieux et le plus complet jamais découvert dans le monde a été présenté vendredi au président Jomo Kenyatta par le professeur Richard Leakey, directeur des musées nationaux kenyans, auteur de cette découverte.

Ce fossile, dont l'âge est estimé à au moins deux millions et demi d'années, a été trouvé au cours de fouilles entreprises le mois dernier sur la rive orientale du lac Rudolf, dans le nord du Kenya. C'est, a précisé le professeur Leakey, le cinquième crâne fossile découvert dans cette région et également le plus ancien.

En même temps, des outils de pierre qui semblent dater de quelque deux millions quatre cent mille ans et être les plus anciens découverts jusqu'à présent ont été présentés au président Kenyatta.

UNICEF

La première exposition de tableaux offerts par des artistes de renommée mondiale pour reproduction dans les cartes de voeux et calendriers UNICEF aura lieu dans le foyer de l'édifice Air Canada à la Place Ville-Marie, du 1er au 19 décembre prochain.

Cette exposition montrée en avant-première à New York et à Boston, est présentée à Montréal avec le concours de Trizec Corporation Ltd. et du Conseil des Marchands de Place Ville-Marie.

Les tableaux inclus dans l'exposition sont l'oeuvre de plus de 100 peintres du monde entier et ont été reproduits dans les calendriers et cartes de voeux UNICEF cette année ou auparavant. Les cartes de la collection 1969 seront en vente au Comptoir d'information de la Galerie de boutiques de Place Ville-Marie durant l'exposition. Les fonds recueillis au moyen de cette vente servent à financer 477 programmes d'aide à l'enfance entrepris par UNICEF dans 120 pays.

Regardez votre clé

Quand vous serez à Londres, regardez votre clé d'hôtel. Si vous avez la chambre 719, rendez-vous au Théâtre lyrique et montrez votre clé: on vous invitera au spectacle, en l'occurence le dernier succès de Neil Simon, Plaza Suite.

PORTUGAL

16 jours de soleil $325.

Oui, pour $325, seulement, de Montréal, voyage en avion CP Air, offrez-vous, en plein hiver, deux semaines de soleil sur la côte du Portugal, logez dans des hôtels modernes et profitez de la voiture mise à votre disposition . . . conduisez-la au gré de vos désirs. Ceci n'est qu'un exemple des excursions "Suntours" vers le monde du soleil que vous propose CP Air. Espagne, Portugal, Maroc, Iles Canaries, partout du soleil qui vous attend, partout l'agréable liberté des voyages organisés "Suntours", partout leurs prix étonnamment bas. Vous trouverez tous les détails sur ces excursions dans notre brochure "Coup d'ailes vers le monde du soleil". Elle est gratuite. Demandez-la. La demander c'est, déjà, être parti . . . *à la conquête du monde avec CP Air.*



Je désire recevoir votre brochure "Coup d'ailes vers le monde du soleil".

Nom _____

Adresse _____

Mon agent de voyage est _____

Postez à: CP Air, 1180 Lagauchetière ouest, Montréal 101, Qué.

CP Air

Faites un heureux séjour au Portugal!

Voyages TRAVELAIDE LTÉE

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

26 personnes de langue française pour mieux vous servir

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 H. LE SAMEDI JUSQU'À 4 H.

Services gratuits UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

Publication d'une brochure touristique régionale

La neuvième d'une série de brochures touristiques régionales que le service de la publicité du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche a entrepris de publier depuis quelques années, vient d'être publiée et est présentement en distribution. Elle s'intitule "Montréal et environs". Conçue dans le même style que la brochure **Québec et environs**, éditée en mai dernier, cette nouvelle publication de la même série comporte 76 pages plus la couverture. On en a tiré 100,000 exemplaires. Le texte ainsi que la partie illustrée, qui comprend 54 photographies reproduites en quadrichromie, témoignent du dynamisme de la métropole du Canada sans oublier de faire écho à son passé toujours vibrant. Le service de la publicité a donné à **Montréal et environs** la même présentation et le même format qu'il a adoptés pour toutes les brochures de la même série, qu'elles soient nouvelles ou rééditées. Ce format plus compact – qui est de 5½ sur 9 pouces, à comparer avec 7 sur 10 pources pour l'ancien – facilite la manipulation de la brochure et son transport dans la poche du veston ou la boîte à gants de la voiture. Sa conception améliorée la rend plus facile à lire et à consulter. Les illustrations en couleur sont disposées au commencement et à la fin de la plaquette; la section centrale comporte vingt pages de texte français et vingt pages de texte anglais. La brochure est divisée en trois chapitres principaux: l'histoire de Montréal, les itinéraires et attraits de la ville et ses environs, les excursions dans les régions adjacentes.

GUADELOUPE
ANTILLES FRANÇAISES

VILLAS À LOUER
$450. à $650. par mois

s'adresser à: M. Joël Clerc,
2 bis, rue Achille,
Bois-Neuf,
Pointe-à-Pitre,
Guadeloupe, Antilles françaises.



À la fois culturel et reposant . . . le VOYAGE intelligent par excellence!

LE MEXIQUE

Dix départs accompagnés durant l'hiver 69-70:
20 et 27 décembre • 17 et 31 janvier
7, 14, 21 et 28 février
14 et 28 mars

Aller et retour par CP Air

MER ET MONTAGNES: VISITES ET REPOS

16 jours $645 (can.)

Dépliant sur demande

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTRÉAL, P.Q.
TÉL.: UN. 1-2485

La maison aux milliers de références

VOLS QUOTIDIENS SANS ESCALE VERS LA FLORIDE

DE MONTRÉAL CET HIVER AIR CANADA

L'EXPOSITION JAPONAISE UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE OSAKA 1970

DU 15 MARS AU 13 SEPTEMBRE

EXPO '70

L'emblème de l'Expo '70 est la fleur nationale du Japon, la fleur de cerisier, qui reflète le thème central "Progrès humain dans l'harmonie"

Les pétales de la fleur représentent les cinq continents qui se donneront rendez-vous à l'Expo '70 d'Osaka.

"Expo '70 - 3-UT-4"

Choix de 18 départs de mars à septembre
Il n'est pas trop tôt pour s'inscrire

"CAMÉLIA" 9 pays - 32 jours - Extrême-Orient - $2,095.
"ORCHIDÉE" 5 pays-25 jours-Tour du Pacifique - $1,745.
"LOTUS" 4 pays-18 jours-Minitour du Pacifique-$1,495.
"NENUPHAR" 6 pays-25 jours-Tour du Pacifique-$1,790.

D'importance primordiale pour les voyageurs qui iront visiter l'Exposition d'Osaka: le choix d'un hôtel de tout premier ordre dans la région de Kyoto/Osaka, avec l'assurance de réservations bien confirmées.

Tous nos hôtels sont réservés depuis 1968

"Route des Fleurs - Autour du Monde"

Les voyageurs qui songent à aller à Bangkok, Thailande, se trouveront dans ce pays à "mi-chemin" du Tour du Monde. Vers Montréal, la distance est à peu près la même; vers l'est par le Pacifique, ou vers l'ouest par l'Inde.

Pourquoi ne pas faire le Tour du Monde, plutôt que de revenir sur ses pas? La durée du voyage et les prix se comparent favorablement.

Choix de 5 départs pour le Tour du Monde

5 mars - Vers l'Est 9 pays - 32 jours - $2,440.

Ce départ vient d'être ajouté à notre série, car notre voyage du 19 mars (même itinéraire) est déjà presque complet.

Turquie - Iran - Inde - Népal - Thailande
Hong Kong - Formose - Japon - Hawaii

19 mars - même itinéraire 9 pays - 32 jours - $2,440.

8 mai - Vers l'Ouest 12 pays - 38 jours - $2,560.

Los Angeles - Honolulu - Japon - Formose - Hong Kong
Cambodge - Thailande - Népal - Inde - Iran - Turquie
Séjour à Paris, en route vers Montréal.

Ces trois voyages visiteront l'Inde et l'Iran à l'époque la plus favorable.

Deux voyages d'été par l'URSS

3 juillet et 31 juillet 8 pays - 31 jours - $2,370.

Danemark - U.R.S.S. - Inde - Népal
Thailande - Hong Kong - Hawaii

Tous les prix en dollars canadiens

Demandez nos dépliants sur ces voyages

Notre agence offre à ses clients, dans le montage de voyages Autour du Monde, une expérience sans égale. Notre 14e voyage de groupe, (direction: Mlle Pascale Hone) vient de se terminer avec le Japon et Honolulu.

Tous nos voyages seront dirigés par des membres de notre personnel ou par des accompagnateurs qualifiés ayant l'expérience de la direction de groupes dans des pays lointains . . . et tous des Canadiens français pour bien servir notre aimable clientèle.

Déjà inscrits dans l'histoire de notre agence depuis 1959
18 voyages de groupe au Japon
Plus de 50 années d'expérience à votre service

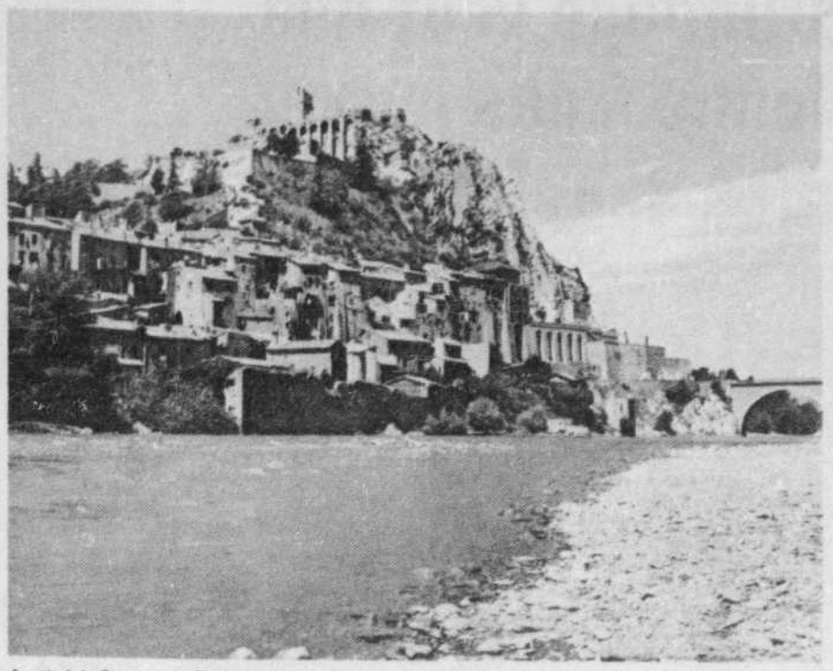
VOYAGES HONE

1460 av. UNION, Montréal 111 - Tél.: 845-8221
Le métro à notre porte - Station McGill-Union
Notre bureau ouvert le jeudi soir jusqu'à 7.00 p.m.

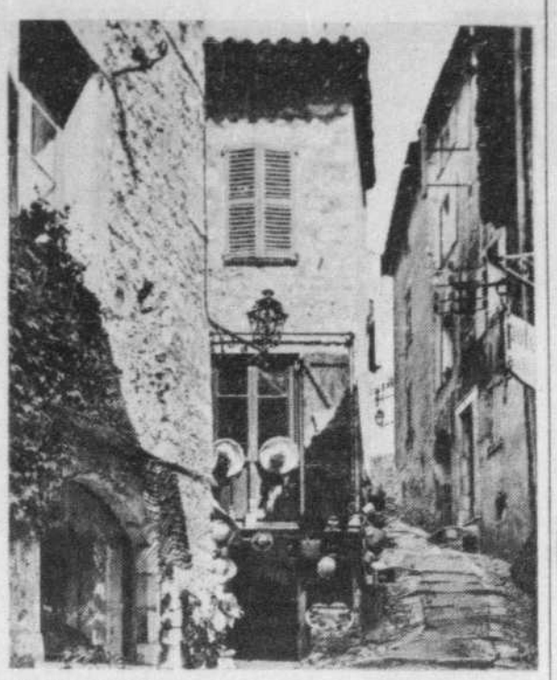
L'OEIL SUR LES ROUTES



Le cloître de Ganagobie



Au pied de Sisteron: la Durance



Une rue de St-Paul

Haute Provence et Côte d'Azur

par François Barbeau

Quand on arrive du Nord, la Provence, même par temps gris, se manifeste presque instantanément par sa chaleur, sa couleur, son odeur, ses bruits, son accent, son rythme.

Pourtant, la Haute Provence, à ses débuts géographiques, présente comme premier coup d'oeil des montagnes calcaires pauvres, à la végétation maigre et clairsemée, aux sommets arides, coupées de torrents puissants qui creusent des "clues", gorges étroites.

Sisteron, sur le versant sud des Préalpes de Digne, est justement située au passage d'une de ces "clues" de la Durance. La ville s'étend sur une butte escarpée dominée par une antique citadelle du XIe siècle, mais dont les parties conservées ne remontent qu'au XIIIe siècle.

De cette forteresse, en suivant le chemin de ronde, les plus hardis pourront se pencher, de la guérite du Diable, vers la Durance rocailleuse.

Toujours en filant vers le sud, à quelques kilomètres au sud de Peyruis, au sommet d'une ronde montagne d'où la vue s'étend sur la vallée de la Durance et les Préalpes de Digne, le prieuré de Ganagobie (on y a tourné il y a plusieurs années le film "L'élixir du Père Gaucher"), couvent bénédictin fondé il y a mille ans. Les moines y parlent avec un sourire de leurs frères de Saint-Benoît du Lac. Dans le sanctuaire, mais cachées à la vue des visiteurs par une épaisse couche de terre pour les protéger, des mosaïques du XIIe siècle, en voie de restauration et qui sont, dit-on, les plus belles du genre jamais retrouvées. Le cloître aussi, avec ses colonnes puissantes, est intéressant, de même que le portail de l'église, à festons.

Jean Giono, qui habite Manosque depuis plusieurs années, a trop bien décrit les environs de cet important centre agricole pour qu'on tente ici de rivaliser avec lui. Relire seulement, par exemple, Un roi sans divertissement...

De Manosque, par Valensole et Riez, Moustiers Sainte-Marie, petit village adossé à la montagne grise, surplombé par deux pics pierreux reliés par une chaîne de fer portant en son milieu une étoile. Le plus étrange, c'est qu'on ignore qui a posé cette chaîne. Toujours on l'a vue dans le ciel de Moustiers, toujours les gens en ont parlé. On suppose qu'au Moyen Age, un chevalier de Rhodes, Blacas, la fit pendre. Prisonnier des Maures, il avait fait le voeu, dit la légende, de poser une étoile dans le ciel de Moustiers s'il revenait un jour dans son village. Le poète Mistral a d'ailleurs chanté cette histoire: Presounié di Sarrasin, etc.

D'autres légendes attribuent à une intervention divine l'apparition de cette étoile dans le ciel de Moustiers. Au-dessus du village, une source abondante et fraîche jaillit des rochers et se déverse dans le vallon, qu'enjambe un pont de pierre.

Moustiers Sainte-Marie est aussi le pays de la faïence et des faïenciers. Au XVIIIe siècle, on écrivait même que la faïence de Moustiers était la plus belle et la plus riche du royaume de France. Aujourd'hui encore, la faïence est à l'honneur à Moustiers, même si le secret d'antan est perdu. On retrouve dans le musée de Moustiers des exemples de ces belles pièces d'autrefois: Moustiers blanc, camaïeu bleu, polychromes genre Olerys. On note que des chefs-d'oeuvre sortis des faenceries de Moustiers sont exposés aux musées de Sevres, du Louvre, au musée Arbaud à Aix, dans des musées de Marseille, de Grasse, etc.

C'est de Moustiers Sainte-Marie qu'on prend la route des Gorges du Verdon, le grand canyon de la France, qui s'étend sur un peu plus de dix milles. Le spectacle de cet abîme aux parois vertigineuses, dans une nature sauvage, désertique, est sans rival en Europe. La largeur des gorges varie de 20 à 300 pieds et leur profondeur, du rebord des plateaux, de 800 à plus de 2,000 pieds.

Le Verdon tire son nom de la couleur turquoise de ses eaux. C'est par la rive sud qu'il vaut mieux passer pour apprécier ses dantesques paysages. Cet itinéraire, dit de la Corniche sublime, atteint une sorte de perfection touristique: la route va véritablement à la recherche des passages et des points de vue les plus impressionnants. Les aperçus en plongée sur le canyon sont saisissants, mais le trajet lui-même en vaut le coup pour les horizons qu'il permet de découvrir. C'est en début d'après-midi qu'il est à conseiller de faire cette route. Les ombres sont alors ni trop longues ni trop courtes; le soleil teinte d'orange les parois rocheuses; le Verdon est d'un vert glacial.

A mi-chemin environ, un des affluents du Verdun, l'Artuby, joint les eaux vertes dans une furie de tourbillons. Des Balcons de la Mescla, le regard plonge vertigineusement vers les eaux coléreuses, qui se replient ensuite autour d'une crête en lame de couteau.

La route de la rive nord, bien que moins spectaculaire, traverse par contre le Point Sublime, avec vue splendide sur l'entré du canyon, au-dessus de la jonction d'un autre affluent du Verdon, le Baou.

Bien que ces excursions soient plus faciles en auto, et partant plus agréables, on peut faire un bout de chemin à pied dans le grand canyon même. L'excursion pédestre comprend cinq bonnes heures de marche, sans compter les arrêts, et est réservée aux endurcis. De plus, il est recommandé de n'emprunter que le sentier balisé, le niveau des eaux du Verdon étant sujet à de brusques variations orésultant du fonctionnement d'usines hydroélectriques.

Après cette promenade exténuante, filons vite vers la côte. La Côte d'Azur.

Où qu'on arrive, à Hyères, à St-Raphael, à Cannes, à Nice, l'émerveillement est toujours le même. La mer, les palmiers, les plages de sable ou de galets, l'animation, l'air même ne peuvent manquer de surprendre même les blasés.

Chacun sur la Côte a son coin préféré, son restaurant favori, sa plage de prédilection. Tous les villages sont connus, tous les bistros ont été explorés, tous les touristes y sont venus. Et reviennent.

Ils reviennent peut-être pour voir les autres: les richissimes, les vedettes et leurs amis, parés à la dernière mode ou peut-être à la mode d'avant-garde; les riches Américaines qui s'affichent sur les plages dans des tenues légères; les Anglaises qui viennent se déchaîner sous des cieux plus cléments que ceux de leur pays; les jeunes premiers à la recherche de l'âme soeur et quoi encore...

Si tous ces gens disparaissaient, il resterait toujours les paysages, les gens du pays, avec leur charme provençal, leur lenteur, leur chaleur. Il resterait aussi les restaurants à l'haleine épicée, le rosée de Provence, les petits villages fortifiés en retrait des eaux bleues de la Méditerranée.

Un de ces villages, justement, n'est pas passé inaperçu des visiteurs. St-Paul, que tout le monde connaît, ne perdra jamais son charme. Il est essentiel, pour bien goûter son charme, de laisser loin derrière soi ses compagnons, de fuir les milliers d'autres visiteurs qui y flânent à toute heure de la journée, et de s'aventurer dans les rues les moins fréquentées, d'observer comment on pend le linge aux fenêtres, de regarder une bonne vieille voilée de noir arroser avec amour ses plantes posées sur le rebord de la fenêtre d'observer les ébats d'un chat provençal dans les rues étroites trouées ici et là d'un rayon de soleil.

Les passages les plus fréquentés par les visiteurs sont remarquables non seulement par les boutiques qui s'y ouvrent, mais par le soin qu'on a mis à y disposer, en forme de fleurs ou d'étoiles, des milliers de cailloux arrondis par le temps et fixés dans un ciment plus blanc que gris.

La visite de l'église de St-Paul est essentielle. Les oeuvres-d'art qu'elle renferme sont nombreuses (école italienne, école de Murillo, statues d'argent, de vermeil, d'albâtre, etc).

A quelques minutes de St-Paul, la fondation Maeght, ensemble architectural spécialement conçu pour faire aimer l'art moderne. Cet ensemble comprend actuellement une série de salles d'expositions, qui s'ouvrent sur des patios et des jardins, une chapelle, une résidence pour artistes, salle de projection, des terrasses et une vaste cour où sont présentés chaque été les spectacles des Nuits de la Fondation Maeght.

Il faut préciser que la fondation n'est pas une galerie d'art et n'a pas de but commercial. Elle a été plus particulièrement conçue à l'origine comme un hommage aux grands artistes: Bonnard, Braque, Miro, Chagall, Kandinsky et Giacometti, dont les oeuvres exposées sont nombreuses.

La Fondation presente chaque année plusieurs expositions de caractère international présentant soit un panorama de l'art contemporain soit une rétrospective ou un hommage à l'un des maîtres de l'art vivant.

En août et septembre, par exemple, on présentait un "Hommage" à Chagall en exposant un choix très important de peintures réalisées par lui depuis 1947.

Dans les jardins de la Fondation, on reconnaît à leur allure des Calder et, dans les salles, des toiles de Riopelle, parmi tant d'autres.

A l'autre boût de la Côte, dans les Maures, derrière St-Tropez, posé sur les rochers, on atteint La Garde-Freinet après une longue route en lacets, bordée de chataigniers et de chênes-lièges. Les pins y sont aussi magnifiques. En saison, on y chasse le sanglier avec les habitués du Cercle des travailleurs.

Le départ se fait tôt le matin. Dans la gibecière, un casse-croûte substantiel accompagné d'une bonne bouteille rebondit sur les fesses. On se groupe sur un sommet, on tire un plan d'action, et on se disperse, avec les chiens en laisse qui bondissent d'impatience et qui frémissent à l'odeur du sanglier.

On rabat la bête vers les chasseurs à l'affût puis on l'abat d'un coup de fusil chargé de plombs gros comme des crottes de lapin. Le partage est fait, on charge l'animal aux rudes poils tachés de sang sur un camion, et ça recommence, jusqu'à la tombée de la nuit, après des courses effrénées dans des sentiers à peine tracés, après des ascensions de montagnes arides, entrecoupées de quelques repos autour d'un feu de branches de pin.

Et comme nous sommes dans le pays du pastis, le tout se termine par un coup au Cercle, où l'on raconte et redit les meilleures chasses, les plus drôles incidents, voire même les accidents, les mésaventures.

Et c'est ce que les villégiateurs de Nice, de Cannes, de St-Tropez et des autres centres mieux connus ne connaissent pas. Eux, par contre, ils savent où joue l'orchestre le plus réputé, dans quel hôtel s'est arrêté la starlette X, dans quel casino M. Y. a perdu ses gros sous, dans les bras de qui Mlle Z vient de tomber.

Ces potins ne manquent pas de charme, pas plus d'ailleurs que la vie dans les grands centres de la Côte. La plage et le soleil y jouent un grand rôle Au pouce carré, la chair brune exposée sur les plages ne se compte plus. Pour chasser la lourdeur du soleil, rapide bain dans la mer aux vagues douces, puis rechaise-longue, rehuile de soleil, rechapeau de plage, relunettes fumées...

Puis, le temps d'une bonne douche pour chasser le sel qui colle aux cheveux on s'asseoit à la terrasse d'un café, de préférence sur la Promenade des Anglais ou sur le boulevard de la croisette, on regarde qui les jolies filles qui les beaux hommes. Dîner, pousse-café, spectacle, casino, danse, la belle vie quoi!

Mais, où qu'on soit en France, on finit par s'ennuyer de Paris, qu'on veut revoir au plus vite. C'est de Nice que les avions partent pour la Ville Lumière. Air France vous y conduit en un moment, à peine le temps de goûter quelques coupes de champagne...

Exclusivité des Bermudes: la Cinquième Saison

(trois mois d'agrément de plus par année)

La Cinquième Saison n'a rien à voir avec le climat. On ne peut la comparer avec l'été, l'automne, l'hiver ou le printemps. La Cinquième Saison est celle des choses qu'on n'arrive pas à faire en d'autres temps, celle des nouvelles rencontres, mais surtout celle où les Bermudes offrent un visage radieux tandis que tout est triste ailleurs. Vous ne pouvez découvrir la Cinquième Saison ailleurs . . . elle est exclusive aux Bermudes.

Le Maire de la ville de Hamilton vous invite à un thé avec défilé de mannequins.

Les joueurs de cornemuse et les tambours portant le kilt présentent leur pittoresque cérémonie traditionnelle.

Le Maire de la ville de Saint-Georges vous invite à faire le tour de cette ville historique et voir les canons tonnant les douze coups de midi.



Les équipes locales de soccer, football et hockey sur gazon se disputant leurs championnats apprécient les applaudissements des touristes.

Les merveilleux Jardins Botaniques sont en fleurs et vous pouvez les admirer gratuitement les vendredis matins.

Les petites routes tortueuses sont idéales pour la bicyclette et très agréables pour les balades en taxi.

Les boutiques déploient un vaste éventail de marchandises attrayantes importées des quatre coins du monde.

Et tout cela n'est qu'à 700 milles en mer. Informez-vous au sujet de la Cinquième Saison auprès de votre agent de voyage. Ou obtenez des détails en écrivant à: Bermudes, Dept. MLD/5, 85 Richmond Street, West, Toronto, Ontario

Saison de Rendez-vous
Bermuda

Laissez-nous vous préparer un agréable voyage aux Bermudes

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

26 personnes de langue française pour mieux vous servir

VOYAGES **TRAVELAIDE** LTÉE.

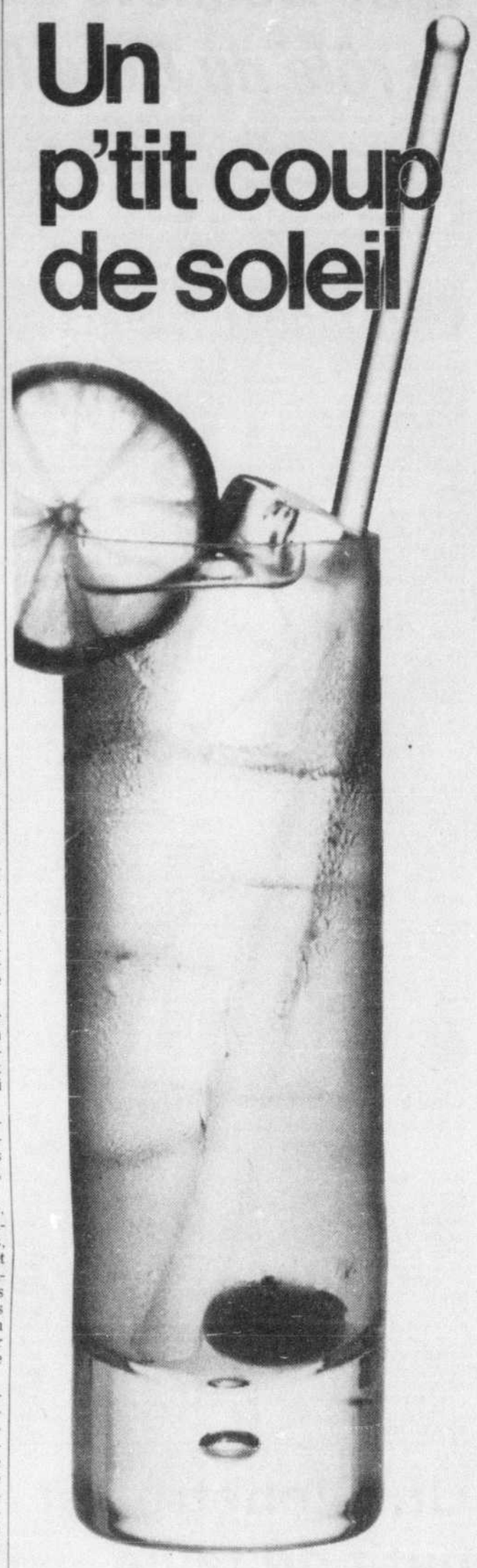
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 H. ET LE SAMEDI JUSQU'À 4 H.

Services gratuits

UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL

Un p'tit coup de soleil



Nous avons un remède bienfaisant contre les traîtrises de l'hiver. Du soleil et encore du soleil. Du soleil antillais. Mais, il ne nous suffit pas de vous y conduire. Nous voulons vous y douilletter.

ET . . . À LA BONNE VÔTRE:

. . . enfin tout ce que vous aimez dans les hôtels de première classe. Nous aurons pour vous tellement d'attentions que vous regretterez presque d'arriver à destination. Incidemment, nous n'avons pas d'égal pour les consommations!

De New York, les croisières aux Antilles de l'Empress:

6 déc. (13 jours); 20 déc. (13 jours); 17 janv. (12 jours); 30 janv. (13 jours); 14 fév. (20 jours); 7 mars (19 jours); 27 mars (9 jours); 7 avril (10 jours); 18 avril (13 jours); 2 mai (13 jours); 15 mai (10 jours).

Ports d'escale typiques: St-Thomas, La Martinique, La Barbade, Aruba, San Juan, La Guaira, Curaçao, Port-au-Prince, Trinidad, Cristobal, Antigua.

À partir de: $297

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou de tout bureau du Canadien Pacifique.

Les croisières aux Antilles de l'Empress

Laissez-vous donc gâter

CP Navigation

l'information sportive

Blue Bonnets dans le rôle du Père Noël

La piste Blue Bonnets offrira $3,000 en moyenne par course, demain après-midi lors de son programme hebdomadaire dominical, le seul présenté en matinée. L'enjeu de la course principale se chiffre par $10,000. Il n'y aura que 5 concurrents dans cette épreuve, mais leurs gains à vie dépassent le demi-million.

Les concurrents seront, dans l'ordre que le handicapeur Léon Bouchard les a choisis: Golfer Mir, Score Time, Shadydale Pitch, R. Yankee Wann et Andy's Son. Le choix n'était pas facile. Shadydale Pitch l'a emporté de justesse sur Score Time à son dernier départ et R. Yankee Wann a lui aussi paradé dans le cercle du vainqueur.

Score Time et Golfer Mir ont tous deux gagné $122,000 à vie. C'est toutefois Andy's Son qui domine le peloton, en ce domaine, le cheval des Maritimes ayant accumulé $142,-491. R. Yankee Wann a récolté $119,360 tandis que Shadydale Pitch a gagné $47,465 pour ses propriétaires. Il faut souligner cependant que Shadydale Pitch n'est âgé que de 4 ans. A l'âge de 2 et 3 ans, Shadydale Pitch n'a jamais su justifier la valeur dont il fait preuve cette année. Il a gagné $39,096 en 24 courses.

Golfer Mir est le premier choix du handicapeur à 2-1, mais Andy's Son, le 5e choix de l'épreuve est à 5-1. Il semble donc que le choix n'ait pas été facile à faire et que les amateurs peuvent s'attendre à une course très serrée et à une fin de course enlevante.

Golfer Mir a gagné 4 des 21 courses auxquelles il a pris part cette année. Score Time en a gagné trois. La semaine dernière, c'est grâce à la rapidité des réflexes de Benoit Côté que Shadydale Pitch a pu remporter la victoire. Côté a vite poussé sa monture à l'extérieur quand il a senti que Roger White allait attaquer et Roger a dû reprendre Score Time bien en main avant de se lancer à nouveau à la poursuite des meneurs, mais la différence entre la victoire et la deuxième place résultait de la manoeuvre de Côté peu avant le demi-mille.

Demain également, un autre protégé de Benoit Côté, Grateful Pat celui-là, sera en quête de sa septième victoire consécutive, sa 4e d'affilée à Blue Bonnets. Ce soir, un amble de $7,000 est à l'affiche. On y verra Disband, St-James Street, Fitzgerald, Lehigh Boy et Pacefast Pick.

INSCRITS À B.B.

PREMIERE COURSE
TROT N.G. de $3,000 en 69
BOURSE $1,600

1- Success Do	R. White	3-1
7- Jess Yates	G. Emond	7-2
8- Telstar Hanover	G. Beauchemin	4-1
2- Darnley's Choice	Y. Gamache	5-1
4- Lady Circo	M. Lefebvre	7-1
5- Midas Hanover	C. Poulin	8-1
6- Gemini Frost	R. Savignac	8-1
3- Robert Titan	R. Meilleur	10-1

DEUXIEME COURSE
AMBLE — 2-3-4 ans N.G. de $2,000 à vie
BOURSE $1,400

2- Armbro Jingle	B. Côté	2-1
3- Mystery Pistol	W. O'Doherty	3-1
4- Lord Salaberry	F. Leboeuf	5-1
1- Lew James	C. Peiletier	6-1
7- Effrat Lobell	J. Hébert	10-1
6- Atlantic Mir	V. Bourgon	10-1
5- Two Mountain Pass	R. Grandmaison	12-1
8- My Mart	J. J. Martineau	12-1

Aussi éligible:
Great Pride G. Jutras

TROISIEME COURSE
AMBLE — N.G. de $10,000 en 69
BOURSE $3,200

1- Le Lion	C. Durpé	3-1
6- Jasco Mir	Y. Gamache	7-2
4- Supreme Yankee	B. Côté	4-1
3- Easy Pick	A. Deguise	9-2
5- Novae Scott	V. Bourgon	5-1
7- Tupelo Lou	G. Baillargeon	7-1
2- Polli J. Adios	M. Bouvrette	10-1
8- Lonesome Valley	M. Picard	10-1

QUATRIEME COURSE
TROT — N.G. de $4,500 en 69
BOURSE $1,900

4- Proudly	D. Larochelle	3-1
2- Kawartha Calls	P. Dussault	7-2
8- Dartley's Girl	D. Pierce	4-1
3- Success Bomb	J. Lahaie	9-2
5- Granby Girl	R. Beaudoin	5-1
6- Mr. Coal Dust	A. Marcotte	8-1
1- Fame N Fortune	C. Poulin	10-1
7- R. D'S Ike	R. Meilleur	10-1

Aussi éligible:
Davey Mir Pas choisi

CINQUIEME COURSE
AMBLE — A réclamer $3,500
BOURSE $1,500

2- Atom Time	N. Tremblay	3-1
7- Angelic Wick	W. Bourgon	7-2
1- Awanda Hanover	J. Hébert	4-1
3- Singer	R. Paradis	9-2
4- Drummond Chief	Y. Plouffe	5-1
5- Amana Hanover	M. Giguère	5-1
6- Morry Dares	S. Grisé	8-1
8- Zeno	M. Turcotte	10-1

SIXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer $5,000 — $5,500
BOURSE $1,900

7- Whirlred	A. Hanna	3-1
2- Queen's Nick	Pas choisi	7-2
6- Colonel Drummond	Y. Plouffe	4-1
3- Rum Runner	B. Côté	9-2
8- Speedy Satan	J. J. Martineau	5-1
1- Stirling Mir	D. Larochelle	7-1
5- Kawartha Beattie	G. Gendron	8-1
4- Adios Look	M. Munroe	10-1

Aussi éligible:
Magnolia Pas choisi

SEPTIEME COURSE
AMBLE — N.G. de $4,000 en 69
BOURSE $1,800

1- High Dream	C. St-Jacques	3-1
2- Reddi J. Adios	R. Barreau	7-2
4- Victory Knightess	M. Bouvrette	4-1
6- Pompier Bill	S. Grisé	9-2
3- Duc Drummond	G. Dumont	5-1
8- Senateur Bunter	J. J. Martineau	6-1
5- Sudden Yankee	G. Baillargeon	10-1
7- Meadow Elite	R. Ponton	12-1

Aussi éligible:
Jimbos Girl D. MacTavish

HUITIEME COURSE
AMBLE — A réclamer $8,000 — $9,000
BOURSE $2,600

7- Belle Wilson	C. Poulin	3-1
1- Bachelor's Star	A. Bédard	7-2
3- Saul Hanover	D. Larochelle	4-1
8- Ray Mir	G. Gendron	9-2
6- Divad	G. Lachance	5-1
2- Miss Lady Byrd	J. G. Brosseau	6-1
4- C. F. Attorney	C. Pelletier	6-1
5- Hazy Dares	K. Waples	8-1

Aussi éligible:
Perennial S. Grisé

NEUVIEME COURSE
AMBLE — Préférés. BOURSE $7,000

2- Lehigh Boy	J. MacGregor	2-1
3- St-James Street	D. MacTavish	5-2
1- Disband	G. Baillargeon	3-1
4- Fitzgerald	R. White	4-1
5- Pacefast Pick	W. Doherty	5-1

DIXIEME COURSE
AMBLE — N.G. de $5,500 en 69
BOURSE $2,200

1- Northwood Garwin	K. Waples	2-1
6- High Basis	G. Lachance	5-2
4- Good Knight Lobell	A. Hanna	3-1
3- Adios Caretaker	G. Jutras	4-1
2- Artic Angus	R. White	5-1
7- Chet Lynn Adios	R. Savignac	10-1
5- Touskege	J. Jodoin	12-1
8- Fashion Charger	Y. Plouffe	12-1

Aussi éligible:
Miles Away S. Grisé

A 7h. PAS DE PARIS
Futurité Blue Bonnets — 3 ans amble — Nés au Canada

1- Mighty Happy	F. Nadeau	
2- Catnip Drummond	G. Jutras	
3- Lachance Mir	Pas choisi	
4- Dart Mir	A. Bédard	
5- Jean Richelieu	D. Larochelle	
6- Vanguard Mir	Pas choisi	
7- Ruth Tar	R. Savignac	

Classement des conducteurs jusqu'au 5 novembre 1969 inclus

	Départs	1er	2ième	3ième	Moy.
FOLEY Joe	11	6	0	2	.606
WAPLES Keith	15	6	3	0	.511
WHITE Roger	39	12	11	3	.490
DEGUISE André	21	5	5	5	.450
GAGNON Clarence	11	2	4	1	.414
LACHANCE Gilles	59	12	12	12	.384
COTE Benoit	70	13	10	16	.341
GENDRON Gilles	33	6	4	8	.330
PONTON Roger	14	3	2	1	.317
HANNA Albert	39	4	10	6	.296
MacTAVISH Duncan	32	6	4	3	.288
HEBERT Jacques	29	5	4	2	.272
LAROCHELLE Denis	19	1	4	3	.240
GRISE Serge	63	10	3	10	.238
TURCOTTE Lesly	18	3	1	2	.235
GAMACHE Yvan	24	4	1	3	.231
ROBILLARD Percy	42	6	2	7	.225
RICARD Michel	16	2	2	1	.215

Avery Brundage veut que l'on revienne à des jeux olympiques simplifiés

BRUXELLES (AFP) — Au cours de la conférence de presse prévue au programme de M. Avery Brundage, qui s'est tenue, hier après-midi à la maison de la presse à Bruxelles, le président du CIO a répondu avec franchise mais aussi avec prudence aux questions que lui posèrent les journalistes belges.

Interrogé tout d'abord sur la possibilité pour les "petits pays" d'organiser les jeux olympiques, M. Brundage a déclaré que depuis son élection au poste de président du CIO, il y a 17 ans, il avait connu le grand succès obtenu par les jeux d'Helsinki (1952), alors que la Finlande est un pays moins important démographiquement que la Belgique. M. Brundage reconnut toutefois que depuis, le programme des jeux était devenu trop large et l'organisation trop chère et qu'il était désirable de revenir à des jeux simplifiés.

M. Brundage précisa d'autre part que les dépenses énormes, comme ce fut le cas à l'occasion des jeux de Tokyo et de Mexico tout comme ceux de Munich en 1972, engagées ne sont pas nécessairement indispensables pour l'organisation des jeux olympiques mais le Japon et le Mexique en avaient profité pour reconstruire ou moderniser, rendre plus agréable leur capitale. Ce sera la même chose pour Munich où notamment un métro sera construit en 1972.

Concernant la simplification du programme olympique, le président du CIO fit remarquer que depuis la rénovation des jeux par le baron Pierre de Coubertin en 1896, ce dernier était déjà adversaire des sports d'équipes, les conditions avaient beaucoup changé. Car si certains sports peuvent encore être considérés comme loisir et amusement, a précisé M. Brundage, d'autres sont entrés dans le domaine commercial tel le sport professionnel et plus particulièrement les sports d'équipes. Il cita le cas par exemple d'un joueur de basket-ball américain qui vient de signer un contrat de 250,000 dollars par an pour évoluer dans une équipe professionnelle.

Quant à l'organisation, le souci du CIO est selon M. Brundage de donner à tous les pays et continents la possibilité d'organiser les jeux comme ce fut le cas pour l'Europe (Finlande 1952), l'Australie (Melbourne 1956) l'Europe (Rome 1960), le Japon (Tokyo 1964), l'Amérique du Sud (Mexico 1968) et l'Europe à nouveau avec Munich 1972.

Au sujet de l'amateurisme, M. Brundage rappela que cette question était à l'ordre du jour depuis une quarantaine d'années et que les règles d'admission à la qualité d'amateur devraient être trouvées. Pour lui il existe deux sortes de compétiteurs: ceux qui pratiquent le sport pour leur satisfaction personnelle et ceux qui le font avec l'intention de retirer des intérêts financiers. A la suite de l'intervention d'un journaliste, M. Brundage admit également une autre catégorie celle des "athlètes d'Etat" et les "athlètes-étudiants" des Etats-Unis.

Interrogé sur la possibilité de combiner le travail à plein temps et la vocation sportive, M. Brundage a répondu par un "oui" catégorique pour des sports tels que l'athlétisme, la natation et la gymnastique alors que c'était impossible pour le ski alpin, par exemple, car la pratique de ce sport nécessite la présence des skieurs durant neuf mois sur les pentes neigeuses, tandis que pour le football, il y a des problèmes très difficiles à résoudre. Il cita notamment le cas du réel champion olympique que fut le docteur Roger Bannister qui fut le premier athlète à courir le mille sous les quatre minutes.



Dave Pitts, l'homme de paille du duo Pitts-Spanky. Ce dernier vous donnera une leçon de patinage des plus orthodoxes lors de son numéro spécial dans le spectacle des Ice Capades. Cette troupe sera de passage au forum de Montréal du 10 novembre au 17 inclusivement.

Derrière le volant

Hill reprend rapidement sa forme après l'accident de Watkins Glen

L'ancien champion du monde Graham Hill reprend rapidement sa forme après une opération qu'il a subie à Londres pour rétablir sa jambe gauche, dont les nerfs étaient attaqués, résultat d'un accident qui faillit être tragique lors du Grand Prix des Etats-Unis le 5 octobre 1969.

Les chirurgiens qui ont opéré Hill ont déclaré après celle-ci que c'était un succès complet et que les nerfs endommagés ne devraient pas mettre en danger la carrière de cette étoile de la Formule Un.

Hill devrait enlever son plâtre dans environ six semaines et Chapman de Lotus lui a promis des tests au début de février afin de se préparer pour le Grand Prix d'Afrique du Sud à la fin du mois de mars.

L'American Road Race of Champion à Daytona le 25 novembre prochain

147 champions régionaux du "Sports Car Club of America" se rencontreront à Daytona Beach à la fin du mois pour la sixième course annuelle en circuit routier réservée au champion des Etats-Unis. Ceux-ci nous viendront de toutes les régions d'Amérique pour compétitionner dans 21 différentes classes.

Durant six jours, Daytona International Speedway sera le théâtre de courses de toutes les classes à partir de la Formule Vee jusqu'aux voitures de groupe 7. Cette série annuelle a lieu en alternance entre Daytona et Riverside et une assistance financière des organisateurs aide à tous les pilotes éligibles à se rendre sur place.

Frazier veut Ellis

NEW YORK — Joe Brazier, détenteur d'une portion du titre mondial des poids-lourds, a déclaré qu'il était disposé à rencontrer Jim Ellis le deux février prochain à New York dans un combat qui mettrait fin à l'imbroglio qui règne chez les poids lourds et qui couronnerait un unique et indiscutable champion de la catégorie.

Yank Durham, gérant de Frazier, a accepté les offres du Madison Square Garden de New York tandis que le gérant de Jim Ellis n'a pas encore fait connaître son point de vue.

Chuvalo pratique

TORONTO — Le champion du Canada des boxeurs poids lourds, le torontois George Chuvalo, livrera un combat où le titre ne sera pas en jeu à Leslie Borden, le 15 novembre prochain à Calgary.

Irv Ungerman, gérant du champion du Canada, a dit que ce combat contre l'ancien champion du Canada des poids mi-lourds servirait de dernier entraînement à Chuvalo pour l'important combat qu'il doit livrer à New York le 12 décembre prochain à l'américan Jerry Quarry.

Les Canadiens derniers

NEW YORK — Pour une des rares fois dans l'histoire des Concours Hippiques internationaux, une épreuve s'est terminée sans vainqueur mais avec deux cavaliers ex-aequo au deuxième rang.

Cet événement s'est produit hier lors du concours hippique international de New York lorsque les Argentins Roberto Pistarini et Hugo Arrambide ont terminé deuxièmes ex-aequo de l'épreuve de puissance après s'être qualifiés lors d'une quatrième épreuve éliminatoire.

L'Américain Bill Steinkraus a pris la troisième place et sa compatriote Kathy Kusner, la quatrième.

Au classement individuel, l'Américain Frank Chapot est en tête avec 20 points devant son compatriote Bill Steinkraus, 18. L'Argentin Pistarini est troisième avec 16 points. Le Canadien Terrance Millar est au sixième rang avec quatre points.

Par équipe, les Américains mènent avec 44 points et devancent les Argentins, 28, les Mexicains, six et les Canadiens, quatre.

Concours de ski pros-am

GARMISCH (Partenkirchen) — Le champion de la coupe du monde de ski alpin 1969, l'autrichien Karl Schranz, s'est prononcé hier en faveur de la mise sur pied de compétitions de ski ouvertes aux amateurs et aux professionnels sur le modèle de ce qui existe dans le tennis.

Il a fait ces déclarations à des journalistes allemands lors d'une visite à la célèbre station de sports d'hiver de Garmisch-Partenkirchen.

Il a ajouté qu'il pensait que des groupes de skieurs professionnels feraient leur apparition en Europe, en Amérique et au Japon après les jeux olympiques de Sapporo en 1972.

Voiture britannique pour Jackie Stewart

LONDRES — Le pilote automobile écossais Jackie Stewart, champion du monde des conducteurs 1969 au volant d'une voiture française "Matra" pilotera la saison prochaine une monoplace construite par la firme britannique "March Engineering" qui fera ainsi ses débuts en compétition.

La nouvelle a été annoncée hier à Londres par la société Dunlop qui patronne le champion écossais. Ce dernier aura pour compagnon d'écurie le Néo-Zélandais Chris Amon qui jusqu'à présent conduisait pour Ferrari, et à qui la firme "March Engineering" confiera la deuxième voiture qu'elle compte engager au départ des grands prix la saison prochaine — à commencer par le Grand Prix d'Afrique du Sud en mars 1970.

Jackie Stewart, qui a dominé de la tête et des épaules les courses de formule un cette saison se trouvait sans voiture pour la saison prochaine. Matra dont les châssis étaient jusqu'à présent équipés de moteurs Ford V8 ayant décidé de remplacer ces derniers par des moteurs 412 de conception française, le champion du monde avait fait part à ses employeurs français de son intention de continuer à courir avec un moteur britannique.

La firme "March Engineering" a son siège social à Bicester (Oxfordshire).

Un Globetrotter petit de taille, grand de talent

S'il est vrai que le petit athlète semble toujours recevoir plus de sympathie que les plus gros et grands joueurs, dans quelque sport que ce soit, et bien Dwight Durante, des Globetrotters de Harlem, doit sûrement être le champion mondial des "sympathiques"! Dwight ne mesure que 5'6", ce qui est pratiquement un "nain" pour un basketteur et comme il l'a toujours été d'ailleurs avec chacune des équipes pour lesquelles il s'est aligné, il est le plus petit as des célèbres Magiciens du Ballon qu'on applaudira de nouveau au Forum le vendredi 21 novembre prochain, lors du passage annuel des Globetrotters dans la métropole canadienne.

La petite taille de "Double D" comme on l'appelle chez les Trotters ne signifie aucunement qu'il ne fait pas les choses en grand. Loin de là! Ainsi, il y a quatre ans, alors qu'il s'alignait au centre pour le club de l'Université Catawba, il établit un fameux record en y allant de pas moins de 58 points dans une joute bien qu'il fut alors apposé à nul autre que l'as "All-American" Henry Logan de l'Université Western Carolina. La moyenne de Durante à Catawba a été de 28.7 points par joute, durant ses quatre saisons avec le club de l'endroit et il fut de plus le joueur qui accumula le plus grand nombre d'assistances. Il est constamment agressif et excitant à voir au jeu, il sait plaire immensément à la foule et possède ce rare don de tout faire paraître facile... un peu comme Jean Béliveau au hockey.

Ce n'est enfin pas par accident que Dwight s'aligne avec les fabuleux Globetrotters. "Je ne voudrais jouer nulle part ailleurs" dit-il. "J'ai été repêché par les Knickerbockers de New York et on m'a aussi offert d'aller jouer professionnellement en Belgique, mais j'ai toujours voulu devenir un Globetrotter. Je jouais dans un tournoi à Greenville, Caroline du Sud en 1966 lorsque les Globetrotters s'amenèrent dans cette ville pour une joute à être disputée le lendemain soir. Je demandai à assister à leur joute et on m'invita même à prendre place sur leur banc. Quelques jours plus tard, je devenais un membre officiel des Harlem Globetrotters et je suis l'homme le plus heureux de la terre depuis. J'espère sincèrement demeurer avec eux durant de longues années".

FORUM
HOCKEY
LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO
DEMAIN à 8 HEURES P.M.
TORONTO vs CANADIENS
PRIX: Sièges réservés: Loges, Promenade, Mezzanine: $2.50 - Amphithéâtre: $2.00 - Cercle: $1.50. Admission générale: $1.25 - Enfants: 50 sous dans les sections non réservées seulement. Billets maintenant en vente.
Veuillez noter que nos guichets ne seront pas ouverts avant 5 heures demain.

Élève modèle

Palm Beach Gardens — Floride — Le Torontois Gary Bowerman est toujours en tête du tournoi de l'école des joueurs de la PGA à Palm Beach Gardens, Floride.

A l'issue des deux premières rondes il présente une fiche de 143 et devance le Britannique Brian Barnes qui a 144.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"
844-3361
Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ANTIQUITES A VENDRE
Une cave à liqueur du XIXe siècle, une table victorienne XIXe siècle et vieux meubles anglais. Téléphoner 738-5473 entre 7-8.30 a.m. ou 5.30-7 p.m. 11-11-69

APPARTEMENT A PARTAGER
Sherbrooke-Delorimier, grand 4 ½ meublé à partager avec jeune fille $60. par mois. Tél.: 526-7214 11-11-69

Grand 3½, non meublé, $100. entre centre d'achats Wilderton et Van Horne, location immédiate Tél.: 739-9971 11-11-69

Marie-Anne & Delorimier — 7 pièces, réfrigérateur, poêle inclus, chauffé, 1 mois loyer gratuit. Tél.: 521-4574. 10-11-69

A VENDRE
Cause départ: salon bateau norvégien époque 1900: 1 causeuse, 1 fauteuil droit, 1 berceuse, 2 chaises droites. Tél.: 274-1713 10-11-69

Tapis dessin oriental, couleurs attrayantes, pour salon, 8' x 10', $65. tapis chinois fait main tout laine, $95. superbe peinture scène vénitienne aux couleurs vives. Tél.: 332-3310. 10-11-69

FRANCHISE KOA
Un brasseur d'affaires. Très grand système international de terrains de camping - 294 en operation, 340 en projet. Système prouvé au succès dans les loisirs en plein air. Excellents revenus pour actionnaires.
Écrire Kampgrounds of America, Box 1138, Billings, Montana 59103 10-11-69

CHALETS A LOUER
Centre d'Art Christian Québécois: chalets, motel, café-discothèque, vue panoramique des Laurentides sur Rivière du Nord, auto-neige, patinoire, proximité des pentes de ski. Saison $300. à $1,200. Jour $7.00 à $33. 7 milles autoroute sur route 11 à Val David. Tél: 819-322-2742 10-11-69

STE-AGATHE: magnifique Bavarois neuf, flanc montagne, 6, meublé, chauffé, salle de jeux, cheminée pierre antique, toit cathédrale en poutre, chambre bain, poêle, frigidaire couleur. Saison: Tél.: 256-6825 11-11-69

CHALET A VENDRE OU A LOUER
Luxueux chalet suisse, neuf, Ste-Agathe, 3 étages, cheminée pierre antique, toit cathédrale, près pentes, (piscine, tennis) ski-doo, pourrait aussi construire sur bail de 3 ans. Tél.: 256-6825 (samedi 254-6728) 18-11-69

COMMERCE A VENDRE
Ecole maternelle avec mobilier inclus. Tél.: 522-3636 18-11-69

COURS
ESPAGNOL: commençant lundi soir, 10 novembre. Conversation espagnole en groupe avec méthode de Madrid. Centre Culturel, 50 St-Laurent ouest, Longueuil Tél.: 679-6512 11-11-69

COURS PRIVES
Professeur diplômée de Paris. Cours d'éducation musicale Martenot, cours individuels ou en groupe. Tél.: 488-7379 10-11-69

DEMANDE D'EMPLOI
Infirmière licenciée recherche travail dans bureau de médecins ou de dentiste. Téléphoner le soir à 272-2296 10-11-69

DIVERS
TOP MART INC., 15 est rue Ste-Catherine. Tél.: 845-0401, métro St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Importations européennes: jaquettes sport $10, habits complets Worsted $10-$20-$30, jaquettes sport $15, imperméables $10-$15, pateiots d'automne $15-$18 Pull-over $5-$6.50, pantalons $3-$6.50 etc. J.N.O.

FEMMES DEMANDEES
Jeunes avocats ambitieux et exigeants cherchent secrétaires bilingues pouvant relever défi. Salaire à discuter. Ecrire Case 79, Le Devoir 11-11-69

SECRÉTARIAT TECHNIQUE
Le Directeur de la recherche d'une éminente Maison de produits pharmaceutiques, récemment aménagée dans des locaux modernes sis sur la route Trans-Canadienne (à ½ mille du centre commercial Fairview) a besoin d'une secrétaire pour fonctions de nature technique.
Les candidates doivent être bilingues, posséder les aptitudes habituelles du secrétariat, ainsi qu'un baccalauréat en science, ou une expérience équivalente dans le domaine scientifique. Une connaissance du milieu pharmaceutique serait un atout.
Pour de plus amples renseignements, écrivez-nous en nous faisant part de vos antécédents et du traitement que vous désirez.

Nous vous assurons une discrétion totale.
Le chef de l'engagement, Laboratoires Merck Frosst,
Case postale 1005,
Pointe-Claire, Qué.
11-11-69

FEMMES DEMANDÉES
Guides Catholiques du Canada
recherche
employée pour travailler comptabilité et administration. Expérience requise, salaire selon qualifications.
Tél: 527-0308
(lundi seulement) 10-11-69

LOGEMENT A LOUER
BROSSARD: bas-duplex neuf, grand 5½, plus salle de jeux, chauffage, eau chaude, garage. Tél.: 678-8537. 10-11-69

Ai 3½, repeint à neuf, chauffé, taxes d'eau payées, eau chaude, poêle et frigidaire fournis, $90. par mois. 2560 Boul. Pie IX, app. 1a. 14-11-69

Logement neuf dans Montréal-Nord, près Lacordaire-Henri-Bourassa, 4½ pièces, non chauffées, installation lessiveuse, vendrait draperies, tapis. Adultes. $85. Tél.: 321-3159 12-11-69

N.D.G. Terrebonne 6, bas, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, près autobus 17, 48, 62, 66, 102, 103. Occupation immédiate. Tél.: 488-5165 ou 484-5703 10-11-69

ON DEMANDE
MANUSCRITS
Lecture, correction, publication. Edition France-Québec.
Appelez M. Collin
Rés.: 389-0516
10-11-69

MANUSCRITS
Lecture, correction, revision de textes avant publication. Édition France-Québec.
Appelez M. Collin
Rés.: 389-0516
10-11-69

PROPRIETE A LOUER
SNOWDON cottage à louer, 3 chambres à coucher, jardin, $130 par mois. 5370 Newman. Tél.: 733-6442 soir. 10-11-69

PROPRIETE A VENDRE
VILLE ST-LAURENT, rue Couvrette, duplex 2-5, sous-sol fini, garage, double chauffage, eau chaude, revenus $3,360. Prix $30,000. Tél.: 388-8367 17-11-69

ST-VINCENT-DE-PAUL: bord de l'eau, bungalow, 5 pièces, sous-sol fini, garage, terrain 100' x 135', $20,000. Tél.: 661-3552. 10-11-69

PROPRIETÉ A VENDRE
BORD DE L'EAU CARTIERVILLE
Propriété impeccable, 10 grandes pièces sur terrain splendide, 12,000 p.c., terrasse bord de l'eau, arbres et fleurs, clôturé pour enfants, permettant profiter grand air toute l'année. Moderne, tout confort, 5 chambres à coucher, 3 salles de bain, complètes, plus "powder-room", salle de jeux 27' x 19', garage double. Votre maison de campagne en ville. Propriétaire.
Tél.: 334-5120 11-11-69

CÔTE DES NEIGES
(près de l'université)
2 cottages jumelés communicants, utilisables séparément ou en un seul immeuble pour club social, institution, résidence d'internes, maison de convalescence, clinique médicale, maison-appartements, terrain 15,000 p.c. grand jardin, 17 pièces, 2 sous-sol, 2 garages, construction 1947.
Prix $125,000.
Écrire Case 71, Le Devoir 10-11-69

TAILLEUR
Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.
DROLET ET TAILLEUR
— SPECIALISTE —
Habits et costumes sur mesure
351 est, rue GUIZOT
Tél.: 388-2532

TERRAIN A VENDRE
ST-VINCENT-DE-PAUL: terrain bord de l'eau, 100' x 135', $7,000. Tél.: 661-3552. 10-11-69

TRANSPORT
ROUSSILE TRANSPORT DEMENAGEMENT local, longue distance. Emballage, entreposage 725-2421. 10-11-69

VIEUX BIJOUX
Achetons vieux bijoux pour la valeur de l'or et du platine ainsi que diamants et pierres précieuses. Pomponette Inc. 250 est Ste-Catherine. Tél.: 861-9293 10-11-69

FEMMES DEMANDÉES
BOMBARDIER LIMITÉE
recherche
SECRÉTAIRE SENIOR
QUALIFICATIONS REQUISES:
- 12e année commerciale ou l'équivalent
- sténo-dactylo
- bilingue
- 4 à 5 ans d'expérience dans le travail de bureau.

FONCTIONS:
- Au niveau de l'Administration

SALAIRE:
- Selon les qualifications, plus avantages sociaux comprenant assurance-groupe et fonds de pension.

Veuillez adresser par écrit votre "curriculum vitae" à:
M. Guy Robitaille,
Agent d'emploi,
Bureaux et Cadres,
Bombardier Limitée,
Valcourt, Qué.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTREAL
STÉNODACTYLO DEMANDÉE
pour le Service des Sciences Comptables
EXIGENCES:
- Excellente connaissance du français écrit et parlé.
- Bonne connaissance de l'anglais.
- Maîtrise de la sténographie française.

EXPÉRIENCE: de 3 à 5 ans.
POUR RENDEZ-VOUS: **844-2821, poste 324** 12-11-69

TRADUCTRICE
Une Maison de produits pharmaceutiques éminente, qui vient d'aménager dans des locaux modernes sis sur la route Trans-Canadienne ouest (à ½ mille à l'ouest du centre commercial Fairview) a besoin d'une traductrice ayant de l'expérience dans le domaine médical.
Les candidates doivent posséder un diplôme universitaire dans les langues ou un diplôme en traduction d'une université agréé, plus un minimum de 3 à 5 ans d'expérience en traduction, de préférence dans le domaine des produits pharmaceutiques.
Pour de plus amples détails, veuillez nous écrire en nous faisant part de vos antécédents, du traitement que vous désirez.
Nous vous assurons une discrétion totale.
LE CHEF DE L'ENGAGEMENT
CHARLES E. FROSST & CIE.
Case postale 217,
Pointe-Claire, Qué. 11-11-69

l'information sportive

lisez LE MONDE DE L'AUTOMOBILE
marabout-auto
COURSES-TECHNIQUES-RALLYES EN VENTE PARTOUT

Hockey

HIER

New York à Oakland

AUJOURD'HUI

Toronto vs Canadiens
New York vs Los Angeles
Boston à Détroit
Chicago à Pittsburgh
St-Louis à Minnesota

DIMANCHE 9

Toronto à Chicago
Oakland à Philadelphie

CLASSEMENT

DIVISION EST

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
CANADIENS	12	5	2	5	44	29	15
DETROIT	11	7	3	1	34	27	15
BOSTON	11	6	2	3	37	31	15
NEW YORK	12	6	4	2	33	35	14
TORONTO	12	4	5	2	32	30	10
CHICAGO	10	3	6	1	20	27	7

DIVISION OUEST

ST-LOUIS	12	5	3	4	45	30	14
OAKLAND	10	4	5	1	21	31	9
PHILADELPHIE	10	2	3	5	20	30	9
MINNESOTA	11	4	6	1	30	33	9
PITTSBURGH	11	2	6	3	27	35	7
LOS ANGELES	9	3	6	0	21	28	6

LES COMPTEURS

	B	A	Pts
Goyette, St-Louis	7	12	19
Orr, Boston	2	16	18
McDonald, St-Louis	7	9	16
Berenson, St-Louis	7	8	15
Esposito, Boston	8	6	14
St-Marseille, St-L.	4	10	14
Redmond, Can.	8	5	13
Balon, New York	5	8	13
Richard, Can.	4	8	12
Mahovlich, Détroit	4	8	12
Hadfield, New York	8	3	11
Keon, Toronto	6	5	11
Tkaczuk, N.Y.	5	6	11
Ratelle, N.Y.	2	9	11
Howe, Détroit	7	3	10
MacGregor, Dét.	5	5	10
Lacroix, Phil.	4	6	10
Larose, Minnesota	4	6	10
Walton, Toronto	3	7	10
Hicke, Oakland	3	7	10
Lemaire, Can.	4	5	9
Henderson, Toronto	3	6	9
Woytowick, Pitts.	2	7	9
Béliveau, Can.	2	7	9
Ullman, Toronto	1	8	9
Ellis, Toronto	7	1	8
Grant, Minnesota	6	2	8
Prentice, Pitts.	5	3	8

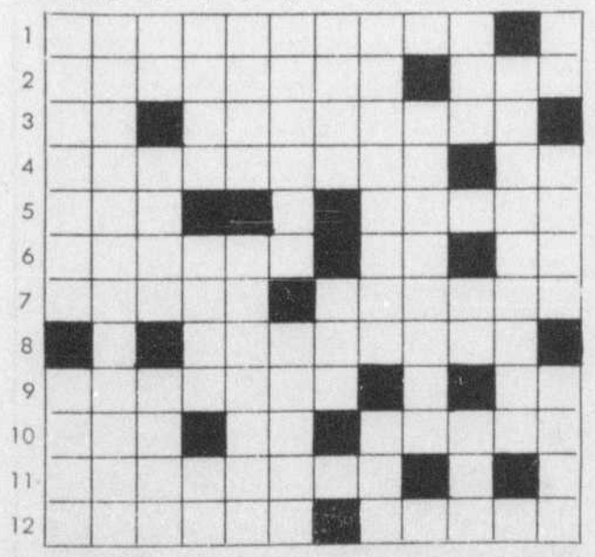
	B	A	Pts
Bucyk, Boston	5	3	8
Cashman, Boston	5	3	8
Anderson, St-L.	5	3	8
Goldsworthy, Minn.	5	3	8
Laughton, Oakland	4	4	8
Gendron, Phil.	4	4	8
Stanfield, Boston	4	4	8
Rousseau, Can.	3	5	8
Pronovost, Pitts.	3	5	8
Hodge, Boston	2	6	8
Parisé, Minnesota	2	6	8
Krake, L.A.	2	6	8
Delvecchio, Détroit	0	8	8
B. Plager, St-L.	0	8	8
Oliver, Toronto	5	2	7
McKenzie, Boston	4	3	7
Cournoyer, Can.	4	3	7
Hull, Chicago	3	4	7
Connelly, Détroit	3	4	7
Provost, Can.	3	4	7
Hextall, L.A.	3	4	7
Murphy, Boston	2	5	7
Gilbert, N.Y.	2	5	7
O'Shea, Minnesota	2	5	7
Brewer, Détroit	0	7	7
Shack, L.A.	5	1	6
Backstrom, Can.	4	2	6
Morrison, Phil.	4	2	6

LES COMPTEURS DU CANADIEN

	PJ	B	A	PTS
Mickey Redmond	12	8	5	13
Henri Richard	12	4	8	12
Robert Rousseau	12	3	6	9
Jacques Lemaire	12	4	5	9
Jean Béliveau	12	2	7	9
Jacques Laperrière	12	3	6	9
Claude Provost	12	3	4	7
Yvan Cournoyer	8	4	3	7
Ralph Backstrom	12	4	2	6
John Ferguson	9	2	2	4
Terry Harper	12	2	2	4
Christian Bordeleau	12	1	4	5
Marc Tardif	9	1	2	3
Serge Savard	12	1	3	4
Ted Harris	12	1	2	3
J.C. Tremblay	5	0	2	2
Peter Mahovlich	6	1	1	2
Guy Lapointe	6	0	0	0

GARDIENS DE BUTS	PJ	MIN	BC	BL
Rogatien Vachon	9	540	22	0
Lorne Worsley	3	180	7	0
TOTAUX	12	600	29	0

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1– Qui appartient à l'occiput.
2– Celui qui fabrique, vent ou répare des horloges. - Insecte sans ailes.
3– Manganèse. - Donner de la noblesse morale.
4– Théorie selon laquelle les divers compartiments de l'écorce terrestre se maintiendraient dans un équilibre relatif grâce aux différences de densité. - Argent.
5– Pronom relatif. - Tissu mince, léger et très transparent.
6– Dernier, final. - Route rurale. - Dans.
7– Espace compris entre deux planchers d'un édifice. - Temps de pénitence allant du mercredi des Cendre jusqu'au jour de Pâques.
8– Etat d'une personne nubile.
9– Consterne, accable. - Neptunium.
10– Partie aval d'une vallée envahie par la mer. – A toi. - Corps simple gazeux, incolore, inodore et insipide.
11– Dont les vers n'ont qu'une seule rime.
12– Endroit par où l'on entre. - Action de fuir.

Verticalement

1– Relatif à l'ohm. - Sert à attaquer ou à se défendre.
2– Action de consulter.
3– Chrome. - Port du Japon. - Une si grande quantité. -
4– Terres entourées d'eau. - Qui a les qualités du feu. – Métal précieux.
5– Ouvrage destiné à mettre en communication deux points séparés par un obstacle. - Homicide volontaire.
6– Plante cultivée dans les régions chaudes. - Ouvrage sur la contrescarpe.
7– Ville de l'Asie Mineure. - Compagnie.
8– Rendu par arbitre. - Afrique Equatoriale Française.
9– Dressiez à revenir au leurre.
10– Mèche de cheveux rebelle. - Sert à lier. - Longue ceinture en soie des Japonais.
11– En paroles.
12– Avalé. – Timitidé. – Pièce principale d'une serrure.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	A	R	Y	N	G	I	T	E	■	A	S
2	I	N	O	U	I	■	V	I	N	A	G	E
3	C	A	L	C	A	I	R	E	■	P	I	C
4	E	■	■	E	C	I	M	E	R	A	I	S
5	N	U	■	A	S	A	■	C	L	O	S	E
6	C	R	U	■	E	G	U	E	U	L	E	R
7	L	O	N	S	■	E	L	L	E	■	M	E
8	E	D	I	T	E	■	N	E	T	T	E	■
9	M	E	R	E	■	B	A	T	T	A	N	T
10	E	L	■	R	O	U	L	E	N	T	A	■
11	N	E	V	E	U	■	R	U	I	S	O	■
12	T	S	A	R	I	N	E	■	A	N	■	■



LAS VEGAS — Ce ne sont pas les Mets du "Met", de la célèbre et vénérable institution du Metropolitan Opera House of New York, mais bien les sept artistes des Mets de New York, champions mondiaux du baseball majeur, qui faisaient hier soir leurs débuts sur une scène de théâtre de Las Vegas. Leur chanson du "Hit Parade"? Le rêve impossible. Fallait y penser. De gauche à droite: sur la scène du Cedars Palace, Art Shamsky, Tommy Agee, Tom Seaver, Don Clendenon, Ed. Kranepool, Jerry Koosman et Cleon Jones. Ils ont chanté devant une salle comble. (Téléphoto PA)

Les experts favorisent les Argos mais laissent Joe Restic sceptique

L'instructeur Joe Restic, des Tiger-Cats de Hamilton, est d'avis que les vrais pros se font valoir lorsque les jeux sont faits et une comparaison des statistiques de son équipe avec celles des Argonauts de Toronto pour la saison indique qu'ils sont mieux d'y voir.

Restic faisait allusion à l'unique joute de la demi-finale de la Conférence de l'est de la Ligue canadienne de football entre les Tiger-Cats et Toronto.

Au cours de ses trois matches disputés contre Toronto durant la saison régulière, Hamilton a perdu deux fois et, de plus, les Argos ont compté 96 points contre 49 seulement par Hamilton, qui a marqué sept touchés tandis que les Argos en réussissaient 13.

Hamilton a été déclassé en outre dans l'attaque aérienne, les interceptions, mais détient une légère avance au sol.

Les preneurs au livre ont établi Toronto favori par huit points pour gagner ce match qui sera télévisé au réseau national de CTV à compter de 2h. p.m.

Entre-temps, il est rumeur que Restic soit forcé de remanier son offensive et sa défensive pour remplacer Gord Christian, blessé à l'épaule.

On prévoit que Garney Henley sera transféré à l'offensive.

A leur dernière joute cette saison Hamilton en a surpris plusieurs en triomphant des Rough Riders d'Ottawa 28-7 et cela, sans les services de leur quart régulier Joe Zuger.

Les demis Dave Fleming et Willie Bethea, qui n'avaient rien cassé depuis le début de la saison, ont gagné un total de 321 verges contre Ottawa, dont 130 par Fleming.

Toutefois, Zuger sera de retour au jeu dimanche et jouera avec un protecteur spécial au petit doigt de la main droite.

Hamilton en a également surpris plusieurs avec une défensive imperméable contre les puissants Rough Riders.

Après avoir connu un début de saison médiocre, la défensive du Hamilton a accordé seulement 98 verges au sol aux Riders.

La France absente à Laurel

LAUREL (Maryland) (AFP) – La France, victorieuse cinq fois du "Washington D. C. International", la grande classique américaine de fin d'année qui a traditionnellement lieu le 11 novembre, n'aura pas de représentant dans la dix-huitième édition de l'épreuve mardi prochain. Ses deux engagés, "Grandier" et "Goodly" ont en effet été retirés de la liste des partants, le premier n'ayant pas voulu monter dans l'avion et le second, en mauvaise condition, ayant été excusé par ses propriétaires.

Un autre forfait s'est ajouté à celui des français hie celui du troisième américain, "Nodouble" qui, excellent à l'entraînement, a été brusquement saisi de fièvre et retiré, ramenant la liste des portants de la course de 2,400 mètres (150,000 dollars de prix) à sept concurrents.

"Hawaii" (Etats-Unis) a été donné favori à 6 contre 5 après le tirage au sort des boxes de départ devant "Czar Alexander" (Etats-Unis) 8 contre 5, "Karabas" (GB) 4 contre 1, "Hitchcock" (Allemagne) 12 contre 1 et les trois autres concurrents, tous cotés à 20 contre 1, c'est-à-dire "Takeshiba-o" (Japon) qui a tiré le box nr. 1, celui de la Corde, "Sabinus" (Brésil) et "Don Florestan" (Venezuela).

"Takeshiba-o", le représentant japonais de 4 ans, fiévreux en début de semaine, est désormais complètement rétabli et a repris son programme d'entraînement régulier depuis jeudi après-midi. Le cheval de M. Masao Obata, qui termina huitième et dernier l'an passé après avoir mené, a travaillé sur un mille sur la piste en herbe hier et galopé pendant une demi-heure prouvant à son entraîneur qu'il était à nouveau en bonne condition.

Voici le résultat du tirage au sort des positions de départ:
nr. 1 – "Takeshiba-o" (Japon)
nr. 2 – "Czar Alexander" (EU)
nr. 3 – "Hitchcock" (Allemagne)
nr 4 – "Karabas" (GB)
nr. 5 – "Hawaii" (EU)
nr. 6 – "Sabinus" (Brésil)
nr. 7 – "Don Florestan" (Venezuela).

Verra-t-on un forfait dans la ligue Nationale?

OAKLAND – Emil Francis, gérant général et instructeur des Rangers de New York, de la ligue Nationale de hockey, a déclaré jeudi soir à Oakland qu'il n'avait pris aucune décision concernant le match d'aujourd'hui contre les Kings à Los Angeles.

Francis a démenti les allégations de certains journaux à l'effet qu'il avait accepté de jouer à 14 heures contre les Kings. Il a tenu à préciser qu'il avait simplement déclaré que ce ne serait pas une bonne chose pour le hockey si les Rangers gagnaient cette partie par forfait.

Il a fait remarquer que son équipe jouait hier soir à Oakland et que, s'ils étaient obligés de jouer cet après-midi, ils ne pourraient bénéficier que d'un repos de cinq heures entre les deux matches.

Il a terminé en disant que ce n'était pas aux Rangers mais aux Kings qu'il appartenait de prendre une décision.

Ruel respecte l'ouest!

PHILADELPHIE – Peu après la victoire de quatre à un remportée par son équipe contre les Flyers de Philadelphie, Claude Ruel, instructeur des Canadiens de Montréal, a déclaré que les amateurs de hockey feraient bien de ne pas trop sous estimer les clubs de la division ouest en donnant un sens péjoratif au terme "équipe de l'expansion".

Ruel a déclaré qu'à leur troisième saison dans la ligue Nationale, les équipes de la division ouest avaient cessé d'être des proies faciles pour les équipes de l'ancienne division et il est bien placé pour en parler car en sept matches les Montréalais en ont gagné deux, perdu un et annulé quatre fois.

Les Red Wings de Détroit ont d'ailleurs fait l'amère expérience de la force d'une équipe de l'ouest en s'inclinant cinq à deux contre les Blues de St-Louis jeudi soir.

Ronde de 63 de Nicklaus

HONOLULU – Jack Nicklaus a tourné une ronde de 63, neuf sous la normale, lors de la première journée de l'omnium de golf d'Hawaii qui se déroule à Honolulu et il possède une avance de quatre coups sur Ken Still et Dave Stockton.

HOCKEY MINEUR

LIGUE AMERICAINE

HIER

Québec 1 Buffalo 7
Providence 2, Cleveland 1
Hershey 2 Montréal 3

AUJOURD'HUI

Providence à Baltimore
Buffalo à Cleveland
Rochester à Hershey
Québec à Springfield

CLASSEMENT

DIVISION EST

	G	P	N	BP	BC	PTS
Montréal	6	1	3	36	18	15
Québec	7	4	1	49	45	15
Springfield	7	3	0	46	28	14
Providence	2	7	2	23	43	6

DIVISION OUEST

Buffalo	7	4	2	39	27	16
Hershey	5	3	1	42	30	11
Cleveland	3	7	1	30	47	7
Baltimore	3	6	0	27	37	6
Rochester	1	5	2	23	43	4

LIGUE SENIOR DU QUEBEC

HIER

St-Hyacinthe à Iberville – St-Jean 8.00
Cowansville à Granby 9.00

CLASSEMENT

	J	G	P	N	BP	BC	PTS
St-Hyacinthe	7	4	2	1	34	25	9
Granby	5	4	1	0	26	20	8
Cowansville	4	1	2	1	13	23	3
Iber./St-Jean	6	0	4	2	20	25	2

LIGUE JUNIOR DU QUEBEC

HIER

St. Jérôme 4 Québec 5
Trois-Rivières 6 Verdun 7

CLASSEMENT

DIVISION EST

	J	G	P	N	BP	BC	PTS
Sorel	12	9	3	0	74	48	18
Drummond	13	9	4	0	68	55	18
Shawinigan	14	7	7	0	81	64	14
Sherbrooke	15	7	8	0	52	62	14
Québec	12	6	6	0	56	51	12
Trois-Riv.	13	6	7	0	67	70	12

DIVISION OUEST

Cornwall	14	8	6	0	64	50	11
St-Jérôme	14	6	6	2	60	78	14
Rosemont	12	6	5	1	53	46	13
Verdun	15	5	9	1	54	69	11
Laval	14	3	11	0	47	81	6

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

HIER

Niagara Falls 4 Kitchener 2

	J	G	P	N	BP	BC	PTS
Toronto	12	8	2	2	66	50	18
Peterboro	11	7	2	2	57	42	16
Canadien Jr.	11	8	3	0	67	44	16
St. Catharines	12	7	5	0	59	48	14
Ottawa	14	4	6	4	58	67	12
Oshawa	12	3	6	3	45	55	9
London	11	3	5	3	43	48	9
Kitchener	10	4	6	0	41	44	8
Niagara Falls	12	3	8	1	39	66	7
Hamilton	11	1	7	3	48	61	5

LIGUE MONTREAL JR

HIER

Boucherville à Dorval, 8.00 p.m.

CLASSEMENT

	J	G	P	N	BP	BC	PTS
St-Jean	10	6	1	3	50	32	15
Lachine	9	6	2	1	43	29	13
St-Léonard	10	6	3	1	49	44	13
St-Victor	9	5	2	2	33	25	12
St-Hyacinthe	10	4	4	2	44	45	10
Montréal-Est	9	4	5	0	42	42	8
Roussin	10	3	5	2	34	44	8
St-Michel	10	3	6	1	32	39	7
Dorval	8	3	5	0	33	40	6
Boucherville	9	1	8	0	23	43	2

Ferrari crée un nouveau bolide

MODENE, (AFP) – Une nouvelle Ferrari 512 qui participera au championnat mondial des constructeurs 1970 a été présentée à Modene à la presse internationale. Equipée d'un moteur de 5.000 cc à 12 cyclindres développant une puissance de 550 cv à 8.500 tours, la Ferrari 512 sera construite en 25 exemplaires ce qui lui permettra justement de répondre aux normes du championnat des constructeurs.

Cette "relance" de Ferrari, notent les observateurs, suit de très près l'accord récent passé avec Fiat qui a permis à la firme Modenaise d'affronter les frais importants de fabrication de ce nouveau modèle (évalués ici à près d'un demi-milliard de lires). Six voitures seront destinées à l'écurie Ferrari, les 19 autres seront vendues à d'autres équipes ou à des coureurs particuliers. Chaque voiture coûtera 24 millions de lires. Très basse, dotée d'une carrosserie aérodynamique, la Ferrari 512, pèse 850 kg.

Le pilote Suisse Peter Schetty a effectué aussitôt après la présentation de la voiture des essais sur la piste de Modene, et a bouclé son tour le plus rapide à une moyenne de 154,500 km/h.

Dans une brève conférence de presse, M. Enzo Ferrari, président de la société, a donné la liste des pilotes de Ferrari cette année: Jackie Ickx (Belgique), Peter Schetty (Suisse), Clay Regazzoni (Suisse) – ce dernier pilotera les Ferrari formule un, mais aura la possibilité de piloter des Tecno en formule deux et les Italiens Nino Vaccarella, Arturo Merzario, Ignazio Giunti et Mario Andretti.

Hershey 2 Montréal 3

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1– Hershey: Nikoluk (Hamilton) 14:32
Pun.: Ashbee 0:44, 12:54; Tardif Roberto, Hamilton Debrody 11:-39; Curtis 17:53, Barber, Mickey, mauvaise conduite 18:48.

DEUXIEME PERIODE

2– Montréal: Charron (Houle) 7:32
Pun.: Houle 8:40, Ashbee 16:38.

TROISIEME PERIODE

3– Montréal: Charron (Grenier, Drouin) 2:09
4– Hershey: Snell (Gilbertson, Leiter) 5:18
5– Montréal: Mickey (Sheehan) 5:36
Pun.: Barber 5:33, Bouchard 9:24.

LANCERS PAR:
HERSHEY 7 10 6 – 23
MONTREAL 9 15 8 – 32
GARDIENS: Gill, Hershey; Myre, Montréal.
ASSISTANCE: 4,472.

LONDRES – Le poids-lourd Britannique Henry Cooper, qui a subi l'ablation d'un cartilage du genou, a repris l'entraînement et a déclaré qu'il espérait bien pouvoir remonter dans l'arène d'ici le mois de février prochain.

Avis légaux - Avis publics

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO.: 780 930

PAUL PARADIS, gentilhomme, domicilié et résidant au no. 558, Boul. Des Prairies, en la municipalité de Laval des Rapides, district de Montréal.

-et-

DAME MARIE PARADIS, épouse séparée de biens de Paul Paradis, domiciliée et résidant au no. 558, Boul. Des Prairies, en la municipalité de Laval des Rapides, district de Montréal.

Demandeurs

-vs-

WILBERT GODIN, autrefois domicilié et résidant au no. 4265 rue St-Denis, appt. A, en les cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

-et-

RONALD ARSENAULT, autrefois domicilié et résidant au no. 4265 rue St-Denis, appt. B., en les cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs WILBERT GODIN et RONALD ARSENAULT, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Superieure de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 7 novembre 1969

MARIUS D'AMOURS
P.C.S.M.

Mes Nantel Mercure & Ass.
507 Place d'Armes, s. 1800
Montréal, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Chicoutimi
Cité de Jonquière

DEMANDE DE SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS SCELLEES adressées au soussigné Greffier de la Cité de Jonquière, seront reçues jusqu'à trois heures (3.00) P.M. (heure normale de l'Est), lundi le 24 novembre 1969 pour la construction de:

Cinq (5) logements du type 1 étage
Vingt-six (26) logements du type à 1½ étage.
Quarante-huit (48) logements répartis dans 6 bâtisses du type à 8 logements
Huit (8) logements du type à 2 niveaux, ainsi que l'aménagement paysagiste.

Les directives d'aménagement des plans intégrés, tant pour le projet des "Plateaux Bellevue" que pour le projet de la rue Angers, ont été préparées par l'Atelier d'Urbanisme Larouche & Robert, 1055 Côte du Beaver Hall, Montréal, en collaboration avec l'Architecte A. Gedey, dont les plans ont été soumis à la Société d'Habitation du Québec.

Les soumissions devront être présentées sur les formules fournies par la Cité de Jonquière. Les documents sont disponibles au Bureau du Greffier de la Cité de Jonquière, 320 St-Dominique, Jonquière. Ils peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de $200.00 en chèque accepté payable à la Cité de Jonquière; le tout en conformité du devis.

Une soumission, pour être considérée, devra être accompagnée d'un chèque tiré sur une banque canadienne à charte ou une caisse populaire et émis en faveur de la Cité de Jonquière ou d'un bon de soumission (bid-bond) égal à 10% du montant total de la soumission.

Les sous-traitants en mécanique et électricité devront présenter leur soumission au bureau des soumissions déposées, 204, rue des Oblats, Chicoutimi, au plus tard à quatre heures (4.00) P.M., le 20 novembre 1969.

Les soumissions seront ouvertes en séance régulière du Conseil Municipal qui aura lieu le 24 novembre 1969 à huit heures (8.00) P.M., heure normale de l'Est; ce dont les intéressés sont priés de prendre note.

La Cité de Jonquière ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

DONNE A JONQUIERE, ce 30ième jour d'octobre de l'an mil neuf cent soixante-neuf.

LIONEL HARVEY
Greffier
320 St-Dominique,
JONQUIERE, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

"Assistante Judiciaire"

COUR SUPERIEURE

No 776910

DAME MARIELLE LEFORT,

demanderesse

-vs-

MAURICE LEPINE,

défendeur

AVIS

AVIS est par les présentes donné à monsieur MAURICE LEPINE, qu'un bref d'assignation et déclaration a été déposé au greffe de cette Cour, qu'une copie du dit bref et déclaration y a été laissée à son intention; il est de plus enjoint au défendeur de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication des présentes pour répondre à l'action formée contre lui, à défaut de quoi la demanderesse procédera par défaut à l'obtention d'un jugement en séparation de corps.

Montréal, le 17 octobre 1969

Beaupré, Trudeau & Sylvestre
Procureurs de la demanderesse

COUR SUPERIEURE

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO. 12601
TUTELLES

Dans la Succession de Feu Anni Lyyli Repo et du Révérend Père Matti Terho, Requérante.

Par jugement de cette Honorable Cour en date du 28 octobre 1969, il est ordonné à Esko Olavi Repo de comparaître devant cette Cour dans un délai de trente jours de la date des dernières publications des présentes, sur une Requête à être entendue le 10 décembre 1969, Division de Pratique, Chambre 31, au Palais de Justice, à Montréal, cette Requête demandant la nomination de John H. Dawson comme Exécuteur-Testamentaire de la Succession de Feu Anni Lyyli Repo, de son vivant, domiciliée au 6 rue Edgehill, dans les cité et district de Montréal, avec pouvoirs d'Exécuteur-Testamentaire prolongés au-delà d'une année et d'un jour, avec saisine complète sur les biens de la défunte, le droit de payer toutes dettes de la Succession sans autorisation des héritiers, et libéré de l'obligation de préparer un inventaire formel ou détaillé sauf tel que requis pour les fins de droits de succession. Copie de la dite Requête vous a été laissée au Greffe de la Tutelle, au Palais de Justice, Montréal. A défaut par vous-même de comparaître dans le dit délai, la Requérante peut procéder par défaut. Montréal, le 4 novembre 1969. Byers, McDougall, Casgrain & Stewart, 800 Carré Victoria, Montréal, Procureurs de la Requérante.

POINTE CLAIRE

ROLE D'EVALUATION 1970

En conformité avec l'Article 496 de la Loi des Cités et Villes, avis est par les présentes donné que la première séance du Bureau de Revision convoquée, pour entendre les plaintes faites en vertu de la section 495, sera tenue à l'Hôtel de Ville, 451 Boulevard St-Jean, Pointe Claire, P.Q., jeudi, le 13 novembre 1969 à 7.30 p.m. Toute personne qui s'est plainte du Rôle d'Evaluation en conformité avec la Section 495 recevra un avis spécifique du Bureau de Revision mentionnant l'heure et l'endroit de la séance à laquelle sa plainte sera considérée.

Le 13 novembre, le Bureau de Revision considérera seulement les plaintes qui auront été inscrites pour audition à cette date.

S.C. LARUE, Q.M.A.,
Greffier

DEMANDE DE SOUMISSIONS

TRANSFORMATION D'UNE ECOLE
EN
FOYER D'HEBERGEMENT
DORVAL, P.Q.

INGENIEURS EN PROPRIETAIRES: FILLES DE LA SAGESSE
ARCHITECTES: ROUX, MORIN, LANGLOIS, 0119, rue Clément, LaSalle 650, P. Québec tél: 366-2540
INGENIEURS EN STRUCTURE ET MECANIQUE: JEAN F. GAGNON & ASSOCIES, Edifice E.I.C., 2050, rue Mansfield, 16e Etage, suite 1600, Montréal 110, P. Québec tél: 849-1127

La soussignée recevra jusqu'à cinq heures de l'après-midi (5 h. p.m.) heure normale de l'Est, mardi le 25 novembre 1969, des soumissions cachetées en vue d'une "Transformation d'une Ecole en Foyer d'Hébergement" dans la municipalité de Dorval, au coût approximatif de $125,000.00.

Les plans et devis d'architecture ainsi que les formules de soumissions pourront être obtenues au bureau des architectes ROUX, MORIN, LANGLOIS, 0119 rue Clément, LaSalle 650, P. Québec. Un dépôt de vingt-cinq dollars ($25.00) sera exigé pour les plans et devis de structure et mécanique. Ces dépôts seront faits sous forme de chèque certifiés, tirés sur une banque à charte ou Caisse Populaire du Canada, faits à l'ordre de: ROUX, MORIN, LANGLOIS, architectes. Ces dépôts de cautionnement de vingt-cinq dollars ($25.00) seront retournés à chacun des soumissionnaires sur réception, par les Architectes de tous les documents en bon état, dans les quinze (15) jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

LES SOUMISSIONS DES SPECIALITES DE:

– Plomberie
– Electricité
– Ventilation
– Ascenseur

seront reçues au bureau des SOUMISSIONS DEPOSEES DE QUEBEC 4970, Place de la Savanne, Montréal, P. Québec, avant deux heures de l'après-midi (2h. p.m.), heure normale de l'Est, lundi le 24 novembre 1969. Les soumissionnaires en ces spécialités devront accompagner leur soumission d'un chèque visé égal à dix pour cent (10%) du montant de leur soumission, fait au nom des FILLES DE LA SAGESSE.

Les soumissions des Entrepreneurs Généraux devront inclure les spécialités plus haut mentionnées.

Les soumissions des Entrepreneurs Généraux seront ouvertes mardi le 25 novembre 1969 à 5:00 h.p.m., heure normale de l'Est à la maison provinciale des FILLES DE LA SAGESSE, 3165, Place de Ramsay, Montréal 218 P. Québec.

Les Entrepreneurs Généraux devront déposer avec leur soumission soit:

a) un chèque certifié, tiré sur une banque à charte ou Caisse Populaire du Canada au montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de leur soumission, fait à l'ordre des: FILLES DE LA SAGESSE, soit:
b) un bon de garantie de soumission (bid bond) dûment signé par une compagnie d'assurance reconnue de 10%.
Advenant que le contrat soit adjugé au soumissionnaire, celui-ci sera en mesure de remettre au Propriétaire avant la signature du contrat, un bon de garantie "SECURITY BOND" (performance bond) pour une valeur de CINQUANTE POUR CENT (50%) du montant du contrat.

Les FILLES DE LA SAGESSE ci-haut mentionnées ne sont pas tenues d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

FILLES DE LA SAGESSE
Soeur Georgette Boutin,
Econome Provinciale

L'OEIL SUR LES DISQUES



Claudio monteverdi

Monteverdi parle aux hommes du XXe siècle

par Jacques Thériault

Vous est-il déjà arrivé d'avoir des hallucinations en regardant, à peine du coin de l'oeil, un album de disques? Est-il possible de rêver à la musique d'un compositeur, et de la voir défiler comme autant de pages d'un grand livre d'images longuement contemplées? Si l'occasion ne s'est jamais présentée dans votre vie de mélomane, je vous recommande fortement l'audition de huit microsillons groupant le meilleur de la production sacrée de Monteverdi, la "Selva morale e spirituale" écrite pour les offices de Saint-Marc à Venise.

Peut-être bien plus puissant que n'importe quelle dose d'hallucinogène, cet immense recueil vous emportera, sans crier gare, au bout de la nuit monteverdienne, dans une espèce de salle aux miroirs où les audaces du compositeur se font écho comme autant de bas-reliefs aux perspectives renversées. Ici et là, au fil de toutes ces faces enivrantes de couleurs vocales et instrumentales, vous revivrez en musique cette "lumière dorée" des Titien, des Tintoret et des Véronèse qui faisait accourir l'Europe entière à Venise au 16e siècle.

Monteverdi? Il n'a pratiquement pas besoin d'être présenté. Même si l'on ignore à peu près tout de ses premières années et de sa jeunesse, de nombreux documents nous renseignent toutefois sur le musicien devenu célèbre. On sait qu'il apprit l'orgue et le violon, qu'il observa scrupuleusement les timbres propres à chaque instrument (ne fut-il pas le premier musicien à donner de l'importance au coloris orchestral et à l'instrumentation?), qu'il cultiva sa voix (c'était la coutume à l'époque!)... et qu'il travailla en profondeur les techniques de l'écriture. Suffisamment, en tout cas, pour produire dès 1582, à quinze ans, un premier recueil intitulé "Sacrae Cantiunculae", suivi en 1583 de "Madrigaux spirituels" et en 1584 de "Canzonette". Six ans plus tard, fort du sang neuf du style madrigalesque, il entra à la Chapelle du Duc de Mantoue comme joueur de viole et chanteur, séjour qui devait durer vingt-deux ans.

Licencié par le successeur de Vincent Gonzague en 1912, Monteverdi quitta Mantoue pour sa Crémone natale. Un an plus tard, il fut appelé à Venise en qualité de Maître de Chapelle à la Basilique de Saint-Marc et conserva ce poste jusqu'à sa mort. C'est ici que nous retrouvons le compositeur aujourd'hui. Près de soixante ans après la publication de "Sacrae Cantiunculae", il entreprend la "Selva morale e spirituale", la dernière série d'oeuvres à laquelle il mettra personnellement la main.

MONTEVERDI: SELVA MORALE E SPIRITUALE et l'oeuvre religieuse pour Saint-Marc de Venise; par un groupe de solistes, l'Ensemble vocal et instrumental de Lausanne sous la direction de Michel Corboz; STU-70386/87 et MSM 1 (6 disques) ERATO.

Comme on le note dans la présentation, la présente série de huit disques vous propose l'enregistrement intégral des volumes XV et XVI de l'édition complète des Oeuvres de Monteverdi publiées par Gian-Francesco Malipiero. Six seulement des soixante-quatorze oeuvres reproduites dans ces volumes n'y figurent pas, soit qu'elles soient déjà gravées (la Messe a cappella P.1) ou doivent l'être (la Messe a cappella S.6), ou bien parce que certaines d'entre elles sont des variantes musicalement identiques à d'autres pages du recueil. Ces deux volumes de l'édition complète contiennent donc les quarante de la "Selva Morale e spirituale" de 1640 (volume XV scindé en trois tomes), les quinze du recueil posthume de 1650 (Messa 4 voci et Salmi) et les dix-neuf extraites de diverses publications collectives s'échelonnant de 1615 à 1651 (volume XVI scindé en deux tomes). Toutes ces oeuvres furent très probablement destinées à la Basilique de Saint-Marc de Venise, dont Monteverdi fut Maître de Chapelle de 1613 à sa mort, en 1643.

Le recueil porte l'épître dédicatoire suivant: SELVA MORALE E SPIRITUALE di CLAUDIO MONTEVERDI Maestro di Cappella della Serenissima Republica di Venetia Dedicata alla sacra cesarea maestà dell'Imperatrice ELEONORA GONZAGA. Les pièces qu'on y trouve sont écrites dans deux styles tout à fait différents: l'auteur de l'Orfeo applique aux textes sacrés tantôt le "stile antico" hérité de Palestrina à travers l'école flamande, tantôt le "stile nuovo" dont il préférait indéniablement les qualités dramatiques. "Toute cette production de style MODERNE, la plus nombreuse, obéit à un souci de synthèse et d'universalité que Monteverdi semble partager avec Jean-Sebastien Bach, dit notamment le commentateur Harry Halbreich. Synthèse du passé et de l'avenir, puisque la technique médiévale du Cantus Firmus et une écriture vocale directement dérivée du chant grégorien coexistent avec les données les plus avancées du style concertant et de l'harmonie moderne. Mais aussi synthèse du siècle et de l'Eglise".

Cette oeuvre unique nous apparaît aujourd'hui en pleine lumière, après trois cents ans d'ombre, un peu comme si elle avait été écrite spécialement pour nous qui aimons les Contemporains. Vincent d'Indy ne fut-il pas le premier à découvrir les oeuvres du maître vénitien, même si c'est surtout à Malipiero que revient l'honneur de nous l'avoir révélé? Nadia Boulanger ne fut-elle pas la première à enregistrer, en 1937, des Madrigaux du compositeur? Nombreux sont ceux qui ont contribué à faire connaître les travaux de cet homme qui suscita un ART NOUVEAU, une musique plus LIBRE d'une singulière portée. Rien n'est fini comme le prouvent ces disques issus d'un projet pour commémorer le quatrième centenaire de la naissance du compositeur en 1967: ce n'est qu'un début – le début d'une restauration essentielle dont les monteverdiens (et les autres) voudront sûrement profiter.

Avant de s'attacher aux interprétations, notons que du point de vue de la formation et du style les 74 pièces peuvent se classer comme suit:

– 15 grandes pièces de style concertant avec soli et choeurs

– 39 pièces de style concertant pour un à trois solistes vocaux

– 20 pièces dans l'ancien style polyphonique a cappella (osservato), toutes cependant avec basse continue

Cette somme monteverdienne, on la doit à Michel Corboz dont il faut louer le travail compétent: grâce à ses recherches, les ouvrages prennent de l'importance jusque dans les moindres détails, du relief, une réelle grandeur en même temps qu'une émotion très haute. Les solistes, que nous entendons pour la première fois et qui ne sont pas très connus, nous font participer au plaisir de l'audition et pourraient donner des leçons de style (de technique aussi) à bien des chanteurs que le récital a fait mieux connaître. Leurs voix sont d'une beauté idéale, très sûres et fort souples. L'ensemble d'instrumentistes, de Lausanne lui aussi, chante avec raffinement et nous convie à d'étonnantes surprises avec des moyens d'une simplicité désarmante.

Ceci dit, la valeur de cette musique ne tient pas seulement aux audaces du styliste et du technicien, mais aussi au message poétique et religieux si personnel, si original et si envoûtant de ces pages où s'exprime directement le "révolutionnaire vénitien". Huit heures consécutives d'audition, c'est beaucoup demander à quelqu'un, me direz-vous. C'est vrai, et je ne le conseille à personne de normalement constitué. Cette intégrale est née d'un rêve "magnifiquement fou" et ses promoteurs font peut-être actuellement une cure de désintoxication monteverdienne! N'empêche que leurs efforts sont inestimables pour le discophile désirant mieux connaître ce que ce vieillard à barbe blanche, aux traits acérés et tourmentés, au regard lucide mais franc, avait à dire aux hommes du XXe siècle.

•

On notera que cette intégrale se compose de deux albums. Le premier coffret (publié en 1967 et couronné d'un grand prix Arthur Honegger par l'Académie du disque français en 1968) réunit les volumes 1 et 2; le second présente la suite, soit les volumes 3,4,5,6,7 et 8. Ceci dit parce que les indications figurant sur la couverture du dernier coffret laissent croire (inconsciemment de la part d'Erato, on nous l'a assuré) qu'il réunit les huit microsillons. Ne vous méprenez donc pas, et veillez à le souligner à votre disquaire afin qu'il ne vous en demande pas le prix habituellement déboursé pour un album de huit disques.

Les prises de son se classent à un niveau d'excellence qui ferait rougir de nombreuses firmes américaines. Les notes d'Harry Halbreich, le plus grand spécialiste de Monteverdi, sont inestimables et nombreuses: présentation détaillée de la vie, de l'oeuvre, du style et des aspirations du compositeur à Saint-Marc de Venise, ainsi que plusieurs tableaux qui facilitent l'accès aux analyses détaillées de chacune des pièces interprétées ici. Un autre livret vous offre, de surcroît, tous les textes sur lesquels évoluent les chanteurs. Autre avantage pour les francophones: vous ne rencontrerez pas une seule ligne écrite en anglais au cours de votre lecture des livrets... fait assez rare dans le domaine de l'industrie phonographique chez nous!

Nouveautés classiques

MESSIAEN: "Harawi, douze chants d'amour et de mort"; par le soprano Noelle Barker et le pianiste Robert Sherlaw Johnson; ZRG 606 ARGO

Pour la première fois à ma connaissance, "Harawi" de Messiaen est disponible sur le marché phonographique. Il s'agit du premier volet d'un triptyque que le compositeur englobe sous le titre général de "Trilogie de Tristan et Yseult", le deuxième volet étant la symphonie "Turangalila" et le troisième étant les "Cinq rechants" pour douze voix réelles.

Créé en 1946 à Bruxelles, "Harawi" amalgame des éléments poétiques et musicaux du folklore péruvien, et c'est aussi le seul ouvrage dans lequel Messiaen reconnaît avoir utilisé des éléments folkloriques. Les douze chants, qui constituent autant de développements d'une légende du Pérou, évoquent des amours tragiques qui rappellent ceux de Tristan et Yseult, bien qu'il faille noter que le compositeur n'a utilisé que l'idée générale de quelques images très marquantes de la légende pour les écrire. Oeuvre moins charnelle que les deux autres volets, elle n'en est pas moins très personnelle et d'une invention rythmique étonnante. Notons, comme nous l'indique le critique français Antoine Goléa au dos de la pochette, que le poème intitulé "Amour oiseau d'étoile" est le symbole de tout "Harawi". Il a été inspiré par un tableau du surréaliste Penrose, représentant (de haut en bas) deux mains d'hommes tendues, puis une tête de femme à l'envers, les cheveux répandus, le front, les yeux, le visage, le cou. La femme ne continue pas, ou plutôt, elle est continuée par le ciel et les étoiles.

Le soprano Noelle Barker nous fait ressentir immensément toute la sensualité des aspirations poétiques qui y sont exprimées, et la seule audition de "Dondou tchil" nous indique combien elle est particulièrement compétente en la matière.

A ceux qui voudraient se procurer les autres volets de cette mystérieuse trilogie, je conseille la version d'Ozawa pour "Turangalila" (enregistrée l'an dernier sous la supervision de Messiaen: Victor-LSC-7051) et celle de Marcel Couraud pour les "Cinq rechants" (Erato-STU-70457). Soulignons, enfin, que Couraud lui-même dirigea la première exécution de ce troisième volet de la "Trilogie de Tristan et Yseult" au Festival de Bordeaux en 1950.

La prise de son Argo est excellente.

VAUGHAN WILLIAMS: "Concerto pour deux pianos et orchestre" (avec les pianistes Vitya Vronsky et Victor Babin) et la "Symphonie No. 8 en ré mineur"; Sir Adrian Boult dirige l'Orchestre Phiharmonique de Londres; S-36625 ANGEL

Une autre première phonographique qu'il faut saluer, mais à un moindre niveau qu'Harawi de Messiaen tout de même. Je parle du Concerto pour deux pianos et orchestre dont Ralph Vaughan Williams écrivit les deux premiers mouvements en 1926 et auquel il ajouta un troisième mouvement quatre ans plus tard. La fascinante version pour deux pianos fut réalisée en 1946. A l'audition, on pense à Bartok, à Rachmaninoff et un peu à Bax. Les pianistes jouent avec une vigueur que renforce le jeu cinglant de l'orchestre anglais.

Sir Adrian Boult nous donne une seconde version de la huitième symphonie (1956), et je la crois supérieure à la première qui apparaît sur étiquette London. Très bonne prise de son.

Zoom sur Zubin Mehta

Depuis qu'il a quitté l'Orchestre Symphonique de Montréal, Zubin Mehta ne cesse de produire dans le domaine phonographique et l'on est chaque fois étonné de constater avec quel brio il dirige les ouvrages auxquels il s'attaque. Je pense notamment à cette version de "Ein Heldenleben" de Richard Strauss qu'il nous donnait, il y a quelques mois, au pupitre de la Philharmonique de Los Angeles et qui constitue la meilleure version de l'ouvrage au catalogue (London: CS-6608). Nous le retrouvons cette fois au pupitre de la Philharmonique d'Israël dans des ouvrages traditionnels du grand répertoire symphonique (Tchaikovski et Dvorak), ainsi que dans des pages peu connues, assez contemporaines et engagées politiquement dans le contexte américain.

TCHAIKOVSKI symphonie No. 5 en mi mineur Op. 64; DVORAK: Symphonie No. 7 en ré mineur; Zubin Mehta dirige l'Orchestre Philharmonique d'Israël CSA-2224 (2 disques) LONDON

AARON COPLAND: "A Lincoln Portrait" pour narrateur et orchestre (avec Gregory Peck); WILLIAM KRAFT: "Concerto pour quatre percussionnistes et orchestre" et "Contextures: Riots-Decade '60"; Zubin Mehta dirige la Philharmonique de Los Angeles; CS-6613 LONDON

Comme nous l'indique la pochette du coffret contenant les ouvrages de Tchaikovski et Dvorak, il s'agit d'un hommage à la Philharmonique d'Israël et à Zubin Mehta. Les deux symphonies furent enregistrées à Londres, au cours de l'été de 1968, à l'occasion d'une tournée de l'orchestre.

On peut trouver le jeu de l'orchestre très ordinaire dans la septième symphonie de Dvorak et préférer la version de la Philharmonique de New York (sous le bâton de Bernstein) sur Columbia, mais l'approche de Mehta est comparable à celle de Klemperer (Angel) dans la symphonie de Tchaikovski. Le chef ne manque pas de flair dans l'adoption des tempi, ni de virilité, ni de raffinement, mais je regrette toutefois que ces enregistrements n'aient pas été réalisés au pupitre de la Philharmonique de Los Angeles dont le jeu est habituellement très soigné, très détaillé, très incisif – beaucoup plus en tout cas que celui de la Philharmonique d'Israël.

Le second programme réunit deux premières phonographiques le "Concerto pour quatre percussions et orchestre" (1964) et "Contextures" (1960) de Kraft. Le premier ouvrage est dédié, fort à propos, à Edgard Varèse et présente un agencement magnifique, spectaculaire de tout un arsenal de percussions; il réunit et juxtapose des parties écrites et des parties "libres" qui donnent beaucoup de tension à la musique.

"Contextures" a été inspiré au compositeur par le conflit racial aux Etats-Unis et par l'absurdité de la guerre que mènent les Américains au Vietnam. Une question se pose toutefois, malgré la perfection de la tessiture orchestrale. Le compositeur a-t-il fait preuve d'assez de violence et d'angoisse pour évoquer vraiment l'atrocité des situations qu'il décrit en musique? Je ne le crois pas et, à cet effet, Xenakis est sans doute le seul compositeur d'aujourd'hui qui aurait pu mener cette tâche à bien, jusqu'au bout (il nous en a d'ailleurs donné la preuve dans "Nuits" pour douze voix mixtes a capella, oeuvre écrite à la mémoire des prisonniers politiques du monde entier).

"A Lincoln Portrait" (1942) de Copland est enregistré pour la troisième fois. Les commentaires sur Lincoln ne sont pas sans intérêt, mais j'ai surtout apprécié le jeu des sections des cordes auxquelles la prise de son confère des propositions gigantesques.

La prise de son est exemplaire.

J. T.

Pop-Pénélope

Peut-être, Lecteur, si tu as entre sept et quatorze ans, es-tu étonné de mon silence durant cette quinzaine où Paul fut mort pour ressusciter aussitôt des cendres où le mirent commentateurs et grand public. J'ai, comme chacun, suivi les étapes de ce voyage au bout de la nuit. Comme chacun, je me suis laissé bercer par une somme de preuves si étonnantes que je n'en suis pas revenue encore! Il est possible, enfin, que Paul soit vivant; d'ailleurs n'est-il pas éternel par ses chansons et puisqu'il est un homme? Ce que je retiens des preuves que l'on connaît, c'est que Paul est DIFFERENT: tournant le dos sur Sgt PEPPER, ou fleuri de noir pour une MAGICAL MYSTERY TOUR, etc... Si donc Paul est vivant, ce doit être George, John et Ringo qui sont morts.

Mais quoi, faut-il que nous soyons morbide jusqu'à l'excès pour nous repaître si complaisamment dans des bruits qui, somme toute, ne concernent que la famille de Paul, ses amis et lui-même? L'idée de mort n'est pas étrangères aux Beatles et dix de leurs chansons nous le prouveront. Je prétends cependant que l'idée de VIE y domine, que ce soit les délicatesses alimentaires de George ou son soleil (SAVOY TRUFFLE ou SUM KING), que ce soit l'admirable A DAY IN THE LIFE ou plus modestement, les seules chansons d'amour que je supporte, les leurs, parce qu'elles ont de l'humour, cet humour que les morts n'ont pas, hélas. Sauf Alice B. Toklas et les merveilleuses folles de son espèce que réincarne si merveilleusement (je laisse cela à votre réflexion) Lennon avec sa barbe et ses cheveux longs.

Au Texas

Repartons plutôt au Texas, puisque Texas, il y a dans un album récent du blond Johnny Winter (LONDON, NAS 13516). On ne dira jamais assez l'importance du Texas dans la vie américaine. La musique seule nous concerne; laissons donc de côté l'aspect social, économique, politique et criminel.

Que de films nous ont déjà familiarisé avec la grâce arquée, la gentillesse goguenarde des Texans! Que de rengaines nous sautent à la tête: nostalgiques, prude, fières! Je ne sais pas si on le remarqua, mais il y a un aspect tchékhovien dans ce que l'on nous représente de la vie à Houston ou dans ces villages où l'on aime et l'on parle



(plus encore) entre une vache et une théière, sans oublier le bon alcool et les filles de tavernes.

La musique populaire doit, elle-même, beaucoup au Texas où sont nés, peu ou prou, où ont grandi et évolué les grands genres du blues, du RdB, du Rock-and-Roll et du Rock. Tout cela qui se mêle, comme s'est parfois mêlé le noir et le blanc, trop rarement.

L'intérêt du disque de Johnny Winter est qu'il consiste en quatorze chansons qui furent des succès (à des degrés divers) lors de leur publication en 45 tours. Il s'agit, fatalement, de chansons "commerciales", celles qu'aime et demande le grand public texan. Ne voyaons pas dans ce mot de commercial une OPPROBE. Toute musique populaire l'est, par définition, et l'on peut même aller jusqu'à dire qu'une chanson qui se vend à un million d'exemplaires est MEILLEURE qu'une chanson qui se vend à cent mille.

N'allons donc pas chercher dans cette JOHN WINTER STORY une homogénéité que le disque n'a certes pas. Ne nous laissons pas davantage entraîner au jeu des ressemblances, car il y en a. Admettons plutôt que Johny Winter utilise avec brio les formes qu'il emprunte. Sa simplicité, son charme vocal compensent ce qu'il perd en originalité.

Ecrites au Texas par un moderne Texan, les chansons de Winter seront donc, dans l'histoire du POP, une référence qui nous indiquera, non seulement l'état d'avancement du travail de l'interprète mais aussi, et surtout, le goût précis de toute une couche de population.

Voici le contenu du disque: "Ease my Heart", "That's What Love Does"? "Crying In My Heart", "The Guy You Left Behind", "Shed So Many Tears", "Creepy", "Gonster of Love", "Road Runner", "Leva My Woman (Wife) Alone", "I Can't Believe You Want To Leave", "Broke And Lonely", "Oh My Darling", "By The Light Of The Silvery Moon", "Five After Four, A.M.".



Ceux qui ont été cette semaine au Forum et, plus encore, ceux qui ont assisté à une projection de MONTEREY POP connaissent bien l'hystérique corpulence de Janis Joplin. Elle est actuellement la reine incontestée du Rock. Que l'on soit d'accord ou non, elle reste, avec Laura Nyro et pour des raisons diamétralement opposées, l'une des personnalités les plus fortes du monde POP.

On la retrouve dans son nouveau disque (COLUMBIA KCS -9913) tout à fait égale à elle-même: le contraire d'une vague musique de fond. C'est un torrent qui entraîne tout sur son passage, paroles, rythmes et sons. Rien d'intellectuel là-dedans. C'est le cri du coeur et du corps, un dialogue qui se poursuit de chanson en chanson avec toutes les forces hostiles ou amicales du monde. Et l'on imagine ce que cela donne quand ce monde est américain.

On trouvera sur cet enregistrement: "Try", "Maybe", "One Good Man", "As Good As You've", "Been to This World", "To Love Somebody", "Kozmic Blue", "Little Girl Blue" et "Work me, Lord".



Prenez cinq petits garçons à condition qu'ils aient tous l'apparence de voyous ou d'échappés de collège. Placez-les sur une Harley Davidson. Habillez-les de bottes (cheap), de Blue-jeans et d'un blouson de cuir soigneusement vieilli. Vous avez la base d'un groupe vocal. Il ne reste plus qu'à leur placer dans les mains guitare et autres instruments. Enfin commandez-leur de faire beaucoup de ouah-ouah et d'appuyer avec énergie sur les pédales. Vous aurez (peut-être) un groupe vocal qui se vend.

D'ailleurs, perdus que nous sommes sous des avalanches de fleurs, il n'est pas inopportun de nous rappeler parfois le monde des pétarades et des guidons. Le CROW MUSIC, tel est le nom de nos cinq échappés, à juste ce qu'il faut d'intelligence (pas trop, n'est-ce pas) pour attirer un public qui s'y retrouve.

L'album est d'ailleur bien produit avec tout ce que l'on aime. A force de poignet, les chanteurs-musiciens réussissent même à nous transmettre une petite trépidation sans grand lyrisme. Mais les pavés des villes sont-ils lyriques? Ils vous font des bleus aux fesses, oui.

CROW MUSIC, aux étiquette AMARET ST-5002: "Evil Woman", "White Eyes", "Thoughts", "Da Da Song", "Busy Day", "Time To Make A Turn", "Rollin", Listen To The Bop", "Gona Leave A Mark" et "Sleepy Woman".

Pénélope